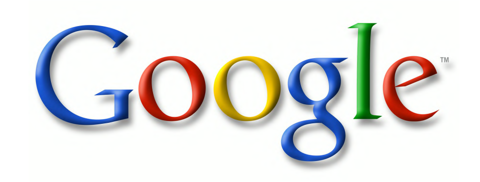
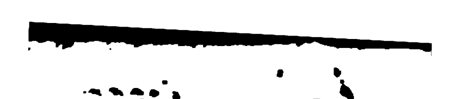


HISTOIRE
DE FRANCE.



DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DE PAIX DU 20 NOVEMBRE 1815.

PAR M. GALLAIS, Jean Pierre

POUR SERVIR DE SUITE A L'HISTOIRE DE FRANCE
DE M. ANQUETIL.

SECONDE ÉDITION.

Tros, Rutulus-ve fuat, nullo discrimine habebo.
VIRG.

TOME PREMIER.

A PARIS,
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N°. 17.
M. DCCCXXI.

PRÉFACE.

Continuer l'Histoire de France de M. Anquetil, c'est entreprendre d'écrire celle de la révolution. Ce travail n'auroit pas de quoi m'effrayer, si, pour l'achever honorablement, il suffisoit d'avoir des matériaux, du courage et de la sincérité.

J'ai assisté comme témoin à toutes les scènes de ce grand drame politique. J'en ai connu la plupart des acteurs, et ma vie entière fut employée à suivre leur jeu, à écouter leurs discours, à deviner leurs desseins.

Avec tout cela, je ne me dissimule pas la difficulté de mon entreprise. Les contemporains peuvent bien transmettre à la postérité les *mémoires* de leur âge; mais la tâche de l'historien ne se borne pas là : il doit avoir assez de patience pour comparer tous les récits, assez de discernement pour démêler la vérité, assez de courage pour la dire, en écartant soigneuse-

ment ce que les passions, l'esprit de parti et les préjugés de toute espèce ont semé d'inexactitudes et d'infidélités dans tous ces *mémoires particuliers*.

L'Histoire de M. Anquetil finit à la mort de Louis XVI. Depuis ce jour fatal jusqu'à celui de la restauration, vingt-trois ans se sont écoulés, tantôt dans les transes de la mort, tantôt dans le silence de la servitude, toujours au milieu des écueils et des alarmes.

Nulle époque de l'Histoire ancienne et moderne ne fut plus féconde en grands forfaits et en actions héroïques, en guerriers illustres et en monstres exécrables, en leçons de vertu mémorables, et en exemples d'insigne dépravation. Mais nulle autre époque en même temps ne fut enveloppée de nuages plus épais, embarrassée d'intérêts plus compliqués, défigurée par des récits plus mensongers.

Comment croire à ces récits, démêler ces intérêts, éclaircir ces nuages? Qui peut se flatter de rester calme au milieu de tant d'agitations, de saisir la vérité dans ce chaos d'erreurs, et de la faire enten-

[illegible]

[illegible] des temps, dit l'apôtre, où le sa-[illegible] [illegible]. Ces temps sont [illegible].

Autrefois la sagesse enseignoit aux hommes [illegible] à chercher le bonheur loin du trouble, des querelles, de l'exagération, à éviter les excès, à craindre l'immodération. Aujourd'hui on ne s'étonne que de la raison, on ne s'offense que de la modération. La sagesse est réputée sottise ou lâcheté.

Autrefois la sagesse disoit aux hommes d'état : « N'innovez rien qu'avec d'extrêmes précautions. Respectez les anciennes traditions ; elles sont le fruit de l'expérience et la raison des siècles. » Aujourd'hui les siècles ont tort, l'expérience est désavouée, les anciennes traditions sont des préjugés.

Autrefois la sagesse avoit démontré que les haines particulières, les inquiétudes publiques, les troubles annuels, les mas-

sacres périodiques, les guerres civiles, étoient les inconvénients ordinaires des gouvernements représentatifs : cette démonstration n'est aujourd'hui qu'un sophisme ; les gouvernements représentatifs sont le chef-d'œuvre de l'esprit humain ; tout autre système politique est digne de pitié.

Autrefois nous étions convaincus qu'une des plus belles idées politiques, celle qui a le plus d'analogie avec les idées de famille, qui se rapproche le plus de la nature, de l'ordre de l'univers, de cette grande incorporation de la race humaine, dont l'existence se perpétue d'âge en âge, au milieu des dépérissements, des chutes, des renouvellements et des progressions continuelles, c'étoit l'*hérédité*.

Tous les hommes raisonnables pensoient que la monarchie héréditaire étoit de toutes les sortes de gouvernements celle où l'amour de la liberté pouvoit le mieux se concilier avec la stabilité des états et le bonheur des peuples. Ce n'étoit pas à l'individu roi que les royalistes consacroient leurs biens et leur vie ; c'étoit à

la monarchie, dont il étoit le représentant héréditaire et le conservateur inamovible. Le roi se confondoit avec la royauté, et nos respects étoient un aveu rendu à son rang plutôt qu'à sa personne.

Cette institution nous inspiroit le sentiment d'une dignité natale qui nous sauvoit de l'arrogance, si commune à tous les parvenus, à tous les dépositaires d'une autorité casuelle, à tous les organes du despotisme plébéien. Par elle notre liberté devenoit noblesse, et notre obéissance étoit un sentiment religieux. Par elle tous les rivaux du pouvoir étoient écartés, toutes les ambitions subalternes étoient écrasées, toute issue aux révolutions étoit fermée.

Dans ce temps-là les gouvernements avoient, comme la religion, des mystères qu'il n'étoit pas permis à tout le monde de pénétrer, et des articles de foi auxquels il étoit ordonné à tout le monde de croire. De là résultoit pour eux cette force morale, incomparablement plus puissante que celle des baïonnettes; de là cette déférence générale, dont la considération suf-

fisoit pour imposer silence aux sceptiques, aux ambitieux et aux mécontents. La multitude croyoit uniformément, sans jamais raisonner, et sans être moins libre de toutes ses facultés. Les philosophes se soumettoient à la croyance commune, sans être plus déshonorés que ne l'étoient Socrate ou Cicéron, quand l'un et l'autre respectant la religion de l'état, alloient dans le temple adorer les faux dieux.

Nous sommes devenus, sans doute, ou plus savants ou plus hardis que nos ancêtres. Nous avons pénétré jusque dans le sanctuaire; nous avons voulu voir et connoître le saint des saints; il n'y a plus de secrets pour nous. Tout le monde raisonne; tout est à découvert autour du trône; tout est positif dans le gouvernement. Dès lors il n'y a plus ni mystères, ni force morale, ni déférence, ni croyants. Chacun fait son thème à sa manière, personne ne veut reconnoître d'autorité, et bientôt ne voudra suivre de loi que la sienne. Je ne sais ce que nous avons gagné à cette indépendance universelle; mais, aux plaintes que j'entends de tous côtés,

j'ai peur que les choses n'aillent pas comme elles devroient aller.

Pour contenter tout le monde, disoit il y a vingt-cinq ans une femme d'esprit, *il faudroit faire une révolution par tête.* Ne faudrait-il pas aussi élever autant de gouvernements qu'il y a de gouvernés, pour satisfaire tous nos raisonneurs?

Cela est absurde : mais il n'y a pas un écolier de rhétorique, pas un écrivain périodique, pas un électeur, pas un oisif qui n'ait son code particulier dans son portefeuille, qui ne se croie plus habile que Puffendorf et Montesquieu, qui ne soupire après un changement de situation. Jamais les rois et leurs ministres n'ont eu autant et d'aussi rudes précepteurs; jamais ils n'ont reçu de leçons aussi sévères.

J'avoue que je n'entends pas comment un gouvernement peut subsister au milieu d'un tel désordre. Je n'entends pas comment on peut obéir long-temps à une autorité qu'on a cessé d'estimer, de respecter ou de craindre.

Je ne suis point ennemi d'un système

d'opposition; mais je veux qu'il soit franc, désintéressé, et qu'il ait pour base l'amour du bien public. Une opposition fondée sur des ressentiments n'est autre chose qu'une conjuration. Une opposition calculée sur la foiblesse d'un ministre n'est qu'un misérable agiotage. Quel cas puis-je faire d'écrivains et de députés qui ne font la guerre au ministère que pour en arracher des places ou des pensions?

Je regarde tous les agents de l'*opposition mercenaire*, tous les écrivains de parti, tous les déclamateurs frénétiques, quelle que soit leur opinion, non comme les défenseurs du trône ou de nos libertés, mais comme autant de factieux, de brouillons, d'agioteurs, qui nous mènent à grands pas au despotisme à travers l'anarchie.

Cet état de choses est fâcheux, sans doute, mais n'est pourtant pas désespéré. On écrit, on parle, on s'agite beaucoup pour et contre la monarchie; mais la monarchie survivra à ses ennemis comme à ses défenseurs; cette agitation, qui n'a pour principe qu'une honteuse cupidité,

se calmera dès qu'on ne lui fournira plus d'aliment.

Il n'y a plus de fanatisme d'opinion; il n'y a plus de ces grandes factions qui dans le commencement de nos troubles se rendirent si redoutables par leur intensité, encore plus que par leurs violences. Les factions supposent une doctrine, un but et des chefs. Lorsque tout le monde commande, personne ne veut obéir. Tous nos factieux actuels se croient autant de chefs de parti. Ils sont trop habiles pour recevoir des leçons, et trop fiers pour se soumettre à des ordres. Mirabeau et Danton reviendroient aujourd'hui sur la terre, qu'ils ne trouveroient pas dans la ville et dans les faubourgs cinquante hommes disposés à faire avec eux un autre 10 août. Les opinions sont tellement croisées et sous-divisées, que le plus subtil de nos métaphysiciens auroit bien de la peine à reconnoître l'esprit qui les unit et la nuance qui les sépare.

Quiconque a vu dans une des salles des Gobelins l'arrangement des laines destinées aux précieux tissus de cette manu-

facture, et la manière dont les couleurs, depuis la plus vive jusqu'à la plus pâle, sont mariées et dégradées par des nuances imperceptibles, peut se former une idée de nos opinions, en descendant de l'opinion la plus libérale jusqu'à celle des *doctrinaires*, et en remontant de celle-ci jusqu'à l'opinion la plus royaliste.

Les signes ne sont pas à beaucoup près aussi variés que les idées. On a vu plus d'une fois, dans nos débats politiques, confondus sous la même dénomination de *royalistes* ou de *patriotes*, des hommes qui ne s'entendoient que sur un point, et qui différoient sur mille autres.

Entre les patriotes de 93 et ceux de 1819, il y a sans doute quelques affinités d'opinions; mais il faudroit être aveugle ou injuste pour ne pas reconnoître qu'il y a encore une plus grande différence dans leur conduite.

Vous trouverez les mêmes différences et les mêmes affinités dans la conduite et les opinions des royalistes constitutionnels qui reconnoissent la charte octroyée par Louis XVIII, et des royalistes dits *ultra*,

qui depuis trente ans rêvent la résurrection des priviléges et des parlements.

Les factions ne sont plus aujourd'hui que des cabales ou des coteries. Vingt partis se croisent tous les jours, se combattent et s'accusent réciproquement d'ambition, d'hypocrisie, d'erreur et de mensonge. Aucun ne prend et ne peut prendre assez de consistance, soit pour jeter l'alarme dans l'esprit des hommes qui voient les choses par eux-mêmes, soit pour ébranler un gouvernement qui voudra leur opposer la moindre résistance. Mais s'il y a dans cette observation de quoi rassurer les bons esprits sur la situation de la France, il n'y a pas de quoi encourager les historiens contemporains qui oseront en présenter le tableau, sans autre intérêt que celui de leur pays, et sans autre guide que la vérité.

Le moindre des risques qu'ils peuvent encourir, c'est de parler à des sourds. Malheur à eux s'ils sont entendus! Il n'y aura plus pour eux ni juges équitables, ni lecteurs bienveillants, ni mérite dans leurs ouvrages, ni repos dans leur vie.

Tous les partis s'uniront pour les accabler. Les plus violents les abreuveront d'outrages; les plus modérés se plaindront de ceux qu'ils croiront avoir reçus. Dans tous les cas, ils ne doivent s'attendre à aucune justice de leur vivant, sans être assurés d'en obtenir davantage après leur mort.

Cette perspective, désolante au premier coup d'œil, n'a point arrêté les grands historiens de l'antiquité, et n'a point empêché Thucydide et Tacite d'écrire l'histoire de leur temps. Sans avoir leurs talents, pourquoi n'aurions-nous pas leur courage? Pourquoi d'ailleurs penserions-nous que tout, dans le monde, est tellement ordonné au profit du vice et du mensonge, qu'on ne puisse plus dire la vérité sans offenser tout le genre humain, et sans risquer de perdre à la fois le prix de son travail et le repos de sa vie?

Malgré cette corruption universelle, dont les moralistes se plaignent depuis le commencement des siècles, il y a encore des esprits sages et des cœurs droits; il y a encore beaucoup d'individus qui n'ont

jamais renié le Dieu de leurs pères, qui ont conservé l'habitude du bien, l'amour de la justice, le zèle de la vérité. C'est pour eux que nous écrivons; ils nous entendront; ils nous sauront gré de n'avoir pris parti ni *parmi les Grecs ni parmi les Troyens;* d'avoir loué les vertus et admiré les belles actions partout où nous avons eu le bonheur d'en rencontrer; d'avoir blâmé les excès et condamné les crimes, sans égard aux opinions de ceux qui s'en sont rendus coupables.

Nous avons placé sur la même ligne les massacres commandés dans le midi par de prétendus royalistes, et ceux que de prétendus patriotes ont commis à Paris.

Nous avons loué avec le même empressement la bravoure des armées républicaines et celle des loyaux Vendéens.

En reconnoissant à Vergniaud les talents les plus distingués comme orateur, nous avons accusé sévèrement les fautes qu'il a commises en qualité d'homme d'état.

Les torts que nous avons reprochés à Napoléon comme conquérant ne nous ont pas empêchés de louer ses grands faits

d'armes et sa vigoureuse administration.

Les royalistes ne nous pardonneront pas le bien que nous avons dit de certains patriotes. Les patriotes ne nous pardonneront pas davantage le culte que, de tout temps, nous avons rendu à la monarchie.

Nous serons donc désavoués par tous les hommes de parti. C'est un malheur que nous avons encouru volontairement depuis le commencement de nos troubles, en conservant toujours les mêmes opinions, sans jamais consentir à faire dépendre notre sort de la reconnoissance des princes dont nous servions les intérêts, ni de la vengeance des hommes dont nous avons combattu les fausses doctrines.

Il nous reste à rendre compte de la manière dont nous avons distribué les matériaux de notre ouvrage.

Le travail de M. Anquetil se divisoit naturellement par *règnes* : nous avons divisé le nôtre par *époques*. Elles sont au nombre de huit, dont nous avons fort heureusement trouvé la détermination dans ces grands événements qui, pendant vingt-trois ans, ont changé autant de fois la na-

ture du gouvernement et les destinées de la France.

La première de ces époques commence à la mort de Louis XVI, et finit à celle de Robespierre. Elle est connue sous le nom de *régime de la terreur*.

La seconde est désignée sous le nom de 9 *thermidor*, et comprend l'intervalle qui s'est écoulé depuis la mort de Robespierre jusqu'à la fin de la convention.

La troisième, sous le nom de *directoire*, s'étend depuis l'établissement du gouvernement républicain jusqu'à la révolution du 18 *fructidor*, qui en bouleversa tous les principes, sans en changer la forme.

La quatrième, sous le nom de 18 *fructidor*, se prolonge jusqu'à la journée du 18 *brumaire*, qui renversa le directoire et tout l'appareil de la république.

La cinquième, sous le nom de *consulat*, commence avec le règne de Napoléon en qualité de *consul*, et finit au moment où il monta sur le trône en qualité d'*empereur*.

La sixième, sous le nom d'*empire*, se termine à sa chute.

La septième, sous le nom de *restauration*, finit au moment où Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, reprit momentanément le sceptre impérial.

La huitième, sous le nom de 20 *mars*, finit, avec notre ouvrage, à la seconde rentrée de Louis XVIII, et au traité de Paris de 1815.

Je ne sais si je m'abuse, et si, comme Tite-Live (1), je me suis laissé entraîner à l'intérêt de mon sujet; mais il me semble qu'il y a telle de ces époques qui fournit à l'historien plus de faits mémorables, à l'homme d'état plus de leçons instructives, au lecteur plus de vives émotions qu'aucun des plus longs règnes de la monarchie; et qu'il n'y en a pas une qui ne présente plus de sommités brillantes et plus d'événements d'un intérêt général que la plus grande partie des règnes pris dans les trois races.

(1) Cæterùm aut me amor negotii suscepti fallit, aut nulla unquam res publica nec major, nec sanctior, nec bonis exemplis ditior fuit. TIT. LIV. *præfatio.*

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

RÉGIME DE LA TERREUR : DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI JUSQU'À LA CHUTE DE ROBESPIERRE.

LES mêmes causes qui ébranlent les empires jusque dans leurs fondements, jettent les meilleurs esprits dans un désordre qui va souvent jusqu'à leur ôter l'usage de la raison. Lorsque tout change à la fois de place, de forme et de couleur, lorsqu'il faut oublier ce qu'on sait, mépriser ce qu'on étoit accoutumé à respecter, apprendre des choses inouïes et se soumettre à des autorités inconnues, le jugement s'égare aisément, les idées s'obscurcissent; il n'y a plus ni règle ni boussole. Malheur aux contemporains des grandes révolutions! une terrible expérience se fait à leurs dépens. Aucun d'eux n'en recueill 1793.

1793. le fruit; tous auront contribué, les uns par leur action, les autres par leur résistance, à se précipiter dans le même abîme; et la postérité, qui les jugera, accusera les fautes de tous, sans distinction de parti, sans égard ni aux vainqueurs ni aux vaincus.

Si l'on ne doit juger les actions des hommes que sur l'intention, si les magistrats qui tiennent en main la balance de la justice distinguent scrupuleusement les délits échappés au premier mouvement de la colère, des crimes commis avec préméditation, à plus forte raison l'historien doit-il se garder de confondre avec les scélérats qui ont profondément médité les crimes du 14 juillet, du 10 août, du 2 septembre, du 21 janvier, cette foule de lâches, d'hommes foibles, de petits ambitieux qu'ils enrôlèrent sous leurs drapeaux, et qu'ils entraînèrent à leur suite.

Louis XVI. Certes, l'assassinat judiciaire de Louis XVI fut un grand crime, et un crime d'autant plus grand que sa punition inévitable devoit retomber sur la nation tout entière. Mais il ne faut pas croire que tous ceux qui condamnèrent cet infortuné monarque fussent également coupables. Il y avoit parmi eux de grands scélérats, mais il y avoit encore plus d'hommes égarés par ce

délire dont j'ai parlé plus haut ; d'hommes abusés par la peur, et d'imbéciles qui ne savoient ce qu'ils faisoient. 1793.

Les trois cent quatre-vingt-sept membres de la convention qui votèrent la mort du roi (1) n'étoient eux-mêmes que les exécuteurs de l'arrêt fatal qui avoit été porté contre ce malheureux prince, plusieurs années auparavant. Il est temps de dire que la catastrophe du 21 janvier 1793 ne fut que le dernier acte d'une tragédie, dont le 14 juillet 1789 doit être regardé comme le premier.

Le 14 juillet lui-même étoit préparé de longue main par une suite d'opérations antimonarchiques, dont les véritables auteurs restent encore aujourd'hui cachés derrière la toile. Mais enfin la révolte éclata ce jour-là ; ce jour-là tous les liens de l'obéissance furent rompus ; l'armée fut débauchée, la noblesse émigra, le trône perdit tous ses appuis.

Depuis ce moment, le roi resta dans son palais, seul, sans courtisans et sans gardes, exposé sans défense aux calomnies des plus infâmes écrivains, aux outrages de la plus vile populace, aux poignards d'une assemblée séditieuse. Cependant telle étoit

(1) Nombre des votants, 721 ; pour la mort, 387 ; pour la mort avec sursis, 46 ; pour la détention, 286 ; pour les fers, 2.

1793. la majesté du trône, que les plus audacieux n'osoient encore l'attaquer que de loin. Il y avoit dans les habitudes de la nation un tel esprit d'obéissance, et dans tous les cœurs un sentiment de respect si profond pour le monarque, que, pour affoiblir l'un et l'autre, il fallut répéter pendant quatre ans les mêmes assauts, les mêmes outrages et les mêmes calomnies. Si, dans le funeste concours de circonstances qui favorisa le succès de ce complot, quelque chose a droit de nous étonner aujourd'hui, c'est la facilité avec laquelle la nation consentit à en être la victime, après avoir refusé pendant longtemps d'en être l'instrument.

Personne ne croit aujourd'hui que Louis XVI ait été ni un tyran, ni un despote, ni un roi sanguinaire, comme on se complaisoit à le dire alors; on ne prend plus la peine de réfuter de pareilles absurdités. Mais on a cru long-temps, et bien des gens croient encore que ce prince avoit un esprit borné, un caractère foible, des intentions équivoques; bien des gens croient encore qu'il ne convoqua les états-généraux que pour se débarrasser des parlements, de la noblesse et du clergé.

A ceux qui conservent encore de telles préventions, nous répondrons par un court résumé des principaux actes de son règne,

En montant sur le trône, il avoit trouvé les trésors de l'état épuisés, les dettes accumulées, les anciens services oubliés, les tribunaux renversés, les lois muettes, la nation humiliée, et tous les courages abattus. 1793.

Le premier acte de sa puissance fut la ratification des engagements de ses prédécesseurs, et la garantie de la dette publique. Il rétablit les parlements, que la nation redemandoit à grands cris. Il protégea les travaux de l'agriculture; il encouragea les sciences et les arts; il traça lui-même d'une main savante la carte qui devoit diriger M. de La Peyrouse dans sa navigation : il supprima la corvée et la question préparatoire, il abolit la servitude dans ses domaines, et la peine de mort contre les déserteurs. Il assura la liberté des mers et celle de l'Amérique par le triomphe de ses armes. On n'a point oublié qu'il a créé le port de Cherbourg, rétabli celui de Dunkerque, et délivré la France de la dépendance humiliante où des guerres malheureuses l'avoient réduite.

Aucun de ces faits n'est ignoré des François qui ont reçu quelque éducation; et tous les hommes honnêtes et désintéressés doivent les avouer aujourd'hui avec reconnoissance.

1793. Mais, à l'époque où des sujets rebelles osèrent porter une main parricide sur sa tête auguste, les hommes honnêtes avoient disparu, un délire furieux s'étoit emparé de la plupart de ceux qui composoient l'assemblée nationale. Dans aucun temps peut-être on ne vit une telle réunion d'hommes remarquables, les uns par de grands talents, les autres par une ambition démesurée, ceux-ci par une profonde hypocrisie, ceux-là par l'audace de leurs vues, et tous par les passions les plus ardentes et les plus exaltées du cœur humain; c'étoit un mélange inouï de fanatiques de liberté, de tartufes de patriotisme, d'orateurs éloquents, de sophistes audacieux et d'apôtres du pillage, du meurtre et de l'irréligion. C'étoit le *Pandæmonium* de Milton.

Le moyen que la voix de la justice ou celle de l'humanité se fissent entendre au milieu d'une telle assemblée! celle du crime retentissoit partout : l'innocent fut condamné.

Dans la nuit qui précéda sa condamnation, les conjurés eurent peur de leur ombre. Ils pensèrent qu'un crime de la nature de celui qu'ils alloient commettre ne pouvoit être commis impunément; et pour se mettre à l'abri de tous ceux dont ils redoutoient la vengeance, ils résolurent,

dans un comité secret, de faire main-basse sur quiconque s'appitoieroit sur le sort du roi. 1793.

Les scélérats avoient si bien pris leurs mesures, que la pitié resta au fond des cœurs. Toutes les douleurs furent muettes, tous les bras restèrent paralysés (1). Excepté les six mille bandits qui escortoient la voiture du roi, et qui bravoient le ciel et la terre par leurs chants homicides, personne ne bougea, personne n'osa ni lever les yeux, ni ouvrir la bouche : chacun craignoit d'interroger son voisin, et de laisser pénétrer sa pensée. Jamais consternation ne fut et plus générale et plus profonde. Le coup de canon qui annonça la chute de la victime, nous fit sortir, par un frémissement, de cet état de stupeur.

Effets qu produisit sa mort.

Le grand crime étoit consommé, et on en doutoit encore; il fallut, pendant plusieurs jours, un effort de réflexion pour croire que la tête du meilleur des rois fût tombée sur un échafaud. Le jour même,

(1) Ceux qui font aux Parisiens un reproche de leur inaction dans ces terribles circonstances ignorent sans doute toutes les précautions que les scélérats avoient prises pour s'en assurer : tous les habitants, hors ceux qu'on nommoit *sans-culottes*, étoient désarmés. Les visites domiciliaires, les dénonciations, les arrestations, avoient isolé tous les honnêtes gens. Les conjurés seuls se réunissoient, s'entendoient et se concertoient. Mille conjurés réunis sont plus forts que cent mille honnêtes gens dispersés.

1793. Santerre fit à la commune le rapport suivant (1) : « La tête de Louis Capet est tombée, et a été montrée au peuple, aux cris de *vive la république!* Je n'ai qu'à me louer de la force armée, qui a été docile et obéissante. Louis Capet a voulu parler au peuple ; je l'en ai bien empêché. »

Au bruit d'un si grand attentat la France resta muette de terreur, et l'Europe jeta des cris d'indignation. A ces cris succédèrent ceux de la vengeance ; l'Angleterre en donna le signal. Le cabinet d'Angleterre étoit trop éclairé pour ne pas voir dans l'impunité d'un tel crime la source d'un désordre qui menaçoit tous les trônes, et trop habile pour ne pas appeler tous les peuples à une vengeance commune. Que nos éternels rivaux de gloire et d'industrie, dont la puissance avoit été si récemment ébranlée par la perte des *Etats-Unis*, aient vu sans peine la naissance de nos troubles, qui leur promettoient une sorte de réparation et un accroissement de forces maritimes, cela est vraisemblable ; mais que, pour effacer la honte de leur

(1) Santerre, de brasseur de bière dans le faubourg Saint-Antoine, étoit devenu commandant de la garde nationale de Paris : homme ignorant et grossier, mais d'une force de corps et d'une audace extraordinaires. Ce fut lui en effet qui interrompit le roi, lorsque ce prince essaya de parler au peuple du haut de l'échafaud. Il fit couvrir sa voix par un roulement de tambours.

régicide, ils aient conçu le plan de nous en faire commettre un, et concouru à lancer Louis XVI à l'échafaud, c'est une absurdité qui, pour avoir été souvent répétée par nos apprentis politiques, n'en mérite pas moins le mépris de tous les hommes raisonnables. 1793.

Le 24 janvier, lord Greenville signifia, de la part du roi, à M. de Chauvelin, ambassadeur de France à Londres, l'ordre de quitter l'Angleterre avant le 1er. février, et lui écrivit en ces termes : « Je suis chargé, Monsieur, de vous notifier que le caractère dont vous étiez revêtu près de mon souverain, vient d'être anéanti par la mort funeste de Louis XVI. »

M. Pitt, chef du ministère anglois, n'avoit pas besoin de cet événement pour manifester sa haine contre la nation françoise; mais il s'en servit adroitement et utilement pour communiquer cette haine au parlement britannique, et pour animer contre la France tous les cabinets de l'Europe.

Caractère de M. Pitt.

Le mal que cet homme nous a fait par l'influence qu'il exerça en Europe comme en Angleterre, ne nous empêchera pas de rendre justice à ses talents. Profond dans sa politique, éloquent à la tribune, simple et modeste dans la vie privée, il eut le rare bonheur de recueillir de son vivant

1793. le prix de ses travaux, en arrêtant les progrès de la révolution françoise, et en sauvant son pays du naufrage dont elle le menaçoit plus que tous les autres. Il sut ranimer l'esprit de cette coalition qui avoit été si imparfaitement conçue à Pilnitz, et que ses premières défaites avoient entièrement découragée; il sut lui donner à la fois ses vues, sa politique et une autre impulsion. S'il ne nous déclara pas la guerre suivant les anciennes formes, c'est qu'il savoit bien que toutes les formes étoient méconnues de ceux qui tenoient alors les rênes du gouvernement françois; mais il se mit en mesure de la soutenir avec une vigueur inconnue jusqu'alors.

Comment la guerre étoit nécessaire.

Les nouveaux souverains de la France, de leur côté, loin de la craindre, la désiroient vivement, et firent tous leurs efforts pour la provoquer et la soutenir. Ils sentoient que c'étoit un puissant moyen d'occuper des bras qui pouvoient à chaque instant se tourner contre eux, et, en même temps, d'opérer une diversion dans l'opinion publique, en détournant ses regards du spectacle de leurs crimes. Ce n'étoit pas sans raison qu'ils appréhendoient les vengeances publiques et particulières, que ne cessoient d'exciter contre eux l'insolence de leurs orateurs, la férocité de leurs délibérations, la tyrannie de leurs

décrets. Ils étoient pénétrés eux-mêmes de l'horreur qu'ils inspiroient, et nullement rassurés par la vue des bandits qu'ils avoient appelés à leur secours, et qui remplissoient la salle où se tenoient leurs séances publiques. 1792.

« Si Louis est absous, disoit l'un d'eux à la tribune, il peut être présumé innocent; et alors que devient la révolution? Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté sont des rebelles, des calomniateurs, des criminels de lèze-majesté; les manifestes des cours étrangères sont des réclamations légitimes contre une faction coupable. Les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire françois ont mérité la mort; et ce grand procès, pendant au tribunal de la nature entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, se décide en faveur du crime et de la tyrannie (1). »

« Il n'est plus temps de disputer, disoit un autre, il faut agir. Il faut des mesures promptes, efficaces, terribles. Les despotes de l'Europe ne peuvent être forts que de nos divisions; ils ont appris à Jemmapes qu'un soldat de la liberté vaut mieux que cent esclaves. On nous menace d'une guerre générale; on cherche à semer la terreur

(1) Opinion de Maximilien Robespierre sur le *jugement de Louis XVI.*

1793. parmi nous. Citoyens! il faut qu'on sache que, pour reporter la servitude sur le territoire françois, il faudra détruire la nation tout entière. Il faut renoncer à sa conquête, ou s'attendre à régner sur des ruines et dans le désert. Que la nation se lève encore une fois, et les colosses usés du despotisme s'écrouleront bientôt sur eux-mêmes (1)! »

Ces vaines rodomontades déceloient plus de frayeur que de résolution. Leurs craintes redoublèrent à la vue du sort que subit Le Pelletier de Saint-Fargeau.

Cet ancien président à mortier au parlement de Paris dînoit, le 20 janvier, chez un restaurateur du Palais-Royal. Un garde-du-corps, nommé Pâris, l'aborde brusquement, et, du ton qui régnoit alors, lui demande s'il étoit vrai qu'il eût voté la mort du roi. *Oui*, répondit-il, *je l'ai votée avec douleur, mais en conscience. Eh bien*, reprend Paris, *voici ta récompense* : et en même temps il lui plonge son sabre dans le corps.

Assassinat de Le Pelletier de Saint-Fargeau.

Quel que fût le crime de M. de Saint-Fargeau, Pâris n'avoit pas le droit de le punir, et son action étoit un véritable assassinat, condamnable dans tous les temps, mais dont on n'auroit pas ouï parler dans ces temps de désordre, si le meurtrier eût été

(1) Proclamation au peuple françois, par le citoyen Barrère (25 janvier 1793).

attaché au parti *populaire*, et si sa victime n'eût été qu'un *royaliste* : c'étoit ici tout le contraire. Tandis que la tourbe des factieux pâlissoit à la vue du cadavre de Saint-Fargeau, et croyoit voir dans le coup qui l'avoit frappé celui qui la menaçoit, les chefs, plus habiles et moins timides, virent du premier coup d'œil le grand parti qu'ils pouvoient tirer de cet événement : ils résolurent soudain de le convertir en attentat national, afin de l'opposer à celui qu'ils venoient de commettre ; et ils en firent un deuil public, afin d'atténuer celui que la mort du roi avoit laissé dans tous les cœurs. 1793.

Barrère, l'orateur banal de la faction, monta à la tribune, et dit :

« La république, déclarée le 21 septembre, et affermie aujourd'hui le 21 janvier, ne tardera pas à être tout-à-fait constituée. J'ai vu, dans les annales du monde, que le sang des tyrans avoit toujours cimenté la liberté des peuples ; mais je n'ai jamais vu que le sang des patriotes fût nécessaire pour la consolider. La mort d'un tyran est un événement fort ordinaire : le grand crime, l'événement extraordinaire, c'est la mort d'un ami de la patrie. Ce n'est pas Le Pelletier seulement qui a été assassiné, c'est la souveraineté du peuple. Il n'y a plus de république, si vous

1793. souffrez que les amis de la république soient ainsi traités. Montrez-vous avec calme, mais avec énergie; chargez le ministre de la justice de poursuivre l'assassin; honorez la mémoire de votre collègue, rendons-lui les hommages qu'il mérite, en décrétant que la convention tout entière assistera à ses funérailles, et que son corps sera déposé au Panthéon. »

Robespierre, qui, pendant ce discours, en avoit étudié l'effet sur l'assemblée, en saisit l'esprit avec son adresse ordinaire, et l'appuya de toutes ses forces, en faisant un pompeux éloge du défunt. Collot-d'Herbois, digne émule des deux orateurs qui l'avoient précédé, essaya d'enchérir sur leur zèle, et s'écria, avec un transport frénétique: « O Pelletier, j'envie ton sort! ta mort sauvera la patrie. Citoyens! qui demandez pour lui les honneurs du Panthéon, que faites-vous? n'a-t-il pas déjà recueilli les palmes de la liberté? Le moyen d'honorer sa mémoire, c'est de venger sa mort sur tous les tyrans. Tournons notre énergie vers la guerre; faisons la guerre à l'Europe entière. Dès que vous l'ordonnerez, nos soldats iront à Vienne, à Londres, à Berlin, ou à la mort..... »

Ces paroles portèrent à son comble l'enthousiasme de l'assemblée. Tous les membres se levèrent en signe d'approbation

battirent des mains avec fureur, et crièrent, comme des énergumènes : *Vive la république!* Ce fut au milieu de cette tumultueuse ivresse qu'ils décrétèrent, 1°. que la convention assisteroit en corps aux funérailles de Le Pelletier; 2°. que sa cendre seroit portée au Panthéon; 3°. que sa mort seroit vengée sur tous les tyrans. 1793.

Barrère fut ensuite chargé de rédiger une adresse au peuple françois, à l'effet de l'instruire des deux grands événements de la journée, c'est-à-dire de la mort du roi et de l'apothéose de Le Pelletier. Son discours étoit fait d'avance : il en fit la lecture.

Quelques phrases (1) suffiront pour en donner une idée.

« Citoyens, le tyran n'est plus. Depuis long-temps les cris des victimes dont la guerre et les divisions intestines ont couvert la France et l'Europe, protestoient hautement contre son existence. Il a subi sa peine; et le peuple n'a fait entendre que des acclamations pour la république et pour la liberté. Nous avons eu à combattre des préjugés invétérés et la superstition

(1) Ces phrases et celles des harangues de ce temps-là, que nous citerons dans le cours de notre ouvrage, nous paroissent fastidieuses aujourd'hui, parce que nous en avons les oreilles rebattues; mais dans un siècle elles seront recueillies avec soin, et lues avec étonnement.

1793. des siècles pour la royauté. Cette crise politique nous a tout à coup environnés de contradictions et d'orages. Un grand crime a été commis : un de vos représentants a été assassiné, pour avoir voté la mort du tyran, et *tous ses collègues sont menacés du même sort par les vils suppôts du despotisme.....*

« Citoyens ! ce n'est pas un homme seul qui a été frappé ; c'est vous. Ce n'est pas Michel Le Pelletier qui a été lâchement assassiné ; c'est encore vous. Ce n'est pas un député sur la vie duquel les coups ont porté, c'est sur la vie de la nation, c'est sur la liberté publique, c'est sur la souveraineté du peuple.....

« Peuple françois ! sensible et généreux, les dernières paroles de l'infortuné furent, comme sa vie, consacrées à la liberté. Je suis satisfait, disoit-il en expirant, de verser mon sang pour la patrie, j'espère qu'il servira à consolider la liberté, l'égalité et la souveraineté du peuple.

« Oui, ta mort, ô Le Pelletier ! sera utile à la république : ta mort est une victoire sur la tyrannie. »

Ces pompeux éloges, si bien adaptés à l'esprit du temps, avoient pour but d'attirer tous les regards sur un personnage fort ordinaire, dont on vouloit faire un grand homme. Ce n'étoit pas assez, dans l'intérêt

de la faction régicide; il falloit, en rapprochant la mort du roi de celle de l'un de ses plus obscurs sujets, prouver que celle-ci étoit le prélude des vengeances que les royalistes se proposoient d'exercer contre les auteurs et les complices de celle-là, qui, suivant eux, n'étoit qu'un acte de justice nationale. La tâche étoit difficile : ce fut Chénier qui osa s'en charger.

1793.

Chénier jouissoit, dans l'assemblée, de la double réputation du plus grand poëte de la nation, et d'un des plus ardents défenseurs des droits du peuple. On sait comment il a établi le premier de ces deux titres dans ses tragédies de *Charles IX*, de *Timoléon* et de *Cyrus*. On va voir, dans le discours suivant, comment il a justifié le second.

« Vous allez, dit-il, léguer à la postérité de grands souvenirs et de grands exemples. Depuis que le peuple françois a secoué le joug de la tyrannie, les annales révolutionnaires n'offrent pas une époque plus imposante que celle où nous avons vu, en même temps, un ami de la liberté tomber sous le fer des assassins, et un tyran tomber sous le glaive de la loi.

« Quel étoit donc le monstrueux pouvoir de la royauté, si, du fond de sa prison et dans son agonie même, elle im-

1793. moloit encore les fondateurs de la république ?

« Toutefois, ce reste de fanatisme et d'idolâtrie que la royauté expirante laisse au sein des âmes criminelles ou pusillanimes, bien loin de vous effrayer, vous affermira dans la route que vous devez suivre. Le Pelletier, immortalisé par son assassin, vous montre la palme civique des martyrs de la liberté : il a pris place entre Barnevelt et Sidney.

« Ce n'est point ici une mort vulgaire. Les funérailles de notre collègue doivent avoir un caractère particulier. Que la superstition s'abaisse devant la religion de la liberté ! que les images de la patrie remplacent celles du fanatisme, et parlent aux cœurs attendris ! que le corps de Le Pelletier, découvert à tous les yeux, laisse voir la blessure mortelle qu'il a reçue pour la cause du peuple ! qu'une inscription retrace le glorieux motif de sa mort ! que le fer parricide, sanctifié par le sang d'un patriote, étincelle à notre vue, comme un témoignage des fureurs de la tyrannie qui continue de nous menacer !

« Nous verrons marcher devant nous l'image de la liberté, seul objet de nos hommages, et la bannière de la déclaration des droits, seul fondement des constitutions populaires. Ainsi Le Pelletier, accompa-

gné de ses vertus, entouré de sa famille, au milieu de la convention nationale, s'avancera vers le Panthéon, où la reconnoissance publique a marqué sa place. C'est là que nous jurerons de nous occuper uniquement du bonheur de la république, de mourir avant qu'elle périsse, et de braver également le poignard des assassins et celui des calomniateurs. » 1793.

Emus par ces discours, tous les membres de la convention oublièrent dans ce moment leurs querelles et leurs torts réciproques; ils se jetèrent dans les bras les uns des autres, en s'écriant : « Plus de haines, plus de divisions entre nous; éteignons nos ressentiments particuliers dans un ressentiment commun. Nous sommes exposés aux mêmes dangers, les mêmes ennemis nous menacent, nous avons besoin de toutes nos forces pour nous défendre. »

Ce traité d'union, dicté par la peur, ne tarda pas à être rompu par l'intérêt. Déjà les chefs du parti qui avoit renversé le trône, ne s'entendoient plus; déjà les rivalités d'ambition, que le procès du roi n'avoit que suspendues, avoient repris toute leur activité. Bientôt le lien qui les avoit momentanément unis fut rompu avec violence; les opinions contraires se montrèrent avec éclat. Les partis se prononcèrent.

Toutes les sous-divisions de haine,

1793. d'intérêt et d'ambition se rangèrent sous deux grandes bannières, sur l'une desquelles on lisoit : *république des jacobins ;* et sur l'autre, *république des girondins.*

La première de ces deux factions se composoit des membres de la convention qui, dans leur inflexible opinion, avoient voté la mort du roi, à tous les tours de scrutin, et qui paroissoient résolus de ne mettre à leur férocité d'autre terme que celui de la vie de tous leurs ennemis.

L'autre avoit pour chefs des hommes qui, après avoir médité un grand crime, avoient reculé devant sa consommation ; et qui, dès-lors, manifestèrent le dessein de réparer les torts de leurs premiers pas en politique.

Divisions dans la convention.

Le nom de *jacobin* qui, dans le principe, n'étoit qu'un sobriquet méprisable, tiré du lieu où les factieux se rassembloient pour conspirer, devint par la suite un signe de ralliement que la faction qui gouverna la France pendant dix-huit mois arbora sur ses étendards.

Celui de *girondins* provenoit des députés de la Gironde, qui, dans ce parti, montrèrent du courage et du talent. Ils se distinguèrent, en effet, dans ces temps d'ignominie, par un costume plus décent, un langage plus épuré, des principes plus raisonnables. On les accusa de vouloir éta-

blir en France le gouvernement des *Etats-Unis*. Cette accusation est restée sans preuve, et peut-être étoit-elle sans fondement. Il est au moins constant qu'ils avoient rêvé une république, et leur grande faute fut de n'avoir pas prévu les obstacles qu'ils auroient à vaincre pour la fonder. 1793.

Les jacobins se firent autant remarquer par l'abjection de leur costume que par l'atrocité de leur conduite. On ne sait s'ils avoient un plan arrêté, et si, après avoir renversé de fond en comble l'édifice de la société, ils avoient formé le projet d'en reconstruire un autre. Ce que nous savons, c'est qu'ils apparurent sur la terre comme ces terribles météores qui menacent d'engloutir tous ses habitants; c'est qu'ils inspiroient une horreur universelle, et qu'ils s'en inquiétoient fort peu.

Les chefs de ce parti avoient à leur disposition les faubourgs, la municipalité de Paris et la trésorerie. Avec les assignats que leur fournissoit la trésorerie, ils soudoyoient, dans les faubourgs les plus populeux, une foule de misérables qui, enivrés de bière et d'eau-de-vie, devenoient autant d'assassins que la municipalité de Paris dirigeoit, sous les ordres de Robespierre et de Danton, tantôt vers le château, tantôt dans les prisons, et toujours

1793. contre les prêtres, les nobles, les riches et les honnêtes gens.

Il y eut dans les deux partis des hommes célèbres, les uns par de grands talents, les autres par de grands crimes, et tous par le rôle qu'ils jouèrent dans ces temps déplorables. Nous pensons qu'une courte notice sur chacun d'eux ne sera pas déplacée dans cette histoire.

NOTICE SUR LES PRINCIPAUX GIRONDINS.

Girondins. Brissot, député de Paris, s'étoit fait connoître, avant la révolution, par un esprit inquiet, des vues qu'il croyoit patriotiques, et des pamphlets très-médiocres sur des sujets politiques, fort à la mode dans ce temps-là. On le regardoit alors comme l'apôtre le plus ardent des nouvelles opinions, et comme un des écrivains dont le zèle indiscret avoit le plus contribué à la ruine de nos colonies. *Il ne méritoit ni cet excès d'honneur, ni cet excès d'indignité*. Ce n'étoit ni un homme sans talent, ni un méchant homme. « C'étoit le meilleur des humains, dit madame Roland : bon époux, bon père, bon citoyen, fidèle ami, sa société étoit aussi douce que son caractère : confiant jusqu'à l'imprudence, gai, naïf, ingénu comme on l'est à quinze ans; il étoit fait pour vivre avec des sages, et pour être la dupe

des méchants. » Il y a dans ce portrait, 1793.
évidemment fait par une main amie, peu de choses à retrancher pour le rendre ressemblant. Brissot se trompa souvent dans ses vues politiques; mais il fut de bonne foi dans ses erreurs et honnête homme dans sa conduite. Il auroit pu s'enrichir: sans être un dissipateur il a laissé sa femme et ses enfants dans le besoin.

Avant de se livrer aux discussions politiques qui l'ont égaré, le marquis de Condorcet s'étoit fait un nom dans les sciences mathématiques par un *Essai d'analyse*, un *Traité du calcul intégral* et des *éloges académiques*. Dès le commencement de nos troubles, il embrassa avec ardeur le parti populaire, et il rédigea, avec Cerutti, un journal *semi-jacobin*, intitulé *la Feuille villageoise*. Député à la convention par le département de l'Aisne, il s'unit au parti le plus modéré; il vota et périt avec les girondins. Il étoit dans la société d'un caractère timide et réservé; mais avec ses amis, il avoit une gaieté douce, spirituelle, aisée, ne se prévalant jamais ni de la supériorité de ses connoissances, ni de l'étendue de sa mémoire. Sa philosophie, qui tendoit au scepticisme, avoit pour but le perfectionnement de l'espèce humaine. Il n'aimoit ni le clergé, ni la noblesse, ni la royauté. Mais c'étoit les

1793. institutions qu'il poursuivoit, et non les individus.

Gensonné, député de la Gironde, étoit avocat avant la révolution. Railleur et caustique dans la société, il étoit à la tribune, orateur ferme, judicieux, et bon logicien. Ce fut lui qui, le premier, demanda la punition des *septembriseurs;* et, par ce mot, il n'entendoit pas seulement les vils assassins qui avoient égorgé les prisonniers sans défense, mais les odieux scélérats qui avoient commandé cet horrible attentat : pour apprécier le mérite de sa dénonciation, il faut savoir que ceux qui en étoient l'objet, étoient alors tout-puissants dans l'assemblée, et devoient tomber ou se venger.

Guadet, député de la Gironde, et avocat, comme son ami Gensonné, fut un des orateurs de ce parti qui montra le plus de talent, de courage et de sensibilité. Mais il étoit très-paresseux, et il avoit besoin d'être excité par de grands dangers pour déployer toutes ses forces. Par cette raison les jacobins le haïssoient sans le craindre, et s'il fit honneur à son parti, par son beau caractère, il faut avouer qu'il lui rendit peu de services par ses talents.

Louvet étoit connu avant la révolution par un roman rempli d'esprit, que tout le monde a lu, et que la morale a désavoué.

L'auteur, jeune encore, et dans l'âge de l'enthousiasme, se laissoit facilement entraîner dans les extrêmes. La peur des jacobins le lia avec les girondins, qu'il défendit avec chaleur, et un talent que madame Roland ne craint pas de comparer à celui de Cicéron. Il se raccommoda plus tard avec les jacobins, par la peur que lui firent les royalistes, qu'il combattit avec autant d'ardeur que Don Quichotte en déploya contre les ailes d'un moulin à vent. 1793.

Pétion, député d'Eure et Loir à la convention, ne soutint pas dans cette assemblée l'immense popularité qu'il avoit acquise pendant qu'il étoit maire de Paris. C'étoit un homme de bien et un administrateur équitable; mais froid orateur, écrivain diffus; et souvent il ne fut qu'un mannequin ridicule à la tête de la commune de Paris.

Roland étoit, avant la révolution, inspecteur général des manufactures; place dans laquelle il s'étoit distingué par ses lumières, sa probité et un grand zèle de bien public. Son caractère indépendant, sa tête ardente, ses lectures lui avoient inspiré le goût et fait concevoir la possibilité d'un gouvernement républicain. La révolution fortifia ces dispositions, et les opinions que les girondins développèrent

1793. à la tribune achevèrent de lui tourner la tête. Devenu ministre de l'intérieur par leur crédit, il se servit du sien pour les défendre : ils combattirent et périrent pour la même cause.

Vergniaud, député de la Gironde, fut l'âme et le chef de son parti, et, sans contredit, l'orateur le plus éloquent et l'homme d'état le plus distingué de la convention; il n'improvisoit peut-être pas aussi heureusement que son ami et son compatriote Guadet; mais ses discours, forts de logique, brûlants d'un vrai patriotisme, pleins de choses, étincelants d'images, et soutenus par un très-noble débit, obtinrent de son temps les plus grands succès, et se font encore lire aujourd'hui avec plaisir. Madame Roland lui reproche deux défauts, *l'égoïsme et la paresse*. « Il dédaignoit les hommes, dit-elle, et ne vouloit pas se gêner pour eux. » Madame Roland se trompe; il ne dédaignoit pas les hommes, mais il les connut trop tard. Il apporta dans l'assemblée législative des espérances qu'il avoit puisées dans la lecture des anciens, et dans les habitudes d'une ville de commerce : elles se dissipèrent ou se refroidirent au sein d'une ville corrompue par le luxe, et dans une assemblée d'hommes qui, ne songeant qu'à leurs intérêts privés, le secondèrent dans sa

révolte contre la monarchie, et l'abandonnèrent lorsqu'il fut question de fonder une république. 1793.

NOTICE SUR LES PRINCIPAUX JACOBINS.

Collot-d'Herbois, comédien ambulant avant la révolution, se fit, en 1791, une petite réputation littéraire, par un opuscule intitulé l'*Almanach du Père Girard*, auquel il attacha lui-même une si haute importance, qu'il se crut propre à toutes les places, et qu'il demanda celle de ministre de la justice au roi. Le refus qu'il essuya lui donna beaucoup d'humeur, et en fit un des énergumènes du parti populaire. Nommé député par l'assemblée électorale de Paris, il fut un des membres les plus féroces de la convention. Il parloit avec facilité; et par des images hardies, des tours souvent heureux, une déclamation véhémente, il trouva le secret de se faire écouter avec assez d'intérêt, pour que Robespierre fût jaloux de ses succès. Il étoit d'une taille moyenne; il avoit le teint brun, la chevelure crépue, le regard sombre et tous les traits d'un conspirateur de théâtre. Jacobins.

Couthon, avocat à Clermont en Auvergne, avant la révolution, se rangea dans le parti de Robespierre, suivit tous ses mouvements, appuya toutes ses motions,

1793. et fut le persécuteur le plus acharné du parti de la Gironde. Cet homme étoit cruel de sang-froid ; il affectoit le langage de la modération, en signant et en commandant les actes les plus atroces. Il étoit perclus de la moitié de son corps.

Danton avoit une taille colossale, des formes athlétiques, des traits hideux et une voix effrayante. « Je n'ai jamais rien vu, dit madame Roland, qui caractérisât si parfaitement le crime et la débauche en même temps. Pour le peindre en situation, il faut se le représenter tenant un poignard à la main, excitant du geste et de la voix une troupe d'assassins moins féroces que lui ; ou, content de ses forfaits, indiquant par le geste qui caractérise Sardanapale, ses habitudes et ses penchants. » Mirabeau, qui avoit besoin de personnages de cette espèce pour effrayer la cour, se servit de Danton, dit un écrivain du temps, *comme d'un soufflet de forge pour enflammer les passions populaires*.

« Quant à Fabre-d'Eglantine, dit encore madame Roland, affublé d'un froc, armé d'un stylet, occupé d'ourdir une trame pour décrier ou perdre l'innocence, il est si parfaitement dans son rôle, que quiconque voudroit peindre le tartufe le plus scélérat, n'auroit qu'à faire son portrait

ainsi costumé (1). » Avant la révolution, 1793.
Fabre-d'Eglantine se fit siffler comme comédien; comme auteur des deux comédies, *l'Intrigue épistolaire* et *le Philinte de Molière*, il fut applaudi, et mérita de l'être. Pendant la révolution il fut l'ami, le compagnon, le conseiller et le panégyriste des proconsuls qui portèrent dans toute la France le fer, le feu, la dévastation et la mort.

On a peine à croire aujourd'hui que Marat, qui étoit un monstre au physique comme au moral, qui avoit une tête énorme sur un très-petit corps, le regard louche, la figure blafarde, des cheveux gras, des vêtements sales, un esprit borné, une imagination folle et un cœur féroce; on a peine à croire, disons-nous, qu'un monstre de cette espèce ait été, pendant dix-huit mois, une idole populaire; et cependant rien n'est plus vrai. C'est que cet homme, mauvaise copie des tribuns de Rome, défendoit comme eux l'égalité des droits et le partage des terres : il fut plus hardi, il prêcha pendant dix-huit mois le pillage, le meurtre et la révolte : ses protecteurs le méprisoient, la canaille le suivoit; il

(1) Nous avons cru devoir conserver le texte de cette phrase, malgré son incorrection, à cause de sa tournure originale.

1793. inspiroit à tout le reste la frayeur qu'inspire un chien enragé aux femmes et aux enfants.

Robespierre est encore aujourd'hui un mystère inexplicable pour bien des hommes. Il est en effet difficile de comprendre comment ce personnage, sans aucun des talents qui commandent l'admiration, sans aucune des qualités qui inspirent la confiance, parvint de son premier état à ce haut degré de puissance qui mit la France à ses pieds, et fit trembler l'Europe pendant deux ans.

Son maintien équivoque, sa figure livide, sa vue basse, sa voix éteinte, n'étoient pas des moyens propres à séduire la multitude. Et comment, sans courage, sans imagination, avec un esprit sec, un ton timide et réservé, parvint-il à subjuguer ses collègues et à s'emparer de tous les pouvoirs? Il n'y a point d'effet sans cause. En cherchant avec quelque attention celle de la tyrannie de Robespierre, on la trouveroit peut-être dans la bassesse même des moyens qu'il employa. La nature lui avoit donné la patience qui tient lieu de courage, et la ruse qui renverse quelquefois la force. Toujours lâche et adroit, il ne prit qu'une part secondaire aux journées du 20 juin et du 10 août,

qui décidèrent la chute de la monarchie; il trouva le secret de s'en faire adjuger le prix. 1793.

Dans ses discours d'appareil, dans sa conduite publique, il caressoit tous les préjugés de la multitude : jamais il ne descendit jusqu'à flatter ses goûts dans sa conduite privée; il connoissoit le danger de la familiarité. Lorsque ses rivaux dépouilloient les châteaux et les églises, et affichoient un luxe scandaleux en prêchant le sans-culotisme, il ne voulut pas partager leurs fortunes; il ne blâma pas leur conduite, mais il resta simple dans ses meubles, frugal à ses repas, et sans nul empressement pour les richesses : son désintéressement lui fit beaucoup de partisans. Il étoit menaçant et terrible quand il attaquoit, modeste et caressant quand il se défendoit. Il n'avoit, disoit-il, pour amis que ceux de la liberté, et pour ennemis que les tyrans, les fanatiques et les ennemis du peuple. Cette double tactique lui réussit à merveille.

Danton et Camille Desmoulins furent ses meilleurs amis, et les colonnes les plus solides de la liberté, tant qu'il eut besoin d'eux pour étendre son influence sur les jacobins, tant qu'ils servirent ses projets ambitieux. Danton et Camille Desmoulins portèrent leur tête à l'échafaud le jour

1793. qu'ils osèrent se déclarer contre lui. Pendant les jours de sa puissance, il étoit l'incorruptible Robespierre, le sauveur du peuple, le libérateur des nations, l'homme par excellence. Il étoit plus qu'un roi; il fut même question d'en faire un dieu. Le jour de sa chute il parut le dernier des misérables; il n'y a pas une injure qu'on ne lui ai dite, pas un crime qu'on ne lui ait reproché; il étoit le bouc émissaire de la révolution.

Tels sont les hommes que nous allons voir aux prises, et qui vont se livrer des combats à mort dans l'arène sanglante de la convention. Tous les pouvoirs étoient tombés dans leurs mains. Ils en avoient commencé l'exercice par un forfait inouï, qui appeloit sur eux la haine de la nation et la vengeance des peuples étrangers.

Ils pensèrent qu'ils pourroient détourner les dangers qui les menaçoient, en déclarant la guerre à tous les rois, et en répandant la terreur en France. Ils répandirent la terreur en France par l'invention des conspirations, par les délations, par la famine, par les visites domiciliaires, par les tribunaux révolutionnaires, par la *loi des suspects*, par des massacres juridiques et renouvelés tous les jours.

La guerre n'avoit pas discontinué avec

la Prusse ni avec l'Autriche ; ils la déclarèrent à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne. Ils décrétèrent à cet effet une levée de trois cent mille hommes, et une émission de huit cent millions d'assignats. L'émission se fit sans difficulté. Il n'en fut pas de même du recrutement : il excita des troubles à Orléans, à Autun, à Bordeaux, à Angoulême, dans la Vendée..... On auroit pu croire que ces insurrections partielles alloient devenir autant de noyaux de résistance, et le principe d'une insurrection générale contre une assemblée qui inspiroit une horreur universelle : il n'en fut rien. 1793.

Cette assemblée si odieuse employa si judicieusement et si à propos les forces et les moyens dont elle disposoit, elle trouva si bien le secret de diviser et d'effrayer ses nombreux ennemis, que, contre toute vraisemblance, elle vint à bout de les abattre et de les mettre à ses pieds.

La Vendée seule montra de la persévérance ; ce grand épisode de la révolution nous occupera souvent dans le cours de cette histoire ; il mérite que nous en recherchions la cause, et que nous en suivions les progrès.

Le mouvement d'insurrection commença sur deux points fort éloignés l'un de l'autre : à Challans, dans le bas Poitou, et Commencement de la Vendée.

1793. à Saint-Florent-le-Vieux, en Anjou. Il n'y eut aucun concert entre ces deux révoltes: on fut même très-long-temps sans savoir dans un de ces cantons ce qui se passoit dans l'autre.

A Saint-Florent, le tirage militaire avoit été indiqué pour le 10 mars 1793; les jeunes gens s'y rendirent dans le dessein presque arrêté de ne point obéir. Quand on les vit si mal disposés, on voulut les haranguer : leur résistance augmentant toujours, on en vint aux menaces; enfin, la mutinerie se déclarant de plus en plus, le commandant de la gendarmerie fit braquer une pièce de canon sur les mutins, qui n'en parurent nullement effrayés. Elle fut tirée; personne ne fut tué : les jeunes gens s'élancèrent sur la pièce, s'en emparèrent, tombèrent sur les gendarmes, qui prirent la fuite avec les administrateurs : les mêmes jeunes gens brûlèrent tous les papiers du district, pillèrent la caisse, passèrent le reste du jour en réjouissances, et s'en retournèrent chez eux, le soir, sans penser à ce qu'ils deviendroient le lendemain, sans s'inquiéter comment ils échapperoient aux vengeances inévitables de la convention. Nous dirons par la suite ce qui en arriva.

La convention venoit de remettre tous les pouvoirs du gouvernement dans les

mains d'une commission prise dans son sein, et qu'on nomma *comité de salut public*. Pour en connoître l'esprit, il suffira d'en nommer les membres : c'étoient les citoyens Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Saint-Just, Billaud-Varennes, etc. 1793.

Comité de salut public.

« *Soyons peuple!* s'écrioit Danton : *la révolution a commencé par le peuple; elle ne sera consommée que par le peuple..... La montagne de la liberté roulera sur les royalistes les rochers de l'indépendance des peuples.* Après avoir exalté la tête de ses collègues par cette étrange éloquence, il fit décréter l'établissement d'un *tribunal révolutionnaire*, la mise *hors la loi* de tout citoyen qui n'obéiroit pas aux décrets de la convention; et une fabrication de piques, pour armer tous les citoyens qui n'avoient pas de fusil.

Tribunal révolutionnaire.

Le tribunal révolutionnaire fut établi *pour juger, sans appel, ni recours en cassation, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires;* mots vagues et terribles, qui laissoient aux tyrans le droit et la faculté de marquer du signe de mort tous ceux qui leur déplaisoient. Le même tribunal devoit connoître de toute en-prise, de tout attentat contre *la souveraineté du peuple*, contre *l'unité et*

1793. *divisibilité de la république ;* enfin, de tout complot tendant au rétablissement de la royauté.

Cette monstrueuse création n'étoit qu'une répétition de celle de Tibère, avec cette différence, toutefois, que la crainte de blesser un prince a des bornes, et que celle d'offenser une assemblée n'en a pas. Comment se défendre en effet d'un ennemi présent partout, et partout invisible, qui a un million de bouches pour accuser, et des millions de bras pour frapper? Aussi, dans le nombre prodigieux d'innocents qui furent condamnés par ce tribunal, il n'en est aucun qui n'ait paru coupable de quelques uns des crimes que nous avons énoncés plus haut.

La propagande. Cependant l'esprit révolutionnaire gagnoit insensiblement tous les pays voisins de la France. Les Pays-Bas, la Suisse, Genève, l'évêché de Liége, le comté de Nice, la principauté de Monaco, étoient dans une agitation extraordinaire, causée par la nôtre, et par les prédications des forcenés qu'on appela depuis *propagandistes :* ces états demandèrent leur réunion à la république françoise.

A ces demandes, Danton répondit : « C'est aux bords du Rhin, c'est au pied des Alpes que doit finir notre république. Le grand art des rois est de faire croire que

vous êtes en horreur à tous les peuples ; proclamez la réunion des peuples qui vous la demandent, et vous recevrez de toutes parts de semblables pétitions..... » 1793.

Ce discours fut suivi d'un décret qui ordonnoit d'accueillir tous les peuples qui voudroient secouer le joug de l'esclavage, et fraterniser avec la république françoise.

Assassinat de Basseville.

La convention venoit d'apprendre avec indignation un événement qui s'étoit passé à Rome le 13 janvier précédent. Le consul françois qui résidoit dans cette capitale du monde chrétien, avoit reçu du comité de salut public l'ordre de substituer à l'antique drapeau blanc de la monarchie, le drapeau tricolore de la république, et n'osoit l'exécuter. Il craignoit une vive opposition de la part du peuple, dont il connoissoit les dispositions hostiles. Un officier françois plus hardi tenta l'entreprise, et fut obligé de l'abandonner. Il falloit en rester là, et tout étoit fini.

Mais, par une témérité mal entendue, le sieur Basseville, secrétaire de légation, sortit le soir de cette même journée, avec sa femme et son fils, et osa se promener dans les rues ayant la cocarde tricolore à son chapeau. Vainement on lui cria de l'ôter : il s'obstina à la garder. La populace irritée s'ameuta de nouveau, et le poursuivit, en criant : *A bas la cocarde!* La

1793. peur le saisit; il se réfugia dans la maison d'un banquier, qui fut bientôt forcée. Le malheureux Basseville, frappé d'un coup de rasoir dans le bas-ventre, mourut vingt-quatre heures après de ses blessures (1).

C'étoit un accident fâcheux, sans doute, mais qu'il s'étoit attiré par sa faute : le pape n'en pouvoit être responsable.

Le pape (Pie VI) n'avoit pas cessé de manifester, depuis le commencement de la révolution, les sentiments les plus pacifiques pour la nation françoise. Mais pouvoit-il, sans oublier sa dignité, et sans blesser les égards dus à tous les souverains, obtempérer aux ordres que la convention lui fit signifier? De quel droit la convention lui envoyoit-elle des ordres? S'il ne fit rien pour obéir, il ne fit rien pour résister. L'assassinat de Basseville, tué dans une émeute populaire, n'étoit nullement de son fait. La convention l'en accusa cependant, et, sans attendre aucune explication de sa part, elle décréta *que le crime atroce du meurtre de Basseville avoit été évidemment provoqué et excité par le gouvernement de Rome*, et chargea son comité d'en tirer une vengeance éclatante. La vengeance n'éclata

(1) C'étoit d'ailleurs un homme fort médiocre. Abbé avant la révolution, il se fit patriote à la suite de Brissot, *après avoir été* royaliste à la suite du baron de Giliers.

cependant que plusieurs années après. A cette époque, la convention menaçoit indistinctement toutes les puissances de la terre; mais ses emportements ne l'empêchoient pas de voir les dangers qui la menaçoient elle-même. 1793.

Défection de Dumouriez.

Le général Dumouriez, qui avoit fait quelques efforts pour sauver le roi, quitta Paris peu de jours après la mort de ce prince, et alla reprendre le commandement de son armée. Il avoit reçu l'ordre de conquérir la Hollande. Son activité ordinaire, la hardiesse de ses plans, les ressources de son génie, fécond en moyens et en ruses militaires, et, par-dessus tout, les intelligences qu'il s'étoit ménagées dans le pays, assurèrent le succès de ses premières opérations. Il s'empara en peu de temps, et au milieu des inondations, de plusieurs places fortes, qui, dans une guerre ordinaire, auroient arrêté, pendant toute une campagne, une armée plus nombreuse que la sienne. Pendant ce temps, le général Valence étoit battu et poursuivi par le prince de Cobourg. Dumouriez vola à son secours, réunit toutes ses troupes dans les plaines de Tirlemont, et livra aux Autrichiens la bataille de Nerwinde, qu'il perdit complètement. Il fit sa retraite en bon ordre sur Louvain et sur Bruxelles. Il soutint un combat



1793. meurtrier sur la montagne de Fer, près de Louvain, sans pouvoir arrêter la marche du vainqueur. Ces revers devinrent le signal de sa perte. Les ennemis qu'il avoit laissés à Paris l'accusèrent de trahison, et parlèrent de le décréter d'accusation. Il résolut de les prévenir, en les attaquant eux-mêmes.

Arrivé sur les frontières de France, il distribua ses troupes dans divers cantonnements, obtint un armistice des Autrichiens, et leur livra les quatre commissaires de la convention qui étoient venus avec le ministre de la guerre Beurnonville pour l'arrêter (1). Ce fut alors qu'il écrivit la lettre imprudente qui découvroit ses desseins avant le temps. « Dût-on m'appeler *César*, *Monk* ou *Cromwell*, disoit-il, je sauverai la patrie : malgré les jacobins et les régicides conventionnels, je rétablirai la constitution de 1791, etc. »

Le prince de Cobourg avoit déjà consenti à ne pas l'inquiéter dans sa retraite; lorsqu'il fut plus instruit de ses desseins, il consentit à lui fournir un corps de douze mille hommes de cavalerie. C'étoit à la tête de cette armée que Dumouriez se proposoit de marcher sur Paris, de dissoudre la convention et de rétablir la monarchie.

(1) Les quatre commissaires de la convention étoient *Camus*, *Quinette*, Bancal et Lamarque.

Jamais la révolution n'avoit été plus près de sa fin; jamais la convention n'avoit senti plus vivement le danger de sa position; mais, il faut le dire en même temps, jamais elle ne montra plus de courage, plus d'audace, plus d'activité. Elle déploya toutes ses forces, et le succès répondit à son énergie. 1793.

Ce fut la faute de Dumouriez; il avoit conçu un vaste projet, mais il n'avoit rien de prêt pour l'exécuter : il parloit beaucoup; il disoit à tous ceux qui l'entouroient : *Je marcherai sur Paris;* il le disoit à ses ennemis comme à ses familiers. Mais lorsqu'il fallut passer le Rubicon, il hésita : il laissa plusieurs jours ses troupes dans l'incertitude, et lorsqu'il essaya d'entrer dans Condé, dans Lille et dans Valenciennes, il n'étoit plus temps. De nouveaux commissaires de la convention, arrivés dans cette dernière ville, avoient eu le temps de former, des débris de son armée, une armée prête à se battre contre lui. Il envoya néanmoins aux corps qui lui restoient soumis une proclamation, dans laquelle il promettoit le rétablissement de la royauté constitutionnelle dans la personne de Louis XVII, et annonçoit que le prince de Cobourg étoit d'accord avec lui pour l'exécution de ce projet.

Le lendemain il reçut l'avis qu'une par-

1793. meurtrier sur la montagne de Fer, près de Louvain, sans pouvoir arrêter la marche du vainqueur. Ces revers devinrent le signal de sa perte. Les ennemis qu'il avoit laissés à Paris l'accusèrent de trahison, et parlèrent de le décréter d'accusation. Il résolut de les prévenir, en les attaquant eux-mêmes.

Arrivé sur les frontières de France, il distribua ses troupes dans divers cantonnements, obtint un armistice des Autrichiens, et leur livra les quatre commissaires de la convention qui étoient venus avec le ministre de la guerre Beurnonville pour l'arrêter (1). Ce fut alors qu'il écrivit la lettre imprudente qui découvroit ses desseins avant le temps. « Dût-on m'appeler *César, Monk* ou *Cromwell*, disoit-il, je sauverai la patrie : malgré les jacobins et les régicides conventionnels, je rétablirai la constitution de 1791, etc. »

Le prince de Cobourg avoit déjà consenti à ne pas l'inquiéter dans sa retraite ; lorsqu'il fut plus instruit de ses desseins, il consentit à lui fournir un corps de douze mille hommes de cavalerie. C'étoit à la tête de cette armée que Dumouriez se proposoit de marcher sur Paris, de dissoudre la convention et de rétablir la monarchie.

(1) Les quatre commissaires de la convention étoient Camus, Quinette, Bancal et Lamarque.

Jamais la révolution n'avoit été plus près de sa fin ; jamais la convention n'avoit senti plus vivement le danger de sa position ; mais, il faut le dire en même temps, jamais elle ne montra plus de courage, plus d'audace, plus d'activité. Elle déploya toutes ses forces, et le succès répondit à son énergie. 1793.

Ce fut la faute de Dumouriez ; il avoit conçu un vaste projet, mais il n'avoit rien de prêt pour l'exécuter : il parloit beaucoup ; il disoit à tous ceux qui l'entouroient : *Je marcherai sur Paris ;* il le disoit à ses ennemis comme à ses familiers. Mais lorsqu'il fallut passer le Rubicon, il hésita : il laissa plusieurs jours ses troupes dans l'incertitude, et lorsqu'il essaya d'entrer dans Condé, dans Lille et dans Valenciennes, il n'étoit plus temps. De nouveaux commissaires de la convention, arrivés dans cette dernière ville, avoient eu le temps de former, des débris de son armée, une armée prête à se battre contre lui. Il envoya néanmoins aux corps qui lui restoient soumis une proclamation, dans laquelle il promettoit le rétablissement de la royauté constitutionnelle dans la personne de Louis XVII, et annonçoit que le prince de Cobourg étoit d'accord avec lui pour l'exécution de ce projet.

Le lendemain il reçut l'avis qu'une par-

1793. tie de la garnison de Condé se déclaroit en sa faveur, et l'appeloit à son secours. Il étoit tellement dominé par l'impatience d'occuper cette place et de l'offrir aux Autrichiens comme un gage de sa bonne foi, qu'il devança imprudemment trois régiments de cavalerie qui devoient l'accompagner, et se mit en route avec deux aides-de-camp, deux officiers généraux et vingt-cinq hussards; en tout trente chevaux.

Il ne tarda pas à rencontrer une colonne de trois bataillons françois qui marchoient sur Condé avec armes et bagages. Il n'avoit pas ordonné ce mouvement; il en conçut de l'inquiétude; mais, sans en laisser rien paroître, il marcha droit à la tête, et demanda aux officiers par quels ordres ils marchoient. Ceux-ci, frappés de son ton ferme et de son regard assuré, montrèrent leurs ordres; les soldats gardèrent un morne silence.

En poursuivant sa route, Dumouriez rencontra un aide-de-camp qui lui rendit compte des mauvaises dispositions de la garnison de Condé. Il n'en parut pas découragé : il étoit entré dans une maison pour écrire des ordres, lorsque tout à coup il entend des cris terribles; il sort, et voit ces mêmes volontaires qu'il venoit de laisser tranquilles une heure auparavant, et qui accouroient comme des fu-

rieux, et avec des desseins évidemment hostiles contre lui. Il n'a que le temps de remonter à cheval et de se jeter dans l'Escaut, qu'il a le bonheur de traverser sans blessures, malgré les nombreux coups de fusil que tirèrent sur lui ses propres soldats. Ils venoient d'apprendre que la convention l'avoit mis *hors la loi*, et promis 300,000 fr. à celui qui le saisiroit mort ou vif. 1793.

Dès lors Dumouriez connut la vanité de son entreprise; il se rendit au camp des Autrichiens, aussi humilié que fâché de n'avoir plus à leur offrir que trois ou quatre mille transfuges comme lui, au lieu d'une armée de soixante à quatre-vingt mille hommes qu'il leur avoit promis pour aller, de concert avec eux, combattre les jacobins de Paris, et délivrer les prisonniers du Temple (1).

(1) Voici le portrait que madame Roland a tracé de cet homme qui pouvoit jouer un plus beau rôle : « Dumouriez avoit plus qu'aucun des autres ministres ce qu'on appelle de l'*esprit*, et moins qu'aucun de *moralité*. Diligent et brave, bon général, habile courtisan, écrivant bien, s'énonçant avec facilité, capable de grandes entreprises, il ne lui a manqué que plus de caractère pour son esprit, ou une tête plus froide pour les plans qu'il avoit conçus. Plaisant avec ses amis, et prêt à les tromper tous, galant auprès des femmes, mais jamais tendre, il étoit fait pour les intrigues ministérielles d'une cour corrompue. Ses qualités brillantes et l'intérêt de sa gloire ont persuadé qu'il pouvoit être utilement employé dans les armées de la république; et peut-être eût-il marché

1793. L'armée françoise se rallia sous les ordres du général Dampierre, qui fut tué peu de jours après d'un coup de canon dans la forêt de Vicoigne. C'étoit un bon officier, intrépide, intelligent, mais défiant et morose. Il avoit d'ailleurs le grand tort, pour ces temps-là, d'être sorti des rangs de la noblesse. On assura dans le temps qu'il étoit allé au-devant de sa mort, pour se soustraire à celle que lui préparoit déjà le comité de salut public. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Couthon, membre de ce comité, dit hautement à la tribune, *qu'il n'avoit manqué au général Dampierre que quelques jours pour trahir son pays.*

La défection de Dumouriez jeta la consternation dans le parti des girondins, et la joie dans celui des jacobins. Ceux-ci, qui apprirent en même temps les nouveaux malheurs de Saint-Domingue causés par Toussaint Louverture, l'insurrection de la Corse sous la conduite de Paoli, et l'invasion du Roussillon par les Espagnols, ne manquèrent pas de rejeter ces désastres sur leurs adversaires, et de s'en faire pour eux-mêmes de nouveaux motifs d'audace et des moyens inouis de succès.

droit, si la convention eût sagement agi : car il étoit trop adroit pour s'écarter du chemin de l'honneur, s'il y eût trouvé son intérêt. »

Quelque grossière que fût cette imposture, elle s'accrédita, et les girondins eurent le grand tort de la mépriser. Mais il faut leur rendre en même temps la justice de dire qu'ils paroissoient alors beaucoup moins occupés de leurs dangers personnels que de ceux de la patrie; ils la voyoient menacée au-dedans par une tyrannie sanguinaire, au-dehors par toutes les nations. Ils cherchoient un remède à des maux dont une partie étoit leur ouvrage, et à la guérison desquels ils avoient résolu de sacrifier leur vie, s'il le falloit. 1793.

Tandis que la faction de Robespierre les poursuivoit à outrance dans la société des jacobins, ils s'attachoient spécialement à modifier, dans la convention, tous les décrets violents ou injustes qu'ils ne pouvoient empêcher; ils sollicitoient avec ardeur la punition des septembriseurs; ils dressoient l'acte d'accusation de Marat, pour arriver ensuite à celui de Robespierre; ils repoussoient avec énergie et succès l'établissement d'un comité d'insurrection permanent; ils vouloient enfin mettre un terme à l'anarchie qui menaçoit de les engloutir avec le reste de la France. Ce fut dans cette louable intention qu'ils méditèrent dans leurs réunions et qu'ils proposèrent à l'assemblée un projet de constitution dont voici le discours préli-

1793. minaire, que M. de Condorcet prononça à la tribune :

Constitution des girondins.

« Nous devons nous attendre que ces hommes qui ne sont rien, si ce n'est dans les troubles, et qui cessent d'être avec eux; dont l'envie basse et perfide redoute, poursuit sans relâche tout ce qu'il y a de talents et de vertus, feront mille efforts pour empêcher qu'une constitution soit donnée à la France : ils doivent être aidés de tous les hommes sans mœurs qui, ne songeant qu'à la perte de leurs priviléges, et ne pouvant renoncer au fol espoir de les retrouver, affectent de croire que la république est une chimère. Ils seront encore aidés par ces hommes qui ont trop bien calculé que nos ennemis ne pouvoient triompher de nous qu'en perpétuant nos agitations et nos déchirements, et tous ensemble ils seront redoutables, car ils ont l'art de couvrir leurs projets d'un masque de patriotisme; ils excellent dans l'art des dénonciations mensongères, et il faut moins de talent pour arranger une calomnie que pour travailler un sophisme. Mais nous devons compter aussi que le peuple françois, fortement pénétré de cette pensée, qu'une constitution républicaine peut seule assurer son bonheur, secondera les efforts de la convention, impatiente de terminer ses travaux et de dé-

jouer à la fois les entreprises des ennemis déclarés, et les complots des faux amis de la liberté, etc. » 1793.

Dans ce projet de constitution, le corps législatif étoit composé d'une seule chambre, qui se renouveloit tous les trois ans, et avoit la disposition de la force armée dans la ville où il tiendroit ses séances. Le conseil exécutif étoit composé de sept ministres, tous nommés par le peuple, lesquels pouvoient être mis en accusation par le corps législatif, et jugés par un jury national. La trésorerie nationale étoit sous la surveillance immédiate du corps législatif. La cumulation des fonctions publiques étoit interdite. La liberté de la presse étoit déclarée indéfinie, sauf l'action des citoyens calomniés. Les contributions publiques étoient fixées tous les ans. Les déclarations de guerre ne pouvoient être faites que par le corps législatif.

La constitution ainsi tracée et reçue, devoit être revue, modifiée, changée ou confirmée tous les vingt ans. Le grand défaut de cette constitution étoit d'être trop servilement calquée sur les événements présents. Mais, toute défectueuse qu'elle étoit, les girondins pensoient avec raison qu'elle valoit mieux que le pouvoir tyrannique de Robespierre et de Danton. Ils eurent le courage de la proposer; mais

1793. ils n'eurent pas le secret de la faire accepter.

Conspiration du 9 mars.

Pour se débarrasser tout d'un coup d'eux et de leur constitution, les jacobins résolurent de les faire assassiner tous le même jour. Ce projet, conçu dans le sein de la commune de Paris, et adopté par Robespierre, devoit être exécuté dans la nuit du 9 au 10 mars.

L'assemblée fut convoquée dans cette vue à une séance du soir, pendant laquelle on devoit proposer et discuter l'organisation définitive du tribunal révolutionnaire.

Les jacobins supposoient que leurs adversaires, qui s'étoient déjà déclarés contre l'établissement de ce tribunal de sang, s'opposeroient vivement à son organisation légale. C'étoit là le signal de leur mort. Des assassins, placés dans les tribunes et dans les corridors, devoient se précipiter sur eux et les poignarder sur leurs bancs.

Mais, ou les girondins furent avertis à temps de cet horrible complot, ou d'autres affaires les appelèrent d'un autre côté : aucun d'eux ne parut à cette séance. Les conjurés se voyant seuls, et se croyant découverts, restèrent immobiles de surprise et de terreur.

Le lendemain tout Paris retentit de ce complot ; il fut un moment question d'en

poursuivre les auteurs. Avec un peu d'énergie, les girondins, qui les avoient dénoncés, pouvoient les faire punir; mais ils en manquèrent; ils parlèrent de clémence et d'*oubli*, et, par cette incroyable foiblesse, ils perdirent une occasion qui ne se retrouva plus; ils rendirent toute leur force aux jacobins. 1793.

Dans la séance du 4 avril, Robespierre dénonça Brissot comme un des complices de Dumouriez, et demanda un décret d'accusation contre lui. Brissot se défendit longuement et mal. L'assemblée passa à l'ordre du jour. Mais les hommes clairvoyants prévirent dès lors une attaque prochaine, plus sérieuse et plus fâcheuse contre Brissot et ses amis. Séance du 4 avri

Ce fut dans cette séance mémorable du 4 avril 1793 que la respectable fille du duc de Penthièvre, et le *citoyen* EGALITÉ, son indigne époux, furent, par différents motifs, *mis en état d'arrestation*, pour me servir du langage de ce temps-là.

Ce fut encore dans cette séance qu'il fut décrété que les pères, les mères, les femmes, les enfants des officiers de l'armée qui avoient accompagné Dumouriez dans sa fuite, seroient gardés à vue en qualité d'otages, jusqu'à ce que les cinq commissaires arrêtés par lui, et livrés à l'Autriche, fussent remis en liberté.

1793. Dans la même séance, un nommé Gonchon, ouvrier, et connu sous le nom d'*orateur du faubourg Saint-Antoine* (1), vint, à la tête d'une nombreuse députation, proposer de lever un *régiment de régicides*. Son discours mérite d'être conservé.

« Législateurs révolutionnaires, dit-il, vous voyez devant vous les hommes qui ont porté les premiers coups à la constitution monarchique. Les rois passeront, mais les droits de l'homme ne passeront pas. Des hommes familiarisés avec les vices des cours, osent révoquer en doute cette prédiction; ils en auront le démenti. Le peuple est las de se traîner de révolutions en révolutions; il faut opter; que les royalistes se déclarent, et viennent se mesurer avec nous : nous agissons à découvert. Nous déclarons à la face du tyrannicide Brutus, dont la statue est devant nous, que nous plongerons le poignard dans le cœur de quiconque osera appeler ou regretter les rois.

« Nous demandons que la convention nationale autorise la levée d'un corps de *Scevolas*, et que leur chef soit pris au mi-

(1) C'étoit un homme de cinq pieds huit pouces, fortement constitué, sans éducation, mais doué d'esprit naturel et d'une grande facilité d'élocution. Il étoit particulièrement attaché à Danton.

lieu de vous. Le fer, le feu, tous les moyens sont légitimes pour délivrer l'univers des monstres qui aspirent au droit de dominer, d'appauvrir et d'égorger leurs égaux. 1793.

« Nous devons donner un grand exemple à la terre; il faut qu'elle soit ébranlée jusque dans ses fondements, et qu'elle vomisse non-seulement tous les monstres qui la dévorent, mais tout ce qui pourroit en entretenir l'espèce..... »

Ce discours fut vivement applaudi, et la convention en décréta la mention honorable et l'impression.

Depuis long-temps Marat conseilloit au peuple d'aller piller les boutiques des épiciers, et de pendre quelques uns d'eux à leurs portes. Un jour, des ouvriers ameutés par lui le prirent au mot, et se mirent en effet à piller le sucre, le café, l'eau-de-vie, le fromage, et tout ce qu'ils trouvèrent sous leur main dans les magasins. La force armée ne fut appelée que pour protéger ce brigandage qui eut lieu dans toute la ville, et avec un tel ordre qu'on ne douta pas qu'il ne fût commandé par la commune de Paris, dans le dessein d'arracher à la convention les deux décrets du *maximum* et de l'*emprunt forcé*, que jusqu'alors les girondins avoient eu le pouvoir de faire rejeter (1).

(1) Pour épargner aux futurs Saumaises la peine de

1793.

Les girondins dénoncés.

Les désordres et les décrets dont nous venons de rendre compte n'étoient que les préludes du combat à mort qui se préparoit entre les deux grands partis de l'assemblée. Les jacobins ne daignoient plus cacher leurs projets; tous leurs discours, soit à la convention, soit dans les sections, soit à la commune, étoient autant de manifestes de guerre.

La commune, excitée par un de ses membres nommé Hébert, et surnommé le *Père Duchesne* (1), se déclara en insurrection, et sur les quarante-huit sections de Paris, quinze ou seize imitèrent son exemple. Tous les jours des députations nombreuses venoient à la barre de la convention dénoncer les *girondins*, et demander contre eux un décret d'accusation.

Journée du 31 mai.

Les girondins, malgré l'inégalité de leurs forces, se déterminèrent à soutenir

chercher l'explication de ces deux mots révolutionnaires, nous devons dire que l'*emprunt forcé* étoit une taxe progressive établie sur toutes les fortunes, et que le *maximum* étoit un tarif qui, calculé sur la valeur nominale des assignats, réduisoit à zéro, ou à peu près, le prix des denrées et des marchandises; ce qui devoit amener, et produisit en effet, une disette générale.

(1) Ce misérable, sans talent et sans pudeur, faisoit depuis trois ans le métier de corrompre et de dépraver le peuple dans un journal intitulé *le Père Duchesne*, dans lequel il assaisonnoit de jurements grossiers et des termes les plus sales les injures qu'il vomissoit périodiquement contre les nobles, les prêtres, les royalistes et les modérés.

le combat. Ils annoncèrent qu'ils défendroient leur vie jusque dans l'assemblée, si on venoit les y chercher. Quelques uns d'eux n'y vinrent plus qu'avec des armes : quand on leur en fit des reproches, ils répondirent : *Venez nous les ôter!* 1793.

Le 20 mai, les présidents des sections vendues aux jacobins, et ceux des comités révolutionnaires réunis aux membres de la commune et à quelques députés, tinrent à l'archevêché une assemblée présidée par le citoyen Pache, créature de Robespierre, dans laquelle il fut résolu qu'on feroit un nouveau 10 août, c'est-à-dire qu'on attaqueroit les Tuileries où se tenoient les séances de la convention; qu'on enlèveroit les girondins; qu'on les conduiroit dans une maison isolée du faubourg Montmartre, et que là, pendant la nuit, on les égorgeroit sans jugement et sans bruit.

Le lendemain de cette exécution, on devoit publier une correspondance supposée entre eux et les ennemis de l'Etat, et ajouter que, pour éviter les supplices qu'ils avoient mérités, les coupables avoient pris la fuite et étoient allés rejoindre Dumouriez en Autriche (1).

Le courage manqua aux assassins; mais

(1) Ce complot n'est point imaginaire. Il fut dénoncé le 23 mai, à la barre de la convention, par la section de la Fraternité.

1793. non l'effronterie à Robespierre. Le lendemain du jour où l'exécution devoit avoir lieu, il monta à la tribune, et dit :

« Une faction puissante conspire avec tous les rois de l'Europe pour nous donner une constitution aristocratique, un sénat et un roi. Ce gouvernement convient à Pitt et à la foule immense des perturbateurs; tandis que la république ne peut être habitée que par des âmes pures et des sans-culottes.

« Cette faction est née avec la révolution; c'est elle qui s'est opposée secrètement au 10 août, qui intrigua pour sauver le tyran, et qui a fait décréter qu'on donneroit un gouverneur au prince royal.

« A ces faits vous reconnoissez les hommes que je dénonce. Déjà vous avez nommé les Brissot, les Guadet, les Vergniaud et les Gensonné. Ce sont eux qui, à l'exemple de tous les ennemis de la liberté, peignent l'immortelle cité de Paris comme le théâtre de l'anarchie.

« Je sais bien que c'est en vain que je dénonce les traîtres, puisque c'est à eux-mêmes que je les dénonce; mais je viens ici armé de la vérité, qui est la plus forte de toutes les puissances. Je plaide la cause de la liberté, et cette liberté triomphera quand les vils scélérats que je dénonce *seront* dans la tombe. »

Isnard, Vergniaud, Guadet s'élancèrent tour à tour à la tribune pour répondre à Robespierre. 1793.

Vergniaud dit, entre autres choses remarquables, que Robespierre n'avoit imaginé son roman que pour allumer en France le flambeau de la guerre civile; que *ses calomnies étoient les dents du dragon de Cadmus, qui forçoient les hommes à s'entre-dévorer.*

Guadet traita la harangue de Robespierre d'odieuse *catilinaire,* quoique, dit-il, il n'y ait rien de commun entre Catilina et moi, et encore moins entre Cicéron et Robespierre.

Il parloit encore lorsque Pache, maire de Paris (1), vint proposer à la convention la lecture d'une pétition adoptée, dit-il, par le conseil général de la commune, et par trente-cinq sections de Paris; cette pétition n'étoit que le développement du discours de Robespierre.

L'orateur dit « qu'il venoit, en présence de la nation, fonder un acte d'accusation contre de perfides mandataires; il fit l'énumération de tous les crimes dont il les

(1) Pache, fils d'un Suisse, portier du maréchal de Castries, étoit parvenu, à force de bassesse et d'hypocrisie, à se faire passer pour un bon homme parmi les patriotes, et pour un zélé républicain parmi les girondins. Il trompa les uns et les autres. C'étoit en politique le *Tartufe* de Molière.

1793. orateurs s'élancèrent vivement à la tribune pour exprimer l'horreur qu'ils en ressentoient. Plusieurs autres demandèrent que les auteurs fussent poursuivis selon toute la rigueur des lois. Barrère lui-même se rangea du côté des girondins, et fit décréter la formation d'un comité de douze membres, avec le pouvoir de lancer des mandats d'arrêt contre les factieux et les conspirateurs.

Ce comité, formé d'hommes connus par leur attachement au parti de la Gironde, débuta par un acte de vigueur, en faisant arrêter Hébert, substitut du procureur de la commune, au milieu même de ses collègues. C'étoit le 24 mai, jour où l'on avoit distribué deux mille poignards à autant de scélérats qui devoient aller assassiner les députés proscrits dans le sein de la convention, tandis qu'une légion, dite de *Rosental,* en dépôt à Saint-Denis, étoit mandée pour venir protéger cette boucherie.

Arrestation d'Hébert.

Hébert n'étoit qu'un agent subalterne de Robespierre et de Danton. Tout étoit fini, et les girondins étoient sauvés, si, au lieu d'Hébert, le comité eût fait arrêter ces deux grands coupables; mais il n'osa pas s'élever jusqu'à ce coup d'autorité; et cette foiblesse les perdit.

Cependant l'arrestation d'Hébert dé-

concerta pour un moment le plan des factieux, et causa un bouleversement général dans la ville. Une sorte de fièvre s'empara de toutes les têtes. Les sections se divisèrent; on se battit dans quelques unes; on sonna le tocsin à l'Hôtel-de-Ville; des femmes, qui depuis long-temps ne sortoient des maisons de débauche que pour aller au meurtre, parcouroient les rues, tambour battant, et sous les drapeaux de l'insurrection : une ville prise d'assaut n'offre pas l'image d'un plus grand désordre. Le même désordre régnoit dans le sein de l'assemblée; on s'y disoit les injures les plus grossières; on s'y faisoit les menaces les plus terribles; on fut plusieurs fois sur le point d'en venir aux mains. 1793.

Pendant deux jours, des pétitionnaires, ivres de sang et de vin, ne cessèrent de venir réclamer la liberté d'Hébert avec des voix sinistres et des gestes menaçants. Isnard, président de l'assemblée pendant cette crise, trop foible pour en maîtriser la violence, eut cependant la force de prononcer les paroles suivantes :

« Ecoutez ce que je vais vous dire : si le fer étoit porté au sein de la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris seroit anéanti. Oui, la France entière tireroit vengeance de cet attentat, et l'on chercheroit bientôt

1793. sur les rives de la Seine le lieu où Paris exista (1). »

Isnard s'abusoit. Au lieu d'effrayer ses ennemis, ses menaces impuissantes ne firent que les irriter. Ils s'avancèrent pour le précipiter du fauteuil; ses amis accoururent pour le défendre. Au milieu de ce tumulte, Danton, s'adressant aux girondins, s'écria d'une voix retentissante : *C'en est trop, vous périrez!*

Le combat étoit trop inégal; les pétitionnaires confondus avec les députés, votoient, disputoient, menaçoient comme eux. Hérault de Séchelles, qui venoit de remplacer Isnard au fauteuil, mit aux voix et prononça la mise en liberté d'Hébert, et la suppression de la commission des douze.

Le lendemain 30 mai, les girondins protestèrent contre un décret qui avoit été enlevé par la violence, et vinrent à bout de le faire rapporter. Ce triomphe fut de courte durée.

Le redoutable Danton parut à la tribune, et dit avec son audace ordinaire : « Cessez une résistance inutile, ou vous verrez bientôt que nous savons vous surpasser en énergie révolutionnaire. »

(1) Isnard, marchand parfumeur de Draguignan, fut député à l'assemblée législative et à la convention, où il vota la mort du roi. C'étoit une mauvaise tête, et non un méchant homme.

Collot-d'Herbois ajouta : *Vous avez violé les droits de l'homme, nous allons les violer à notre tour!....* Alors les girondins furent abandonnés, et l'assemblée décréta pour la seconde fois la mise en liberté d'Hébert. Hébert n'étoit qu'un nom qui servoit à couvrir l'insurrection générale que les jacobins proposoient depuis long-temps, et qui devoit éclater le lendemain. 1793.

Lanjuinais la dénonça dans la soirée du 30 mai, et dit « que depuis quelques jours il se tramoit un complot contre la majorité de la convention; que la bombe devoit éclater le lendemain si on ne prenoit les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour en arrêter l'explosion....... » L'assemblée passa à l'ordre du jour, et leva la séance à minuit.

Pendant ce temps-là, les soixante-douze factieux, qui s'étoient constitués en *comité central*, étoient assemblés à l'Hôtel-de-Ville; ils se déclarèrent en insurrection; se munirent de pouvoirs illimités; cassèrent et recréèrent le conseil général de la commune, et nommèrent chef de la force armée Henriot, un des assassins du 2 septembre (1).

(1) Cet homme, échappé à la corde, qu'il avoit méritée avant la révolution pour vol domestique, fut un des agents les plus zélés de Robespierre, qui le fit nommer com-

1793. lérats de girondins qui vous trahissent?...»

Ce désordre épouvantable et ces débats scandaleux se prolongèrent pendant trois jours, pendant lesquels le tocsin ne cessa pas de sonner, la générale de battre, et la force publique de rester sous les armes.

Enfin, le 2 juin, Henriot et Marat avoient résolu de faire main-basse sur les députés qui leur opposoient tant de résistance. Barrère les prévient, et demande leur démission : ils la refusent. Couthon propose de les mettre en état d'arrestation; c'étoit un moyen terme; le décret est rendu; la résistance cesse; le siége de la convention est levé.

Voici les noms de ceux qui furent inscrits sur cette liste fatale : Vergniaud, Guadet, Brissot, Gensonné, Pétion, Gorsas, Barbaroux, Salles, Chambon, Buzot, Biroteau, Rabaut de Saint-Etienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Le Sage d'Eure-et-Loir, Louvet, Dufriche-Valazé, Doulcet de Pontécoulant, Liddon, Lehardi du Morbihan, Ducos, Clavières et Lebrun.

Barrère termina cette séance, si longue et si orageuse, par une proclamation digne de tout ce qui s'y étoit passé, et dans laquelle on invitoit le peuple françois à rester calme et paisible, et à voter des actions de grâces à la convention et à la commune de Paris, qui *avoient sauvé la*

patrie, l'une par la fermeté de ses décrets, l'autre par la sagesse de sa conduite. 1793.

C'étoit l'outrage le plus grossièrement fait au peuple françois, et en même temps la précaution du monde la plus inutile. Personne n'en fut la dupe. Les lâches n'en furent pas plus rassurés; les autres pas moins révoltés de tant d'atrocités si maladroitement déguisées.

Ne manquons pas ici l'occasion de faire remarquer la pénible situation dans laquelle se trouvoient alors le petit nombre de ces hommes foibles qu'on appeloit *les honnêtes gens de la convention.*

Ils étoient, jusqu'à un certain point, étrangers à la terrible lutte qui venoit de se terminer sous leurs yeux. Ils n'avoient pas à choisir entre un bon et un mauvais parti; mais, faisant des vœux pour le moins funeste, et fâchés de le voir succomber, ils ne pouvoient ni ne vouloient faire de grands efforts, soit pour le venger, soit pour le relever.

Pour parler plus clairement, les royalistes n'avoient pas vu sans un intérêt mêlé de pitié les girondins succomber sous les coups des jacobins; mais, au fond, ils n'aimoient ni l'un ni l'autre parti : et, dans la chute de l'un d'eux, ils ne voyoient que des ennemis de moins, sans se douter que le

1793. poignard s'approchoit de leur poitrine à mesure qu'il frappoit les républicains interposés entre eux et les régicides.

Voilà ce qui explique l'espèce d'indifférence que montrèrent Paris et les départements en apprenant l'issue des événements du 31 mai.

Cependant les jacobins, qui s'étoient rendus partout maîtres de la multitude, avoient conservé par elle les moyens d'étouffer les plaintes et les murmures dans toutes les villes où ils avoient su se ménager des affiliations. Dans ces villes, vingt-cinq ou trente hommes, armés jusqu'aux dents, dirigés par la société-mère de Paris, liés par les mêmes opinions, se réunissant tous les soirs dans un club ou dans un cabaret, parlant avec audace, s'encourageant réciproquement à tous les crimes, étoient plus forts que dix mille hommes épars, désarmés, inquiets, sans direction, sans but, et sans autre pensée que celle de leurs dangers personnels : tels étoient la plupart des François à cette époque.

Les girondins n'étoient pourtant pas restés sans quelques alliés. Le département du Calvados s'étoit armé en leur faveur. Celui d'Ille-et-Villaine écrivit une lettre menaçante à la convention. Lyon et Bordeaux annoncèrent l'intention de secouer le joug de la tyrannie. La Lozère et

l'Aveyron se déclarèrent ouvertement contre elle, et firent prendre les armes à toute leur jeunesse. Mais ces mouvements partiels, qu'aucun intérêt commun ne dirigeoit, qu'aucun motif généreux n'encourageoit, ne furent pas difficiles à déconcerter. 1793.

Celui du Calvados prit d'abord un caractère assez grave pour alarmer les tyrans. Henri-la-Rivière, Lanjuinais, Barbaroux et Pétion, échappés à leur captivité, et arrivés à Caen, avoient raconté leurs malheurs, et déterminé les habitants à prendre leur défense. Le général Félix Wimphen, qui commandoit dans le département, forme sur-le-champ une petite armée, marche sur Paris, arrive à Vernon, rencontre l'armée des jacobins, qui n'étoit ni plus nombreuse ni plus rassurée que la sienne, mais qui traînoit avec elle quelques pièces d'artillerie : la première décharge mit en fuite celle de Félix Wimphen. Ce fut la seule action de cette ridicule campagne, et à quoi se bornèrent tous les efforts des départements du nord en faveur des girondins.

Les départements du midi se prononcèrent avec plus d'énergie, sans obtenir plus de succès.

La chaîne de ceux qui étoient disposés à l'insurrection étoit interrompue par le

1793. mouvement royaliste, qui, de la Vendée, s'étendoit alors dans la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, le Maine, et menaçoit le département de la Seine. C'est de ce mouvement que nous devons nous occuper avant de continuer l'histoire des malheurs de la Gironde.

Suite de la guerre de la Vendée.

Jacques Cathelineau, voiturier-colporteur de laine, demeurant au village du Pin, dans les Mauges, étoit occupé à pétrir le pain de son ménage, lorsqu'il entendit raconter l'histoire des jeunes gens de Saint-Florent-le-Vieux, dont nous avons parlé plus haut : il prit aussitôt la résolution de les sauver ou de périr avec eux. Essuyant ses bras blanchis de farine, il prend un habit, rassemble les habitants, et leur parle avec force et chaleur. Il étoit aimé de tout le monde : on l'écoute avec plaisir, on s'arme à son exemple, on jure de le suivre; on marche avec lui sur Jallais, qui étoit le poste républicain le plus voisin : il est enlevé. Encouragé par ce premier succès, Cathelineau entreprend le même jour d'attaquer Chemillé, défendu par deux cents soldats républicains et trois pièces de canon : il s'en empare avec la même facilité.

Caractère de cette guerre.

Pendant ce temps-là, trois autres rassemblements se formoient en trois autres endroits, et sans aucun concert entre eux;

l'un, sous la conduite de M. Stofflet, s'emparoit de Chollet; l'autre, sous celle de M. de Charette, entroit dans Machecoult; le troisième, ayant à sa tête M. de Voyrand, se rendoit maître des Herbiers et de Chantonnay. 1793.

Dans les commencements, ces rassemblements, composés de paysans, sans chefs, sans discipline, et sans autres armes que des bâtons et des instruments de labour, fondoient avec impétuosité sur les républicains, les étonnoient et les mettoient en fuite. Bientôt ces paysans sentirent la nécessité de se soumettre à des chefs, et allèrent prier les maîtres des châteaux voisins de se mettre à leur tête.

Ce fut ainsi que MM. d'Elbée, de Bonchamp, de Lescure et Henri de La Roche-Jacquelein furent entraînés dans cette guerre.

M. d'Elbée commandoit les hommes des environs de Chollet et de Beaupréau. C'étoit un petit homme, très-poli, très-dévot, très-brave, mais très-borné dans ses vues. Dans les combats, il ne savoit qu'aller en avant, et dire : *Mes enfants, la Providence nous donnera la victoire*(1)!

M. de Bonchamp, né en Anjou, d'une famille noble et considérée, avoit servi

(1) Mémoires de madame la marquise de La Roche-Jacquelein.

1793. dans l'Inde avec distinction: il commandoit, dans les environs de Montfaucon, un corps de six mille hommes, qui étoit en grande partie composé de Bretons, lesquels, s'étant insurgés sans succès sur la rive droite de la Loire, étoient venus se réunir aux Vendéens. Il étoit renommé dans les deux partis par ses talents, sa modestie, et surtout son humanité; mais il fut presque toujours malheureux dans les combats.

M. Henri de La Roche-Jacquelein étoit chef des paroisses autour de Châtillon. Il avoit le coup-d'œil juste, la résolution prompte, mais un courage téméraire. Il inspiroit sa confiance aux soldats, et s'exposoit plus qu'aucun d'eux. Il aimoit à se battre corps à corps: « Pourquoi veut-on que je sois général? disoit-il souvent; je ne veux être qu'un hussard, pour avoir le plaisir de me battre. »

M. de Charette, gentilhomme breton, et lieutenant de vaisseau avant la révolution, occupoit le pays entre les Sables et Nantes. Il eut long-temps des succès. Il avoit des talents et de la bravoure; mais la jalousie qu'il conçut contre MM. de Lescure et de Bonchamp, qui avoient plus de talents que lui, désunit les forces des royalistes, et nuisit aux progrès de leurs armes.



M. de Lescure étoit l'officier le plus instruit de l'armée vendéenne. Lui seul étoit tacticien, et entendoit l'attaque et la défense des places. Il étoit aimé et respecté des soldats; mais il passoit pour avoir de l'obstination dans les conseils. Son humanité étoit sans bornes, comme celle de M. de Bonchamp. Jamais il ne voulut laisser périr ou maltraiter un prisonnier : dans un temps où la cruauté des républicains forçoit quelquefois aux représailles les plus doux des officiers vendéens, c'étoit un mérite assez rare. 1793.

M. Stofflet, alsacien de naissance, et garde-chasse de M. de Maulevrier avant la révolution, étoit un homme grand et robuste : les généraux les plus distingués avoient une haute confiance en lui, parce qu'il étoit actif, intelligent et brave; mais les soldats ne l'aimoient pas, parce qu'il étoit dur et brutal. Dans les commencements de la guerre, il montra un dévouement parfait à la cause, sans aucun retour sur lui-même. Par la suite, il laissa voir une ambition sans bornes et sans raison; et cette ambition n'a pas peu contribué aux revers des Vendéens.

M. Cathelineau étoit, avons-nous dit, un simple paysan, voiturier et colporteur de laine. Il avoit une intelligence extraordinaire, une éloquence naturelle, et une

1793. bravoure à toute épreuve. Sa modestie égaloit ses talents. Les paysans l'adoroient; les chefs le respectoient; les soldats l'appeloient *le saint d'Anjou* (1).

Tels étoient les chefs de l'armée vendéenne; tels furent les hommes qui tinrent, pendant cinq ans, toutes les armées républicaines en échec, et seroient sans doute parvenus à renverser de fond en comble la république elle-même, si, au lieu des secours qu'on leur avoit promis, on n'eût pas jeté parmi eux la désunion, les soupçons, les défiances et les germes de cette ambition personnelle qui en égara quelques uns, et qui les a tous perdus.

L'armée vendéenne, prenant tous les jours plus de consistance, s'empara successivement de Bressuire, de Parthenay, de Thouars et de Fontenay. La prise de cette dernière ville fut la suite d'une affaire sanglante qui eut lieu le 24 mai 1793. Les républicains, au nombre de dix mille, étoient rangés en bataille devant la ville, avec une nombreuse artillerie.

Avant l'attaque, on fit donner par les chapelains de l'armée l'absolution aux soldats: les généraux leur dirent ensuite: *Mes enfants, nous n'avons pas de poudre,*

(1) La plus grande partie de ces détails sur les chefs vendéens est extraite des Mémoires de madame de La Roche-Jacquelein.

mais nous allons prendre leurs caissons. 1793.
Aussitôt M. de Lescure donne l'exemple, et s'avance en criant : *Vive le roi!* Une batterie de six pièces fit sur lui un feu de mitraille ; ses habits furent percés, son éperon gauche emporté, sa botte droite déchirée ; mais il ne fut pas blessé. *Vous voyez, mes amis*, cria-t-il à ses soldats, *les bleus ne savent pas tirer*. Encouragés par ces mots et par l'exemple de leur général, les paysans, armés de leurs bâtons, prennent leur course en avant, aperçoivent une croix sur la route, et, quoiqu'à la portée du canon, se jettent à genoux, font une prière, se relèvent, et courent de nouveau sur *les bleus* qu'ils attaquent avec furie, et dont ils désarment les premiers rangs.

Pendant ce temps-là, M. de La Roche-Jaquelein, à la tête de la cavalerie vendéenne, chargeoit avec succès celle des républicains, et, au lieu de la poursuivre dans sa déroute, il tomba sur le flanc gauche de l'infanterie et l'enfonça. Ce fut là ce qui décida l'affaire. Les républicains avoient tenu une heure et demie. Un bataillon de la Gironde fit seul une belle résistance ; le reste s'enfuit en désordre vers la ville.

M. de Lescure, qui les poursuivoit vivement, y arriva aussitôt qu'eux ; ses

1793. sans n'osoient pas le suivre. MM. de Bonchamp et Forêt arrivèrent et s'élancèrent à ses côtés. Tous les trois osèrent s'aventurer dans les rues de Fontenay, remplies de fuyards qui jetoient bas leurs armes en criant : *Grâce, grâce!* Trois hommes en effrayoient six mille! M. de Bonchamp seul fut blessé.

Cette affaire, une des plus brillantes de la guerre, donna à l'insurrection une consistance qu'elle n'avoit pas eue jusqu'alors, et rendit l'armée maîtresse de quarante pièces de canon, de dix mille fusils, d'une grande quantité de munitions de guerre, et de la caisse militaire, qui renfermoit plusieurs millions en assignats et 900,000 fr. en numéraire.

Alors les chefs essayèrent de donner plus de régularité à leurs opérations en créant un conseil supérieur d'administration dont le siége fut établi à Châtillon.

Un abbé Guyot de Folleville, qui se faisoit appeler *l'évêque d'Agra,* et qui, sous ce faux nom, trompa toute l'armée vendéenne sans qu'on sache quels étoient son but et ses projets, fut nommé président du conseil.

Un autre abbé nommé Bernier, ancien curé d'Angers, en fit partie, et y obtint bientôt la plus grande influence. C'étoit un homme d'esprit, qui écrivoit et parloit

avec une égale facilité, dont le ton étoit doux et les manières insinuantes; mais d'une hypocrisie profonde, d'une ambition démesurée, semant adroitement les défiances et la discorde, et gouvernant les esprits par l'imposture et la calomnie (1). 1793.

La convention, qui jusqu'alors avoit traité fort légèrement l'insurrection de la Vendée, commença à la voir sous son véritable aspect; sentit jusqu'où elle pouvoit aller, et résolut de l'écraser tout d'un coup en déployant contre elle des forces redoutables. Elle destina à cet effet une armée de quarante mille hommes, composée en grande partie de bataillons tirés de l'armée du nord, de vieux soldats exercés aux fatigues de la guerre, d'escadrons choisis, et d'une nombreuse artillerie. Les troupes et les canons voyagèrent en poste, et arrivèrent en cinq jours de Paris à Saumur (2).

Cette armée, commandée par des hommes dont les noms sont aujourd'hui couverts d'un ridicule ineffaçable, mais dont la présence étoit alors signalée par la terreur et la cruauté, s'étendoit depuis Saumur jusqu'à Vihiers, dans un espace de neuf à dix lieues.

Tandis que celle des Vendéens se for-

(1) Mémoires de madame de La Roche-Jaquelein.

(2) Trente-huit postes.

1793. moit à Châtillon, sous les ordres de M. de Lescure, l'intrépide Stofflet partit de Chollet avec soixante-dix cavaliers, et vint attaquer la petite ville de Vihiers, défendue par quinze cents républicains. Ceux-ci se replièrent et revinrent le lendemain avec deux mille hommes de plus. Stofflet se replia à son tour sans avoir eu le temps de faire avertir M. de Lescure de sa retraite.

Les républicains, ayant appris qu'une colonne vendéenne s'avançoit contre eux, recommandèrent aux habitants, qui étoient presque tous dans leurs intérêts, de ne point paroître et de laisser croire aux *rebelles* que la ville étoit encore occupée par Stofflet (1); puis ils allèrent s'embusquer sur une hauteur voisine.

MM. de Lescure et de La Roche-Jaquelein arrivent avec quatre mille hommes pleins de sécurité comme eux, et s'engagent dans la ville sans se douter de rien; ils la traversent sans rencontrer ni amis ni ennemis; ils aperçoivent quelques hommes sur les hauteurs, et croyant que c'est la troupe de Stofflet, ils s'avancent négligemment pour la rejoindre. Tout à coup une batterie masquée fit sur eux un feu de mitraille. Le cheval de M. de Lescure fut blessé. Ses paysans ne furent point intimi-

(1) Mémoires de madame la marquise de La Roche-Jaquelein.

dés; ils s'élancent avec leur impétuosité ordinaire sur les *bleus*, qui, ne s'attendant nullement à cette attaque, jettent leurs armes, abandonnent leurs canons, et s'enfuient à toutes jambes sur la route de Doué. 1793.

L'armée vendéenne étoit formée. Elle marche rapidement sur Doué, l'emporte, et poursuit les républicains sur le chemin de Saumur, où elle seroit arrivée avec eux, si elle n'eût été arrêtée par le feu de deux batteries redoutables placées sur les hauteurs de Bournan.

L'attaque de Saumur fut résolue. C'étoit une ville considérable, et un poste très-important sur la Loire, défendu par un camp de vingt mille hommes, et par un château fortifié. Le château, le camp, la ville, tout fut enlevé, tout céda à la valeur des royalistes. Les républicains s'enfuirent lâchement sur la route de Tours, en laissant derrière eux quatre-vingts pièces de canon, vingt mille fusils et onze mille prisonniers; la perte des Vendéens, dans cette affaire, fut de soixante hommes tués, et quatre cents blessés: M. de Lescure étoit du nombre de ces derniers.

Ce fut là l'époque brillante de leur gloire, et en même temps le terme de leurs succès. Nous les verrons encore se battre avec la même valeur, montrer le même

1793. dévouement, remporter quelques avantages, mais nous ne verrons plus de concert dans leurs efforts, plus d'unité dans leurs moyens, plus d'événements décisifs en leur faveur. La convention prit dès lors sur eux la même supériorité qu'elle prenoit sur tous ses ennemis.

Avant ce moment, tout sembloit conspirer contre elle : au dehors les Autrichiens, maîtres de Valenciennes et de Condé, poussèrent leurs avant-postes jusqu'à Vervins et Saint-Amand, à quarante lieues de Paris. La prise de Valenciennes avoit été précédée de celle du camp de Famars, où les François perdirent armes et bagages, et essuyèrent une des plus humiliantes défaites de toute la guerre.

Guerre étrangère.

Nous avions perdu toutes nos conquêtes sur le Rhin ; Francfort et Mayence étoient évacués. Custines, forcé de se replier sur l'Alsace, venoit d'être appelé au commandement de l'armée du nord, qui étoit alors dans le plus grand désordre et dans la plus dangereuse des positions.

Du côté des Pyrénées, les Espagnols avoient pénétré sur notre territoire, après s'être emparés de l'importante forteresse de Bellegarde et du port de Collioure.

Du côté des Alpes, les Piémontais étoient rentrés en Savoie, et nous poursuivoient de poste en poste.

Dans l'intérieur, les mêmes dangers, les mêmes disgrâces attendoient et menaçoient la convention. Les départements de l'ouest ne reconnoissoient plus son autorité ; les départements méridionaux s'armoient contre elle. Lyon, Bordeaux, Marseille et Toulon, les principales cités du royaume, étoient animées du même esprit, et avoient résolu de secouer le joug de la plus honteuse des tyrannies. 1793.

Qui n'auroit cru la convention perdue en la voyant entourée de tant et de si formidables ennemis ? Une contre-révolution paroissoit inévitable ; les plus coupables des factieux la croyoient tellement assurée, qu'ils songèrent à se garantir de ses effets en destinant une partie des richesses de la couronne, qu'ils avoient dérobées, à l'acquisition de la plus grande île de l'Archipel (1), où ils devoient se réfugier et vivre sous la protection du grand-seigneur. La négociation manqua, non par leur faute, mais parce que celui qui en étoit chargé fut arrêté en chemin avec ses papiers et ses trésors.

Il est juste de dire que les chefs de la convention, loin de partager ces craintes, ne songèrent qu'à se défendre, et prirent à cet effet les mesures les plus promptes et les plus efficaces. Ces hommes qui nous

(1) Candie, autrefois l'île de Crète.

avoient paru si méprisables dans leurs dangers personnels, déployèrent dans les dangers publics une hauteur de caractère, une vigueur et un courage qui les placeront peut-être à côté des héros des anciennes républiques, quand le temps aura dissipé les préventions qu'ont inspirées contre eux les longues calamités que nous avons souffertes par eux ou à cause d'eux.

Nous avons dit que l'assemblée avoit confié tous ses pouvoirs à un comité de salut public, composé de ceux de ses membres les plus renommés par leur patriotisme. Ils ne trompèrent pas son attente, et leurs moyens d'action répondirent à l'intention de leurs commettants et à la férocité de leur caractère (1).

Puissance du comité de salut public.

Ils s'attachèrent les brigands par l'impunité, les patriotes par les places, les armées par la licence et des largesses. Ils semèrent la division parmi les mécontents, l'inquiétude parmi les fonctionnaires publics, la haine et la terreur partout; disposant des presses, des finances et de la force publique, agissant au nom de la nation, parlant au nom de la loi, menaçant toujours de la mort, comment n'auroient-ils pas pris momentanément sur tous les

(1) N'oublions pas que c'étoit Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Couthon, Saint-Just, Barrère, etc.....

esprits l'empire que donne toujours une force irrésistible? 1793.

Bientôt on ne sentit plus que l'action de deux grands ressorts, la volonté du comité de salut public et les bras du peuple.

Ce peuple, c'est-à-dire la populace, qui composoit à elle seule les assemblées de section, les comités révolutionnaires, l'état-major des armées, donna l'essor à toutes ses passions, qui, long-temps comprimées par la religion ou par les tribunaux, se détendirent alors avec une violence qui déplaça tout et détruisit tout.

L'homme sans propriété, l'artisan sans lumières, le prêtre sans religion, les femmes sans pudeur devinrent autant d'instruments du comité de salut public. La modération devint un crime, le savoir devint un crime, l'éducation devint un crime, tout devint crime, hors le crime lui-même. La grossièreté dans les propos, la brusquerie dans les manières, la malpropreté dans les vêtements étoient des vertus républicaines, et ces vertus brilloient éminemment dans les *comités révolutionnaires*, sorte d'agences subalternes, et dépendances immédiates du comité de salut public, duquel elles avoient reçu le pouvoir de faire incarcérer les citoyens, et de séquestrer leurs biens, sans être obligées

d'en rendre compte à qui que ce fût. Il y avoit des comités révolutionnaires dans tous les districts et dans tous les villages. On n'appeloit à ces fonctions que des hommes connus par leur dureté, leur immoralité, leur férocité. Pour s'y maintenir, il falloit dénoncer, incarcérer, boire et jurer toute la journée : il falloit établir la république sur les ruines de toutes les anciennes institutions : il falloit la cimenter avec le sang des royalistes, des aristocrates et des modérés.

Dans cet ordre de choses, les grandes propriétés, la naissance, la vertu, la piété, la modération, étoient autant d'obstacles au niveau qu'on vouloit établir, autant de victimes marquées pour le sacrifice.

On s'est fait mal à propos une haute idée du génie et des conceptions de ce gouvernement : rien n'étoit moins compliqué que sa machine, rien n'étoit plus facile que sa marche, dès que fut admise l'hypothèse de la *souveraineté du peuple*. Les tyrans populaires ne peuvent employer que les bras du peuple pour l'égarer, le corrompre et l'asservir. *L'intérêt du peuple* étoit le prétexte de toutes leurs opérations, et la mort le seul levier qu'ils employoient pour les accélérer.

Tout député, tout général, tout ministre, tout individu convaincu de résistance

aux ordres du comité de salut public étoit puni de mort. 1793.

« Le but de son institution, disoit le rapporteur, est de détruire les frottements et les retards, d'investir ses agents des moyens les plus efficaces, de les seconder, et de donner à la révolution la plus grande activité possible. »

C'étoit pour atteindre ce but que Barrère, l'orateur bannal du comité, accusoit les prêtres, les nobles, les banquiers, les marchands et les propriétaires, de faire hausser le prix des marchandises et des denrées, d'être la cause de nos *défaites* et de la rareté du numéraire. Le peuple, à qui on redisoit tous les jours ces mêmes sottises, finit par y croire, désira la mort de ceux qu'on lui désignoit comme ses ennemis, approuva les exécutions, trouva qu'il n'y en avoit jamais assez; et dans les départements comme à Paris, pressa les ventes, les saisies, les incarcérations, les exécutions, tout ce qui pouvoit faire passer dans ses mains le bien des riches, devenus à ses yeux des traîtres et des ennemis de la patrie.

Tandis qu'à Paris on faisoit à ceux-ci un crime de leur *aristocratie*, à Lyon, à Bordeaux, à Nantes et à Rouen on leur en faisoit un du *négotiantisme*, mot nouveau et inventé par Robespierre, qui inventoit

1793. tous les jours de nouveaux moyens de destruction, et qui ne pouvoit régner que sur des ruines et par la terreur.

Constitution de 1793. Ce fut d'après ces dispositions qu'il fit rédiger par le comité de salut public, et proclamer par Hérault de Séchelles, cette fameuse charte connue sous le nom de *constitution de* 1793, laquelle fut, comme celle de 1791, précédée d'une *déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* En voici les articles principaux :

« Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi. La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent. La loi ne reconnoît point de domesticité; il ne peut y avoir qu'un engagement de soins et de reconnoissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.... Tous les François sont soldats. La force générale de la république se compose du peuple entier, etc. »

Les tribunes applaudirent vivement à chacune des maximes de ce nouveau code politique; et les hommes de la monta-

gne (1) se levèrent tous à la fois, et demandèrent à grands cris qu'on mît aux voix sur-le-champ et sans discussion *une constitution qui assuroit au peuple françois un bonheur éternel et les plus hautes destinées*. 1793.

Gohier, ministre de la justice, déclara *sur son honneur* « qu'au moment où le peuple françois avoit voté cette *constitution sublime*, il lui avoit semblé voir les sceptres et les trônes rouler à ses pieds, se réduire en poudre, et sur ces débris s'élever l'édifice majestueux de la république françoise.

Il semble qu'un gouvernement fondé sur un tel délire n'auroit pas dû voir la fin de l'année. On en juge autrement quand on réfléchit qu'élevé par les plus fougueuses passions, et défendu par les bras robustes de la multitude, il devoit durer tant qu'il y auroit des passions pour l'entretenir et des bras pour le défendre.

Les membres de la commune et ceux de la société des jacobins vinrent apporter à la convention le vote des quarante-huit sections qui avoient *accepté la constitution nouvelle à l'unanimité*; ils étoient accompagnés de quarante-huit tambours

(1) C'est ainsi qu'on appeloit les députés; partisans zélés de Robespierre, qui siégeoient sur les hauts bancs de l'assemblée.

1793. qui rendoient cette cérémonie aussi bruyante que ridicule. L'orateur félicita l'assemblée de son courage et de ses travaux; et, en retour de ses compliments, le président lui dit que les sections de Paris *n'avoient pas cessé de bien mériter de la patrie.*

Sous le joug de ses nouveaux tyrans, Paris imitoit parfaitement les hommages serviles que, dans le temps de sa dégradation, Rome prodiguoit aux plus odieux de ses empereurs. Tandis que les vandales de l'assemblée décrétoient la suppression et l'anéantissement de tous les monuments des arts qui rappeloient aux peuples la magnificence des rois et la gloire de la nation, de grossières constructions que la sottise et la barbarie élevoient à la hâte, représentoient partout le triomphe de la *montagne.*

Mort de Marat.

Un événement inattendu interrompit un moment le cours de ces adulations et de ce vandalisme. Le 14 juillet on apprit dans Paris que Marat venoit d'être assassiné. Cet homme, malgré sa férocité, n'étoit assurément pas le personnage le plus dangereux de l'assemblée; mais c'étoit celui qui par son audace, ses discours, son journal, faisoit le plus de bruit dans les départements, et passoit pour le chef des scélérats qui gouvernoient la France.

Une jeune et belle fille, nommée Charlotte Corday (1), demeurant à Caen, se persuada qu'en purgeant la terre de ce monstre, elle affranchiroit son pays du joug de la tyrannie. 1793. Charlotte Corday.

Elle arrive à Paris, se présente chez Marat; on lui refuse la porte; elle ne se décourage pas; et croyant pouvoir user d'artifice avec un monstre, elle lui écrit la lettre suivante :

« Citoyen, j'arrive de Caen. Votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connoîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la république. Je me présenterai demain chez vous; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien : je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

CHARLOTTE CORDAY. »

Elle revint le lendemain, et fut admise. Marat étoit dans le bain. Elle s'approche de lui avec timidité, tenant un papier à la main. Marat lui fait différentes questions, et entre autres celle-ci : *Quels sont les fédéralistes qui sont réfugiés à Caen?*

(1) Agée de vingt-cinq ans. On a dit dans le temps qu'elle avoit voulu venger la mort d'un amant : c'est une calomnie. Elle ne songea qu'à délivrer la terre d'un monstre.

1793. sement à la mort pour délivrer la France d'un scélérat qui en étoit le fléau (1). »

L'assassinat de Marat renouvela toutes les terreurs que celui de Le Pelletier avoit déjà jetées dans l'âme des conventionnels. Ils essayèrent de s'étourdir, en faisant son apothéose. Sur le rapport de Chénier, ils décrétèrent que ses restes seroient portés au Panthéon, et déposés à la place de ceux de Mirabeau, qu'on jeta à la voierie. Dans toutes les sections de Paris, dans toutes les villes de France, il y eut un lieu consacré à la mémoire du nouveau dieu. Toutes les *décades*, tous les jours de fêtes établies par le nouveau calendrier, la jeunesse des deux sexes étoit contrainte d'aller jeter des fleurs et chanter des hymnes devant l'autel du monstre qui, pendant sa vie, répétoit tous les jours : *Coupez trois cent mille têtes ; c'est à ce prix seulement que vous aurez une république.*

Sa mort servit de prétexte pour faire arrêter de nouveaux députés, et pour presser la condamnation de ceux qui étoient tombés entre les mains de leurs ennemis. Saint-Just (2) fit contre eux un rapport

(1) Histoire de la révolution, par l'abbé Papon.

(2) Ceux qui n'avoient pas pardonné aux girondins leurs premiers pas dans la révolution, lors même qu'ils étoient comme eux victimes de la tyrannie de Robespierre, applaudirent imprudemment à leur chute, et s'efforcèrent de regarder comme un chef-d'œuvre de

aussi violent qu'astucieux, dans lequel il accusa nominativement Brissot d'être le chef de la conspiration qui tendoit à rétablir la royauté; Buzot et Gorsas de tendre secrètement la main à la Vendée; Pétion d'avoir donné l'ordre de tirer sur le peuple dans la journée du 10 août; Vergniaud d'avoir correspondu avec Dumouriez; Valazé d'avoir formé le projet de faire assassiner la convention; Condorcet d'avoir dressé dans sa constitution un piédestal à un roi, etc., etc. 1793.

Après la lecture de ce rapport, et sur la proposition de Barrère, la convention déclara *traîtres à la patrie* les dix-huit députés qui s'étoient soustraits par la fuite au décret rendu contre eux le 2 juin, et mit en état d'accusation ceux qu'elle retenoit dans ses cachots (1).

Soulèvement dans les provinces du midi.

Cependant la Provence, le Languedoc et le Lyonnois s'armèrent pour la défense de ceux-ci. On se proposoit de former une coalition entre les principales villes du midi, dont Lyon devoit être le chef-lieu, et dont l'objet étoit de soustraire la France

logique et d'éloquence l'acte d'accusation que Saint-Just prononça contre eux à la tribune. Mais en le lisant de sang-froid et sans esprit de parti, on n'y trouve qu'un mélange adroit de mensonges et de vérités, de sophismes et de raisonnements, de récriminations violentes et d'invocations banales à la liberté.

(1) Ils étoient au nombre de vingt-deux.

1793. au joug de la convention. Le plan étoit bien conçu et pouvoit, par une habile exécution, nous épargner une longue série de calamités.

Mais, pour arriver à ce but, il falloit adopter franchement un parti; il falloit abandonner sans hésitation celui qu'on avoit jusqu'alors trop aveuglément suivi, et qui n'avoit entraîné que des fautes et des malheurs; il falloit, en un mot, attaquer de front les jacobins, désavouer leurs opinions, reprendre la monarchie en sous-œuvre, et faire un appel aux royalistes. Les girondins n'en eurent pas le courage; ils paroissoient craindre également les royalistes et les jacobins; ils crurent trouver un lieu de sûreté dans une sorte de *moyen terme* entre les uns et les autres; et par cette fausse politique, ils se placèrent hors de tous les intérêts : ils perdirent, avec l'occasion de se sauver, celle de réparer leurs torts et de venger leurs injures.

La seule ville de Marseille avoit envoyé à leur secours deux mille cinq cents hommes qui s'avancèrent jusqu'auprès d'Avignon, et qui, recrutant sur leur passage tous les jeunes gens de bonne volonté, se trouvèrent au nombre de cinq mille deux cents hommes lorsqu'ils rencontrèrent le général Carteaux. Celui-ci, à la tête de six

mille huit cents hommes, composés partie de gardes nationales, partie de troupes de ligne, les attaqua brusquement, et fut battu. 1793.

Deux jours après le général prit sa revanche, battit complètement l'armée confédérée, et en poursuivit les débris jusqu'à Marseille, où il entra pêle-mêle avec eux. Carteaux n'étoit point un méchant homme; mais il avoit dans son armée un *représentant du peuple* nommé Albitte, qui se chargea des vengeances de la convention : elles furent horribles.

La défaite inattendue des Marseillois consterna les Lyonnois, et leur enleva leur plus puissant allié.

Siége de Lyon.

En se déclarant ouvertement pour les girondins contre la convention, les Lyonnois avoient compté sur un esprit républicain qui n'existoit pas, et s'étoient mis, comme les girondins eux-mêmes, dans une fausse position. Ils entreprenoient de soutenir une guerre civile de républicains à républicains; ils ne devoient attendre de secours ni du côté de la Vendée, ni du côté des rois. Ils ne tardèrent pas à reconnoître le danger de leur situation; mais, sans perdre courage, ils quittèrent soudain les paisibles occupations du commerce pour se livrer exclusivement et avec ardeur au terrible métier des armes. Avec

1793. dix mille hommes effectifs ils ne craignirent pas d'affronter toutes les forces de la convention, qui envoya contre eux quarante mille hommes, une artillerie formidable, et cinq commissaires dont les noms seuls faisoient horreur, et dont la puissance écrasoit celle des généraux.

Les Lyonnois chargèrent de leur défense M. Perrin de Précy, ancien lieutenant-colonel de chasseurs, homme d'un jugement sain, d'une volonté ferme, d'un courage froid, et d'une valeur à toute épreuve.

La jeunesse de toutes les conditions, et sans nul égard à la différence des rangs et de la fortune, se rangea sous ses drapeaux avec empressement, et se rendit avec docilité à tous les postes qu'il voulut lui assigner. L'enthousiasme enfanta des prodiges; en un clin d'œil la première ville de commerce de France fut transformée en une ville de guerre qui se prépare à soutenir un siége meurtrier. En peu de jours Chenelette construisit des redoutes qui ont passé pour des chefs-d'œuvre de fortifications; Schmitt fondit des canons; les armes de luxe furent mises à la disposition de l'armée : les gens de la campagne apportèrent tout ce qu'ils avoient de provisions de bouche; les femmes et les enfants préparèrent des gargousses et la

charpie; personne ne resta dans l'oisiveté. 1793.
Dans ces premiers moments il n'y eut qu'un esprit et qu'un vœu dans toute la ville.

Cependant il y avoit des traîtres qui n'osèrent se montrer d'abord, mais qui ne tardèrent pas à suivre les instructions qu'ils avoient reçues, les uns en rompant par de faux avis les mesures les mieux concertées, les autres en indiquant par des signaux perfides les points sur lesquels les bombes et les boulets rouges devoient tomber.

Dubois-Crancé commandoit l'artillerie des assiégeants et se félicitoit des fréquents incendies qu'il allumoit facilement à l'aide de ces signaux. « Je fais pleuvoir, disoit-il, des bombes et des boulets sur cette ville coupable, et nous avons déjà brûlé plus de trois cents maisons. » Le général Nicolas, qui commandoit sous ses ordres, se réjouissoit de son côté d'avoir mis le feu à l'hôpital, l'un des plus beaux monuments de l'Europe en ce genre, dans la construction duquel le génie de Soufflot avoit réuni la magnificence à la commodité. Malgré le drapeau noir qui flottoit sur le dôme, malgré l'usage adopté chez tous les peuples civilisés, malgré les cris de l'humanité, les républicains y mirent le feu, et s'en réjouirent.

1793. dix mille hommes effectifs ils ne craignirent pas d'affronter toutes les forces de la convention, qui envoya contre eux quarante mille hommes, une artillerie formidable, et cinq commissaires dont les noms seuls faisoient horreur, et dont la puissance écrasoit celle des généraux.

Les Lyonnois chargèrent de leur défense M. Perrin de Précy, ancien lieutenant-colonel de chasseurs, homme d'un jugement sain, d'une volonté ferme, d'un courage froid, et d'une valeur à toute épreuve.

La jeunesse de toutes les conditions, et sans nul égard à la différence des rangs et de la fortune, se rangea sous ses drapeaux avec empressement, et se rendit avec docilité à tous les postes qu'il voulut lui assigner. L'enthousiasme enfanta des prodiges; en un clin d'œil la première ville de commerce de France fut transformée en une ville de guerre qui se prépare à soutenir un siége meurtrier. En peu de jours Chenelette construisit des redoutes qui ont passé pour des chefs-d'œuvre de fortifications; Schmitt fondit des canons; les armes de luxe furent mises à la disposition de l'armée : les gens de la campagne apportèrent tout ce qu'ils avoient de provisions de bouche; les femmes et les enfants préparèrent des gargousses et la

tichamp, envoyé par les princes, à cet effet, essaya vainement d'ébranler, en faveur des Lyonnois, la masse immobile des Suisses; il essaya plus vainement encore d'engager dans sa cause les milices du Piémont et de la Savoie. Le siége se poursuivoit avec une épouvantable chaleur, tandis qu'il couroit de la Suisse dans le Piémont, pour obtenir les moyens de le faire lever; et la ville fut rendue avant que les émigrés eussent pris les armes pour la secourir. 1793.

M. de Précy, convaincu de l'inutilité de ses efforts, et ne pouvant douter qu'il seroit la première victime du ressentiment de la convention, prit le parti de sauver ce qui lui restoit de ses compagnons de gloire et d'infortune. Le 9 octobre fut le jour désigné pour leur sortie; le rendez-vous donné à la porte de Vèze, et l'heure du départ fixée à six heures du matin. Ce ne fut pas sans la plus vive douleur qu'il laissa à la merci d'un ennemi sans pitié des femmes, des enfants, des parents et des amis que l'âge et les infirmités retenoient dans leurs foyers. Sa troupe, composée de quinze cents hommes armés, et suivie d'environ trois cents femmes et enfants que rien ne put retenir, se mit en route.

A peine étoit-elle hors des murs, que le tocsin sonna dans toutes les campagr

1793. Une nuit, l'arsenal sauta avec un bruit épouvantable, et les munitions immenses qu'il renfermoit furent réduites en cendres. Dans la joie de cet horrible succès, les féroces conventionnels écrivirent à leurs amis de Paris : *Tout a sauté : le Vésuve et l'Etna n'ont jamais présenté un plus beau spectacle aux yeux des mortels.*

Cette nuit déplorable fut marquée par d'autres malheurs. Non-seulement les Lyonnois ne purent arrêter les progrès de l'incendie de l'arsenal et des environs, non-seulement ils ne réussirent pas, dans une trop foible sortie, à renverser les batteries du bombardement, mais ils furent encore forcés dans leurs retranchements de la *Croix-Rousse*, malgré la défense la plus courageuse et la plus opiniâtre.

Tout annonçoit de la part des assiégeants la résolution bien déterminée d'anéantir la ville de Lyon. Ses habitants se battoient en désespérés. Mais harassés par les fatigues d'un siége qui duroit depuis deux mois, affoiblis par la famine et par les pertes nombreuses qu'ils faisoient tous les jours, ils sentirent confusément que leur résistance ne retarderoit leur mort que de quelques jours; et ce sentiment étoit affreux. Les secours qu'ils attendoient des princes, de la Suisse et du Piémont n'arrivoient point; le marquis d'Au-

tichamp, envoyé par les princes, à cet effet, essaya vainement d'ébranler, en faveur des Lyonnois, la masse immobile des Suisses; il essaya plus vainement encore d'engager dans sa cause les milices du Piémont et de la Savoie. Le siége se poursuivoit avec une épouvantable chaleur, tandis qu'il couroit de la Suisse dans le Piémont, pour obtenir les moyens de le faire lever; et la ville fut rendue avant que les émigrés eussent pris les armes pour la secourir. 1793.

M. de Précy, convaincu de l'inutilité de ses efforts, et ne pouvant douter qu'il seroit la première victime du ressentiment de la convention, prit le parti de sauver ce qui lui restoit de ses compagnons de gloire et d'infortune. Le 9 octobre fut le jour désigné pour leur sortie; le rendez-vous donné à la porte de Vèze, et l'heure du départ fixée à six heures du matin. Ce ne fut pas sans la plus vive douleur qu'il laissa à la merci d'un ennemi sans pitié des femmes, des enfants, des parents et des amis que l'âge et les infirmités retenoient dans leurs foyers. Sa troupe, composée de quinze cents hommes armés, et suivie d'environ trois cents femmes et enfants que rien ne put retenir, se mit en route.

A peine étoit-elle hors des murs, que le tocsin sonna dans toutes les campagnes.

1793. Les paysans, qu'on avoit rendus furieux en leur persuadant que les Lyonnois massacroient tout sur leur passage, se rassemblèrent, fermèrent toutes les issues, et les attaquèrent en face, tandis que les conventionnels les pressoient vivement par derrière. Les Lyonnois se défendirent avec leur courage ordinaire; mais accablés par le nombre, les uns furent tués avec des circonstances qui font frémir; les autres se dispersèrent, et trouvèrent un peu plus loin la mort qu'ils vouloient éviter. M. de Précy fut à peu près le seul qui se sauva de cet affreux désastre.

Pendant ce temps-là, Couthon, Maignet, Javogúe, Châteauneuf-Randon faisoient de la ville un champ de carnage. Une commission militaire, composée d'hommes qu'aucun crime n'effrayoit, faisoit fusiller par centaines les défenseurs de Lyon, pris dans la ville, ou arrêtés dans leur fuite.

Un nommé Achard écrivoit à son ami Gravier : « Quelles délices tu aurois goûtées hier, mon ami, si tu avois vu tomber la tête de deux cent neuf scélérats ! en voilà déjà cinq cents d'expédiés; tout y passera. »

Ce n'étoit pas assez : la convention, plus satisfaite d'un triomphe qui faisoit couler tant de sang françois, que si elle avoit

imposé des lois à l'Europe, décréta la démolition de la seconde ville de France. Le décret étoit conçu en ces termes : 1793.

« Lyon sera détruit : son nom sera effacé du tableau des villes de la république ; et sur ses ruines, il sera élevé une colonne avec cette inscription :

« *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.* »

Couthon se chargea de faire exécuter ce décret. Cet homme étoit perclus ; il se fit porter sur la place Bellecour ; et tenant un marteau à la main, il en frappoit chaque maison en disant : *la loi te frappe ;* après quoi sept à huit cents brigands se mettoient à l'ouvrage, et en peu de temps la maison étoit démolie.

Ce n'étoit pas encore assez. Pour consommer cette horrible série de vengeances, la convention envoya Collot-d'Herbois à Lyon. Ce misérable histrion avoit été sifflé dans cette ville, lorsqu'il y avoit joué la comédie, et le ressentiment qu'il en avoit conçu étoit implacable.

Il y arriva suivi d'une armée révolutionnaire commandée par Ronsin, qui de poëte obscur s'étoit fait *général des sans-culottes* (1). Les prisons étoient pleines.

(1) Il fut guillotiné quelques mois après. Son acte d'accusation portoit qu'*il avoit voulu donner un tyran à l'Etat.*

Collot-d'Herbois délibéra si, pour les vi-
1793. der, on feroit fusiller les prisonniers dans leurs cachots, si on les feroit sauter par la mine; ou si on les feroit mitrailler sur la place. Ce dernier moyen fut préféré, comme étant celui qui pouvoit offrir un plus beau spectacle aux républicains.

Soixante-neuf jeunes gens amenés des prisons de Rouannes furent aussitôt condamnés à faire l'essai de son invention. Ils sont conduits aux Brotteaux; on les place, garottés deux à deux, entre deux fossés parallèles, bordés en dehors de bourreaux armés de sabres, et devant eux la batterie destinée à les foudroyer. Ils considéroient sans foiblesse ce formidable appareil, ces instruments de mort, ces fosses destinées à les engloutir; quelques uns d'eux exprimoient en chantant des vœux pour leur patrie, lorsque l'horrible décharge emporta leurs membres, fit couler leur sang, sans les arracher entièrement à la vie. Les bourreaux s'en approchent et les achèvent à coups de sabre; cette boucherie dura deux heures. Elle recommença le lendemain sur deux cent huit autres malheureux dont on jeta les cadavres dans le Rhône, afin, disoit Collot-d'Herbois, *d'apprendre aux Toulonnois le sort qui les attend.*

Quand ils eurent assouvi leur fureur,



quand la malheureuse ville de Lyon n'offrit plus à leurs yeux que des ruines et des tombeaux, les commissaires de la convention écrivirent : « La nature reprend ses droits, l'humanité est vengée, la république est sauvée, nous demandons notre rappel. » 1793.

Nous avons dit plus haut que les *Lyonnois attendoient des secours des princes*. Nous devons dire ici ce que les princes faisoient à cette époque.

Les princes françois.

Après la mort de Louis XVI, MONSIEUR nomma le comte d'Artois régent du royaume; et les deux princes, réunis au château de Ham, en Westphalie, publièrent une déclaration, dans laquelle ils énoncèrent leurs droits à la régence. MONSIEUR alla rejoindre l'armée de Condé, sur le Rhin. Le comte d'Artois partit pour Pétersbourg, où Catherine II le reçut avec une grande distinction. Elle avoit envoyé au-devant de lui, jusqu'à Riga, le prince Repnin, qui le conduisit à Pétersbourg dans des voitures de la cour.

Ce fut alors que Catherine lui promit une armée auxiliaire de vingt mille Russes, que l'Angleterre s'engagea à transporter et à solder; mais ces promesses restèrent sans effet; et pendant ce temps-là les Vendéens, au secours desquels cette armée étoit destinée, éprouvoient des revers

1793. décisifs. Las d'attendre, et convaincu de l'inutilité de ses demandes, peut-être même de l'importunité de sa présence, le comte d'Artois quitta la Russie, et vint rejoindre son frère en Westphalie.

Vains efforts des émigrés.

Alors, le duc de Bourbon étoit allé, avec le duc d'Enghien, rejoindre, dans la forêt Noire, l'armée du prince de Condé. Ce fut dans cette fameuse campagne de 1793, qu'on vit, suivant la belle expression d'un de nos poëtes, *trois générations de héros* combattre et se multiplier au milieu des dangers, à Jockum, à Pfortz, à Weissembourg, à Haguenau, et principalement à Berstheim.

Ce dernier village, situé en avant d'Haguenau, ayant offert une position avantageuse aux républicains, ceux-ci l'avoient garni de batteries qui foudroyoient l'armée autrichienne.

Le général Wurmser, qui choisissoit toujours les postes les plus périlleux pour les émigrés françois, leur confia, le 25 novembre 1793, le soin d'enlever le village et les batteries; malgré l'extrême disproportion du nombre et un danger presque inévitable, les François marchèrent sans hésiter: trois fois la *légion de Mirabeau*, qui formoit l'avant-garde, avoit pris à la bayonnette et perdu le poste.

Aussitôt les *chasseurs nobles*, sous le



commandement immédiat de M. le comte de Viomesnil, s'avancent pour soutenir cette brave légion, et se dirigent droit vers le village en criant : *à la bayonnette!* M. le prince de Condé, qui ne vouloit pas exposer sans nécessité l'élite de la noblesse au feu de cette redoutable batterie, s'efforça d'arrêter son élan ; mais les acclamations redoublent. La marche recommence, le prince cède, en disant : « Messieurs, vous êtes tous autant de BAYARDS ; marchons donc ensemble au village. » En prononçant ces derniers mots, le prince saute à bas de cheval, et puis ajoute : « Mais je vous jure que je brûlerai la cervelle à celui qui y entrera avant moi. » Ce n'étoit pas une vaine bravade. 1793.

Le village fut emporté, et M. le prince de Condé y entra le premier. M. le duc de Bourbon, à la tête des cavaliers nobles, et M. le duc d'Enghien, qui commandoit les chevaliers de la couronne, secondèrent merveilleusement ce mouvement héroïque du chef de leur maison, en faisant briller à l'envi leur valeur héréditaire. Le premier fut blessé d'un coup de sabre à la main droite, et le second fut renversé par un obus qui éclata entre les jambes de son cheval.

Le résultat de cette action, plus brillante que nécessaire, fut l'occupation du

1793. village de Berstheim, la prise de huit canons et le rétablissement des communications entre le corps du prince de Condé et l'armée autrichienne.

Le général Wurmser alla visiter le prince après le combat : « Eh bien, M. le maréchal, lui dit S. A., comment trouvez-vous ma petite infanterie ? — *Monseigneur, elle grandit au feu*, répondit le général.

Le prince se rendit ensuite auprès des blessés de son armée, pour recommander que rien ne leur manquât.

Il y avoit dans le nombre des blessés des prisonniers républicains qui, connoissant la férocité avec laquelle les agents de la convention immoloient les prisonniers royalistes, s'attendoient à être les victimes d'un droit de représailles qui leur paroissoit naturel. Quelles furent leur surprise et leur reconnoissance quand ils entendirent les ordres que le prince de Condé donna aux chirurgiens d'en prendre le même soin que des soldats de son armée ! Depuis ce moment l'armée de Condé ne fut occupée, jusqu'en 1795, que de marches et de contremarches, pour observer l'ennemi et concourir à défendre le passage du Rhin.

La guerre avoit pris le caractère d'*une inondation*, suivant le vœu de la conven-

tion et le mot de Barrère : « La France, disoit-il, n'est plus qu'une grande ville assiégée; il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp; que tous les François, tous les sexes, tous les âges concourent à défendre la liberté, et que tous les métaux, tous les éléments deviennent ses tributaires. » 1793.

On ne vouloit pas faire une guerre ordinaire. L'irruption, l'attaque soudaine et la terreur furent les moyens qu'on employa : « Il faut, disoit encore Barrère, il faut foudroyer nos ennemis, ou les *inonder de patriotisme.* »

Armées républicaines.

Carnot, l'homme du comité de salut public qui entendoit le mieux l'art de former des armées et d'approvisionner des places, trouva le moyen, dans l'espace de six mois, d'approvisionner cent soixante places, et de mettre cinq cent mille hommes sur pied. C'étoit le temps des merveilles.

D'après un tableau qui fut imprimé à cette époque, les armées républicaines étoient composées et réparties ainsi qu'il suit :

1793.

ARMÉES.	GÉNÉRAUX.	QUART.-GÉN.	HOMM.
Du Nord.	Custines.	Bouchain.	120,585
Des Ardennes.	. . . .	. . . .	40,132
De la Moselle.	Houchard.	Saar-Louis.	83,268
Du Rhin.	Beauharnais.	Veissembourg.	114,577
Des Alpes.	Kellermann.	Chambéry.	40,475
D'Italie.	Brunet.	Nice.	29,287
Des Pyrénées orientales.	Deflers.	Perpignan.	24,446
Des Pyrénées occidentales.	Dubouquet.	Bayonne.	30,000
Des côtes de La Rochelle.	Biron.	Doué.	41,000
Des côtes de Brest.	Canclaux.	Nantes.	32,539
Des côtes de Cherbourg.	. . . .	Bayeux.	15,581
			571,890

Dans cette énumération ne sont pas comprises l'armée campée devant Lyon, qui étoit de soixante mille hommes, ni celle qu'on formoit sur les bords de la Durance, et qui devoit être portée à quarante-cinq mille hommes, ni les nouvelles recrues, qu'en vertu des réquisitions les plus sévères, les commissaires de la convention levoient alors dans les départements, et dont le nombre étoit porté à trois cent mille hommes. L'imagination recule d'effroi devant un pareil tableau.

Ce n'étoit pas l'amour de la patrie, c'étoit la haine de la tyrannie qui précipitoit toute la jeunesse françoise dans les camps. On aimoit mieux mourir une fois aux champs de l'honneur, que de languir dans les cachots ou de frémir sans cesse dans la crainte d'y être traîné. Personne n'étoit

Loi des suspects.

exempt de cette crainte. Une loi nouvelle, *la loi des suspects*, venoit de reporter

dans toutes les familles la terreur que les brigands ressentoient pour leur compte. 1793.

Pour intimider et frapper à la fois tous les ennemis que provoquoit sans cesse l'atrocité de leurs mesures, ils créèrent le mot de *suspects*, et, sous ce nom, ils désignèrent tous ceux qui ne vouloient pas être leurs complices. Mais la loi qu'ils firent à ce sujet, et dont Merlin de Douay (1) fut l'organe, fera mieux comprendre leur pensée.

« Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens *suspects* qui se trouvent sur le territoire de la république, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.

« Sont réputés *suspects* ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou écrits, se sont montrés les partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et les ennemis de la liberté;

« Ceux qui ne pourront justifier de l'acquit de leurs devoirs civiques, et aux-

(1) Merlin, dont il est ici question, ne fut en effet que le rédacteur de cette loi, qui étoit tout entière de l'invention de Danton. Merlin fut un des jurisconsultes les plus instruits de son temps. Ses opinions révolutionnaires ne doivent pas nous empêcher de rendre justice à ses études, à ses travaux et même à ses talents. « Il n'eut, dit Carnot dans ses *Mémoires*, ni le courage ni la fermeté de l'homme d'Etat; mais il eut la patience, l'activité et l'opiniâtreté qui tiennent souvent lieu de ces qualités. »

1793. quels il a été refusé des certificats de civisme;

« Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution.

« Les tribunaux civils et criminels pourront, s'il y a lieu, faire retenir en état d'arrestation, comme *gens suspects*, et envoyer dans les maisons de détention ci-dessus énoncées, les prévenus de délits à l'égard desquels il seroit déclaré n'y avoir pas lieu à accusation, ou qui seroient acquittés de celles portées contre eux. »

D'après une pareille extension donnée à la dénomination de *suspects*, la moitié de la France devoit être précipitée dans les cachots; Collot-d'Herbois pensa que cela ne suffisoit pas pour consolider la république : il demanda qu'on ajoutât à la liste des *suspects* « les hommes qui répandent de fausses nouvelles, et ceux qui, par une *aristocratie mercantile*, accaparent les denrées pour les vendre à un prix excessif. »

L'amendement proposé par l'orateur fut trouvé par l'assemblée judicieux, mais intempestif. La crainte d'augmenter la disette, qui déjà se faisoit sentir, le fit ajourner.

La *loi des suspects*, dont l'exécution fut confiée aux quarante-quatre mille comités révolutionnaires qui couvroient le sol de la France, eut bientôt rempli toutes les prisons. On ne sut que faire des prisonniers : Barrère proposa de les déporter à la Guyane. Collot-d'Herbois s'écria : « Point de déportation, point de grâce ; il faut qu'une mine soit pratiquée sous les prisons, et qu'à l'approche des brigands armés qui viennent pour les ouvrir, une étincelle salutaire jetée sur la mine mette en poudre les conspirateurs. » 1793.

Quelque accoutumée que fût la convention à entendre des propos hardis, celui-ci la fit frémir ; elle n'y donna pas de suite, et se contenta d'envoyer au tribunal révolutionnaire l'ordre d'accélérer ses opérations : en d'autres termes, *d'expédier plus de victimes à la fois*.

A l'époque où ce tribunal ouvrit sa longue carrière de crimes, il étoit divisé en quatre sections ; il avoit pour président Herman, pour vice-président Dumas, pour accusateur Fouquier-Tainville, et pour juges des scélérats choisis dans la lie du peuple, dont les noms sont oubliés.

Jusqu'alors il n'avoit atteint que des victimes obscures ; celles qu'il immolera désormais seront choisies dans les rangs les plus élevés. Dans les mois de septembre

1793. et d'octobre 1793, le comité de salut public lui livra successivement le général Custines, Marie-Antoinette, et vingt-deux députés du parti de la Gironde.

Procès de Custines. Custines, gentilhomme titré de la Lorraine, et d'une famille comblée des bienfaits de la cour, avoit été membre de l'assemblée constituante, et lié avec Mirabeau, dans la société duquel il puisa les principes révolutionnaires qui firent d'abord sa fortune politique, et qui depuis l'ont envoyé à l'échafaud.

Il avoit de l'esprit et de l'instruction; mais, n'ayant ni assez de talent ni assez de puissance pour arrêter les flots qui l'entraînoient malgré lui, il voulut en vain s'arrêter; il ne réussit qu'à inspirer de justes défiances à ses anciens complices.

Lors de la défection de Dumouriez, il réunit le commandement en chef des deux armées du Rhin et de la Moselle; et, dès ce moment, l'immense pouvoir dont il étoit revêtu donna de l'ombrage. Il fut surveillé, dénoncé, abreuvé d'humiliations. Le principal chef d'accusation contre lui étoit la perte de Mayence, de cette ville qu'il avoit prise en un jour, et qu'il avoit défendue avec autant d'art que de courage, pendant quatre mois, contre le roi de Prusse et le duc de Brunswick.

Mandé à Paris par le ministre de la

guerre, son malheur voulut qu'en traversant le Palais-Royal, il fût reconnu et accueilli aux cris répétés de *Vive Custines!* le jour même où des membres de la convention avoient été insultés par quelques misérables comme eux. 1793.

L'assemblée fit semblant de croire qu'il avoit un parti, et que sa présence agitoit les esprits. Sans autre information, il fut arrêté, conduit à l'Abbaye, et peu de jours après, traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Dans cette position, Custines appela le général Houchard et les commandants des places frontières pour rendre témoignage de son patriotisme et de sa valeur. Houchard, qui lui devoit son avancement, déposa contre lui : c'étoit le temps des ingrats. Son fils, jeune homme de grande espérance, osa le défendre avec un noble courage mêlé d'indignation, et fit afficher sur tous les murs de Paris une apologie courte, énergique, qui fixa un moment l'attention des passants, et qui fit arrêter son auteur. Custines fut condamné, et conduit à l'échafaud, accompagné d'un confesseur : son généreux fils ne tarda pas à le suivre.

Procès de la reine.

Depuis la mort du roi, son auguste veuve gémissoit dans la tour du Temple, où elle étoit livrée à mille tortures. On lui avoit ravi son fils. Elle restoit encore avec sa

1793. fille et madame Elisabeth. Dans la nuit du 2 août, on vint l'arracher de leurs bras pour la conduire à la Conciergerie. Elle ne se dissimula point l'horreur de sa destinée. Elle essaya de consoler sa fille éperdue, en lui faisant espérer qu'elle reviendroit; mais, prenant sa sœur à l'écart, et la serrant contre son cœur, elle lui dit un éternel adieu, en ajoutant : *Nous ne nous reverrons qu'avec le fils de S. Louis.*

Il étoit minuit quand elle arriva dans sa nouvelle prison : rien n'étoit prêt pour la recevoir. Le concierge en fit l'observation : *Qu'importe*, répondirent les officiers municipaux qui lui servoient d'escorte; *le cachot le plus infect et une botte de paille, voilà ce qu'il faut à cette femme!* Le concierge fut plus humain que les officiers municipaux : pendant les soixante-quatorze jours qu'elle resta à la Conciergerie, elle reçut de lui tous les adoucissements qu'il put lui donner.

Enfin, le 14 octobre 1793, elle parut devant les hommes de sang qui devoient prononcer son arrêt de mort. On connoissoit son caractère et sa fierté; on croyoit généralement qu'elle ne daigneroit pas répondre à de tels juges : on se trompa. Soit qu'elle se crût enchaînée par l'exemple du roi, soit qu'elle ait voulu en quelque sorte augmenter le respect dû à une si belle

mort, en donnant un autre genre d'éclat à la sienne, elle défendit ses jours; elle répondit à ses bourreaux. 1793.

Quel est votre nom? lui demanda, d'une voix altérée par un saisissement involontaire, le président du tribunal.

— Marie-Antoinette de Lorraine, ancienne archiduchesse d'Autriche, répondit-elle d'un ton calme et avec un air plein de dignité.

— Votre état?

— Veuve de Louis, ci-devant roi des François.

— Votre âge?

— Trente-huit ans.

Après ces trois questions, Fouquier-Tainville, accusateur public, lut à la reine son acte d'accusation, dans lequel il avoit rassemblé tout ce que la calomnie avoit pu inventer d'infâme ou de ridicule contre une princesse que ses ennemis vouloient à la fois déshonorer et faire mourir.

— Je l'accuse d'avoir eu, dès son arrivée en France, des relations suspectes avec sa mère, Marie-Thérèse, et avec son frère, Joseph II; d'avoir dilapidé les finances de l'Etat, de concert avec ses beaux-frères et M. de Calonne; d'avoir fait passer à Vienne des sommes immenses pour solder les armées qui combattoient contre nous; d'avoir assisté au repas des gardes-du-corps,

1793. et distribué des cocardes blanches aux convives; d'avoir poussé la perfidie jusqu'à faire imprimer des ouvrages infâmes contre elle-même; d'avoir causé la famine dans les journées des 5 et 6 octobre; d'avoir tenu des conciliabules, dans le dessein d'anéantir les droits de l'homme, les décrets de l'assemblée constituante, et la liberté du peuple; d'avoir tenté plusieurs fois de fuir avec son mari, et d'avoir exécuté ce dessein dans le mois de juin 1791; d'avoir concerté, avec le traître La Fayette, le massacre du Champ-de-Mars; enfin, *d'avoir eu des liaisons criminelles avec son propre fils.....*

La reine répondit très-bien et victorieusement à chacune des accusations précédentes. Lorsqu'on arriva à la dernière, elle garda le silence. Un des jurés fut assez hardi pour lui en demander la cause :

« La nature, s'écria-t-elle, se refuse à répondre à de telles inculpations faites à une mère : j'en appelle à la conscience de toutes celles qui sont ici présentes! »

Robespierre étoit à table avec Barrère et Villat, un des jurés du tribunal, quand on lui rapporta cette réponse. Furieux, à cause de l'intérêt qu'elle pouvoit inspirer en faveur de la victime, il cassa son assiette d'un coup de poing. « Les imbécilles! s'écria-t-il; ce n'étoit pas assez d'en faire une

Messaline; en voulant en faire mal à propos une *Agrippine,* ils lui ont fourni, à ses derniers moments, le triomphe de l'intérêt public ! » 1793.

Un grand nombre de témoins fut entendu. Elle sortit victorieuse de cette épreuve, comme de toutes les autres.

Tous ceux qui, parmi ces témoins, avoient un nom ou quelque sentiment d'honneur, lui rendirent hautement justice.

Manuel, connu par des torts révolutionnaires, et plus encore par les regrets qu'il en conçut, pouvoit sauver sa vie en calomniant la reine : il ne voulut pas se racheter à ce prix.

Le comte de La Tour-du-Pin, ancien ministre de la guerre, défendit son administration, mais ne dit pas un seul mot qui tendît à affoiblir le respect et l'amour que tous les gens de bien portoient à cette illustre infortunée.

M. Bailly alla plus loin. Après avoir déclaré qu'il n'avoit jamais eu de relation intime avec la famille royale, il osa dire que l'acte d'accusation qu'il venoit d'entendre étoit un tissu de faussetés; et il n'ignoroit pas que cette déclaration étoit pour lui-même un acte d'accusation et un arrêt de mort.

Le comte d'Estaing déposa qu'il avoit à

1793. se plaindre de l'accusée ; mais qu'il se croyoit obligé, en conscience, de dire qu'il ne reconnoissoit aucun des délits qu'on lui reprochoit.

Tous ces témoignages ne firent qu'irriter les bourreaux, et appelèrent la mort sur la tête de leurs auteurs. Manuel, Bailly, les comtes d'Estaing et de La Tour-du-Pin furent décapités, peu de temps après, pour avoir osé dire la vérité.

L'interrogatoire terminé, le président demanda à la reine quels étoient ses moyens de défense. Elle répondit : « Aucun témoin n'a pu articuler aucun fait positif contre moi. J'étois d'ailleurs l'épouse de Louis XVI, et je devois lui obéir.

MM. Chauveau-Lagarde et Tronçon-du-Coudray avoient été nommés d'office pour la défendre. C'étoit une formalité que n'avoit point encore abolie le nouveau code révolutionnaire, mais qui étoit parfaitement inutile, ou plutôt qui n'étoit qu'une dérision de la justice, dans les circonstances actuelles.

En acceptant cette mission délicate, les deux célèbres avocats dont nous venons de parler n'ignoroient pas plus l'impossibilité de la remplir avec succès que les dangers qu'elle entraînoit.

Il est peut-être difficile de décider aujourd'hui s'ils ont encouru la censure de

la postérité, en abandonnant à son funeste sort une infortunée qu'il étoit impossible de sauver, ou s'ils devoient braver la haine et encourir la disgrâce de ses ennemis, en employant, pour la défendre, toutes leurs forces, tout leur courage et tout leur talent. 1793.

Leurs plaidoyers terminés, le président du tribunal proposa aux jurés les quatre questions suivantes :

1°. Est-il constant qu'il ait existé des intelligences avec les puissances étrangères, tendantes à leur fournir des secours en argent, et à leur ouvrir l'entrée de notre territoire?

2°. Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir entretenu ces intelligences?

3°. Est-il constant qu'il ait existé une conspiration tendante à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la république?

4°. Marie-Antoinette est-elle convaincue d'avoir participé à cette conspiration?

Les jurés, qui étoient, comme les juges, vendus au comité de salut public, prononcèrent affirmativement sur les quatre questions; et, le 16 octobre, à quatre heures du matin, le président prononça la sentence suivante :

« Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, condamne Marie-Antoi-

1793. nette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, à la peine de mort; déclare ses biens, si elle en a dans l'étendue du territoire françois, acquis et confisqués au profit de la république; et ordonne que le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution. »

Elle avoit conservé, durant son interrogatoire, une contenance noble, calme et assurée. Cette contenance ne se démentit pas lorsqu'elle entendit son jugement. Elle sortit de la salle d'audience sans proférer un seul mot; laissant au ciel et à la postérité le soin de punir ses bourreaux, et de venger sa mémoire.

Ainsi furent trompés les calculs infâmes des scélérats qui, pendant tout le temps qu'avoit duré ce procès, ne lui avoient permis de prendre aucune nourriture, espérant que, par l'affoiblissement physique qui devoit en résulter, ils amolliroient son caractère, et lui donneroient, aux yeux du peuple, l'air d'abattement qui convient aux criminels.

La reine avoit beaucoup souffert du froid dans la séance du jugement. En rentrant pour la dernière fois dans son cachot, elle se jeta toute vêtue sur son lit, et s'enveloppa les pieds avec une couverture. Elle dormit quelques heures.

Le 16 octobre, à onze heures du matin,

la fille des Césars, la veuve de Louis XVI, sortit de la Conciergerie pour aller au supplice. On la fit monter dans une charrette, comme les plus obscurs criminels; on lui lia les mains derrière le dos; on la fit escorter par les plus viles créatures, qui ne cessèrent de vomir contre elle les injures les plus grossières. Arrivée à la place de la Révolution, elle tourna ses regards du côté des Tuileries, et cette vue excita en elle une émotion qu'elle ne put cacher. Le prêtre qui l'accompagnoit lui dit alors que c'étoit le moment de *montrer du courage*. « Du courage! reprit-elle avec vivacité; il y a plusieurs années, monsieur, que j'en fais l'apprentissage; et ce n'est pas au moment que mes maux vont finir qu'on m'en verra manquer. » 1793.

Telle fut, à l'âge de trente-huit ans, la fin de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Navarre. Par son esprit, son caractère et ses grâces, elle avoit obtenu pendant quinze ans l'adoration de ces mêmes François, qui, depuis, l'ont abreuvée de douleurs et d'humiliations. Elle eut des amis sur le trône, et méritoit d'en avoir, parce qu'elle-même savoit aimer; mais elle eut de puissants ennemis à la cour, parce qu'elle ne sut jamais se contraindre. Jeune, belle et reine, dans un pays où tous les cœurs voloient au-devant

1793. d'elle, elle ne se défioit de personne; elle se laissa voir de près, et telle qu'elle étoit. Elle voulut s'affranchir de l'étiquette dont elle ignoroit la puissance; elle eut des torts apparents dont ses ennemis lui firent des crimes capitaux. Du reste, l'adversité corrigea sa légèreté, agrandit son courage, déploya toutes ses forces, et montra dans tout son éclat la fille de Marie-Thérèse. Son fils, Louis-Charles, resta au Temple, confié aux soins d'un cordonnier, nommé Simon, qui avoit reçu l'ordre d'énerver et d'abrutir le jeune prince, et qui ne réussit que trop bien dans cette infâme commission.

Procès des girondins.

Le procès des girondins suivit de près celui de la reine. Ce fut le farouche Amar (1) qui, le 3 octobre, fit décréter l'acte d'accusation contre ces infortunés; son rapport étoit un tissu de mensonges, que nous ne prendrons pas la peine d'analyser. Nous nous contenterons de dire qu'il rattacha les noms des accusés à tous les faits contemporains qui pouvoient les rendre odieux. Il en fit les complices de la défection de Dumouriez, les auteurs des troubles de la

(1) Amar, avocat au parlement de Grenoble avant la révolution, fut député à la convention par le département de l'Isère. Cet homme, d'un caractère farouche et mélancolique, se jeta dans le plus fort de la mêlée, et ne paroissoit goûter quelque repos qu'au milieu des plus violentes agitations de son parti.

Gironde, du Finistère, du Calvados et de l'insurrection de Lyon. « Ce qui les distingue des tyrans les plus abhorrés, ajouta-t-il, c'est qu'ils ont imprimé à tous leurs crimes le caractère odieux de l'hypocrisie. Ils ont créé la science infernale de la calomnie : ils ont appris à tous les ennemis de la révolution l'art exécrable d'assassiner la liberté en adoptant un cri de ralliement. Ils n'ont levé le masque qu'à mesure qu'ils ont vu croître leur puissance. L'un des secrets les plus importants de leur politique, fut d'imputer d'avance aux amis de la patrie tous les forfaits qu'ils méditoient ou qu'ils avoient déjà commis. Ils ont presque flétri le nom de la vertu en l'usurpant; ils l'ont fait servir au triomphe du vice (1). » 1793.

A la suite de ce rapport, vingt-deux députés furent traduits au tribunal révolutionnaire, vingt autres qui étoient en fuite furent mis *hors la loi*, et les soixante-treize qui avoient signé une protestation contre la journée du 31 mai, furent saisis sur leurs bancs et jetés dans les prisons.

Les vingt-deux qui étoient devant le redoutable tribunal ne voulurent pas avoir

(1) Il est très-remarquable qu'en se précipitant les uns sur les autres, tous les partis de la convention n'ont jamais manqué d'accuser leurs adversaires des torts que ceux-ci pouvoient rétorquer contre eux.

1793. d'autres défenseurs qu'eux-mêmes. Vergniaud avoit déjà parlé, et les derniers accents de cette bouche éloquente avoient ému l'auditoire et jeté l'alarme dans le comité de salut public; il fallut en prévenir les effets. Un décret permit de fermer les débats aussitôt que la conscience des jurés seroit suffisamment éclairée. Aucun des accusés ne trouva grâce, aucun ne l'avoit implorée. Quand ils entendirent leur arrêt de mort, ils s'embrassèrent aux cris de *vive la république!* Valazé se poignarda sous les yeux de ses juges, les autres allèrent à l'échafaud avec un courage tranquille. Pour ne plus revenir sur cette affaire, je dirai quelques mots de ceux de leurs amis qui avoient pris la fuite; les uns, tels que Gorsas, Rabaud de Saint-Etienne, Biroteau, Grangeneuve, Girei-Dupré, Lebrun, etc., périrent plus tard sur l'échafaud; les autres, tels que Condorcet, Pétion, Barbaroux, Clavières, Roland.... se tuèrent, ou moururent d'inquiétude et de misère dans leurs retraites; un petit nombre, tels que Louvet, Bergouen, Lanjuinais, etc., parvinrent à se soustraire à toutes les recherches des inquisiteurs, et reparurent après le 9 thermidor.

Peu de jours après le supplice des girondins, le comité de salut public fit revenir Philippe d'Orléans de Marseille, où il étoit renfermé depuis la défection de

Dumouriez. Ce prince, que la vengeance et l'ambition avoient si cruellement égaré, et à qui jusqu'alors on avoit refusé toute espèce de courage, eut au moins celui de mourir; il entendit son arrêt avec le sourire du dédain, et il marcha au supplice avec une sérénité digne d'une meilleure cause. 1793.

Ce fut alors que Robespierre fit proposer par l'organe de Billaud-Varennes, le plus farouche de ses complices, et décréter par l'assemblée ce qui suit :

Art. I. Le gouvernement de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix.

Art. II. Le conseil exécutif, les ministres, les généraux, les corps constitués sont placés sous la surveillance du comité de salut public.

Art. III. Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement.

Art. IV. Toute violation de ces lois, tout délai dans l'exécution seront punis comme un attentat à la liberté.

Gouvernement révolutionnaire.

Les fonctionnaires publics, déclarés responsables des ordres qu'ils recevoient du comité de salut public, imposèrent la même responsabilité aux agents subalternes. Ainsi se forma une chaîne de tyrans qui, depuis Robespierre, maître du comité de salut public, s'étendoit jusqu'au men-

1793. diant que le hasard ou ses vices avoient placé à la tête d'un comité révolutionnaire, dans le plus obscur des villages. Tous les anneaux de cette chaîne, taillés dans la même matière, enlacés de la même façon, retenoient courbés dans le même assujettissement tous les âges, tous les sexes, tous les états, et ne laissoient aucun moyen d'échapper à la mort ou à l'esclavage.

Massacres juridiques. Ce fut aussi là l'époque des grands massacres juridiques, commandés par le comité de salut public, et exécutés par le tribunal révolutionnaire. Là commence ce qu'on appelle *le régime de la grande terreur.*

Ce fut alors que périrent successivement, et en très-peu de mois, le maréchal duc de Mouchy, le maréchal Luckner; le général Biron, ci-devant duc de Lauzun; le général Arthur Dillon, membre de l'assemblée constituante; le général vicomte de Beauharnais, qui avoit épousé avant la révolution la demoiselle de La Pagerie, devenue depuis impératrice.....

Les généraux Brunet, Houchard, Lamarlière, Westermann.....

MM. Barnave, Chapellier, Thouret, avocats avant la révolution, et orateurs célèbres de l'assemblée constituante.

M. de Malesherbes, ministre d'Etat

ami sincère et défenseur courageux de Louis XVI. Il alla au supplice avec sa fille, Thérèse Lamoignon, femme Rozambo, âgée de 38 ans, et sa petite-fille, Thérèze Rozambo, femme Châteaubriant, âgée de 23 ans. 1793.

M. Sylvain Bailly, membre de l'Académie des sciences et de l'assemblée constituante, savant astronome et premier maire de Paris.

M. Lavoisier, membre de l'Académie des sciences, savant chimiste et fermier-général.

Le duc du Châtelet, dernier colonel des gardes françoises.

Le duc de Villeroy, capitaine des gardes.

Le duc de Clermont-Tonnerre, oncle du comte de Clermont-Tonnerre qui fut massacré au 10 août.

L'amiral comte d'Estaing.

Le marquis de Sombreuil, ancien gouverneur des Invalides, âgé de 74 ans, immolé le même jour que son fils âgé de 26 ans.

Antoine-Hugues, comte de Montmorin, âgé de 22 ans, fils du marquis de Montmorin, qui fut massacré dans les prisons de la Conciergerie.

Le marquis de La Tour-du-Pin, lieutenant-général et ancien ministre de la guerre.

1793. Le comte de Vergennes et son fils, le même jour.

Le comte de Béthune-Charost, âgé de 22 ans.

Les comtes de Crussol-d'Amboise, de Levis-Mirepoix et de Polastron.

Les princes de la Trimouille et de Montbason.

L'auguste princesse Elisabeth, sœur de Louis XVI, à la mémoire de laquelle nous consacrerons plus tard un hommage plus étendu.

Les princesses de Chimay et de Monaco.

Les duchesses du Châtelet, de Polignac, de Boufflers, de Biron, de Grammont, de Saint-Aignan, etc.

Les comtesses de Narbonne, d'Ossun, de Bois-Gelin, de Rosset, etc.

MM. Louis-Athanase, comte de Loménie, ancien ministre de la guerre; Martin de Loménie, coadjuteur de l'évêque de Sens; Charles de Loménie, chanoine de St.-Louis.

M. de Sartine, fils de l'ancien lieutenant de police de ce nom.

M. de Buffon, fils du célèbre historien de la nature.

Madame de Sainte-Amarante, âgée de 17 ans, et dont on citoit la beauté : elle fut conduite au supplice avec sa mère et son frère.

Le vicomte de Saint-Priest, intendant du Languedoc. 1793.

La comtesse de Saint-Priest, veuve de l'ancien ministre de la maison du roi.

Le marquis de Roquelaure.

Le comte de Gamaches, guidon dans la gendarmerie du roi.

Augustin Wandenyver, banquier célèbre, et ses deux fils.

Laborde, ancien banquier de la cour.

Vingt-quatre fermiers-généraux, accusés *d'avoir mis dans le tabac qu'ils vendoient de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens*, furent condamnés à mort dans la séance du 19 floréal an 2, et exécutés le même jour.

Dans une autre séance (26 prairial même année), vingt-six conseillers du parlement de Toulouse, accusés *d'avoir signé et approuvé des écrits contre-révolutionnaires*, furent condamnés et exécutés le même jour.

La trop fameuse comtesse Dubarry, accusée *d'avoir coûté plus de deux milliards à la nation*. (V. les *Révolutions de Paris* de Prudhomme, t. 17, p. 361.)

Madame Laval de Montmorency, abbesse de Montmartre, âgée de 78 ans.

Marie Gattey, religieuse à St.-Lazare.

MM.

Decrosne, ancien lieutenant de police.

1793. Angrand Dalleray, ancien lieutenant civil.

Charles de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes.

Lefèvre-d'Ormesson, Brochart de Saron, de Gourgues, présidents au parlement de Paris.

Titon, Molé de Champlatreux, Freteau, Le Rebours, Fourmestreau, etc., conseillers *idem*.

Linguet, avocat célèbre par ses talents, par ses paradoxes en économie politique, et par ses querelles avec tout le monde.

André Chénier, auteur de quelques lettres insérées dans le *Journal de Paris*, et frère du conventionnel.

Pariseau, auteur dramatique et rédacteur d'un journal intitulé *la Feuille du Jour*.

Coutouly, journaliste et l'un des fondateurs de la *Quotidienne*.

Ce nécrologe, qui paroît aussi long qu'effrayant dans nos feuilles, n'est cependant qu'un très-court abrégé de celui que nous avons sous les yeux (imprimé en 1793, chez le cit. Channaud, rue St.-Eloy) (1). Il contient les noms de 2960 victimes im-

(1) Voici le titre de cet ouvrage : Liste générale et très-exacte des noms, âges et qualités de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire établi à Paris par la loi du 17 août 1792, et par le second tribunal établi dans la même ville par la



molées en six mois, aux pieds de l'idole de la liberté, par le seul tribunal révolutionnaire de Paris. Horribles sacrifices! Le peuple, qui s'en étoit montré le plus avide dans les commencements, finit par en témoigner du mécontentement : ce fut alors que le théâtre de ces sanglantes exécutions fut transporté de la place Louis XV à la barrière du Trône. 1793.

Chaumette, procureur de la commune de Paris (1), avoit donné à la loi des *suspects* une extension sans bornes, et fait décider le 10 novembre que l'on comprendroit sous le nom de *suspects* ceux qui, dans les assemblées du peuple, arrêteroient son énergie par des discours astucieux, ou qui y porteroient le désordre par des cris tumultueux; ceux qui avoient changé de conduite et de langage suivant les circonstances; ceux qui déclamoient contre les fautes légères des patriotes, et se taisoient sur les crimes des aristocrates; ceux qui plaignoient les marchands accapareurs et les paysans avides; ceux qui fréquentoient les ci-devant nobles, les

loi du 10 mars 1793, pour juger tous les ennemis de la patrie.

L'an 2 de la république françoise, une, indivisible et impérissable.

(1) Fils d'un cordonnier de Nevers : il fut successivement mousse, timonier, botaniste, copiste, journaliste, et membre de la commune de Paris. Il a péri sur l'échafaud le 13 avril 1794, cinq mois après l'arrêté dont nous parlons.

1793. prêtres insermentés, les feuillants, les modérés; ceux qui n'avoient pris aucune part active à la révolution; ceux qui avoient reçu la constitution républicaine avec indifférence; ceux qui ne fréquentoient ni les sociétés populaires, ni les assemblées de section; ceux qui avoient signé des pétitions anti-civiques, et avoient eu des liaisons avec La Fayette, etc., etc.

D'après ce code infernal, quel François pouvoit se flatter d'échapper à la rage de ces démons? La cruauté de Marat étoit surpassée par celle de Chaumette. Le premier ne vouloit faire tomber que trois cent mille têtes, les dispositions de l'autre tendoient à livrer le sol de la France dépeuplée à un million de jacobins. Je ne sais si l'accomplissement de cet horrible projet étoit possible; mais tout invite à croire qu'ils l'ont conçu, et il est certain qu'ils en ont commencé l'exécution.

On ne lira point sans frémir le passage suivant, extrait du discours que prononça Chaumette à la convention, en lui présentant son ampliation de décret.

« Il est temps, législateurs, de faire cesser la lutte impie qui dure depuis 1789 entre les enfants de la nature et ceux qui l'ont abandonnée. Il faut que nous détruisions nos ennemis ou qu'ils nous détruisent. O toi, Montagne à jamais célèbre

dans les pages de l'histoire ! sois le Sinaï des François : lance, au milieu de la foudre et des éclairs, les décrets éternels de la justice du peuple. Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres ! Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité. » 1793.

Ici, l'énergie du style répondoit à l'atrocité de la pensée ; et le tout étoit approprié au goût des auditeurs. Billaud-Varennes convertit en motion les propositions du procureur de la commune, et l'assemblée décréta l'extension de la *loi des suspects*, et l'organisation d'une armée révolutionnaire, composée de six mille hommes et de douze cents canonniers. Cette armée étoit destinée, aux termes du décret, *à comprimer dans l'intérieur les modérés, les suspects, les accapareurs et les contre-révolutionnaires*.

Prise de Toulon.

La prise de Toulon acheva d'atterrer les ennemis de la convention, et accrut l'opinion de sa puissance, dans un degré incalculable.

Les habitants de cette ville, long-temps soumis à la tyrannie des jacobins, avoient, à l'exemple de ceux de Lyon, brisé leurs chaînes, chassé leurs ennemis, et uni leurs forces à celles de la coalition du midi contre la convention. Il y avoit plus d'emportement que de prudence dans cette résolution. La défaite des Marseillois par le

1793. général Carteaux, et les vengeances que les vainqueurs exercèrent contre les vaincus, apprirent aux Toulonnois le sort qui les attendoit. Ils n'avoient pas de forces pour se défendre. Il ne leur restoit que deux partis à prendre, se livrer à la discrétion de leurs ennemis, ou appeler l'étranger à leur secours. Dans le premier cas c'étoit se livrer à la mort. La nécessité ne connoît pas de loi; ils se jetèrent dans les bras de l'étranger.

L'amiral Hood, commandant d'une flotte angloise qui croisoit dans leurs eaux, n'entrevit pas sans un secret plaisir, et saisit avec empressement l'occasion de rendre un éminent service à son pays, soit par l'occupation durable, soit par la destruction éventuelle du plus beau port de la Méditerranée, et qui n'avoit cessé d'être l'objet de la jalouse ambition de son gouvernement.

L'amiral Hood écouta avec complaisance les plaintes des Toulonnois, et leur répondit par la déclaration suivante :

« Si l'on se déclare franchement et promptement pour le gouvernement monarchique, si l'on consent à laisser désarmer les forts, le peuple de Provence trouvera de la part de l'armée de S. M. B. tous les secours qui lui seront nécessaires. Les propriétés seront respectées, S. M. B.



n'ayant pour but que de rétablir en France l'ordre, la paix et le règne des lois. Aussitôt leur rétablissement, les forts, les vaisseaux, la rade et le port, occupés momentanément par les Anglois, seront rendus à la France. » 1793.

Les Toulonnois ne pouvoient ni suspecter la bonne foi de cette déclaration, ni balancer à souscrire aux conditions qu'elle leur prescrivoit. Ils ouvrirent aussitôt leur rade, leur port, leurs forts, et leur arsenal. Les Anglois prirent possession de tout au nom de Louis XVII, et aux cris répétés de *Vive le roi* ! Cette nouvelle arriva promptement à Paris, et excita des convulsions de rage dans l'assemblée.

Le comité de salut public étant plus de sang-froid, ne vit, dans cet événement, qu'un moyen de déployer plus de forces, et de jeter plus d'effroi dans le cœur de ses ennemis. Le siége de Toulon fut résolu et confié aux talents militaires du général Dugommier (1), auquel on donna pour collégues dans le commandement militaire, et pour surveillants dans l'administration,

(1) Le général Dugommier, né à la Martinique, en 1736, ne vint qu'en 1792 en France, où il accepta du service. Il fut employé comme général en chef en Italie, devant Toulon, aux Pyrénées orientales. Le 17 novembre 1794, il fut tué par un obus à l'affaire de St.-Sébastien, au moment où il mettoit en déroute l'aile gauche des Espagnols.

1793. Barras et Fréron, deux membres de la convention.

Le général Dugommier avoit la réputation d'un brave officier et d'un bon citoyen. Il servit la république sans examiner les droits de ceux qui s'étoient placés à la tête du gouvernement; il la servoit noblement et fidèlement.

Les deux représentants du peuple la servoient avec des passions vives et des intentions peu honorables. Dès qu'ils furent arrivés en Provence, ils mirent tout en réquisition pour le siége; hommes, femmes, chevaux, voitures, bestiaux et denrées, tout leur appartint; ils s'emparèrent de tout; sequestrant les meubles et immeubles des fugitifs; fusillant ceux qui opposoient la moindre résistance à la moindre de leurs volontés; incarcérant les femmes et les enfants des paysans qui s'étoient jetés dans Toulon; annonçant qu'ils bombarderoient la ville, qu'ils la raseroient, qu'ils en extermineroient les habitants. Tout fut conduit dans cet esprit.

L'armée des assiégeants n'étoit pas forte de plus de trente mille hommes; celle des assiégés étoit de vingt mille : c'étoit plus qu'il n'en falloit pour résister long-temps, et même pour résister toujours derrière de bonnes fortifications et à l'aide des ravitaillements que la mer pouvoit fournir



si les deux armées eussent été respectivement placées dans un ordre de choses moins extraordinaire que celui-ci. 1793.

Dans la première, tout étoit animé du même esprit : des discours emphatiques, des proclamations véhémentes et les menaces perpétuelles d'une mort inévitable, imprimoient à tous les mouvements la même direction. Il falloit vaincre ou périr d'une mort ignominieuse.

Il y avoit dans la seconde un mélange inouï de mœurs, de langage, de jalousies nationales, d'opinions différentes, d'intérêts opposés qui lui enleva dès le commencement du siége cette unité de pensée et d'action qui fait la force des gouvernements et des armées.

Du côté de la mer les ravitaillements furent promis et ne vinrent pas. Les vues opposées des cabinets apportèrent à la formation ainsi qu'à l'exécution des plans qui furent proposés à cette occasion, une foule d'embarras, de lenteurs et d'obstacles qui rendirent inutiles le courage de la marine royale, les efforts des Toulonnois et les vœux de la majorité des François.

Il est certain que les rois d'Espagne et de Naples vouloient relever la monarchie françoise en faveur de la branche aînée de leur maison. Ils agissoient en conséquence et de bonne foi.

1793. Il est présumable que le roi de Sardaigne agissoit dans la même vue, car il y étoit porté par son intérêt. Mais il agissoit mollement, avec crainte et foiblesse.

On peut croire que les Anglois vouloient arrêter le cours d'une révolution qui pouvoit les jeter dans le même gouffre; mais le rétablissement de la monarchie n'entra jamais que subsidiairement dans leur plan, et ils voyoient sans peine la destruction, opérée par nos propres mains, de nos colonies, de notre commerce, de nos arsenaux et de notre marine.

L'Autriche nuisit à la même cause par d'autres moyens et par d'autres motifs. Cette puissance ne s'est jamais écartée de son plan favori, celui de diviser ses voisins pour les affoiblir, et de s'agrandir à leurs dépens. C'est pourquoi elle ne se hâta pas d'arrêter dans son principe la révolution qui servoit ses projets. C'est pourquoi elle ne craignit pas de remettre en problème la question du gouvernement de droit, en acceptant, pour dédommagement des Pays-Bas, la république de Venise, étrangère à ses pertes et à ses débats. C'est pourquoi elle n'envoya pas à Toulon les six mille hommes qu'elle avoit promis, croyant que la France n'étoit pas encore affoiblie au point de ne lui inspirer aucune inquiétude pour ses états d'Italie.

Toutes ces causes réunies, tous ces intérêts divers et mal entendus, entraînèrent la perte de Toulon, étendirent la tourmente de la révolution, et prolongèrent la guerre pendant vingt-un ans. 1793.

Le général Dugommier se contenta d'abord de bloquer la ville, et fit très-lentement ses approches. De temps en temps quelques attaques isolées annonçoient de sa part l'envie d'essayer les forces de l'ennemi plutôt que celle de se battre. Cependant une de ses divisions enleva pendant la nuit le *Pas de la Masque* et la redoute du *Pharon*. L'une et l'autre positions furent reprises le lendemain, en plein jour, par M. de Gravina, chef d'escadre de l'armée navale espagnole (1).

Le 15 et le 19 octobre, les assiégés firent deux sorties qui leur réussirent complètement, et qui promettoient d'autres avantages. M. de Gravina étoit d'avis de profiter de ce succès et de l'ardeur qui paroissoit animer toutes les troupes de la garnison, pour tomber brusquement et de tous côtés sur celles de la convention. On ne doute pas que, si ce conseil avoit été suivi, toute l'armée républicaine n'eût

(1) L'amiral Gravina débarqua avec les troupes espagnoles dans la ville de Toulon, combattit plusieurs fois à leur tête, et fut blessé, le 1er. octobre, à la reprise du fort Pharon.

1793. été mise en déroute; que toute la Provence n'eût arboré le drapeau blanc; que l'armée coalisée n'eût repris Marseille, relevé le courage des Lyonnois, excité celui des Bordelois, secouru la Vendée, etc., etc.

L'avis du général Gravina ne fut pas écouté, et l'occasion manquée ne se retrouva plus.

Les assiégeants, recevant tous les jours des renforts, faisoient tous les jours des progrès sur la place; ils étoient maîtres des hauteurs d'Ollioule et de la Valette, d'où ils ne cessoient de foudroyer ses remparts, et tous ceux qui osoient s'y montrer.

Les assiégés manquoient de travailleurs, de matériaux et de munitions de guerre. La mésintelligence s'étoit mise entre les Anglois et les Espagnols. Les habitants eux-mêmes étoient divisés d'opinions : il y avoit parmi eux des républicains, des constitutionnels, des royalistes, des indifférents, des lâches, et, ce qui étoit plus fâcheux, des traîtres. Ceux-ci faisoient connoître aux assiégeants tout ce qui se passoit dans la ville.

Une ville aussi mal défendue ne devoit pas tarder à tomber au pouvoir de l'ennemi.

De grands préparatifs annonçoient une attaque générale de la part de celui-ci : les

Toulonnois résolurent de la prévenir par une sortie nombreuse et vigoureuse. Le combat fut très-vif; mais le général anglois O'Hara, qui commandoit la sortie, avoit si mal pris ses mesures, et se conduisit avec une telle imprudence, qu'il fut accusé d'avoir trahi les siens, et de s'être entendu avec Barras et Fréron pour se laisser prendre par eux, et faire prendre avec lui les meilleurs officiers de la garnison. 1793.

En effet, après cette perte énorme, les Toulonnois furent repoussés; les républicains forcèrent la ligne de défense sur plusieurs points; et, après un combat opiniâtre et meurtrier, ils emportèrent le grand camp, surnommé le *petit Gibraltar,* lequel domine la rade, et laissa la ville sans défense.

Tout n'étoit pas encore désespéré : avec du courage, de la patience, et surtout de l'union, il étoit possible de réparer ce malheur, ou du moins d'en prévenir les suites immédiates. Mais les alliés, que la peur égaroit, loin de prendre les précautions les plus indispensables pour garantir d'une prise d'assaut la ville qu'ils avoient promis de défendre, ne songèrent qu'à l'évacuer.

La manière dont s'opéra cette évacuation, la rendit affreuse, et doit couvrir d'une honte éternelle et ceux qui la conseillèrent et ceux qui l'exécutèrent.

1793. Les Anglois mirent le feu à l'arsenal, et s'embarquèrent de nuit, à la lueur des flammes qui s'élevèrent de ce vaste foyer d'incendie.

Les habitants au désespoir accouroient en désordre sur le rivage, s'embarquoient comme ils pouvoient; deux chaloupes, remplies de femmes et d'enfants, coulèrent bas dans le port, et personne n'essaya de leur donner du secours.

Pendant ce temps-là les républicains forçoient les portes à coups de canon, montoient sur les remparts, pénétroient de tous côtés dans cette malheureuse ville.

Ceux des habitants qu'un excès de confiance ou le défaut de moyens empêcha de s'embarquer, restèrent exposés à la vengeance implacable du vainqueur: presque tous périrent sous le fer de la guillotine ou sous la mitraille du canon. C'est en frémissant que nous dirons qu'on en mitrailla jusqu'à huit cents à la fois.

Commencement de Buonaparte.

C'est ici qu'on entend parler pour la première fois d'un homme qui, depuis, a rempli l'univers de son nom. Personne ne se doutoit alors de son existence. Buonaparte se fit connoître au siége de Toulon, où il servoit en qualité d'officier d'artillerie, par l'intelligence avec laquelle il dirigea les batteries, et qui lui mérita les éloges du général Dugommier. Né en

Corse, en 1769, élevé à l'Ecole-Militaire, en qualité de pensionnaire du roi, il s'y fit remarquer par un caractère farouche, de l'aptitude aux sciences mathématiques, et du goût pour les exercices militaires. 1793.

Il étoit sous-lieutenant au régiment de La Fère, lorsque la révolution éclata. Il balança un moment entre le parti populaire et celui de la cour. « Si j'avois été maréchal de France, a-t-il dit plus tard, j'aurois défendu le roi; mais, sous-lieutenant et sans fortune, j'ai dû me jeter dans le parti qui m'offroit le plus de chances pour mon avancement (1). »

Il étoit capitaine en second dans le quatrième régiment d'artillerie, lorsqu'il fut employé au siége de Toulon. Nous ne répéterons pas ici l'imputation qu'on lui a faite, depuis sa chute, d'avoir commandé et dirigé le feu du canon qui fit périr plusieurs milliers de Toulonnois. Nous ne transcrirons pas davantage la lettre exécrable qu'on l'accuse d'avoir écrite, du champ de carnage, aux représentants du

(1) Le temps n'est pas encore arrivé où tous les voiles qui couvrent la naissance et les commencements de la vie politique de cet homme célèbre peuvent être impunément déchirés; mais rien ne nous empêche de répéter ici, sans le garantir, le bruit général, qu'il n'adopta les principes de la révolution qu'après avoir inutilement offert ses services aux princes réunis à Coblentz.

1793. peuple..... Ces accusations, qui n'ont jamais été prouvées, pourroient bien n'être que des actes d'une vengeance peu généreuse, et ne méritent pas d'occuper une place dans l'histoire.

En apprenant la réduction, et surtout la punition des Toulonnois, les transports de la convention allèrent jusqu'au délire.

Calendrier républicain.

Victorieuse de tous ses ennemis dans l'intérieur, elle crut un moment voir à ses pieds tous ceux de l'extérieur. Rien ne lui parut impossible. Elle avoit renversé la plus ancienne monarchie de l'Europe, supprimé le culte catholique, profané les tombeaux, fermé les académies, déclaré la guerre aux beaux-arts. Il lui restoit un dernier changement à opérer : la réforme du calendrier.

Cet événement a fait époque dans l'histoire moderne; et quelque absurde qu'en paroisse aujourd'hui la pensée, comme cette pensée a réglé, pendant quatorze ans, tous les traités, tous les contrats, toutes les transactions publiques et privées de nôtre pays, il n'est pas possible de la passer sous silence, et il est bon d'en conserver le souvenir et quelques détails.

Il y eut d'abord un premier rapport du comité de salut public, dans lequel on représenta l'ère chrétienne comme « un

monument d'ignorance, qui ne servoit qu'à fixer, dans la durée du temps, les progrès du fanatisme, l'avilissement des nations, et le triomphe de la sottise. » 1793.

« La révolution, disoit le rapporteur, a retrempé les âmes des François : le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire; et, dans sa marche majestueuse et simple comme l'égalité, il va faire disparoître tous les signes de l'antique superstition, et graver d'un burin mâle et vigoureux les annales de la France régénérée. »

Un second rapport du comité d'instruction publique proposa de fixer au 22 septembre 1792, le commencement de l'*ère nouvelle et indestructible* de la république.

« Le 22 septembre 1792, dit le rapporteur, est le seul temps de la révolution digne d'ouvrir une ère nouvelle, parce qu'il offre aux regards des républicains le berceau de la république, et que c'est au moment où l'égalité des jours et des nuits est marquée dans le ciel, que l'égalité civile, morale et politique doit être proclamée sur la terre. »

Il s'agissoit, dans un troisième rapport, de changer l'antique nomenclature des mois et des jours. Ce changement éprouva quelques difficultés : les uns vouloient désigner les mois par les grands événements

1793. de la révolution ; dans ce système, il devoit y avoir un mois dit de la *bastille*, un autre du *jeu de paume*, un autre de la *convention*, un autre de l'*égalité*, etc..... Les jours, divisés par *décades*, devoient dans le même système être désignés par des noms relatifs aux mêmes événements. Il y auroit eu le jour du *niveau*, celui du *compas*, celui de la *charrue*, celui de la *concorde*, celui des *piques*, etc.

Cette ridicule nomenclature fut rejetée, quoiqu'elle fût appuyée de l'assentiment de quelques membres des anciennes académies.

On en proposa une autre qui fut adoptée, et qui divisoit l'année en douze mois égaux, de trente jours chacun, à la fin desquels on établissoit cinq jours supplémentaires, et six dans les années bissextiles. Ces mois, divisés par trois, suivant le cours des saisons, reçurent des noms dont les uns étoient appropriés à leur température, et les autres aux produits de la terre sous l'influence de cette température.

Les trois premiers mois furent nommés *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*; les autres successivement, *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse*, *germinal*, *floréal*, *prairial*, *messidor*, *thermidor* et *fructidor*. Tant que la république des *sans-culottes* subsista, on nomma *sans-culottides* les jours

complémentaires, qui correspondoient aux 17, 18, 19, 20 et 21 du mois de septembre. 1793.

Un article du même décret divisoit le jour et la nuit suivant le calcul décimal; mais, malgré les montres nouvelles qui furent commandées aux horlogers, malgré la *loi des suspects*, malgré l'inquisition des comités révolutionnaires, jamais on n'a pu ployer la nation à cette institution, qui la contrarioit sans l'éclairer. La convention, qui se joua impunément de l'honneur, des biens et de la vie des hommes, échoua devant une frivole division des heures.

Outre le très-grand inconvenient de rendre l'histoire inintelligible, et d'embrouiller la chronologie, le nouveau calendrier avoit le défaut non moins grand de ne pouvoir guère servir qu'aux Francois, et par conséquent d'isoler la France au milieu de l'Europe. Le mot de *vendémiaire*, par exemple, étoit tout-à-fait insignifiant pour la partie de l'Europe située au-delà du cinquantième degré de latitude, où l'on ne connoît pas les *vendanges*. Les peuples placés entre la ligne et le trente-sixième degré n'entendoient pas davantage la distinction des mois par les dénominations de *brumaire*, de *frimaire* et de *nivôse*. Celles de *germinal*, de *floréal* et

1793. de *prairial* mettoient une grande confusion dans les idées des peuples de l'Espagne méridionale, de Naples, de Malte, de la Sicile, dont les saisons n'ont pas, à beaucoup près, la même température que celles du département de la Seine.

Ces inconvénients étoient la suite inévitable des vues étroites, de l'ignorance et du despotisme de ces étranges réformateurs, qui, dans leurs démolitions, dans leurs établissements et dans leurs lois, ne considéroient qu'eux-mêmes, ne travailloient qu'au jour le jour, et croyoient pouvoir assujettir à leurs cruelles fantaisies les choses et les hommes.

Au reste, leur calendrier, qui devoit braver les siècles, ne dura que douze ans dans son intégrité.

Cette institution se lioit naturellement avec la guerre ouverte que la commune de Paris, d'accord avec un parti de la convention, avoit déclarée à la religion catholique.

La religion, long-temps délaissée, s'étoit ranimée à la faveur des violentes querelles dont elle étoit, depuis l'assemblée constituante, l'objet ou le prétexte. Il y avoit en France deux clergés, l'un composé de prêtres soumis à l'action du gouvernement, et connus sous le nom d'*assermentés*; l'autre composé de prêtres

qui, n'ayant pas voulu prêter un serment contraire à leur conscience, étoient traités de *réfractaires*. 1793.

Les églises desservies par les premiers étoient désertes. Les fidèles suivoient les autres en foule dans les caves, dans les bois, dans les déserts, pour éviter la persécution qui s'attachoit à toutes les vertus, et à l'accomplissement de tous les devoirs religieux.

Hébert et Chaumette, indignés d'apprendre qu'il y avoit encore des devoirs, des prêtres et des fidèles, résolurent d'anéantir d'un seul coup tous les genres d'hommages qu'on pouvoit rendre à la Divinité.

Arrestation d'Hébert et de Chaumette.

Hébert et Chaumette jouissoient alors d'un grand pouvoir. Ils étoient les maîtres de la commune de Paris; ils avoient de nombreux partisans dans les comités révolutionnaires et dans la convention; ils disposoient de l'armée révolutionnaire, des sans-culottes, des journaux et du trésor public. Ils prenoient souvent l'initiative des lois. Au mois de novembre 1793, ils se présentèrent à la barre de la convention, suivis d'un cortége nombreux, composé de femmes impudiques, d'ouvriers ivres et de prêtres apostats. Ceux-ci déclarèrent que la religion étoit une imposture, et qu'ils venoient expier, par un

1793. mémorable exemple de franchise, le tort d'avoir trop long-temps enseigné des fables et des absurdités à la crédulité des peuples. A la suite de cette déclaration, ils offrirent, en don patriotique, les vases sacrés, les ornements et les dépouilles des églises de Paris. Chaumette, tenant une femme voilée par la main, s'avance et dit : « Mortels, cessez de trembler devant les foudres impuissants d'un dieu qui n'exista jamais. Ne reconnoissez plus d'autre divinité que la raison. Je viens vous en offrir l'image la plus noble et la plus pure ; s'il vous faut des idoles, ne sacrifiez plus qu'à celle-ci. » En même temps, il écarte le voile de la nouvelle divinité, et découvre le visage d'une actrice de l'Opéra.

Second schisme dans la convention.

Cette scène extravagante, encore plus qu'elle n'étoit impie, déplut souverainement à ceux des membres de la convention qui n'avoient pas tout-à-fait perdu le sens.

Robespierre lui-même, qui s'aperçut du mauvais effet qu'elle avoit produit, ne dit rien, et ne fit rien pour l'appuyer ; il crut voir une autorité rivale dans celle de la commune ; il savoit que Danton, qui dominoit la société des cordeliers, comme lui Robespierre dominoit celle des jacobins, favorisoit en secret les projets et les extravagances d'Hébert et de Chaumette,

Il prit aussitôt son parti; et, dans une nuit, il fit arrêter Chaumette, Hébert, Gobet, évêque de Paris; Ronsin, général de l'armée révolutionnaire; l'imprimeur Monmoro; le prussien Anacharsis Clootz; Vincent, secrétaire général du département de la guerre........ Un rapport de Saint-Just représenta ces nouveaux ennemis comme autant d'artisans de la contre-révolution, comme les agents de Pitt et de Cobourg, comme ayant fomenté sans relâche la guerre civile et la famine. Ils furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, et condamnés à mort. Le peuple, qu'ils avoient si souvent égaré, courut en foule applaudir à leur supplice; et les sections de Paris, qu'ils dirigeoient encore la veille, allèrent le lendemain complimenter la convention de la victoire qu'elle venoit de remporter sur la commune. 1793.

Cette victoire n'étoit que le prélude d'un assaut plus décisif que Robespierre se proposoit de livrer à Danton. Ces deux hommes, unis par les mêmes opinions et par les mêmes intérêts tant qu'ils avoient eu à combattre ou le parti de la cour ou celui de la Gironde, se divisèrent dès qu'il fut question de partager les dépouilles des vaincus; tous les deux tendoient au même but: mais tous les deux ne pouvant y arriver ensemble, se vouèrent réciproque- Procès de Danton.

1794. ment une haine secrète; et celui des deux qui étoit sans contredit le plus fort succomba sous les coups du plus adroit.

Danton, puissant à la tribune de la convention, gouvernant la société des cordeliers, entouré d'amis dévoués, ardents, audacieux comme lui, fanatiques dans leurs opinions, bravant tous les scrupules, Danton connoissoit toute la lâcheté, toute l'abjection, toute l'hypocrisie de Robespierre; il s'en défioit, mais il ne le craignoit pas. Il eut un jour avec lui un long entretien, dans lequel il s'abandonna, suivant sa coutume, à ses mouvements de colère ou d'affection; il eut l'imprudence de laisser entrevoir le projet de rendre à la convention la liberté de ses délibérations. Il fut arrêté la nuit suivante, avec La Croix, Phelipeaux, Camille Desmoulins, Hérault-de-Séchelles et le général Westermann.

A cette nouvelle, la convention resta muette d'étonnement et de terreur. Legendre, recouvrant le premier la parole, monte à la tribune, et, avec un mouvement plein de chaleur, dit :

« Législateurs, vous ne voyez en moi que le fruit du génie de la liberté. Mon éducation n'est point l'ouvrage des hommes; elle n'est que celui de la nature. Ainsi vous ne devez attendre de moi que

l'explosion du sentiment. Danton est pur, il l'est autant que le meilleur d'entre nous. Cependant il vient d'être arrêté. Je demande qu'il soit traduit à la barre, qu'il ait la liberté de se défendre, et que vous seuls ayez le droit de le condamner ou de l'absoudre. Je n'interpelle ici personne; mais craignez l'effet des haines sourdes et des passions individuelles. Il m'appartient sans doute de parler ainsi, quand il s'agit de l'homme qui, en 1792, fit lever la France entière sur le point d'être envahie par la Prusse. Cependant il est arrêté. Sans doute on a craint qu'une importune vérité ne s'échappât de sa bouche : il est de votre dignité de ne point dédaigner ce grand accusé, et de votre justice de l'entendre; si j'osois..... L'orateur s'arrêta tout à coup, en voyant entrer dans la salle les membres du comité de salut public, et s'avancer d'un pas lent, avec un maintien composé et des regards sombres....... *Achève*, lui dit froidement Robespierre, *il est bon que nous connoissions tous les complices des traîtres que nous avons fait arrêter.* Ce mot d'une stupide férocité fit pâlir Legendre; il céda la tribune à Saint-Just, qui, au nom des deux comités de salut public et de sûreté générale, lut contre les prévenus un rapport très-adroit, très-remarquable, qui

1794.

1794. dura cinq heures, et qui fut entendu dans un profond silence. Il avoit pour titre : *De la conjuration ourdie par des factions criminelles, pour absorber la révolution françoise dans un changement de dynastie.* En voici un extrait :

« Il y a, dit l'orateur, quelque chose de terrible dans l'amour de la patrie. Cet amour est tellement exclusif qu'il immole tout sans pitié et sans respect humain à l'intérêt général.

« Il faut du courage pour vous parler de sévérité après tant d'actes de sévérité que vous avez exercés. L'aristocratie dit : *Ces législateurs vont s'entre-détruire;* l'aristocratie ment; c'est elle seule que nous détruisons. La liberté n'est point compromise par le supplice d'un Brissot ou d'un Hébert : elle ne le sera pas davantage par celui des hommes que nous allons vous dénoncer. »

Ici l'orateur entre dans l'énumération des factions *payées par l'étranger,* et qui ont précédé celle de Danton, et continue :

« Un autre parti se présenta, qui adopta les opinions les plus contraires, et se joua de toutes; c'est celui de Danton.

« Ce Danton fut fait administrateur du département de Paris par Mirabeau, à une époque où toute la France étoit encore

royaliste. Il rédigea avec Brissot la fameuse pétition du Champ-de-Mars. 1794.

« Quand Mirabeau ne fut plus, Danton conspira avec les Lameth. Il resta neutre pendant l'assemblée législative, et caché dans Arcis-sur-Aube au milieu des périls de la patrie; il revint à Paris, le 9 août, pour y dormir pendant cette nuit terrible qui décida du sort de la république.

« Danton enrichit Fabre-d'Eglantine pendant son ministère; ensuite il protégea Brissot, en s'isolant de la montagne; enfin il se fit le défenseur de Dumouriez, dont la convention a éclairé, mais non pas puni les forfaits.

« A son retour de la Belgique, Danton provoqua la levée en masse des patriotes de Paris, pour marcher aux frontières; mais cette motion, toute patriotique qu'elle étoit en apparence, tuoit la patrie en effet: si cette levée s'étoit exécutée, je demande qui auroit résisté à l'aristocratie, qui avoit déjà tenté un si grand nombre de soulèvements?

« Ce même conspirateur vit avec horreur la révolution salutaire du 31 mai. Hérault-de-Séchelles et lui ont demandé la tête du brave Henriot, qui fut l'âme de ce mouvement populaire.

« On l'accuse d'avoir eu au Temple, avec Marie-Antoinette, des conférences

1794. criminelles, et d'avoir envoyé des ambassadeurs à Pétion pendant l'insurrection du Calvados.

« Danton, mauvais citoyen, a conspiré contre la patrie. Faux ami, il a trahi Camille Desmoulins, et l'a perdu. Homme pervers, il a comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie; il a dit que l'honneur étoit ridicule, et que la gloire étoit une sottise.

« Camille Desmoulins commença par être dupe de Danton, et finit par être son complice. Ce Camille a osé, dans une de ses feuilles périodiques, comparer la convention à la cour de Tibère.

« Hérault-de-Séchelles, qui s'étoit placé à la tête des affaires diplomatiques, mit, à cette époque, tout en usage pour éventer les plans du gouvernement, et les faire parvenir à l'étranger.

« Danton lui-même étoit si bien vendu à l'étranger, qu'il dînoit souvent avec des Anglois, avec l'Espagnol Guzman, avec l'infâme Sainte-Amaranthe, belle-mère de Sartines. C'est avec eux qu'il dînoit à cent écus par tête. »

Saint-Just termina son rapport en recommandant à la convention d'être inflexible : « car, en pareil cas, dit-il, l'indulgence seroit férocité, puisqu'elle menaceroit la patrie. » Il ajouta encore : « Les

réputations qui se sont écroulées jusqu'ici n'étoient que des réputations usurpées. Que nous importe que le temps conduise les vanités diverses à l'échafaud, au cimetière, au néant, pourvu que la liberté reste? Le monde est vide depuis les Romains : leur mémoire le remplit, et prophétise encore la liberté. » 1794.

Après avoir entendu ce discours, qui, comme tous les autres discours de ce temps-là, n'est remarquable que par l'audace des assertions et l'adresse des insinuations, la convention décréta d'accusation, et envoya au tribunal révolutionnaire, Danton, Hérault-de-Séchelles, Camille Desmoulins, Fabre-d'Eglantine, Chabot, Phelipeaux, etc., comme autant d'ennemis de la république, et prévenus *d'avoir trempé dans une conspiration tendante à détruire la représentation nationale et à rétablir la monarchie.*

Danton fut arrêté dans son lit, la nuit du 31 mars 1794. En entrant dans sa prison, il salua les nombreux prisonniers qu'elle renfermoit, et leur dit : « Messieurs, j'avois l'espoir de vous faire bientôt sortir d'ici; mais on vient de m'en ôter le pouvoir : je ne sais plus comment tout cela finira. » Il montra dès lors une insouciance de la vie et une gaieté cynique qui s'allioient très-bien avec son caractère.

1794. Convaincu que son ennemi ne lui pardonneroit pas, il prit le parti de se moquer de lui, de ses juges et de la mort.

Le président du tribunal ayant commencé par lui demander son nom et sa demeure, il répondit d'un air goguenard : « Ma demeure sera bientôt dans le néant, et vous trouverez mon nom dans le panthéon de l'histoire. » A cette autre question, *s'il avoit conspiré contre la convention*, il répondit avec énergie : « Je me glorifie d'avoir conspiré contre de misérables conspirateurs. » En prononçant ces paroles, il rouloit entre ses doigts des boulettes de pain qu'il envoyoit au nez des juges.

Ses juges osoient à peine jeter les yeux de son côté, et ne pouvoient soutenir le feu des siens.

A chacune des questions qu'ils lui adressoient, il répondoit tantôt par un persifflage amer, et tantôt par un sourire sardonique, et toujours avec une supériorité qui les déconcertoit.

Le tribunal, embarrassé de ce singulier genre de défense, suspendit le cours des débats, et envoya demander de nouvelles instructions au comité de salut public.

La réponse fut que *le président emploieroit tous les moyens pour faire res-*

pecter son autorité, et pour empêcher les accusés de troubler la tranquillité publique..... 1794.

Les débats, d'après cette décision, furent promptement terminés. Le tribunal se déclara suffisamment instruit. Danton et ses coaccusés furent condamnés à mort. Tandis que le président prononçoit l'arrêt fatal, Danton lisoit une ode de Chaulieu, et ne laissa paroître aucune altération sur son visage. Il conserva le même sang-froid en montant à l'échafaud. Il avoit la tête haute et les regards pleins de fierté. Il dit au bourreau : *Dépêche-toi. Quand ma tête sera tombée, tu la montreras au peuple ; elle en vaut la peine.*

Danton, auteur principal des massacres du 2 septembre, et créateur du tribunal révolutionnaire, avoit sans doute mérité de perdre la vie, qu'il avoit arrachée à tant d'innocentes victimes ; mais à l'époque où il la perdit, il étoit fatigué de la révolution, et paroissoit révolté de ses crimes. Les détenus dans les prisons avoient fondé sur lui un espoir que Camille Desmoulins, son ami, avoit en quelque sorte confirmé par les premiers numéros d'un ouvrage périodique qui parut quelque temps avant sa mort, sous le titre de *Vieux Cordelier*.

Avec cet ouvrage, l'espérance entra dans

1794. les dix mille prisons qui couvroient la France. On entrevit l'aurore d'un jour de salut. On apercevoit Danton derrière Camille Desmoulins; on disoit que Danton, menacé par Robespierre, n'avoit d'autre parti à prendre que d'arrêter le cours des massacres que son lâche et cruel adversaire ne cessoit de commander au tribunal révolutionnaire. On comptoit sur sa popularité, sur son courage, sur l'habitude qu'il avoit de la tribune, sur son retour aux principes de la clémence. On faisoit des vœux pour lui. On ne doutoit pas de son triomphe. On se trompa. Mais en succombant sous les coups de son adversaire, Danton obtint les regrets de ceux dont il avoit été la terreur pendant plus de deux ans. Le peuple vit son supplice sans joie, et même avec quelques symptômes de douleur.

D'un autre côté, la mort d'un patriote aussi célèbre que Danton devoit naturellement inspirer de violents soupçons et de mortelles alarmes à tous les patriotes qui n'étoient pas dans le secret de Robespierre; celui-ci, qui s'en aperçut, n'hésita pas à leur livrer une auguste victime, dont le sacrifice étoit bien fait pour calmer leurs alarmes et dissiper leurs soupçons.

On paroissoit avoir oublié Madame Elisabeth dans sa prison. Les privations de

cette princesse augmentoient à mesure qu'elle approchoit du terme de sa carrière. On ne la nourrissoit, ainsi que Madame Royale, que des aliments les plus grossiers. On n'entretenoit point leur garde-robe, on leur refusoit de la lumière dans les longues nuits d'hiver.

1794.

Procès de Madame Elisabeth

Le 9 mai, à sept heures du soir, Madame Elisabeth fut arrachée des bras de sa nièce et de la tour du Temple pour être conduite à la Conciergerie. A peine étoit-elle arrivée dans son cachot, qu'elle y fut interrogée. Ce premier interrogatoire fut secret, et n'a été révélé qu'après la mort du tyran.

La princesse comparut de nuit devant trois hommes seulement : Deliége, un des vice-présidents du tribunal révolutionnaire ; Fouquier-Tainville, accusateur public ; et Ducray, greffier, qui écrivoit les demandes et les réponses.

« Avez-vous, dit Deliége, conspiré avec le dernier tyran contre la liberté et la sûreté du peuple françois?

— « Je ne sais, répondit la princesse, à qui vous donnez ce nom de *tyran;* mais j'atteste que je n'ai jamais *conspiré* dans le sens que vous donnez à ce dernier mot.

— « N'avez-vous pas entretenu des intelligences avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, et notamment

1794. avec les frères de Capet? ne leur avez-vous pas fourni des secours d'argent?

— « Je ne connois point les ennemis de la France. Je n'ai jamais fourni de secours à mes frères, et je n'ai reçu aucune de leurs nouvelles depuis le mois d'août 1792.

— « Leur avez-vous fait passer des diamants?

— « Non.

— « Avez-vous ouï dire que le voyage de votre frère pour Saint-Cloud, le 18 avril 1791, avoit été imaginé afin de lui fournir une occasion de sortir de France?

— « Ce que j'ai su de ce voyage, c'est que mon frère, alors malade, vouloit aller à la campagne pour y respirer un air pur.

— « N'est-ce pas à votre sollicitation que Capet a fui de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin? (Voyage de Varenne.)

— « Je n'appris que dans la journée du 20 juin que nous devions partir la nuit suivante, et je me fis un devoir d'obéir aux ordres de mon roi.

— « Le motif de ce voyage n'étoit-il pas de sortir de France, de vous unir aux émigrés et de faire la guerre aux François?

— « Jamais ni mon frère ni moi n'eûmes l'intention de sortir de France.

— « Cette réponse n'est pas exacte; car il est notoire que Bouillé avoit donné des

ordres à différents corps de troupes de 1794.
protéger votre évasion, et que tout étoit préparé à l'abbaye d'Orval, sur le territoire autrichien, pour vous recevoir.

— « Mon frère devoit aller à Montmédy. Je ne lui ai pas connu d'autre projet.

— « Avez-vous connoissance des conciliabules secrets tenus chez Marie-Antoinette, ci-devant reine de France, et connus sous le nom de *comité autrichien ?*

— « Je sais, au contraire, qu'il n'y en a jamais eu.

— « Qu'avez-vous fait dans la nuit du 9 au 10 août?

— « Je suis restée dans la chambre de mon frère, où nous avons veillé.

— « N'avez-vous pas été avec Marie-Antoinette dans la salle où les Suisses faisoient des cartouches?

— « Non, et je n'ai jamais su que les Suisses fissent des cartouches. »

Lorsque par cet interrogatoire insidieux et par ces réponses si simples et si mesurées, les juges se furent assurés qu'il n'y avoit aucun danger à faire paroître la princesse en public, ils ne craignirent plus de la faire monter sur le banc des accusés. Dès le lendemain elle comparut devant le tribunal, et Fouquier-Tainville lut un acte d'accusation que voici :

« C'est au moment où l'excès de l'op-

1794. pression a forcé le peuple à briser ses chaînes, que la famille ci-devant royale s'est réunie pour le plonger dans un esclavage plus cruel que celui dont il sortoit. Les forfaits amoncelés de Capet, d'Antoinette et d'Elisabeth sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en tracer ici le tableau. Ils sont écrits en caractères de sang dans les annales de la révolution.

« Elisabeth a coopéré à toutes les trames, à tous les complots ourdis par ses frères, par Antoinette, par toute la horde des conspirateurs qui s'étoient réunis autour d'eux.

« Elle a encouragé tous les assassins de la patrie, les complots de juillet 1789 et la conjuration du 6 octobre.

« C'est elle qui, en juin 1792, a fait passer à d'Artois, son frère, des diamants qui étoient une propriété nationale. C'est elle qui vouloit, par l'orgueil et le dédain le plus humiliant, avilir les hommes libres qui consacroient leur temps à garder le tyran.

« C'est elle qui prodiguoit des soins aux assassins envoyés aux Champs-Elysées, pour provoquer les braves Marseillois.

« Elisabeth avoit médité avec Capet et Antoinette le massacre des citoyens de Paris au 10 août. Elle aidoit la barbare Antoinette à mordre les balles pour les

rendre mortelles; et, trompée dans son espoir criminel, elle rêvoit encore aux moyens d'égorger les représentants au milieu desquels elle étoit allée chercher un asile..... » 1794.

La lecture de ce tissu de sottises et d'impostures fut suivie d'un interrogatoire à peu près pareil à celui qu'on avoit fait subir à la princesse la nuit précédente. Ses réponses furent les mêmes. L'innocence et la vérité n'ont qu'un langage.

Les jurés ayant affirmé, la main sur leur conscience, que tous les faits que l'accusateur public venoit d'énoncer étoient constants, Dumas, président du tribunal, prononça la sentence de mort.

La princesse n'en parut ni étonnée, ni altérée. Elle avoit appris la destinée de la reine en entrant à la Conciergerie, et dès lors elle ne forma plus qu'un vœu, celui de se réunir promptement à elle et à son auguste frère.

Lorsqu'elle se trouva dans la même chambre avec les infortunés qui furent condamnés comme elle et avec elle, elle s'oublia tout-à-fait pour leur donner des consolations. Sa noble vertu l'élevant au-dessus de toutes les foiblesses humaines, elle leur parla avec sensibilité des maux qu'ils avoient soufferts, et avec exaltation de la récompense qui les attendoit dans le ciel.

1794. Sur la route qui conduit de la Conciergerie à la place Louis XV, elle conserva une attitude si noble et un visage si tranquille, que les misérables payés par le comité de salut public pour accabler d'outrages les victimes qu'il envoyoit à l'échafaud, furent saisis de respect à sa vue, et s'abstinrent de leurs vociférations accoutumées.

Madame Elisabeth avoit trente ans quand elle mourut. Dès les premières années de sa jeunesse, au milieu des séductions de la flatterie et des dangers de la grandeur, elle s'étoit fait remarquer par la justesse de sa raison, la droiture de son cœur, la fermeté de son caractère, et le choix des personnes auxquelles elle accordoit sa confiance et sa protection. Des femmes distinguées par leurs sentiments et leur conduite devinrent ses amies intimes. Des hommes recommandables par leurs vertus autant que par leur naissance partagèrent cette bienveillance. Au milieu de ce cortége respectable, brillante de jeunesse et de beauté, Madame Elisabeth s'avançoit dans sa royale carrière comme un ange de paix, de bienfaisance et de vertu. La France entière applaudissoit à tant de qualités. Chaque jour on auroit pu citer un trait de sa piété ou de sa charité. La reconnoissance en a révélé quelques uns; la modestie en a dérobé le plus grand

nombre. Lorsqu'elle vouloit fuir les hommages d'une cour qui l'adoroit, c'étoit ou pour se rendre à Saint-Cyr, dont elle aimoit à encourager les pensionnaires par ses leçons, par son exemple et par ses bienfaits, ou pour se livrer dans sa maison de Montreuil, à l'intimité de quelques amis et à l'étude de la botanique, science qu'elle aimoit avec passion, et qu'elle cultivoit avec succès. 1794.

Pleine de respect pour le roi son frère, elle ne se mêloit jamais des affaires du gouvernement, ou des intrigues de la cour; mais elle prêtoit volontiers son appui aux malheureux qui n'en avoient pas d'autres que leur droit et la justice.

De si hautes qualités devoient faire rechercher la main de Madame Elisabeth par tous les princes de l'Europe. On croit en effet qu'elle fut successivement demandée par un prince de Portugal, par un prince de la maison de Piémont, et par l'empereur Joseph II. Mais des raisons politiques mirent des obstacles à ces diverses unions, qu'elle ne parut pas regretter (1).

On nous pardonnera sans doute d'avoir consacré quelques lignes à la mémoire d'une princesse dont les éminentes qualités auroient mérité l'adoration de tous les

(1) Voyez l'*Eloge historique de la princesse Elisabeth*, par M. Ferrand, 1 vol, in-8°. Paris, 1814.

1794. François, et dont la fin déplorable a excité les regrets de toute l'Europe. C'est principalement au milieu des scènes sanglantes d'une révolution comme la nôtre que le cœur et les yeux aiment à se reposer sur les nobles images de la vertu luttant glorieusement contre le crime et l'adversité..

Laissons un moment cette terrible assemblée, dont les débats absorbent malgré nous toute notre attention, pour nous occuper des événements militaires qui sont liés avec l'époque à laquelle nous sommes arrivés.

Evénements militaires.

Après la prise de Valenciennes, l'Autriche oublia le motif pour lequel la guerre avoit été entreprise, et crut que la France pouvoit être conquise et partagée comme la Pologne. Cette erreur ne contribua pas peu à diminuer les forces de la coalition, et à accroître les nôtres. Tandis que le prince de Cobourg s'emparoit de Maubeuge et du Quesnoy, le duc d'Yorck se dirigeoit vers Dunkerque ; il fut battu dans les plaines de Hondskoots ; il perdit ses magasins, ses équipages, son artillerie, et faillit à être pris lui-même. Ce fut le général Houchard qui remporta cette importante victoire ; mais au lieu de l'en féliciter, on lui reprocha de n'en avoir pas profité et d'avoir laissé échapper le

général ennemi. Telles étoient les inquiétudes qui tourmentoient alors tous les partis, la fureur qui les animoit, la haine qui les égaroit, que, sur ce reproche vague et mal fondé, le vainqueur de Hondskoots fut chargé de fers, conduit à Paris, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort, parce qu'il n'avoit pas recueilli tous les avantages que sa victoire lui promettoit ! 1794.

Mais telle étoit aussi l'horreur qu'inspiroit la tyrannie sanguinaire du comité de Robespierre, que, pour ne pas rester soumise à son action, toute la jeunesse françoise se précipitoit dans les camps. Les nouvelles recrues devenoient tout à coup des soldats intrépides ; des soldats devenoient d'habiles généraux; les généraux, sous la direction de Carnot, faisoient une révolution dans l'art militaire. Hoche, Moreau, Kléber, Desaix et Pichegru, élevés à cette école, commencèrent alors ce cours éclatant de victoires qui a fait verser tant de pleurs à l'humanité, mais en même temps qui a porté à un si haut degré la gloire des armées françoises.

Pichegru. Pichegru, né en Franche-Comté, en 1761, avoit fait plusieurs campagnes dans la guerre d'Amérique : la réputation qu'il y avoit acquise le fit, en 1791, nommer

1794. commandant d'un bataillon de volontaires, dans lequel il sut établir une exacte discipline au moyen de cette fermeté calme et soutenue qui l'a toujours distingué depuis.

En 1792, il fut employé dans l'état-major de l'armée du Rhin, et parcourut rapidement les grades de généraux de brigade et de division. En 1793, il fut nommé général en chef de cette même armée du Rhin, après qu'elle eut été défaite et désorganisée dans les lignes de Weissembourg.

Il fut chargé, en 1794, de reprendre Condé, Valenciennes et le Quesnoy, et de pénétrer dans le Brabant, à quelque prix que ce fût. Il obéit. Mais au lieu d'attaquer l'ennemi par le centre, comme cela lui étoit prescrit par le comité de salut public, il résolut de tenter une invasion dans la Flandre autrichienne, pour diviser les forces qu'il avoit à combattre. Son plan fut si bien exécuté, sous la conduite des généraux Souham et Moreau, que nos troupes s'emparèrent de Courtray, de Menin, et battirent en même temps le général Clairfait sur les hauteurs de Castrel.

Pichegru, renonçant à assiéger des places qui lui auroient fait perdre du temps et du monde, ne songea plus qu'à

marcher en avant. Avec ses tirailleurs, son artillerie volante, et des attaques répétées sans cesse, il rendit presque inutile la nombreuse cavalerie ennemie; il dérouta la discipline de l'infanterie allemande, et conduisit toutes ses opérations avec tant de rapidité et d'habileté, qu'en moins de trois mois, il s'empara des villes les plus importantes du Brabant, quoiqu'il eût en tête une armée nombreuse, bien disciplinée et conduite par un des plus habiles géneraux de l'Autriche. 1794.

Pichegru n'étoit pas toujours le maître d'agir suivant ses vues. Les plans de campagne lui arrivoient tout tracés par le comité de salut public, et leur exécution étoit subordonnée à la volonté de deux députés, Saint-Just et Lebas, qui ne connoissoient d'autre tactique que celle de placer les soldats entre la nécessité de vaincre ou de mourir.

Un nouveau décret de la convention avoit mis le comble à ses crimes. Par ce décret il étoit défendu aux soldats françois, sous peine de mort, de faire aucun quartier aux émigrés et aux Anglois. Plusieurs généraux firent exécuter cette loi barbare. Les autres, en plus grand nombre, trouvèrent le moyen de l'éluder, ou de s'en affranchir.

Lors de la capitulation de Bois-le-Duc,

1794. dont la garnison obtint les honneurs de la guerre, il se trouvoit six cents Anglois dans la ville. Aux termes de la loi nouvelle, ils devoient être fusillés. Pichegru résolut de les sauver, et les sauva en convenant avec le commandant qu'il les cacheroit dans les charriots couverts que celui-ci étoit autorisé à emmener avec lui.

Cependant Hoche, commandant de l'armée de la Moselle, se battoit tous les jours avec beaucoup de bravoure, mais sans succès, contre le duc de Brunswick, qui commandoit les Prussiens, et qui étoit fortement retranché à Kaiserslautern. Hoche fut plus heureux contre le général Wurmser, qui bloquoit Landau. Agissant alors de concert avec Pichegru, dont il chercha par la suite à rabaisser la gloire, il vint à bout de chasser de l'Alsace l'armée autrichienne. Mais sa roideur naturelle et sa franchise militaire ayant déplu à Saint-Just, celui-ci, oubliant les succès qu'il venoit d'obtenir en Alsace, se rappela tout à coup les revers qu'il avoit essuyés dans le duché des Deux-Ponts, le destitua et le remplaça par le général Jourdan (1).

(1) Le général Jourdan, fils d'un chirurgien de Limoges, s'enrôla en 1778, fut réformé en 1784, et exerçoit la profession de marchand à l'époque de la révolution. Il devint alors commandant du 2ᵉ. bataillon de la Haute-Vienne, qu'il conduisit à l'armée du Nord. Le 27 mai

1794.

Bataille de Fleurus.

En prenant le commandement de cette armée, le nouveau général reçut l'ordre de traverser les Ardennes et de venir se réunir devant Charleroi à l'aile droite de l'armée du nord; ce qu'il exécuta avec beaucoup d'habileté. Il passa la Sambre, prit Charleroi le 25 juin, et le 26 il fut attaqué dans les plaines de Fleurus par l'armée du prince de Cobourg. Sa gauche, d'abord enfoncée par une attaque impétueuse du prince d'Orange, fut protégée par les savantes dispositions de Kléber; et sa droite, défendue avec intrépidité par Lefebvre, ne put être entamée, malgré plusieurs attaques réitérées avec chaleur. Le centre, placé devant Charleroi, qui s'étoit rendu la veille, resta immobile. La victoire, long-temps balancée par les savantes manœuvres du général Beaulieu et du comte de Kaunitz, se déclara enfin pour les François. Elle fut décisive pour la campagne, puisqu'elle permit à Jourdan de se porter aussitôt sur Bruxelles. Il força les coalisés d'abandonner Valenciennes, Condé, le Quesnoy, Landrecies, et toutes les conquêtes qu'ils avoient faites en France depuis la défection de Dumouriez. Nous ne devons pas omettre de dire que le succès de la bataille de Fleu-

1793, il fut nommé général de brigade, et général de division le 30 juillet suivant.

1794. rus avoit été préparé par un moyen nouveau dans l'art de la guerre. Le général Jourdan avoit fait élever, au-dessus du champ de bataille, un ballon, qui, retenu à une hauteur médiocre, l'instruisoit de tous les mouvements de l'ennemi, et lui indiquoit les points où il devoit porter des renforts.

La convention, enorgueillie de ces succès, avoit décrété que les garnisons des quatre places que nous venons de nommer qui ne se rendroient pas à discrétion vingt-quatre heures après la sommation seroient passées au fil de l'épée. Jourdan, chargé de signifier cet horrible décret, n'en parla qu'au moment où les travaux étoient assez avancés pour fournir aux assiégés le moyen de sauver leur vie sans compromettre leur honneur; et par cette heureuse adresse il sauva celui de son armée.

L'armée de Pichegru étoit composée de jeunes gens que l'âge et l'enthousiasme de la liberté rendoient impatients de combattre, qui ne pouvoient supporter ni l'oisiveté des camps, ni la lenteur des siéges. Il sentit qu'il devoit les tenir dans une agitation continuelle, les mener au feu, et les promener pour ainsi dire d'un champ de bataille à l'autre.

Nous avons dit qu'il avoit renoncé à faire des siéges. Il pensa que les places qu'il

laisseroit derrière lui, n'espérant plus d'être secourues, tomberoient d'elles-mêmes; l'événement justifia sa prévoyance : ainsi tombèrent, en peu de jours, les villes de Saz-de-Gand, de Hall, de Cassel, de Breda et de Berg-op-Zoom. Cette nouvelle tactique déconcerta celle des alliés.

Mais n'oublions pas de dire que si, pour l'offensive, la nouvelle tactique avoit reculé les bornes de l'art, les progrès dans la défensive n'étoient pas moins avancés. Aucune armée chez les anciens ni les modernes ne supporta plus glorieusement de si constants revers que l'armée autrichienne pendant toutes les campagnes de la révolution. Souvent attaquée à l'improviste, quelquefois accablée par le nombre, jamais elle ne fut mise en pleine déroute. Les batailles où la victoire, disputée à forces égales, fut remportée par les François, sont également mémorables par les belles retraites des Impériaux, et par cette défensive active, qui est la dernière épreuve de la solidité d'une armée (1). Les campagnes de la révolution offrent à elles seules plus de beaux faits d'armes que n'en ont produit les deux derniers siècles.

C'est dans l'hiver de cette année, 1794, qu'il faut contempler nos armées, pour se

(1) *Précis des Evénements militaires*, par M. le comte Mathieu Dumas, tom. 1.

1794. faire une idée de ce que peuvent sur l'esprit du soldat francois l'habitude des combats, l'émulation de la gloire, et la confiance qui naît des succès.

Mal vêtus, mal nourris, après sept mois de bivouac, nos soldats présentoient le spectacle inoui de la misère la plus affreuse, et de la constance la plus héroïque. Le froid étoit excessif au commencement de janvier; mais le courage pour le supporter étoit inépuisable. Pour se rendre maître de la Hollande, il falloit passer sur la glace la Meuse, le Vahal, le Leik. L'armée passa ces rivières sur la glace, et s'empara de la Hollande. Il y a un autre fait que la postérité aura peine à croire, et qui n'est pas moins vrai, c'est que notre cavalerie, marchant aussi sur la glace, dont une partie du Zuiderzée étoit couverte, alla s'emparer des vaisseaux de guerre hollandois qui mouilloient entre la pointe septentrionale de la West-Frise et l'île de Texel. Les Anglois, retranchés derrière cette île, ne purent défendre les places qu'ils occupoient; nos troupes les en chassèrent avec une facilité qui tient du prodige, s'emparèrent des provinces de Frise et de Groningue, et poussèrent l'ennemi jusqu'à l'Ems, où la nouvelle du traité signé à Bâle entre la Prusse et la France (1)

(1) Cette paix, négociée par M. Barthélemy, am-

arrêta le cours de la victoire, que les rares talents de Pichegru avoient fixée sous les drapeaux de la France. 1794.

Troisièı schism dans l; conven tion.

Il s'étoit formé, pendant ce temps-là, contre Robespierre, un nouveau parti, que dirigeoit Billaud-Varennes, homme aussi cruel, aussi ambitieux, et non moins hypocrite que son rival. Il avoit rallié autour de lui les amis dispersés de Danton, d'Hébert, et de Chaumette. Il avoit conservé des liaisons avec la commune de Paris. Il faisoit répandre sourdement le bruit que Robespierre avoit conçu le projet de se faire déclarer le chef d'une théocratie nouvelle, et de jouer le rôle de Mahomet, de Zoroastre, ou de Confucius.

20 prairi fête à l'Être-suprêm

Dans le fait, Robespierre commençoit à s'apercevoir qu'en heurtant sans cesse la morale, il alloit se briser bientôt contre l'opinion vénérable de tous les siècles. Il songea dès-lors à profiter du silence des partis, qu'il croyoit avoir abattus, pour établir un culte nouveau, et pour arriver au pouvoir suprême par le pontificat. Billaud-Varennes le devina, le laissa aller; et pendant ce temps-là, il creusoit sous ses pieds l'abîme qui ne pouvoit tarder à l'engloutir.

Ce fut au commencement de mai 1794

bassadeur de France en Suisse, fut signée au mois d'avril 1795.

1794. que Robespierre lut à la tribune de la convention un discours sans verve, qui n'étoit qu'une froide imitation de la *Profession de foi du vicaire savoyard*.

« L'idée d'un Dieu, disoit-il, est une idée sociale et républicaine. Je ne connois aucun législateur qui se soit avisé de naturaliser l'athéisme. Qu'est-ce que des conjurés pourroient mettre à la place de Dieu, qu'ils chassent de ses temples, sinon le chaos, le néant, et la mort ? » Il termina cette verbeuse harangue par un décret au moins fort étrange : *Le peuple françois reconnoît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ;* et par la proposition d'une fête solennelle en l'honneur de ce retour vers la Divinité. La fête fut fixée au 20 prairial ; tout sembloit la favoriser : la joie publique, la saison du printemps, et un des plus beaux jours qu'il fût possible de désirer. Toute la ville y prit part. Toutes les maisons étoient ornées de festons, de fleurs, et de branches de verdure. Un peuple immense étoit rassemblé au Champ-de-Mars. Une troupe de femmes et de jeunes filles firent d'abord entendre des cantiques et des hymnes. Robespierre, à la tête de la convention, s'avance, tenant à la main un bouquet composé de fleurs et d'épis : il prononça un second discours, qu'il termina par ces mots :

1794

« Que ce jour appartienne tout entier à la paix et au bonheur ! Demain, en reprenant nos travaux, nous frapperons avec une nouvelle ardeur sur tous les ennemis de la patrie. » Par ces derniers mots, le monstre fit évanouir la joie publique, et rejeta l'épouvante dans tous les cœurs.

Si la même main qui sembloit vouloir relever les autels eût osé renverser les échafauds, telle étoit alors notre misère et notre dégradation, qu'elle eût pu s'emparer impunément du sceptre; quelques uns le désiroient : nul ne s'y fût opposé. Mais le ciel ne permit pas l'excès d'un tel scandale.

Deux jours après cette misérable parade, on eut l'explication des mots sinistres que Robespierre avoit prononcés au Champ-de-Mars.

Le 22 prairial, Couthon monta à la tribune, et présenta un nouveau code d'assassinats judiciaires, que nous allons transcrire en entier (1).

« La convention nationale, après avoir

(1) On a calculé que, dans les quarante-sept jours qui se sont écoulés depuis la promulgation de cette loi jusqu'à la chute du tyran, deux mille cinq cent vingt personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, avoient péri par suite de ses dispositions. Le nombre des victimes alloit croissant tous les jours. On les conduisoit par soixantaine à l'échafaud, quand la mort du chef des bourreaux vint arrêter le cours de ces massacres juridiques.

1794. entendu le rapport de son comité de salut public, décrète ce qui suit :

Loi du 22 prairial. « ART. 1er. Il y aura un tribunal révolutionnaire, un président et trois vice-présidents, un accusateur public, quatre substituts, et douze juges.

« 2. Les jurés seront au nombre de cinquante.

« 3. Ces diverses fonctions seront exercées par les citoyens dont les noms suivent.......

« 4. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir tous les ennemis du peuple.

« 5. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté, soit par la force, soit par la ruse.

« 6. Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoudre la représentation nationale, et le gouvernement révolutionnaire, dont elle est le centre ;

« Ceux qui auront trahi la république dans le commandement des places ou de l'armée, entretenu des intelligences avec les ennemis de la république, travaillé à faire manquer les approvisionnements et le service des armées ;

« Ceux qui auront cherché à empêcher

l'approvisionnement de Paris, ou à causer la disette dans la république; 1794.

« Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite ou l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, soit en abusant des principes de la révolution, des lois, ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides;

« Ceux qui auront trompé le peuple, ou les représentants du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté;

« Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement, pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la république;

« Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles, pour diviser ou pour tromper le peuple;

« Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion, à dépraver les mœurs, à corrompre la conscience publique, à altérer la pureté des principes révolutionnaires; soit par des propos, soit par des écrits, soit par toute autre machination;

« Les fournisseurs de mauvaise foi, et les dilapidateurs de la fortune publique;

1794. « Les fonctionnaires publics qui abuseront de leurs fonctions pour vexer les patriotes et opprimer le peuple, etc.

« 7. La peine portée contre tous ces délits, dont la connoissance appartient au tribunal révolutionnaire, est la mort.

« 8. La *preuve nécessaire* pour condamner les ennemis du peuple, est toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, *qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable; la règle des jugements* est la conscience des jurés, éclairée par l'amour de la patrie; *leur but* est le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis; *la procédure*, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connoissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

« 9. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connoît.

« 10. Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la convention, les comités de salut public et de sûreté générale, les représentants du peuple, et l'accusateur public.

« 11. La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés, des jurés patriotes.

Elle n'en accorde pas aux conspirateurs.
« 12. L'accusateur public ne pourra, de son autorité privée, renvoyer un prévenu adressé au tribunal, dans le cas où il n'y auroit pas lieu à accusation. Il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil, et aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement, avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée au comité de salut public, qui l'examinera. »

1795.

La discussion de ce projet de loi donna lieu à des débats fort vifs, auxquels on n'étoit plus accoutumé depuis la mort de Danton, et dans le détail desquels nous croyons devoir entrer, parce qu'ils révèlent les motifs et la cause du grand événement de la chute de Robespierre.

Malgré l'habitude que la convention avoit d'entendre des projets de loi de mort, celui-ci étonna les plus hardis; la plupart des membres crurent voir l'ange exterminateur planer sur leurs têtes, comme sur le reste de la France. Le silence de la servitude fut interrompu par les bourdonnements de la peur. Ruamps s'écria : *Si une telle loi passe, il ne reste plus aux députés qu'à se brûler la cervelle.* Lecointre de Versailles (1) demanda l'ajourne-

(1) Ainsi nommé parce qu'il étoit marchand de toiles à Versailles avant la révolution. C'étoit un parleur témé-

1794. ment ; il fut appuyé par Talien et Bourdon de l'Oise.

Les membres du comité de salut public avoient perdu la mémoire d'une telle résistance ; ils crurent voir dans les observations de leurs collégues un commencement de révolte. Saint-Just, prenant le ton d'un matamore, dit : *Je crois qu'on murmure.* L'orage gronda plus fort ; mais Robespierre prit la parole, et tout le monde rentra dans le silence : le décret passa sans difficulté.

Le lendemain, le parti de l'opposition, plus nombreux et plus assuré de ses forces, revint à la charge, et attaqua plus vivement les dispositions d'un décret qui, sans égard pour l'inviolabilité de chacun d'eux, les livroit, comme les plus obscurs citoyens, à la discrétion du comité de salut public.

Bourdon de l'Oise demanda la suppression de cet article. Merlin de Douai, plus adroit, proposa et fit adopter un *considérant*, qui en détruisoit l'effet.

Ce premier succès enhardit les membres de l'opposition. Charles Lacroix et Ruamps demandèrent une interprétation de l'article qui punissoit de mort la dépravation des mœurs. Mallarmé exigea qu'on lui expliquât le sens de l'art. 11, ainsi conçu :

raire, un patriote sans principes et sans instruction, mais non pas un méchant homme.

« La loi accorde pour défenseurs aux patriotes accusés, des jurés patriotes. Elle en refuse aux conspirateurs. » 1794.

Bourdon de l'Oise, revenant à la charge, s'écria : « J'estime Couthon, j'estime le comité de salut public, mais j'estime aussi cette inébranlable montagne qui a plus d'une fois sauvé la république. »

Premier assaut livré à Robespierre.

Ces mots n'étoient rien moins qu'un appel à la montagne contre la tyrannie du comité de Robespierre. Celui-ci en ressentit le contre-coup, il en pâlit de crainte autant que de colère, et répliqua ainsi :

« Montagne ! qui sait mieux t'honorer que ceux à qui tu décernas l'honneur de combattre à ta tête ? Mais nous ne te confondons pas non plus avec des hommes hypocrites et pervers.

— Quels sont ces hommes hypocrites et pervers dont tu parles ? interrompt Bourdon de l'Oise.

— Je n'ai point signalé Bourdon de l'Oise, répondit Robespierre avec un sourire affreux ; *malheur à qui se nomme.*

— Talien veut prendre la parole : Robespierre l'accuse d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires. Talien les nie ; Billaud-Varennes les confirme. Tout le monde se tait, tout le monde est surpris d'entendre Billaud-Varennes appuyer une accusation portée par Robespierre ; quel-

1794. ques auditeurs soupçonnent un piège dans ce rapprochement soudain. Les réclamations sont écartées, et le *considérant* adopté sur la motion de Merlin de Douai, est révoqué comme injurieux au comité de salut public.

Robespierre connoissoit et craignoit Billaud-Varennes (1); il n'ignoroit ni ses liaisons ni ses projets; il se mit en défense, et rassembla ses forces.

Il avoit pour alliés l'état-major de la garde nationale, les comités révolutionnaires, les aboyeurs des sections, le camp de la plaine des Sablons, les ouvriers de celle de Grenelle, les canonniers, et tous les jacobins. S'il avoit eu seulement la moitié du génie de Cromwell, il pouvoit avec ces forces réunies écraser ses ennemis, et mettre la nation irrévocablement sous le joug; mais toujours foible, toujours irrésolu, il fut accablé sous le poids d'une destinée nouvelle pour lui, et trop disproportionnée à ses talents. Il perdoit chaque jour, par ses lenteurs, une partie de cette prodigieuse influence que lui avoient

(1) Billaud-Varennes, ex-oratorien et avocat avant la révolution, étoit né à la Rochelle. Il avoit une figure sinistre, l'œil creux et faux, la bouche d'un tigre, la démarche incertaine, et toutes les habitudes d'un tartufe. Il fut un des directeurs des massacres de septembre, et le plus ardent promoteur des mesures de sang que prit la convention. Il est mort à la Guyane.

procurée ses intrigues, ses artifices, sa patience, et sa popularité. Son heure étoit arrivée; il la pressentoit. Quelques jours avant sa chute, il prononça dans la société des jacobins un discours où percent, malgré la fermeté qu'il affectoit, les plus tristes pressentiments. 1794.

« Entouré d'ennemis, disoit-il, je me suis déjà placé moi-même dans le nouvel ordre de choses où ils veulent m'envoyer. Je ne tiens plus à une vie passagère. Je me sens mieux disposé à attaquer avec énergie tous les scélérats qui conspirent contre mon pays et contre le genre humain. *Je leur laisserai du moins un testament dont la lecture fera frémir les tyrans et leurs complices. Je révélerai peut-être des secrets redoutables, qu'une sorte de prudence pusillanime m'auroit déterminé à couvrir d'un voile* (1). Si les mains perfides qui dirigent la rage des assassins ne sont pas encore visibles à tous les yeux, je laisserai au temps le soin de lever le voile qui les couvre.

« J'ai assez vécu. J'ai vu le peuple fran-

(1) Les mots que nous avons soulignés firent croire dans le temps que Robespierre étoit en effet le dépositaire de quelque grand secret dont la révélation pouvoit expliquer le mystère de sa fortune extraordinaire; mais cette conjecture n'étoit pas fondée, et sa réticence n'étoit qu'un de ces artifices oratoires dont il se servoit ordinairement soit pour couvrir ses desseins, soit pour étourdir ses ennemis.

1794. çois s'élever du sein de l'avilissement au faîte de la gloire. J'ai vu ses fers brisés, et les trônes coupables qui pèsent sur la terre près d'être renversés sous ses mains triomphantes. Achevez vos sublimes destinées. Vous nous avez placés à l'avant-garde pour soutenir le premier effort des ennemis de l'humanité. Nous mériterons cet honneur, et nous vous tracerons de notre sang la route de l'immortalité. »

Dans l'intervalle de la fête à l'Être suprême et du 9 thermidor, le comité de salut public avoit fait arrêter un juré du tribunal révolutionnaire (1). On trouva dans ses papiers une liste de proscription, à la tête de laquelle on lisoit les noms de Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Bourdon de l'Oise, Legendre, Talien, et Fréron.

Billaud-Varennes s'empare de ce papier, rassemble chez lui tous ceux dont les noms sont inscrits sur la liste fatale; il eut peu de peine à leur persuader qu'ils n'avoient pas de temps à perdre, et que s'ils ne vouloient périr comme des lâches, il falloit gagner leur ennemi de vitesse.

Journée du 9 thermidor. Robespierre devina ou apprit cette résolution; et, pour en prévenir les effets, le 8 thermidor, qui répond au 26 juillet,

(1) Un nommé Villate, auteur d'une brochure rare et curieuse intitulée *les Mystères de la Mère de Dieu*.

il monta à la tribune, et lut un discours dans lequel il parla beaucoup de *justice*, de *vertu*, de *patriotisme*, mots dont il avoit si souvent abusé, qu'on n'y attachoit plus de sens. Il se plaignit avec amertume d'être sans cesse en butte aux calomnies des ennemis du peuple; et parmi ces ennemis du peuple il désigna plusieurs membres du comité de salut public. C'étoit une insigne maladresse, c'étoit révéler à la convention, qu'il prenoit pour arbitre, un secret qu'elle ignoroit, celui d'un schisme établi dans les comités; c'étoit fournir à ses ennemis l'occasion qu'ils cherchoient, et qu'ils ne manquèrent pas de saisir. 1794.

Billaud-Varennes, Bourdon de l'Oise, et Cambon, lui répondirent avec une hardiesse qu'ils n'avoient pas encore montrée jusqu'à ce point et à laquelle il ne s'attendoit pas. Il pâlit, et recula. Billaud-Varennes déclara que Robespierre en imposoit à la convention. Panis l'interpela directement, et lui demanda s'il étoit l'auteur de la liste de proscription qu'on avoit trouvée dans les papiers du juré. Robespierre, au lieu de répondre à cette question, se jeta dans ses lieux communs ordinaires, et termina sa réponse par ces mots insensés. « Je me suis présenté à découvert à mes ennemis; je n'ai flatté personne, je n'ai calomnié personne, je ne crains personne. »

1794. La discussion se prolongeoit, sans que la convention parût encore avoir une opinion formée. « Il est temps, s'écria Barrère, de terminer une discussion qui ne peut être utile qu'à Pitt et à Cobourg. » Et l'assemblée se sépara sans avoir pris de résolution.

Robespierre courut aux jacobins : c'étoit son armée de réserve. Il étoit triste et abattu. Ses amis l'entourent, l'embrassent, et cherchent en vain à relever son courage. *Je suis prêt*, leur dit-il, *à boire la coupe de Socrate. Je la boirai avec toi*, répondit le peintre David, et tous s'écrient : *Les ennemis de Robespierre sont les ennemis de la patrie*. Des deux côtés. la partie étoit fortement engagée ; des deux côtés, la nuit se passa en délibérations, en complots, en préparatifs de guerre.

Le lendemain, la convention s'étant réunie à l'heure ordinaire, la séance commença paisiblement. Elle avancoit avec le même calme ; les heures s'écouloient, tout annoncoit qu'elle se termineroit sans orage. Quelque intérêt qu'eussent les deux partis à faire de cette journée une journée décisive, il sembloit qu'aucun n'osât donner le signal de l'attaque. Robespierre et Billaud-Varennes se lancoient de temps en temps des regards menacants, mais aucun d'eux n'ouvroit la bouche : ils fai-

soient l'un sur l'autre l'effet de la tête de Méduse. 1794.

Tout à coup Saint-Just, l'un des apôtres de Robespierre (1), jeune homme de vingt-six ans, sans expérience, mais non sans chaleur ni sans esprit, monte à la tribune, et s'écrie avec une vivacité maladroite :

« Je ne suis d'aucune faction. Je viens vous annoncer que des membres du gouvernement ont quitté le sentier de la justice. J'étois chargé de vous faire un rapport sur les causes qui, depuis quelque temps, tourmentent l'opinion publique. Mais ces remèdes sont impuissants.... »

L'orateur n'alla pas plus loin. Talien s'élance à son tour à la tribune, en précipite Saint-Just avec violence, et dit avec l'accent de la colère : *Je demande que le rideau soit déchiré.* Billaud, sans sortir de sa place : « Et moi aussi je demande qu'on s'explique. La convention est placée entre deux abîmes. Le poignard est levé sur nos poitrines ; c'est Robespierre qui le dirige. »

A ces mots inattendus Robespierre resta comme frappé de la foudre. Lorsqu'il eut retrouvé la parole, et qu'il parut vouloir s'en servir, Talien fit un geste menaçant,

(1) Saint-Just étoit gentilhomme, et né à Blérancourt, près de Noyon, en 1768. Il avoit de l'esprit, de l'instruction, la tête chaude, et le caractère inflexible. Robespierre s'étoit emparé de lui, et en avoit fait un Seïde,

1794. lui montra un poignard, et dit : « S'il étoit possible que le décret d'accusation ne fût pas porté contre Robespierre, je me frapperois sous vos yeux. Je demande le décret d'accusation contre Robespierre, Henriot, et le général Lavalette. »

L'assemblée balançoit encore : elle décréta d'accusation Henriot, d'Aubigni, Lavalette, Saint-Just, et tous les chefs de l'état-major de la garde nationale ; mais elle respecta Robespierre.

Celui-ci, pendant que le président prononçoit ces diverses arrestations, s'étoit emparé de la tribune.

Dès qu'on s'en aperçut, il se fit un bruit épouvantable. On cria de tous les côtés : *A bas le tyran! à bas Cromwell!* « Tu ne parleras plus, lui dit Garnier de l'Aube ; le sang de Danton retombe sur ta tête, il coule dans ta bouche, il t'étouffe. »

Robespierre, en effet, étouffoit de rage. Il grinçoit les dents, il frappoit du pied. Cramponné à la tribune, il essaya vainement de parler, de faire entendre cette voix qui avoit si long-temps imposé silence à toutes les autres. Au milieu du tumulte horrible que sa présence excitoit, on n'entendit que ces mots : Ah brigands ! ah scélérats ! c'est donc Danton....

Tu n'as pas la parole, disoit Thuriot, qui présidoit dans ce moment, et qui,

pour augmenter le bruit, ne cessoit d'agiter la sonnette. 1794.

Robespierre s'aperçut enfin qu'il y avoit un complot formé contre lui. Il descendit de la tribune avec la pâleur de la mort sur la figure.

Vadier le remplaça (1). « Robespierre, dit-il, est un tyran, un personnage astucieux, un hypocrite, un conspirateur. Il a une armée d'espions. Néron n'étoit pas plus cruel que ce monstre.... »

Talien et Billaud, les deux députés qui montrèrent le plus de sens et de vigueur dans ce combat, accablèrent le tyran détrôné de nouvelles accusations, toutes fondées sur des faits, toutes accablantes, toutes propres à exciter l'indignation des tribunes et de l'assemblée.

A la fin, Robespierre, transporté de fureur, s'écria : *Vous êtes tous des lâches et des brigands. Donnez-moi la mort.* — Tu l'as méritée cent fois, lui cria de sa place André Dumont (2).

Des cris tumultueux demandèrent alors

(1) Vadier, jacobin ardent, sans esprit et sans caractère, avoit été pendant deux ans le bas valet de Robespierre, dont il devint le plus courageux dénonciateur quand il le vit par terre.

(2) André Dumont, député de la Somme, devint vers ce temps-ci le plus grand ennemi des jacobins, après en avoir paru un des plus zélés partisans.

1794. qu'on mît aux voix le décret d'accusation contre Robespierre.

Le décret fut mis aux voix, et passa à une grande majorité.

« *Il faut détruire le triumvirat*, dit Fréron, et que le même coup frappe à-la-fois Saint-Just et Couthon, les amis, les adjoints du tyran. A ces mots, Saint-Just s'évanouit, et Couthon pleura. Ils n'en furent pas moins décrétés d'accusation, et ils accompagnèrent humblement leur maître à la barre, d'où une escorte nombreuse fut chargée de les conduire dans les prisons du Luxembourg.

Pendant que cette grande révolution s'opéroit dans l'assemblée, le bruit s'en répandoit dans la ville, qu'il remplissoit de rumeur et d'épouvante. Tout annonçoit une guerre civile. Le parti de Robespierre s'armoit, les jacobins se réunissoient, la commune sonnoit le tocsin : les barrières étoient fermées. Une proclamation violente invitoit le peuple à l'insurrection.

Henriot (1), à la tête d'un piquet de gendarmerie, parcouroit les rues en criant

(1) Henriot, ci-devant domestique, et puis commis aux barrières, étoit parvenu, à force de crimes et d'audace, à se faire nommer commandant de la garde nationale de Paris. C'étoit un *misérable* dans toute la force du terme, et dont le premier exploit politique fut de s'être mis à la tête des hordes féroces qui, dans les journées des 2 et 3 septembre, épouvantèrent l'humanité par leurs forfaits.

aux armes! Chaque moment grossissoit l'orage qui se formoit contre la convention. Des canonniers traînoient leurs canons jusqu'à ses portes. Une horde de bandits forcenés s'étoit emparée de la salle où se rassembloit le comité de salut public. La crise ne pouvoit être plus redoutable; l'assemblée couroit les plus grands dangers. Sa fermeté, la nécessité de vaincre ou de périr, l'énergie que montrèrent Talien, Legendre, Collot-d'Herbois, et quelques autres, la sauvèrent de sa perte, et préservèrent la ville d'un affreux désastre. 1794.

Quelques soldats fidèles commencèrent par mettre en fuite les brigands qui s'étoient rendus maîtres des comités. Un décret de *mise hors la loi*, prononcé à propos contre Henriot, Robespierre, et la commune, effraya tous leurs partisans, et les dispersa soudain. Henriot, chancelant sur son cheval, fut arrêté dans la rue Saint-Honoré, et traîné au comité de sûreté générale. Une heure après, il en fut arraché par douze cents hommes armés que conduisoit Coffinhal (1). Il est incontestable que si ceux-ci, après cette expédition, se fussent portés dans la salle de

(1) Coffinhal, ci-devant procureur, et depuis vice-président du tribunal révolutionnaire de Paris, étoit un scélérat de sang-froid, et dont le nom, après ceux de Marat et de Robespierre, inspira le plus d'horreur dans les temps dont nous parlons.

1794. la convention, la convention étoit perdue, et Robespierre triomphoit. Mais au lieu de cette manœuvre si simple, ils s'éloignèrent des Tuileries, pour se rapprocher de l'Hôtel-de-Ville où étoit leur quartier général. Robespierre et ses coaccusés venoient d'y entrer en triomphe: Le concierge du Luxembourg avoit refusé de les recevoir, par respect ou par frayeur. Les gendarmes qui les escortoient comme prisonniers s'offrirent de les défendre comme des victimes de la liberté; et c'est ainsi qu'ils arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville, où la commune étoit rassemblée, et où ils furent accueillis avec les plus vifs applaudissements.

Il étoit huit heures du soir. La convention avoit nommé, pour diriger ses forces, sept députés, dont Barras étoit le chef. D'autres députés se répandent dans les sections, et d'autres dans les rues; tous invitent les citoyens à rester tranquilles. Les gens de bien faisoient des vœux pour l'assemblée.

Legendre, armé d'un pistolet, et accompagné seulement de dix hommes, se transporte dans la salle des jacobins, remplie de factieux, de femmes ivres, et des partisans de Robespierre. Il marche droit à Vihiers qui présidoit l'assemblée, avec l'intention de lui brûler la cervelle dans

son fauteuil. Celui-ci le voit venir, devine son projet, s'élance dans la foule, et disparoît. A son exemple, tous les spectateurs, tous les membres de cette société qui, deux minutes auparavant, vouloient mourir pour Robespierre, prennent l'épouvante, se précipitent les uns sur les autres, se pressent aux portes, se dispersent dans les rues, comme s'ils étoient poursuivis par une armée. 1794.

Les chefs des conjurés se réunissoient à l'Hôtel-de-Ville, et se préparoient à y soutenir un siége. Barras, à la tête d'une partie des bataillons des Gravilliers, des Arcis, et des Lombards, marchoit en bon ordre vers la place de Grève, que défendoit une artillerie nombreuse. Il commence par s'emparer de toutes les issues de la place; puis, entouré d'un groupe nombreux d'officiers, il s'avance jusqu'auprès du perron de l'Hôtel-de-Ville, et fait lire à haute et intelligible voix le décret qui mettoit hors la loi la commune rebelle, et tous ceux qui prendroient sa défense. Les canonniers, après cette lecture, abandonnent leurs pièces, jettent leurs chapeaux en l'air, et crient *vive la convention*. Une heure auparavant ces canonniers avoient juré de défendre la commune et Robespierre. En un instant l'Hôtel-de-Ville est forcé et pas un coup de fusil n'a été tiré.

1794. Pendant ce temps-là, que faisoit Robespierre, que faisoient Henriot, Saint-Just, Coffinhal, et tous leurs amis? Les lâches délibéroient au lieu d'agir! De tant d'assassins si féroces, lorsqu'ils étoient réunis, soit au comité de salut public, soit au tribunal révolutionnaire, aucun n'envia l'honneur de périr dans le combat. A la vue de Barras armé de son décret, la peur les saisit; ils perdirent toute résolution et tout espoir.

Robespierre, pâle et tremblant, s'étoit blotti contre un mur: un gendarme le voit, le reconnoît, lui tire un coup de pistolet, qui lui fracasse la mâchoire. Il tombe sans proférer un mot, sans laisser échapper une plainte. Pour tout bandage, on lui passe sous le menton fracassé, un mouchoir qu'on lui noue sur la tête. C'est dans cet état qu'on le conduit, à sept heures et demie du matin, au comité de sûreté générale. On demande à la convention si elle veut qu'il paroisse à la barre. Non, s'écrie-t-on de toutes parts, *sa présence souilleroit cette enceinte.*

Supplice de Robespierre.

Au comité de sûreté générale, on l'étendit sur une table. Ce fut là que, la tête ouverte, les traits défigurés, rendant à gros bouillons le sang par les yeux, par les narines, et par la bouche, le malheureux essuya les injures, les reproches, et les ma-

lédictions de tous ceux qui se pressoient pour le voir, et pour jouir de la vue de son supplice. Il parut souffrir avec patience, et les injures qu'on lui adressoit, et la fièvre brûlante qui le dévoroit, et les tortures aiguës de sa blessure : supplice d'autant plus cruel, qu'il avoit conservé assez de force pour le sentir dans toute sa rigueur, et assez de connoissance pour entendre tout ce qu'on disoit autour de lui. 1794.

Après être resté pendant deux heures dans cette horrible attitude, il fut transféré à l'Hôtel-Dieu, où un chirurgien mit un appareil sur ses blessures, et de là conduit dans un des cachots de la conciergerie, pour y attendre le bourreau.

Son frère, Henriot, et Couthon, n'endurèrent pas de moindres tourments. Son frère, voulant échapper à ceux qui le poursuivoient, se jeta par une fenêtre, et se fracassa une cuisse en tombant sur le pavé. Henriot eut recours au même expédient; et, le corps tout brisé de sa chute, il se traîna dans un égoût. Les gendarmes qui le découvrirent le frappèrent de plusieurs coups de baïonnettes, dont l'un fit sortir un des yeux de son orbite, de manière qu'il pendoit sur la joue.

Couthon fut trouvé caché sous une table, ayant l'air égaré, et tenant stupidement un couteau à la main. Les gendarmes, qui se

1794. crurent menacés, lui cassèrent les reins à coups de crosse de fusil.

Saint-Just seul ne reçut aucune blessure. Il est vrai qu'il n'avoit pas bougé; cloué par la peur, il étoit resté dans le lieu des séances de la commune, attendant, en pleurant comme un enfant, la fin de sa destinée.

Le jeune Robespierre, Henriot, et Couthon, furent transportés à la conciergerie sur des brancards: Saint-Just les suivoit à pied, au milieu des malédictions d'un peuple immense, que la haine et la curiosité rassembloient sur leurs pas.

La convention venoit de décréter que les cinq députés arrêtés, que le maire et l'agent national de Pâris (1), que Dumas, Coffinhal, Saint-Just, Lavalette, Henriot, Boulanger, seroient mis à mort dans la journée.

La prudence avoit dicté cette prompte mesure, qui prévenoit toutes les tentatives d'une nouvelle révolte. Il ne falloit pas laisser au parti vaincu le temps de se remettre du trouble où l'avoit jeté l'arrestation subite de quelques uns de ses chefs. Tous n'étoient pas arrêtés. Mais la chute de Robespierre les avoit tous frappés de terreur: on y mit le comble par la célérité de l'exécution, et l'on fit sagement.

(1) Les nommés Fleuriot et Payan.

Robespierre et ses complices avoient été arrêtés vers le milieu de la nuit du 9 au 10 thermidor (du 27 au 28 juillet) , et le 10 ils furent conduits à l'échafaud dans l'état de mutilation dont j'ai parlé. 1794.

Leur contenance abattue où se peignoit toute la bassesse de leur ame, ajoutoit encore à l'aspect hideux de leur visage, dégouttant de sang et défiguré par les coups qu'ils avoient reçus. Robespierre étoit effroyable dans ce linge ensanglanté qui lui enveloppoit la tête. Henriot, couvert de boue et de sang, le corps presque nu, et dont un des yeux ne tenoit à son orbite que par quelques filaments, n'étoit pas moins affreux. Couthon, dont les reins étoient fracturés, étoit couché dans la charrette.

L'horrible difformité avec laquelle tous ces malheureux s'offroient aux yeux de la multitude, les souffrances atroces qui sembloient proportionnées à leurs crimes, et qu'ils endurèrent avant leur dernier supplice, étoient un sujet de profondes réflexions, et rappeloient les hommes les moins religieux aux idées d'une Providence qui ne laisse pas toujours les grands crimes impunis sur la terre.

Je ne crains pas d'affirmer que tout Paris voulut être témoin de leur supplice. Les rues, depuis la conciergerie jusqu'à la

1794. place de la Révolution, étoient engorgées de spectateurs de tout âge et de tout sexe. Toutes les fenêtres étoient occupées. On voyoit des curieux montés jusque sur le toit des maisons.

L'alégresse universelle se manifestoit avec une sorte de fureur. Plus la haine qu'on portoit à ces bêtes féroces avoit été long-temps comprimée, et plus l'explosion en fut éclatante. Chacun voyoit en eux des ennemis, des monstres, des tigres altérés de sang. Chacun applaudissoit avec ivresse : on remercioit le ciel, on s'embrassoit sans se connoître, on pleuroit de joie, on se félicitoit d'avoir survécu à tant de massacres pour voir la juste punition des scélérats qui les avoient commandés.

Lorsque le cortège fut arrivé vers le milieu de la rue Royale, qui conduit à la *place Louis XV*, où étoit dressé l'échafaud, une jeune femme élégamment vêtue, et annonçant par son langage et par ses manières une éducation distinguée, fendit la foule, se jeta devant la charrette qui portoit Robespierre, et lui dit :

« Monstre vomi par les enfers, ton supplice m'enivre de joie. Je n'ai qu'un regret, c'est que tu n'aies pas mille vies, pour me faire jouir du plaisir de te les voir arracher l'une après l'autre. Va, scélérat, descends au tombeau avec les malédictions

de toutes les mères que tu as privées de leurs enfants, de toutes les femmes dont tu as massacré les maris. » 1794.

Robespierre, qui l'avoit privée du sien, tourna languissamment les yeux sur elle, leva les épaules, et n'essaya pas de prononcer un mot.

Il fut décapité le dernier des vingt-deux grands coupables qui, ce jour-là, reçurent la peine due à leurs forfaits. Les plus fameux sont : Couthon, Saint-Just, Robespierre jeune, députés; Henriot et Lavalette, généraux ; Dumas, président du tribunal révolutionnaire ; Fleuriot, maire de Paris ; Vihiers, président de la société des jacobins.

Le lendemain et le surlendemain, quatre-vingt-trois scélérats plus obscurs subirent la même peine. La plupart étoient membres de cette affreuse commune de Paris, qui surpassa la convention en perversité.

De tous ceux qui avoient été mis nominativement hors la loi, un seul étoit parvenu à s'échapper. C'étoit Coffinhal. Il étoit resté deux jours et deux nuits caché dans l'île des Cignes, sous le déguisement d'un batelier. Pressé par la faim, il sortit de sa retraite et alla demander un asyle et du pain à un homme qu'il avoit jadis obligé. Celui-ci courut le dénoncer au comité de

1794. sûreté générale, et le lendemain Coffinhal monta à l'échafaud.

Ainsi périrent sans jugement et sans formalités Robespierre et ses complices, qui avoient immolé de la même manière tant de victimes innocentes. Il semble que le ciel ait permis, pour la leçon des hommes, que ces monstres fussent traités comme ils avoient traité les autres, et qu'on leur appliquât rigoureusement le principe que l'un d'eux avoit avancé dans son opinion contre le roi, *pour la condamnation duquel*, disoit-il, *il n'est pas besoin de chercher des preuves*.

FIN DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

9 THERMIDOR : DEPUIS LA CHUTE DE ROBESPIERRE JUSQU'A LA FIN DE LA CONVENTION.

CEUX qui n'ont pas vécu dans ces temps déplorables, ne pourront pas se faire plus facilement une idée des maux que nous avions éprouvés sous le régime de la terreur, que de la joie que nous ressentîmes en apprenant la chute de celui que nous accusions d'en être le principal auteur. Cette joie fut universelle. 1794.

Dans le premier mouvement de notre reconnoissance, nous ne vîmes que des libérateurs dans les *thermidoriens* (1), et nous étions disposés à leur élever des statues.

(1) Jusqu'à la fin de la convention, on désigna sous ce nom les auteurs de la révolution du 9 thermidor.

1794. La réflexion modéra cet élan trop généreux, en nous apprenant à voir dans ces mêmes libérateurs, non pas seulement des hommes qui avoient sauvé leur vie en défendant la nôtre, mais des complices de la tyrannie, qui n'avoient renversé le tyran que pour se mettre à sa place.

Esprit de la convention après le 9 thermidor.

En recouvrant sa liberté, la convention reprit tous les pouvoirs que le comité de salut public s'étoit attribués, et dont il avoit si étrangement abusé. Chacun des membres de cette assemblée se crut un petit souverain et voulut en exercer l'autorité.

Les lâches qui n'avoient échappé à l'œil pénétrant de Robespierre que par leur soumission ou par leur dextérité, reparurent tout à coup sur la scène, criant contre sa tyrannie, et demandant à partager ses dépouilles.

Quelques actes de justice signalèrent les premiers jours qui suivirent notre délivrance. Mais ils furent plutôt l'ouvrage de la peur et de l'indécision des deux partis, qu'un hommage rendu librement aux principes de la liberté.

La convention rapporta la loi du 22 prairial; mais il faut remarquer que cette loi frappoit sur ses membres autant que sur le reste de la nation.

Le sang cessa de couler sur les écha-

fauds, mais le tribunal révolutionnaire 1794.
fut conservé.

Les comités de salut public et de sûreté générale furent renouvelés, et non pas supprimés.

Les arrestations arbitraires furent suspendues, mais la porte des cachots qui renfermoient cent vingt-cinq mille malheureux, arrêtés arbitrairement, ne s'ouvrit qu'avec d'extrêmes précautions et des lenteurs désespérantes.

On répondoit uniformément à tous ceux qui demandoient la réparation des torts du gouvernement précédent, *Craignez, craignez la réaction royaliste.* Cette crainte, qui servit de prétexte à la prolongation du gouvernement révolutionnaire, fut aussi le motif qui rallia les foibles et les timides de l'assemblée autour des nouveaux-chefs qui offrirent de les protéger.

Autour de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varennes se réunirent, sous l'ancien nom de *montagnards*, tous les débris des factions d'Hébert, de la commune de Paris et de Robespierre. Autour de Legendre et de Talien, les débris de la Gironde et les amis de Danton formèrent un autre parti qu'on désigna d'abord sous le nom de *thermidoriens*, ensuite sous celui de *modérés*. Les deux partis s'observèrent long-

1794. temps, et se firent la guerre à l'œil, avant de s'attaquer ouvertement.

Lecointre de Versailles, qui n'étoit d'aucun de ces deux partis, et qui n'entendoit rien à leur politique, monta un jour à la tribune pour dénoncer, comme complices de Robespierre, Billaud-Varennes, Barrère et Collot-d'Herbois. Les faits qu'il cita à l'appui de sa dénonciation étoient exacts et atroces. Mais les thermidoriens, qui n'étoient pas prévenus de cette attaque, la trouvèrent intempestive, et refusèrent de l'appuyer. Les montagnards prirent leur silence pour de la crainte, firent déclarer la dénonciation calomnieuse, et sourirent à l'espoir de ressaisir leur ancienne influence.

Incendie de la bibliothèque de S.-Germain-des-Prés.

Dans ce temps-là le feu prit à la poudrière de Grenelle et à la bibliothèque de l'Abbaye Saint-Germain. L'explosion de la poudrière ébranla une partie de la ville; l'incendie de la bibliothèque réduisit en cendres tous les registres des comités révolutionnaires. Cette dernière circonstance désignoit assez clairement le côté où il falloit aller chercher les coupables. Les deux partis s'en accusèrent réciproquement; et comme les deux partis pouvoient avoir raison et se trouvoient alors d'égales forces, l'accusation resta sans preuve et le crime sans punition.

La réaction, qu'on affectoit de craindre à Paris, commençoit à se faire sentir dans les départements. Toutes les villes où la tyrannie avoit exercé ses fureurs en demandoient justice à l'assemblée, qui, trop occupée de ses intérêts personnels, ne put ou ne voulut pas la faire. Dès-lors chacun se la fit à soi-même. Le fils immola le bourreau de son père, le père celui de son fils, le frère vengea la mort de son frère, ou le déshonneur de sa sœur. L'individu crut pouvoir rentrer dans les droits de la nature, puisque l'autorité publique n'exerçoit pas les siens. 1794. Réaction.

Ces vengeances particulières eurent lieu sur-tout dans le midi, où l'action est aussi prompte que la pensée, et où les terroristes avoient fait couler le sang par torrents. On s'arma ouvertement contre eux. Ce fut là l'origine des *compagnies de Jésus et du soleil*, et de cette guerre longue et cruelle que se firent les catholiques et les protestants, sous les noms de *jacobins* et de *royalistes*.

On réclamoit de toutes parts la punition des membres du comité de salut public qui avoient échappé à la journée du 9 thermidor, et celle des proconsuls qui avoient porté la désolation dans les départements; mais les proconsuls et les ci-devant membres du comité de salut public avoient des

1794. amis puissants, et un parti dans la convention. Ils jouissoient encore d'un immense pouvoir, et ils conservoient surtout celui d'empêcher qu'on ne recherchât leur conduite, et qu'on n'accordât à la nation indignée la juste satisfaction qu'elle demandoit.

Pour entendre l'espèce d'inertie dans laquelle des résistances égales retinrent l'assemblée pendant plusieurs mois, et la raison qui l'empêcha de répondre avec franchise à l'appel que, pendant ce temps-là, toute la France ne cessa de faire à sa justice, il ne faut pas perdre de vue la réflexion que voici :

Quelles que fussent les divisions et subdivisions de parti dans cette assemblée, presque tous ses membres, sortis de la même souche, avoient professé les mêmes doctrines, et ne différoient alors que dans la manière de les appliquer.

Les *modérés* avoient presque tous voté l'*appel au peuple.* Ils désapprouvoient les excès révolutionnaires, et plusieurs d'entre eux envoyés en mission dans les départements, avoient souvent adouci les ordres barbares dont l'exécution leur étoit confiée.

Les montagnards, qui avoient presque tous voté la mort du roi, vouloient, n'importe à quel prix, prolonger le gouverne-

ment révolutionnaire, parce que là seulement ils trouvoient impunité pour leurs crimes, et garantie pour leur fortune.

Les modérés croyoient à la possibilité d'une république constitutionnelle ; ils avoient travaillé de bonne foi à son établissement, ils n'avoient pas abandonné l'espoir de la rétablir.

Les montagnards vouloient fonder une république à l'instar de celle d'Alger, dont ils devoient être à-la-fois les législateurs, les régulateurs, et les seuls grands propriétaires.

Les uns et les autres craignoient également le retour de l'ancienne dynastie, le rétablissement des ordres, la restitution des biens nationaux; mais les modérés sentirent à la fin la nécessité de rendre au peuple sa religion, aux lois leur force, à l'éducation publique des encouragements; toutes choses auxquelles les montagnards ne vouloient pas encore consentir.

De ces différences essentielles dans leurs systèmes respectifs, naquirent de nouveaux débats dans l'assemblée, et les motifs qui accélérèrent ou suspendirent l'action de la justice vengeresse, suivant que l'un ou l'autre parti se rendoit maître des délibérations

Cet état de choses ne pouvoit durer longtemps. L'opinion publique n'étant plus

1794. comprimée par la terreur, acquéroit tous les jours de nouvelles forces, et devenoit une puissance redoutable, même aux yeux de la convention. Ce fut à la voix de cette puissance que les soixante-treize députés proscrits avec les girondins, rentrèrent dans l'assemblée. Ils allèrent renforcer le parti des *modérés*. Ce fut encore à sa voix que la convention crut devoir mettre en jugement trois grands scélérats qui avoient épouvanté l'Europe de leurs crimes : Carrier, le bourreau de Nantes; Joseph Lebon, le bourreau d'Arras; et Fouquier-Tainville, un des bourreaux de Paris. Ils subirent le dernier supplice. Mais cet acte de justice fut incomplet, puisque Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, membres du comité de salut public, plus coupables que ces trois monstres qui n'agissoient que par leurs ordres, furent, en même temps qu'eux, mis en cause, jugés par la convention, et condamnés seulement à la déportation.

En voulant suivre sans interruption l'origine, les progrès, et la chute de la tyrannie sanguinaire qui, pendant trois ans, a pesé sur la France, nous n'avons pu nous occuper du dernier partage de la Pologne, ni de l'insurrection de Saint-Domingue; deux événements importants, et qui ont eu l'un et l'autre une grande

et funeste influence sur les destinées de l'Europe. Nous allons reprendre ces deux récits, en commençant par celui de Saint-Domingue. 1794.

Désastres de St.-Domingue.

Saint-Domingue étoit, avant la révolution, la plus riche colonie des Antilles, et une source inépuisable de richesses pour la France.

On pourra se faire une idée des valeurs que Saint-Domingue introduisoit dans le commerce françois, et en même temps on comprendra de quelle importance devoit être une pareille colonie pour la puissance qui en étoit la maîtresse, par l'état suivant des denrées qui en provinrent en 1788.

Sucre brut et terré, cent soixante-trois millions quatre cent cinq mille pesant, à 47 cent. la livre, vendues en France, font .... 78,979,000 f.

Café, soixante-huit millions cent cinquante et un mille livres pesant, à 48 cent. la livre.......... 33,223,000

Coton, six millions deux cent quatre-vingt-neuf mille liv. pesant, à 200 fr. le cent. 12,572,000

Indigo, neuf cent-trente mille livres pesant, à 8 f. 69 cent. la livre............ 8,091,000

Cacao, cent cinquante

1794.

mille livres pesant, à 74 cent. la livre.	112,000
Sirop, trente-quatre millions quatre cent cinquante trois mille livres pesant, à 6 f. le cent. . . .	2,067,000
Cuirs, treize mille livres pesant, à 19 f. 10 c. le cuir	285,000
Bois de teinture et autres, un million huit cent mille liv. pesant, à 12 fr. le cent	225,000

Ce qui donne une exportation annuelle de plus de deux cent soixante quinze millions pesant de marchandises, dont la vente a donné un produit de 135,700,000 f. argent de France.

Dans le cours de la même année 1788, S.-Domingue reçut des ports de France, Bordeaux, Nantes, Marseille, le Havre, la Rochelle, Baïonne, Dunkerque, St.-Malo, etc., pour une somme de 54,578,000 fr. de marchandises nationales. Cette exportation se fit par quatre cent soixante-cinq navires, jaugeant cent trente-huit mille six cent vingt-quatre tonneaux (1).

A cette époque, trois classes d'habitants, bien distinctes, bien séparées par

(1) *Balance du Commerce*, par M. Arnould.

l'usage, par les lois, et surtout par les antiques préjugés, formoient une population d'environ six cent mille âmes, savoir : quarante mille blancs, trente mille hommes de couleur libres; le reste se composoit d'esclaves noirs. 1794.

La classe des blancs se divisoit en planteurs ou grands propriétaires, et en artisans ou *petits blancs*. L'opinion les réunissoit par le préjugé de la race; les principes de la révolution les divisèrent d'intérêts; et cette malheureuse division fut l'origine des troubles de la colonie.

Les hommes de couleur, riches, propriétaires, et déjà instruits, par leur état d'hommes libres, des avantages civils dont ils étoient privés par le seul fait de leur couleur, supportoient impatiemment la différence que l'état civil et politique mettoit entre eux et les blancs. La ligne de démarcation étoit tracée par l'habitude; elle fut effacée par la constitution de 1791 : ce fut la seconde cause des troubles de la colonie. Voici la troisième.

Dès les premières assemblées coloniales, la première classe crut, comme en France, qu'elle pourroit tout sauver en n'accordant rien. Dès-lors les hommes de couleur, trompés dans leurs espérances, se livrèrent, et appartinrent aux factieux qui promirent de les satisfaire.

1794. Pendant ces discussions, les nègres, occupés dans leurs ateliers, ignoroient leurs forces; mais ils ne tardèrent pas à les connoître, et dès qu'ils les connurent, ils en abusèrent.

M. de Blanchelande étoit alors gouverneur de la colonie, et n'avoit pas, à beaucoup près, la fermeté nécessaire pour maintenir son autorité dans des circonstances aussi difficiles : les esclaves commençoient à s'agiter. Dès l'année 1790, des insurrections partielles avoient été réprimées par la rigueur des supplices. En 1791, quinze mille noirs brisèrent leurs fers, se choisirent des chefs, mirent le feu aux habitations, aux sucreries, aux cafières, égorgèrent tous les blancs qui tombèrent sous leurs mains. La riche plaine du Cap, toute la partie ouest de l'île, dévorée par les flammes, n'offrit bientôt plus qu'un vaste champ de meurtres et d'incendie. Les blancs, renfermés dans la ville du Cap, demandèrent du secours aux puissances étrangères. Les États-Unis leur envoyèrent des armes et des denrées, les Anglois de la Jamaïque des hommes. L'assemblée coloniale étoit divisée d'intérêts, et d'opinion. Le président portoit à son chapeau la cocarde noire (1). Les égorgements continuoient dans la plaine, et les vengeances

(1) Cocarde angloise.

s'exerçoient dans la ville. L'habitude de la domination du côté des blancs, et le ressentiment de l'injustice du côté des noirs, exaltèrent les deux partis, multiplièrent les atrocités, et prouvèrent que l'esclavage et le despotisme, également hors de la nature, n'ont besoin que d'eux-mêmes pour se faire justice, et pour venger l'humanité. Mais cette leçon, quoique souvent répétée, est toujours perdue. 1794.

Je n'entrerai dans aucune des discussions politiques auxquelles cette catastrophe donna lieu dans les assemblées nationales de France et de la colonie, et qui n'eurent d'autre résultat que d'irriter les partis, de dénaturer les faits, et d'obscurcir la question.

Je n'entrerai pas davantage dans le détail des vengeances abominables qu'exercèrent les uns contre les autres, les blancs, les hommes de couleur, et les noirs. Le tableau en est dégoûtant, et n'offre en dédommagement aucune instruction.

Santhonax et Polverel remplacèrent M. de Blanchelande; ils étoient chargés du décret qui reconnoissoit les droits des hommes de couleur : on crut en outre qu'ils apportoient celui de l'*affranchissement des nègres*. Cela n'étoit pas, mais ils prirent sur eux-mêmes d'ordonner cette mesure, qui eut des suites si terribles, et

que la convention, malgré sa férocité, eut
1794. bien de la peine à ratifier.

La ville du Cap, naguères si belle et si florissante, n'étoit déjà plus que le séjour affreux des discordes civiles et des vengeances. De fougueux orateurs agitoient tous les esprits, échauffoient toutes les têtes, et contrarioient sans cesse l'autorité des généraux et des commissaires civils.

L'ambitieux Santhonax, qui vouloit non seulement conserver la sienne, mais l'étendre sur toute la colonie, et l'affermir sur la ruine des blancs, s'unit aux agitateurs, proclama la loi agraire, s'entoura de brigands et d'assassins, au moyen desquels il faisoit trembler tous les planteurs, et prit Robespierre pour modèle.

Le général Galbaud, qui le gênoit dans l'exercice de ses pouvoirs, fut destitué. Galbaud résolut de se venger, et n'y réussit que trop bien. Il se mit à la tête des soldats de la marine, et avec l'artillerie de la flotte il foudroya la ville du Cap, s'en empara, et la livra au pillage. Les nègres affranchis par Santhonax s'unirent à ses ennemis, et avec le pillage commencèrent les massacres et l'incendie. En moins de cinq jours la plus jolie ville du nouveau monde fut réduite en cendre, et ceux de ses habitants qui ne prirent pas la fuite furent massacrés.

Lorsque la justice publique voulut rechercher les auteurs de cette affreuse calamité, les procédures ne purent justifier Santhonax d'une ambition démesurée dans l'exercice de ses pouvoirs, ni le général Galbaud d'une imprudence inexcusable dans les mesures qu'il prit pour satisfaire ses ressentiments. Mais tous les rapports les justifient l'un et l'autre de toute intention criminelle; et nous devons ajouter qu'au premier signal des excès qu'il n'avoit pas prévus, Galbaud retourna à la flotte, n'ayant plus ni pouvoir, ni moyens pour arrêter les désastres qu'il avoit provoqués dans le premier mouvement de sa colère. 1794.

L'incendie du Cap fut le signal de l'abolition de l'esclavage. A leur sortie de cette ville, et pendant l'embrasement, Santhonax et Polverel publièrent, dans leur désespoir, « que la volonté de la république françoise, et celle de ses délégués, étoit de donner la liberté à tous les nègres guerriers qui combattroient pour la république, sous les ordres des commissaires civils. » Cette proclamation est du 20 juin 1793.

L'idée de l'affranchissement des noirs s'étoit répandue depuis long-temps de l'Europe dans les colonies. Les écrits et les discours de MM. Grégoire et Barnave avoient pénétré jusque dans les ateliers

1794. de Saint-Domingue. L'opposition qui existoit entre les blancs et les hommes de couleur les avoit forcés, à l'envi les uns des autres, d'armer les esclaves en leur faveur; et l'affranchissement étoit toujours le prix attaché ou promis à leur dévouement.

Le décret rendu le 5 mars 1793 laissoit aux commissaires la faculté de régler le régime intérieur des ateliers. L'effet de la proclamation du 20 juin fut de rattacher plusieurs chefs noirs à la cause des commissaires. Toussaint-Louverture fut du nombre de ces derniers. Il commandoit alors en second sous Biasson et sous Jean François. Voici le portrait que nous ont laissé de ce fameux noir, des hommes qui l'ont bien connu, et qui ne se sont laissé entraîner ni par l'affection ni par la haine.

Il avoit reçu de la nature un caractère noble, un cœur sensible, un esprit facile, une mémoire heureuse. L'esclavage avoit rendu nulles quelques unes de ces facultés. Il avoit appris à lire et à écrire, lorsqu'il gardoit les bestiaux de l'habitation de Breda. Ces premiers éléments des connoissances humaines firent germer dans son esprit le goût de l'instruction, et dans son cœur celui de l'indépendance. Il prit les armes pour la cause de la liberté.

Mais jamais il ne souilla par l'abus de

la victoire la cause honorable qu'il avoit embrassée. Plusieurs fois ses vives représentations arrêtèrent les actes de férocité que ses camarades étoient disposés à commettre. C'est un témoignage que les prisonniers blancs n'ont cessé de lui rendre. 1794.

Au milieu de la démoralisation générale qui se manisfestoit dans la colonie parmi les hommes de toutes les couleurs, il fut presque le seul dont le cœur resta constamment accessible aux sentiments de l'humanité. Il réclama constamment et fortement contre l'incroyable avidité des noirs, qui, en pillant, en égorgeant les blancs, faisoient la traite des nègres avec les Espagnols de la Havane.

Une ame aussi élevée, soutenue par un courage intrépide, lui avoit donné une grande influence parmi les hommes de sa couleur; mais n'ayant vécu, depuis l'insurrection, qu'avec eux, ou avec des Espagnols, il ne connoissoit notre révolution que sous les traits que lui prêtoient ses ennemis. La fureur des partis qui dévastoient Saint-Domingue n'étoit pas propre à lui donner une bonne idée de ceux qui dominoient en France. Extrêmement attaché à sa religion, dirigé dans ses pratiques de dévotion par des prêtres espagnols, il craignoit, il refusoit de se soumettre à un gouvernement qu'on lui repré-

1794. sentoit comme l'ennemi de Dieu et de la religion.

En se rattachant au parti républicain, je ne sais s'il en adopta tous les principes politiques; mais il est certain qu'il conserva ses opinions religieuses, et qu'il réussit, tant par leur influence que par la fermeté de sa conduite, à soumettre les noirs au travail, à rétablir l'ordre dans la colonie, et à s'y faire reconnoître comme chef du gouvernement. Nous verrons par la suite quel prix il recueillit de son intégrité, de son activité, de sa valeur, et de toutes ses vertus.

Tandis que la France perdoit dans l'île de Saint-Domingue une des plus grosses branches de son commerce, elle cessoit d'avoir dans la Pologne la plus sincère alliée de sa politique actuelle.

Dernier partage de la Pologne.

Les Polonois combattoient depuis dix ans pour leur liberté personnelle et pour leur existence politique. Le succès éventuel d'une telle entreprise étoit fait pour alarmer les voisins de cette république inquiète et guerrière. Une première invasion et un premier partage avoient suspendu, mais non pas étouffé ses généreux efforts.

De nouveaux outrages avoient provoqué une nouvelle guerre; et pour la terminer sans retour, les trois puissances

copartageantes (1) prirent, de concert, la résolution de consommer la ruine d'un pays qui osoit défendre sa liberté. D'autres temps exigeoient d'autres mesures. L'exemple de la France devenoit contagieux, et la contagion étoit redoutable. 1794.

Il fut donc décidé que ce qui restoit de la Pologne, après le partage de 1791, seroit encore partagé, et que le peuple polonois seroit rayé de la liste des peuples de l'Europe.

L'Autriche ne parut d'abord prendre aucune part à l'exécution d'un projet que la politique réprouvoit autant que la morale. La Prusse et la Russie voulurent bien se charger seules de toute la honte qu'il entraînoit. Les vingt mille soldats que le traité de Bâle permit au roi de Prusse de retirer de l'armée du Rhin étoient destinés à renforcer l'armée que le brave Kosciusko, à la tête des Polonois, avoit mise en déroute sous les murs de Varsovie.

Koseiusko, noble polonois, avoit fait la guerre d'Amérique, et servi sous Washington, dont il avoit acquis l'estime et l'amitié par sa bravoure et ses talents. Rentré dans sa patrie, il y vécut dans la retraite jusqu'en 1789; alors il fut élu général-major par la diète, qui depuis deux ans faisoit d'inutiles efforts pour

(1) La Russie, l'Autriche et la Prusse.

1794. restreindre l'influence que la Russie exerçoit en Pologne. Employé comme général de division dans l'armée que la république opposoit à celle que la Russie faisoit avancer en Pologne, il y déploya du talent et du courage, s'acquit l'estime des officiers et la confiance du soldat. Il pouvoit rendre de grands services à son pays. Mais la foiblesse de Stanislas, qui se soumit sans résistance au joug que Catherine II lui imposa, rendit son zèle inutile. Kosciusko fut un des dix-sept officiers-généraux qui donnèrent leur démission aussitôt que la pacification de 1791 fut signée. Forcé de s'exiler, il parcourut une partie de l'Europe, vint en France en 1792, et reçut de l'assemblée législative le titre vain et stérile de *citoyen françois*. Il se rapprocha de la Pologne en 1794, pénétra, à la tête de cinq cents hommes, dans le palatinat de Cracovie, et arriva dans cette ville au moment où les habitants venoient d'en chasser la garnison russe. Le 24 mars il fut déclaré chef suprême de la confédération. Ses pouvoirs n'avoient d'autres bornes que son honneur : son honneur étoit connu, et jamais il n'abusa de ses pouvoirs. Dix jours après, ayant appris que douze mille Russes s'avançoient rapidement contre lui, il sortit de Cracovie à la tête de quatre mille hommes, dont

la plupart n'étoient armés que de faux et de piques, et leur livra bataille à Wraclavice. Le combat dura quatre heures; les Russes furent battus complètement, perdirent trois mille cinq cents hommes et douze pièces d'artillerie. Sa petite armée victorieuse devint bientôt le noyau d'une armée de soixante mille hommes, à la tête de laquelle il arriva sous les murs de Varsovie, que Frédéric-Guillaume assiégeoit, et qu'il força de se retirer après plusieurs combats avantageux. 1794.

Cependant les Russes, ayant à leur tête Suwarow, s'étant emparés des villes de Cracovie et de Grodno, s'avançoient à marches forcées sur Varsovie. Kosciusko en sortit avec vingt mille hommes, courut à leur rencontre, et les attaqua sans délai. Après trois charges malheureuses, il voulut tenter un dernier effort; il fut blessé, renversé, et fait prisonnier.

En perdant son appui, les Polonois perdirent l'ame de leur confédération, et leurs affaires ne furent plus dès-lors qu'une suite de désastres.

Suwarow arriva bientôt aux portes de Varsovie. Le faubourg de Prague, séparé de la ville par la Vistule, étoit défendu par vingt-six mille hommes déterminés à vaincre ou à périr, et par cent pièces de canon. Rien ne put arrêter l'impétuosité des

1794. Russes. Trois fois ils montèrent à l'assaut, trois fois ils furent repoussés avec des pertes énormes. La quatrième fois ils emportèrent les retranchements et pénétrèrent dans le faubourg. Dix mille Polonois périrent par le feu, ou se noyèrent dans la Vistule. Dix mille restèrent prisonniers, et six mille furent passés au fil de l'épée. La ville, après cette terrible catastrophe, se rendit à discrétion. Tous les citoyens furent obligés de livrer leurs armes. On leur accorda sûreté pour leur vie, et le pardon du passé.

Le roi, témoin de ces malheurs, n'en put supporter le spectacle. Fatigué de son vain titre, et consterné des maux de sa patrie, il signa sans résistance et peut-être sans réflexion l'acte d'abdication que le prince Repnin lui présenta au nom de Catherine. Ceci se passoit au mois de novembre 1795.

Les armées russes, répandues dans toute la Pologne, eurent peu de peine à dissiper les corps de partisans qui survécurent à la chute de leur patrie, et qui parcoururent long-temps le pays sans but et sans point de ralliement. Dès-lors la Pologne, entièrement soumise, fut définitivement partagée entre la Russie, l'Autriche, et la Prusse. Elle cessa d'être une nation.

Cette révolution de la Pologne eut une

grande influence sur les affaires de France. 1795.
Les premiers succès de la confédération, la levée du siége de Varsovie avoient déterminé le roi de Prusse à signer le traité de Bâle, et furent pour lui un motif plausible de retirer son armée des bords du Rhin. Mais la catastrophe qu'entraîna la prise de Varsovie releva les prétentions des puissances coalisées. On pensa que Suwarow et les Russes, après la gloire qu'ils venoient d'acquérir en Pologne, porteroient par-tout la terreur, et gagneroient aisément la cause des rois contre celle des peuples. Ainsi s'évanouirent les espérances de paix que les succès des armées françoises avoient pu faire concevoir. La continuation de la guerre fut donc résolue dans les cabinets de l'Europe.

Guerre interminable.

C'étoit aussi le vœu du gouvernement révolutionnaire établi à Paris. On avoit déjà lancé à la tribune de la convention des anathèmes contre ceux qui soupiroient après la paix. « La guerre est finie, disoit l'orateur! Ne voyez-vous pas les *aristocrates* qui sourient à cette opinion et qui la partagent ?... Citoyens, vous ne jouirez des douceurs de la paix qu'après avoir précipité dans le cercueil tous ces prétendus amis de la paix. Quel est donc ce monstre à deux faces qui, d'un côté, sous les traits doucereux du *modérantisme*, essaie de

1795. séduire les hommes sensibles, et de les conduire tout doucement dans les bras de la tyrannie...? »

N'oublions pas de remarquer que c'est après le 9 thermidor, et trois mois après la mort de Robespierre, qu'on tint à la tribune, et qu'on applaudit dans l'assemblée, ces phrases dignes de lui. C'étoit, d'une part, l'effet des réactions qui s'annonçoient dans les provinces méridionales; et, de l'autre, celui des remords qu'éprouvoient la plupart des membres de cette assemblée. Aucun d'eux n'avoit oublié les maux qu'ils avoient faits aux royalistes; et plutôt que de se soumettre au régime de ceux-ci, ils aimèrent mieux reprendre le joug de Robespierre, et faire une nouvelle alliance avec ses anciens partisans. C'est là ce qui explique le retour des thermidoriens vers leurs vieilles habitudes, et l'obstination que mit l'assemblée à éloigner la paix. *La guerre fut mise à l'ordre du jour*, pour nous servir du jargon de ce temps-là : toutes les mesures furent prises pour la suivre avec plus de vigueur que jamais.

Guerre étrangère. Nous avons laissé Pichegru maître de la Hollande. Utrecht et Amersfort s'étoient rendus le 17 janvier 1795. Le même jour le Lech fut passé, les lignes de la Greb furent emportées, et quatre-vingts pièces de canon prises. Le 18, Gertruydemberg

capitula, après quatre jours de bombardement. Le 21, Gorcum, Dordrecht, et Amsterdam furent occupés. Le Stathoudet s'étoit sauvé en Angleterre. La marche des François avoit plutôt l'air d'un triomphe que d'une invasion. Le flegme hollandois ne se démentit pas dans cette occasion. 1795.

Moreau, qui commandoit l'aile droite de l'armée de Pichegru, contribua d'abord à ses victoires, et ensuite les assura par le plan de défense qu'il conçut, et qui obtint tout le succès qu'il méritoit.

Daendels, général hollandois, s'étoit réfugié en France lors de la révolution de son pays, en 1788. Dumouriez l'employa comme lieutenant-colonel dans son expédition contre la Hollande en 1793, et Pichegru en 1794. Il servit dans la division du général Moreau, et se distingua aux affaires de Tournay, de Courtray, et d'Ingel-Munster. Il rentra, en 1795, au service de sa patrie.

Pendant ce temps-là, nos troupes pénétroient en Espagne par la vallée de Batzan. Cette vallée, d'environ six lieues de longueur, est bordée par de hautes montagnes et resserrée dans une largeur très inégale. Elle avoit déjà été attaquée et franchie en 1521 par l'amiral Bonnivet, en 1718 par le maréchal de Berwick. Ce fut pendant la nuit du 7 octobre 1794 que

1795. le général Moncey y pénétra à la tête de quatre colonnes, attaqua brusquement les retranchements espagnols, culbuta tous leurs postes, passa la Bidassoa, et s'empara de Fontarabie, où il trouva d'immenses provisions : son armée en avoit le plus pressant besoin. C'étoit toujours dans les magasins de l'ennemi que, dans ce temps-là, nos armées s'approvisionnoient.

Après trois jours de repos, Moncey s'avança vers le *Port du Passage*, et se rendit maître des hauteurs de Saint-Sébastien. La terreur qui le précédoit avoit saisi tous les habitants.

La Tour-d'Auvergne, chargé de leur faire une sommation, entra seul dans leur ville. Aux talens militaires, à une figure imposante, La Tour-d'Auvergne joignoit l'habitude de la langue espagnole et une éloquence naturelle singulièrement persuasive. Il harangua le peuple, et détermina les alcades à signer une capitulation. Les clefs furent apportées par les magistrats et présentées en grand appareil aux commissaires de la convention qui accompagnoient le général Monçey.

Ces succès rapides n'étoient pas dus à la fortune seule. Des mesures sagement combinées les avoient préparés long-temps d'avance. La valeur des troupes et la conduite des généraux les accomplirent.

Du côté des Pyrénées orientales les armées étoient restées quelque temps en présence et dans l'inaction; mais le général Dugommier s'étant rendu maître de Bellegarde après une longue et honorable défense de la part du commandant espagnol, Valle-Santara, préparoit un mouvement décisif. Il attaqua l'ennemi sur la Montagne-Noire. Dans la chaleur de l'action il fut atteint d'un obus à la tête, et mourut sur le champ de bataille. Le général Pérignon, qui prit le commandement à sa place, poussa les Espagnols jusqu'à Figuerras. La ville se rendit dès la première sommation, et peu de jours après, le fort, une des clefs de l'Espagne, suivit cet exemple. 1795.

Quelques échecs balancèrent un moment ces succès. Le général Dagobert étoit à Puicerda avec un corps d'armée : il y fut surpris et forcé avec une très-grande perte.

Dans le plan du gouvernement françois, les opérations des deux armées des Pyrénées n'étoient qu'un moyen d'arriver plus promptement à une paix avantageuse avec l'Espagne (1). Ce plan étoit sagement

(1) Ceux qui reprochent au roi d'Espagne (Charles IV) d'avoir fait alors la paix avec les assassins du chef de sa maison, c'est-à-dire d'avoir sacrifié ses affections personnelles à ses devoirs envers ses peuples, ont une trop

1795. conçu. On s'étoit convaincu qu'à cette extrémité du théâtre de la guerre les plus grands avantages ne décidoient rien dans les affaires de la coalition; que, par sa situation, l'Espagne étoit isolée des grands intérêts qui agitoient l'Europe, et que, par sa constitution politique et religieuse, elle résisteroit long-temps aux innovations de la république françoise, dont les armées par conséquent seroient beaucoup plus utilement employées soit en Allemagne, soit en Italie.

Armées des Alpes. C'étoit en Italie que les comités, dirigés par des vues plus saines et plus éclairées, vouloient frapper des coups décisifs; c'étoit en Italie que l'Autriche pouvoit être attaquée victorieusement; c'étoit par l'Italie qu'on pouvoit arriver plus facilement jusqu'au cœur de ses états héréditaires : et dès-lors il fut décidé qu'on feroit la paix avec l'Espagne, et que les armées des Pyrénées iroient renforcer celles des Alpes(1).

Les armées des Alpes avoient été retenues dans l'inaction pendant le siége de Toulon, où elles avoient envoyé une partie de leurs forces; et lorsque cette place fut prise, la saison avancée et les neiges

haute opinion de la vertu des rois, et une fausse idée de leur politique.

(1) La paix avec l'Espagne fut signée à Bâle au mois de juillet 1795.

qui couvroient les passages arrêtèrent toutes les opérations. 1795.

Le comité de salut public avoit ordonné, dès le mois de pluviôse, d'attaquer les passages du Mont-Cénis et du petit Saint-Bernard; le général Saret, à la tête de deux colonnes, attaqua la redoute de la *Ramasse*, et y fut tué. Sa troupe fut mise en déroute.

Une seconde attaque, mieux combinée, eut plus de succès. Les trois redoutes du Mont-Valaisan et celles du petit Saint-Bernard furent enlevées à la baïonnette. Ce fut dans ces affaires de poste que Masséna se fit remarquer pour la première fois et commença sa renommée. Le poste des Barricades fut également enlevé par le général Vaubois; et dès-lors la ligne de l'armée francoise se développa depuis les sommités du Saint-Bernard jusqu'aux postes les plus rapprochés de Savone et de Final.

Bientôt après, pour empêcher ces deux places de tomber au pouvoir des Autrichiens, les François ne trouvèrent d'autre moyen que de s'en emparer. Ils y laissèrent des garnisons aux ordres du gouvernement de Gênes, qui vouloit garder la neutralité.

Telle étoit aussi l'intention de la Suisse; et la politique du gouvernement françois n'y mettoit aucun empêchement:

1795. mais des événements postérieurs changèrent cette politique, et enlevèrent aux cantons suisses leur antique indépendance.

Révolution de Genève. Genève avoit des relations trop intimes avec la France, et renfermoit dans son sein trop de germes de discorde pour échapper à l'esprit révolutionnaire. Parmi les factions qui partageoient les habitants de cette petite république, il y en avoit une qui se glorifioit du titre de *club des Marseillois*, ou de la *montagne*, et à laquelle se rallioient tous les émissaires chargés d'opérer ce qu'ils appeloient le *complément* de la révolution. Son but étoit de provoquer la réunion de Genève à la France.

La nuit du 19 juillet fut destinée à consommer cette opération. Les factieux sortent armés de leur club; ils s'emparent des postes militaires et de l'arsenal; ils suspendent le gouvernement, désarment ceux de leurs concitoyens qui leur paroissent suspects, et en jettent sept cents dans les prisons.

Le jour parut: ils firent cesser le culte divin, arrêtèrent les ministres et les magistrats, nommèrent à la place de l'ancien gouvernement un comité révolutionnaire, composé de sept d'entre eux, et, à la place des tribunaux, un tribunal révolu-

tionnaire chargé spécialement de juger les ennemis de la révolution. 1795.

Immédiatement après, ce tribunal de sang fit amener devant lui treize prisonniers, dont sept furent condamnés à mort et exécutés pendant la nuit. Les délits qui servoient de base à leurs jugements étoient, comme dans le code de la révolution françoise, des généralités au moyen desquelles un citoyen ne pouvoit être assuré ni de sa liberté, ni de sa vie.

Au premier signal de ces désordres, le canton de Berne interposa sa médiation, et arma pour soutenir sa garantie. Les factieux n'en tinrent compte, et se mirent à l'abri de toute responsabilité en demandant, au nom de la république de Genève, leur réunion à la république françoise; ce qui leur fut accordé.

Ce point de contact entre la France et les cantons suisses fut le premier acte qui mit aux prises les intérêts et la politique des deux nations, et laissa entrevoir le sort que devoit bientôt subir la plus foible.

Fin de la guerre de la Vendée.

Cependant les ressorts du gouvernement révolutionnaire se détendoient insensiblement. L'esprit de modération, qui commençoit à diriger les comités, se fit remarquer dans l'amnistie qu'ils accordèrent aux Vendéens le 17 février 1795. Ce

1795. que toutes les forces de la république n'avoient pu obtenir pendant deux ans de guerre et d'oppression, les nouveaux gouvernants l'obtinrent en deux heures de négociations et avec des concessions équitables. La Vendée se soumit et respira. Mais nous devons reprendre de plus haut les événements de cette guerre.

Après la prise de Saumur, tous les chefs de la Vendée convinrent unanimement de se porter sur Nantes. MM. Forestier et d'Elbée devoient attaquer la ville par la rive droite, et MM. de Charette et Delyrat par la rive gauche. Tous devoient arriver sur les points convenus, le 29 juin à deux heures du matin. Un premier accident empêcha l'exécution de ce plan, qui d'ailleurs étoit bien conçu.

L'armée républicaine avoit laissé dans le bourg de Nort un détachement qui, contre toute attente, se défendit pendant dix heures. M. Forestier ne put arriver qu'à midi devant Nantes. M. de Charette étoit arrivé à l'heure dite, et avoit attaqué sur-le-champ; mais il eut à combattre toutes les forces des républicains, qui, n'étant point obligées de se partager, se portèrent contre lui, et le repoussèrent. Les généraux Canclaux et Beysser, qui les commandoient, furent secondés avec zèle par

les habitants. Cependant l'armée qui devoit attaquer par la droite, parvint jusque dans les faubourgs. 1793.

On s'étoit toujours bien trouvé de laisser aux républicains des moyens de retraite. Jamais on ne les avoit mis dans la nécessité de vaincre ou de mourir. Il avoit donc été convenu dans le conseil de guerre des Vendéens qu'il n'y auroit point d'attaque par la route de Vannes, afin de laisser ce passage libre aux fuyards.

En effet, à deux heures après midi, on vit des troupes de fuyards qui sortoient de Nantes par cette route. M. de Talmont, emporté par trop d'ardeur, et oubliant les dispositions adoptées par le conseil, se laissa aller à un mouvement inconsidéré; il prit avec lui deux pièces de canon, et repoussa les républicains dans la ville. Leur défense en devint plus opiniâtre.

L'attaque ne l'étoit pas moins. Les Vendéens revinrent neuf fois à la charge, et combattirent sans relâche pendant dix-huit heures: mais ils avoient vu tomber plusieurs de leurs chefs. Le général Cathelineau avoit eu un bras fracassé par une balle; M. de Fleuriot l'aîné avoit été grièvement blessé d'un coup de sabre.... Le découragement se joignit à la fatigue. Leurs forces étoient épuisées, rien ne put

1793. les ranimer. Ils cessèrent de combattre, et prirent la fuite. Officiers et soldats repassèrent la Loire; la rive droite fut entièrement abandonnée.

MM. Cathelineau et de Fleuriot ne survécurent que de quelques jours à leurs blessures. C'étoit deux grandes pertes pour la Vendée.

Dans le même temps, le Bocage étoit le théâtre d'une petite guerre qui, n'étant décisive ni pour l'un ni pour l'autre parti, recommençoit tous les jours et portoit au plus haut degré l'irritation des combattants. Les républicains et les Vendéens ne se faisoient plus de quartier.

Châtillon, pris et repris deux fois en peu de jours, offrit deux fois le spectacle affreux d'une ville prise d'assaut.

La convention, que la prolongation de cette guerre fatiguoit autant qu'elle l'humilioit, prit l'affreuse résolution de la terminer par le massacre de tous les habitants du pays, et de ne faire du sol de la Vendée qu'un désert couvert de cendres et d'ossements. A peine cette résolution fut-elle prise que l'exécution commença. Deux cent quarante mille hommes marchèrent contre les insurgés, la torche dans une main et le fer dans l'autre. Ils avoient ordre de ne faire aucun quartier, et de détruire à-la-

fois les arbres, les maisons, et les habitants. 1795.

La garnison que la convention avoit retirée de Mayence faisoit partie de cette armée, et servoit sous les ordres du général Kléber. Celui-ci s'attacha particulièrement à M. de Charette, qui, pressé par des forces supérieures, fut obligé d'abandonner successivement Saint-Léger, Montaigu, Clisson, et tout le terrain sur lequel il avoit combattu jusqu'alors avec succès. Il emmenoit avec lui toute la population, les femmes, les enfants, et les vieillards, qui fuyoient le fer et le feu des républicains.

Pressé de tous côtés, il fit part de sa position à la grande armée vendéenne, qui ne balança pas à marcher tout entière à son secours. Les deux armées réunies formoient environ quarante mille hommes, qui allèrent droit à l'ennemi, et le rencontrèrent le 19 septembre 1793.

Au premier feu des républicains, les Vendéens furent saisis d'une terreur panique, et se débandèrent. —*Y a-t-il ici quatre cents hommes de bonne volonté*, s'écria M. de Lescure dans un violent chagrin et en mettant pied à terre? Il s'en présenta deux mille qui s'écrièrent à leur tour: *Nous nous battrons, et nous mourrons avec vous*. M. de Lescure se mit à leur

1793. tête et soutint pendant deux heures un combat terrible contre la garnison de Mayence, soutenue par trente mille républicains. Cependant MM. de Charette et de Bonchamp avoient rallié leurs paysans, avec lesquels ils se jetèrent sur la gauche des républicains, qu'ils inquiétèrent vivement d'abord, qu'ils enfoncèrent ensuite, et dont ils firent un affreux carnage.

Le général Kléber eut besoin de toute son habileté pour sauver quelques débris de son armée, et pour se sauver lui-même de la fureur d'un peuple poussé au dernier degré du désespoir.

Le lendemain de cette action si chaude et si sanglante, MM. de Lescure et de Charette allèrent attaquer le général Beysser, qui avoit pris position à Montaigu. Son armée étoit loin de valoir celle du général Kléber. Elle fut battue complètement, perdit ses canons, ses équipages, et ne put se rallier que sous les murs de Nantes.

C'est ainsi que par des efforts surnaturels de courage et de constance, les Vendéens avoient résisté jusqu'alors à des forces incomparablement supérieures, et qui se renouveloient tous les jours, tandis que tous les jours celles dont ils pouvoient disposer diminuoient sensiblement.

A une dernière bataille qui eut lieu près

de Chollet, les Vendéens furent vaincus, et MM. d'Elbée et de Bonchamp mortellement blessés. L'incendie de la ville de Chollet fut la suite de cette bataille. 1795.

L'armée vendéenne prit alors une résolution désespérée, celle d'abandonner le pays, et d'aller porter la guerre de l'autre côté de la Loire. M. de Bonchamp en avoit donné le conseil; MM. de Lescure et de La Roche-Jaquelein le combattirent vainement. Ce fut l'émigration d'une peuplade entière, semblable à celle dont l'histoire ancienne nous a conservé le souvenir, et dont on ne retrouve aucune autre trace dans l'histoire moderne. La plus grande partie se composoit de vieillards, de femmes et d'enfants. Il n'y avoit pas plus de trente-cinq mille hommes armés, et douze cents chevaux, dont M. de La Roche-Jaquelein venoit d'être nommé général, malgré lui, à la place de M. de Lescure, mort de ses blessures.

La première opération de cette armée fugitive fut la prise de Varades et d'Ancenis; bientôt après, Laval, Craon, Château-Gontier subirent le même sort.

Les divers partis qu'elle envoya en Bretagne s'emparèrent de Dol, de Fougères, d'Avranches et de Pontorson. Avranches devint leur quartier-général.

Dans la position où se trouvoient alors

1793. les Vendéens, il y avoit deux partis à prendre ; l'un, dicté par la prudence, étoit de s'emparer de Granville, afin d'avoir un port de mer où, en cas de péril, ils pussent opérer un embarquement ; l'autre, conseillé par l'audace, étoit de marcher droit sur Paris avec une armée victorieuse, et qui, sur la route, devoit naturellement se grossir de tous les mécontents. M. de La Roche-Jaquelein ouvrit ce dernier avis. Mais les autres chefs n'osèrent le suivre. Ils adoptèrent le plan de mettre la mer entre eux et leurs ennemis, dans le cas d'un revers ; et ils se perdirent par une mesure de prudence qui sembloit devoir assurer leur salut.

Tout ce qui ne pouvoit pas combattre resta à Avranches sur les bagages. L'armée marcha vers Granville. L'attaque commença à neuf heures du soir ; mais rien n'étoit prêt pour la soutenir. Quelques échelles étoient le seul moyen qu'eussent les Vendéens pour entrer dans une ville entourée de remparts, défendue par une garnison aguerrie, et protégée par une artillerie nombreuse.

Cependant la première ardeur des soldats fut telle, qu'après avoir emporté d'emblée les faubourgs, vivement défendus par les *bleus*, ils escaladèrent les remparts à l'aide de leurs baïonnettes plantées dans

les murs; quelques uns même parvinrent jusqu'au haut avec M. Forestier; mais un déserteur ayant crié : *Nous sommes trahis, sauve qui peut!* les Vendéens reculèrent; M. Forestier fut culbuté dans le fossé, et y resta trois heures évanoui. 1795.

En vain M. Allard brûla la cervelle au déserteur; en vain les officiers voulurent rallier les soldats : ceux-ci, qui avoient été d'abord entraînés par un mouvement rapide, eurent le temps de réfléchir sur la témérité de leur attaque, ils refusèrent obstinément de la recommencer. Les républicains profitèrent de ce moment de relâche, firent une sortie, mirent le feu dans les faubourgs, et le désordre dans l'armée vendéenne.

Les généraux comptoient sur le succès d'une autre attaque qu'ils avoient ordonnée le long de la plage, abandonnée par la marée; mais elle manqua, parce que deux bâtiments, arrivés de Saint-Malo, couvrirent ce point du feu de leurs batteries, qui en même temps démonta celle des Vendéens. Une lueur d'espérance restoit aux assiégeants; c'étoit le secours qu'à diverses reprises les Anglois leur avoient promis. Ils l'attendirent en vain. L'armée se décourageoit, et commençoit à se débander. Les soldats, qui se battoient depuis trente-six heures, demandoient hau-

1793. tement la retraite. M. de La Roche-Jaquelein fut obligé d'y consentir; il ordonna de la faire sur la route de Caen. Les soldats demandèrent qu'elle se fît sur celle de la Vendée. Il fallut encore céder.

Les Vendéens se mirent en marche, et arrivèrent à Dol en même temps qu'une armée de républicains, commandée par les généraux Westerman et Rossignol, arrivoit de l'autre côté. La rencontre se fit au milieu d'une nuit obscure. « Ce moment « fut terrible : les cris des soldats, le rou« lement des tambours, le feu des obus « qui jetoit sur les maisons une lueur « sombre, le bruit de la mousqueterie et « du canon, l'odeur et la fumée de la pou« dre, tout contribuoit à glacer d'épouvante « les femmes, les vieillards et les enfants « qui suivoient l'armée vendéenne, et qui « attendoient de l'issue de ce combat la vie « ou la mort (1). » Les Vendéens firent des prodiges de valeur. L'armée républicaine fut hachée en pièces; et là périt ce qui restoit de la brave et malheureuse garnison de Mayence.

Cette victoire donna aux Vendéens un peu de relâche, et leur rendit une partie des amis que l'échec de Granville leur avoit enlevés. Mais sans plan, sans vivres,

(1) Mémoires de madame la marquise de La Roche-Jaquelein.

sans munitions, et presque sans espérance, leur situation n'en étoit pas moins fâcheuse. Ils marchoient à l'aventure. Arrivés à Fougères, ils y séjournèrent un jour, et y firent chanter un *Te Deum* pour la victoire de Dol. De Fougères, ils se rendirent, par Ernée, à Laval, où ils passèrent deux jours; puis à Sablé, de là à la Flèche. Dans cette longue route ils ne rencontrèrent pas un ennemi, ou, comme ils s'exprimoient, *pas un bleu*. La défaite de Dol avoit consterné les républicains. Les restes de leur armée étoient allés se renfermer à Angers, qu'ils fortifièrent à la hâte. 1793.

« Notre entrée dans toutes ces villes, dit un témoin oculaire, dans ces villes que nous avions occupées peu de jours auparavant, étoit pour nous un spectacle d'horreur et de désespoir. Partout nos blessés, nos malades, les enfants qui n'avoient pu nous suivre, nos hôtes, ceux qui nous avoient montré quelque pitié, avoient été massacrés par les républicains. Chacun de nous continuoit sa route avec la certitude de périr dans les combats, ou d'être égorgé plus tôt ou plus tard (1). »

Le Vendéens se rendirent de la Flèche sous les murs d'Angers, et dès le lende-

(1) Mémoires de madame la marquise de La Roche-Jaquelein.

1793. main l'attaque commença. Les républicains avoient barricadé toutes les entrées, et protégé tous les endroits foibles par des retranchements et des batteries fort bien placées : ils se tinrent sur la défensive. Les Vendéens, qui s'attendoient à combattre corps à corps, et qui n'avoient jamais su attaquer la moindre fortification, se découragèrent à la vue des remparts. Les chefs voulurent en vain tenter un assaut général. Les soldats s'y refusèrent. Le malheur, la faim, la fatigue, les misères de toute espèce les avoient abattus. Toutes les instances, toutes les menaces furent inutiles. Cependant leur artillerie faisoit des merveilles, et battoit en brèche. Les généraux, les officiers, la cavalerie continuoient l'attaque avec autant de courage que de suite; mais ils ne pouvoient entraîner les soldats. Tout ce qu'on pouvoit faire, c'étoit de les maintenir.

Cet état de choses étoit violent, et duroit depuis trente heures, sans rien avancer, sans même offrir aucun espoir d'avancement. Les chefs sentirent la nécessité de le faire cesser. Ils levèrent le siége. Mais de quel côté porteront-ils leurs pas? Les projets qu'ils avoient formés reposoient sur la prise d'Angers. La résistance inattendue de cette ville les contraignit d'y renoncer. Ils se décidèrent à marcher sur le Mans.

Deux motifs leur firent prendre cette résolution. 1795.

Les paysans du Maine passoient pour être royalistes; et arrivés dans cette province, les Vendéens se rapprochoient de la Bretagne, où ils pouvoient plus qu'ailleurs se recruter et se défendre.

Ils se mirent en marche, et s'approchèrent du Mans, où ils entrèrent après une foible résistance. Ils comptoient y séjourner, et y prendre un peu de repos dont ils avoient grand besoin. Mais le lendemain de grand matin ils furent attaqués sur plusieurs points par Westerman. On se battit dans les rues avec acharnement; le sang ruisseloit de tous côtés; les républicains ne faisoient point de quartier : les Vendéens ne reconnoissoient plus la voix de leurs chefs. Le massacre de ceux-ci fut affreux et leur déroute complète. M. de La Roche-Jaquelein, le seul des chefs qui parvint à se sauver, gagna les bords de la Loire, où les débris de son armée le rejoignirent par différentes routes. Au moment où il s'embarquoit sur un radeau, vis-à-vis d'Ancenis, une colonne républicaine parut tout à coup sur la rive, tomba avec impétuosité sur ses malheureux compagnons, qui, restés sans général et sans vivres, furent contraints de se replier sur

1795. Savenay, où la famine et les baïonnettes achevèrent de les exterminer.

M. de La Roche-Jaquelein survécut quelque temps à ces désastres, et crut pouvoir les réparer. Après avoir passé la Loire, il gagna le haut Poitou, et réussit à former une petite armée, avec laquelle il battit souvent les républicains; mais il fut battu lui-même dans la forêt de Vesins. Quelques jours après, le 4 mars 1794, en se portant de Trementine à Nouaillé, où il avoit remporté un léger avantage, il aperçut deux grenadiers républicains. Les siens voulurent tomber sur eux. *Non*, dit-il, *je veux leur parler*. Il courut en criant : *Rendez-vous, je vous fais grâce!* L'un des grenadiers se retourne, tire sur lui à bout portant, et le tue.

Henri, marquis de La Roche-Jaquelein, n'avoit que vingt-deux ans quand il mourut, et déjà sa carrière étoit pleine de gloire. Il étoit l'idole de l'armée. Les Vendéens ne parlent encore de lui qu'avec amour et fierté. Il n'y a pas, dans tout le Poitou, un paysan qui ne chante les exploits de La Roche-Jaquelein, et dont les regards ne s'animent quand il raconte qu'il a servi sous ce vaillant jeune homme.

Nous sommes encore trop près des événements, trop pénétrés des premières im-

pressions que nous en avons reçues pour examiner de sang-froid, et encore moins pour décider avec impartialité de quel côté sont les torts de la guerre de la Vendée, et pour oser dire qui, à cette époque, des royalistes ou des républicains, furent les sujets fidèles à leur pays, ou les rebelles. 1795.

Dans ces grandes querelles d'opinion qui soudain séparent une nation en deux, et après avoir fait couler des torrents de sang, laissent dans les esprits de longues traces d'humeur et de préoccupation, il n'est pas toujours facile, et il seroit souvent téméraire de prononcer un jugement équitable entre les vainqueurs et les vaincus.

Tant qu'une nation est encore agitée, ce qu'on appelle *les droits, le patriotisme, les lois* et *la légitimité*, n'a rien de fixe, rien de démontré. C'est en vain qu'on allègue des titres : la force a les siens, comme la tradition.

Le temps seul, dont personne ne méconnoît l'autorité, casse ou confirme les arrêts que nous prononçons dans la chaleur de nos débats, et auxquels nous attachons toujours une importance proportionnée à l'aveuglement dont nous sommes frappés.

Mais, de quelque parti qu'on soit, on

1795. ne peut s'empêcher de lire avec intérêt l'histoire de la guerre de la Vendée, on ne peut s'empêcher d'admirer l'humanité des chefs vendéens, la bravoure des soldats, et les nombreux faits d'armes de tous.

Nous n'en pourrions pas dire autant de la guerre de la *chouanerie*, qui suivit celle de la Vendée, et qui, pendant cinq ans, désola les provinces d'Anjou, du Maine, de Bretagne et de Normandie.

Guerre de la chouanerie.

L'origine du nom de *chouans* est fort incertaine, et non moins indifférente à l'histoire. Mais il n'est pas indifférent de savoir que, ni dans son principe, ni dans ses effets, cette guerre n'eut rien de commun avec celle de la Vendée ; et il est certain que les *chouans* n'ont pas fait moins de mal que les *républicains* à la cause de la monarchie.

Quels ont été leurs exploits pendant cinq ans? des pillages de voitures, des vols de grand chemin, des assassinats commis de sang-froid. Des caisses publiques furent pillées, des villes furent rançonnées; les acquéreurs de biens nationaux furent immolés. Les deux grandes provinces de Bretagne et de Normandie furent ravagées, et non protégées par les partis qu'ils y avoient formés. Nantes, surpris, fut un moment en leur pouvoir. Paris

même fut alarmé quand on y apprit qu'ils s'étoient rendus maîtres de Saint-Brieux et du Mans. Des chefs dont les noms sont imposants dirigeoient les mouvements de la chouanerie. 1795.

La conduite impolitique et souvent cruelle du gouvernement jetoit tous les mécontents dans leur parti. Mais l'injustice, en provoquant des vengeances, ne les justifie pas, et des vengeances atroces ne peuvent que rendre odieuse la cause au nom de laquelle on les exerce. Aucune considération humaine ne peut empêcher l'historien de voir et de présenter sous les couleurs du crime, les crimes dont la monarchie fut le prétexte, dont la haine et la cupidité furent les causes, et dont l'esprit de parti fut l'aveugle instrument.

Nous arrivons à cet événement déplorable où le François, armé et abandonné par l'étranger, vint, sur sa terre natale, chercher la mort dans les combats, et la trouva sur les échafauds, dans l'exécution rigoureuse d'une loi barbare. Ce ne fut qu'en mourant que ces infortunés émigrés reconnurent la faute capitale qu'ils avoient commise en plaçant leur confiance dans la fausse générosité d'une nation rivale, qui, dans l'expédition dont nous allons parler, laissa pénétrer son secret, et calcula moins ce qu'elle pouvoit gagner

1795. que ce qu'elle pouvoit faire perdre à la France.

Affaire de Quiberon.

Depuis le commencement de l'émigration, beaucoup de gentilshommes françois s'étoient réfugiés en Angleterre, où ils avoient été d'abord accueillis par l'humanité, et ensuite encouragés par l'esprit de parti, qui vit en eux les ennemis du gouvernement nouveau qui s'établissoit en France. Dans le nombre de ces gentilshommes étoient compris presque tous les officiers de la marine royale et ceux du corps du génie, tous connus en Europe, ou par des talents distingués, ou par un courage éprouvé.

Les réunir et les employer contre leur pays, c'étoit s'en servir par leurs succès, ou s'en défaire par leurs revers; combinaison détestable qui, dans tous les cas, devoit tourner au détriment de la France. Le ministère anglois n'ignoroit pas l'inflexible rigueur des lois françoises. Il savoit qu'en jetant les émigrés sur la côte, le sol qui les avoit vus naître devoit devenir ou leur conquête ou leur tombeau.

Il prépara les voies, en renouant des intelligences avec les chefs des chouans; et, à cette occasion, la guerre de la chouannerie recommença avec plus d'activité que jamais.

La légion de M. d'Hervilly, stationnée

à Southampton, les autres corps d'émigrés françois formant des cadres d'officiers prêts à recevoir et à organiser les renforts des Vendéens et des chouans qui devoient venir les joindre au débarquement, reçurent l'ordre de se tenir prêts à s'embarquer. 1795.

M. le comte d'Artois avoit brigué auprès de la cour de Londres l'honneur de commander cette périlleuse expédition : mais la cour de Londres sut trouver le moyen d'éluder la proposition du prince, et de tromper l'espoir de ceux qui avoient si imprudemment placé leur confiance dans son généreux dévouement.

Vingt-trois vaisseaux de ligne, suivis de trente-cinq *transports*, partirent de l'embouchure de la Tamise, et, se partageant en deux divisions, jetèrent le comte d'Artois avec l'élite des émigrés dans l'île de Jersey, tandis que le reste, au nombre d'environ huit mille hommes, sous les ordres de MM. d'Hervilly, de Puisaye et de Sombreuil (1), devoient tenter une descente dans la baie de Quiberon.

Le 8 messidor an 5, la flotte et les vaisseaux de transport entrèrent dans la baie, et le débarquement s'opéra le lendemain sans obstacle sur une plage indiquée d'a-

(1) L'un des fils du gouverneur des Invalides, qui fut décapité pendant la terreur.

1795. vance : il fut facilité par plusieurs partis de chouans qui s'étoient emparés des chemins, avoient rompu les ponts et intercepté toutes les communications avec les villes de Vannes et d'Auray, d'où les républicains pouvoient venir opposer une vigoureuse résistance.

Dix mille chouans se joignirent aux troupes débarquées. Le fort Penthièvre, qui ferme et occupe tout le col de l'isthme, fut pris, et déjà des corps détachés se portoient du côté de Vannes et de Lorient. Ce triomphe fut de courte durée.

Le général Hoche arrivoit, à marches forcées, avec une armée de vingt-cinq mille hommes : il commença par former une ligne de retranchement, afin de cerner l'ennemi dans la péninsule qu'il occupoit.

L'ennemi commit la faute capitale de laisser former cette ligne, qui l'empêchoit de s'étendre et de se développer : quand il voulut la réparer, il n'étoit plus temps. En vain M. d'Hervilly, à la tête de sa division, bravant le feu le plus violent, voulut-il attaquer ces lignes; il fut repoussé, blessé, et obligé de faire sa retraite.

Hoche ne resta pas long-temps sur la défensive : dès que les renforts qu'il attendoit furent arrivés, il projeta une attaque générale pour pénétrer dans la presqu'île

de Quiberon; mais il falloit avant tout reprendre le fort Penthièvre. 1795.

L'occupation de ce poste par les émigrés avoit été facilitée par les intelligences que les chouans leur avoient ménagées dans l'intérieur; il fut repris par les mêmes moyens, c'est-à-dire par les intelligences que les républicains se ménagèrent avec les soldats de la nouvelle garnison. Que ces ruses soient permises ou non, les deux partis s'en servirent tour à tour; ils n'ont aucun reproche à se faire.

Parmi les François rassemblés en Angleterre pour composer les corps que l'on destinoit au débarquement, il y avoit beaucoup de soldats et de matelots prisonniers, que la séduction avoit enrôlés, mais que l'opinion retenoit dans le parti des républicains, et qui se promettoient bien de déserter à la première occasion. Il ne fut pas difficile de les gagner; et lorsque le général françois eut établi avec eux ses relations, il disposa son attaque pendant une nuit obscure et pluvieuse.

Ses colonnes s'égarèrent d'abord, et se heurtèrent dans leur marche; mais trois cents hommes, conduits par le colonel Mainars, parvinrent au pied du roc sur lequel le fort est assis, ils y gravirent avec audace par un sentier qui les exposoit au feu des batteries ennemies, qui les eût

1795. balayés dans un instant s'ils avoient été découverts. La poterne devant laquelle ils se présentèrent leur fut ouverte par les traîtres dont ils s'étoient assurés d'avance. La surprise et le trouble qui s'ensuivit ôtèrent tous les moyens de défense. Les premiers officiers qui se présentèrent pour combattre furent tués par leurs propres soldats. On étoit convenu que trois coups de canon serviroient de signal à l'armée de débarquement dans tous les cas de détresse. Les deux premiers coups furent tirés ; l'officier qui commandoit la batterie fut tué avant le troisième.

Le fort fut repris sans combat, et au lever du soleil les deux partis purent voir flotter dans les airs le drapeau tricolor, qui annonçoit cet événement.

Le général Hoche pénétra aussitôt dans la péninsule, et y jeta le désordre ; des compagnies entières passèrent dans ses rangs. Datilly fut tué par ses grenadiers. Contades, qui étoit accouru au premier bruit, fut obligé de battre en retraite. Puisaye, qui commandoit les chouans, en fit autant. Ce fut alors que le jeune Sombreuil se présenta à la tête de deux régiments ; il fait face à l'ennemi, se bat en héros, couvre la retraite, protége le rembarquement, et est bientôt forcé, par la supériorité du nombre, de se retirer sur

un rocher où étoit bâti le fort neuf, et qui étoit mal garanti du côté de la terre. 1795.

Les bâtiments plats anglois s'étoient approchés de ce fort jusqu'à la portée du fusil; mais deux pièces de siége, prises par les républicains, tirèrent sur eux à mitraille, et les forcèrent à gagner le large.

Deux chaloupes canonnières et une corvette revinrent à la charge, et tiroient avec avantage sur les troupes républicaines. Dans ce moment, Sombreuil, pressé par les colonnes de Hoche, demanda à parlementer; on lui répondit : *Faites cesser le feu des canonnières angloises.* On étoit à portée de s'entendre. Il répliqua : *Elles tirent sur nous comme sur vous;* ce qui étoit vrai, et ce qui est encore un problème historique difficile à résoudre.

Peu d'instants après, et n'importe par quelle cause, le feu des Anglois cessa. Hoche fit offrir à Sombreuil la permission de s'embarquer pour lui et pour son état-major seulement.

Quand on a l'honneur de commander de tels soldats, répondit le magnanime jeune homme, *l'honneur défend de les abandonner.*

On capitula. La capitulation fut verbale, et l'on promit à Sombreuil la vie sauve pour ses gens; il ne demanda rien pour lui-même. Mais sa conduite loyale

1795. avoit mérité l'estime de ses ennemis ; et l'historien doit dire qu'il n'eut aucun reproche à faire aux militaires françois. Les prisonniers, les femmes et les enfants furent conduits à Auray, et n'eurent à se plaindre d'aucune insulte, d'aucun traitement injurieux.

Le commodore anglois envoya un parlementaire pour traiter de l'échange des prisonniers : on répondit qu'il falloit attendre les *représentants du peuple.* Un second parlementaire réclama Sombreuil, offrant tel échange que l'on voudroit : il reçut la même réponse. Le lendemain on entra encore en pourparler ; mais aux propositions de la veille on opposa les lois de la république.

Sur sept mille personnes débarquées dans la péninsule, deux mille seulement purent regagner les vaisseaux anglois, le reste fut tué, ou fait prisonnier de guerre.

On trouva sur la plage d'immenses provisions, qui prouvoient au moins les espérances que le gouvernement anglois avoit fondées sur cette expédition.

L'expédition échoua moins encore par la mauvaise volonté de ceux qui l'avoient projetée, que par les mauvaises dispositions de ceux qui furent chargés de la conduire ; par des préparatifs insuffisants, par le retard des renforts, qui laissa sur le rivage

une troupe trop peu nombreuse pour péné- 1795.
trer dans l'intérieur, et se joindre aux royalistes, ce qui donna le temps de réunir contre eux des forces supérieures; enfin, puisqu'il faut le dire, par une fatale jalousie du commandement, qui avoit désuni les chefs.

Le sort des vaincus intéressa toute l'Europe, et même leurs ennemis. Un cri général s'éleva en France pour invoquer en leur faveur cette capitulation, sinon signée, du moins proclamée les armes à la main, et dont les représentants du peuple Blad et Talien nièrent l'existence par une déclaration publique. Le roi de Prusse chargea son envoyé à Bâle d'intercéder spécialement pour le jeune Sombreuil : il l'avoit connu, estimé, et décoré de son ordre militaire. La réclamation arriva trop tard; le jugement étoit exécuté. Sombreuil mourut regretté même de ses juges, et sa mémoire resta honorée de tous ceux que l'esprit de parti ne rendoit pas insensibles au mérite d'un beau caractère, et aux vertus guerrières. Les autres prisonniers subirent successivement le même sort. La liste fatale comprenoit plus de cent officiers, et beaucoup de jeunes volontaires, tous enfants de familles distinguées, et dignes d'éternels regrets. Rien ne peut justifier le tribunal de sang qui les condamna.

1795. Que la capitulation ait été ou non ratifiée par les chefs, elle devoit être exécutée; l'humanité en faisoit un devoir, la politique en donnoit le conseil.

S'il est vrai que la perte de nos meilleurs officiers de marine entrât dans la politique du gouvernement anglois, il devoit entrer dans celle du gouvernement françois de les sauver. La justice lui imposoit le devoir d'admettre toutes les vraisemblances qui sont de droit en faveur de l'accusé; et l'humanité seule devoit le déterminer à repousser ou à méconnoître l'horrible législation du comité de *salut public*, laquelle condamnoit à mort tous les émigrés sans exception.

Pour ne plus revenir sur ce triste sujet, et terminer ici tout ce qui regarde la guerre de la Vendée, nous dirons qu'après l'expédition de Quiberon, le général Hoche parcourut la Bretagne et l'Anjou avec des colonnes mobiles, employant tour à tour, et selon les circonstances, les voies de rigueur ou de modération contre les partis de chouans ou de Vendéens qu'il rencontroit. Stofflet se laissa surprendre la nuit dans une ferme, où il étoit renfermé avec ses aides-de-camp. Il fit toute la résistance qu'on pouvoit attendre de sa force corporelle et de son courage. Il fut traîné à Angers, entendit son arrêt de mort avec

sérénité, s'agenouilla, et donna lui-même aux soldats l'ordre de tirer. 1795.

M. de Charrette ne lui survécut que peu de temps. Hoche, qui n'espéroit pas soumettre le pays tant qu'il vivroit, avoit donné les ordres les plus précis de l'arrêter. Mais comme le général vendéen n'avoit pas moins d'activité que celui de la république, il éventoit tous les complots, il se tiroit de toutes les embuscades. Le jour où il fut pris, il avoit été chassé *comme un cerf* pendant six heures : on le trouva hors d'haleine, pouvant à peine respirer, et soutenu par deux soldats. Il fut traduit dans les prisons d'Angers, et de là à Nantes, où il fut jugé par un conseil de guerre.

Mort de M. de Charrette.

Lorsqu'on lui demanda pourquoi il avoit repris les armes après la pacification de la Vendée, il répondit : Parce que le gouvernement n'a pas tenu la parole qu'il avoit donnée aux insurgés. Il déclara devant le conseil de guerre qu'on lui avoit proposé de la part de Hoche un passeport pour sortir du territoire françois, et que l'ayant accepté, il n'étoit pas justiciable du conseil. Il n'en fut pas moins condamné ; et il mourut comme il avoit vécu, avec un grand courage. Il n'avoit que trente ans. Avec lui périt la dernière ou plutôt l'unique ressource de la Vendée.

1795. Peu de temps avant l'expédition de Quiberon, le gouvernement françois avoit pu s'assurer, par une terrible épreuve, que ce n'étoit pas le courage, mais l'expérience qui manquoit à nos marins pour soutenir l'honneur du pavillon françois.

Sans la cruelle prévention qui l'aveugloit, au lieu de sacrifier nos anciens officiers de marine à ses craintes chimériques, il eût dû employer tous les moyens qu'il avoit à sa disposition pour les rappeler en France, et pour les rattacher à la patrie.

Ils avoient été remplacés sur nos vaisseaux par des hommes de mer pleins de bravoure et de bonne volonté, mais qui, n'ayant pas été élevés pour le commandement, n'avoient pu acquérir ces grandes connoissances de tactique qui, dans toutes les guerres précédentes, avoient acquis à la marine françoise une supériorité décidée.

Enhardi par les succès de nos armées de terre, le comité de salut public ne sentoit pas la différence qui existe entre ce service, où le subordonné est toujours sous la main du chef, où tous les mouvements peuvent être commandés de près et à l'heure, où l'exécution peut en être calculée et surveillée de manière à ne laisser aucune excuse à la désobéissance,

et le service maritime, où les éléments se placent si souvent entre le commandement et l'exécution, et peuvent servir de prétexte à la mauvaise volonté ou d'excuse à l'impéritie. 1795.

Le comité de salut public, voulant recréer une marine, crut que c'étoit une chose facile, parce que tout lui réussissoit ailleurs. Il ordonna de former les équipages; mais l'esprit du temps y pénétra. La liberté exagérée qu'on proclamoit partout ne s'allioit point avec la discipline militaire, beaucoup plus sévère sur les flottes que dans les camps. Il y eut des insurrections à bord des bâtiments : on fut obligé d'adoucir le code maritime. Le prestige des préjugés, qui agit plus encore dans les rangs militaires que dans la hiérarchie civile, ce prestige étoit détruit, et manquoit aux rapports journaliers entre les chefs et les soldats. Les devoirs n'étoient plus reconnus qu'au nom de la loi; mais la loi étoit trop nouvelle pour exercer tout son empire, et pour remplacer le pouvoir de l'habitude.

Il en résulta que dans les combats partiels où chaque capitaine de vaisseau ne prend d'ordre que de lui-même, les succès étoient balancés; mais dans les batailles rangées, où le succès appartient à l'art plus encore qu'à la valeur, l'avantage

1795. resta constamment à la marine angloise. Ainsi, l'année précédente, l'escadre de la Méditerranée n'avoit échappé aux forces supérieures de l'escadre angloise qu'en se fortifiant dans le golfe Juan, où elle s'étoit embossée sous la protection des batteries de terre.

Au commencement de l'an 3 (1794) on avoit armé dans le port de Brest une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne. Ainsi que dans les armées de terre, la convention y envoya un de ses membres pour en surveiller la direction, et pour en prendre le commandement suprême. Ce fut Jean-Bon-Saint-André qui se fit donner cette commission. Il monta le vaisseau amiral *la Montagne*, de cent dix canons.

L'amiral Howe croisoit sur les côtes de France avec une escadre de trente vaisseaux, dont quelques uns se trouvèrent trop éloignés le jour de l'action pour y prendre part. Les forces étoient à peu près égales des deux côtés, c'est-à-dire de vingt-deux vaisseaux de ligne; mais les Anglois avoient un plus grand nombre de vaisseaux à trois ponts.

Bataille navale. Les deux flottes manœuvrèrent en vue l'une de l'autre le 28 mai. Le 29, l'amiral anglois, s'apercevant que le signal qu'il avoit fait de couper la ligne de l'ennemi n'avoit pas été compris par l'avant-garde

de son escadre, vira de bord vers les deux heures; et, seul, montant le vaisseau la *Reine Charlotte*, de cent canons, il pénétra dans la ligne françoise, et la coupa à sept ou huit vaisseaux de son arrière-garde. Il courut quelque temps la même bordée que l'escadre françoise, et ensuite s'éleva pour canonner un vaisseau à trois ponts qui étoit avarié dans ses agrès, et s'efforçoit de rentrer dans la ligne. 1795.

Le *Bellérophon*, vaisseau anglois, avoit suivi la marche de son amiral; mais il ne put couper la ligne qu'au deuxième vaisseau, en arrière du point où l'amiral avoit pénétré.

Le *Leviathan*, suivi du reste de l'arrière-garde, essaya la même manœuvre, mais fut repoussé vigoureusement, et obligé de se prolonger bord à bord de la ligne françoise, de sorte que la *Reine Charlotte* et le *Bellérophon* restèrent séparés de leur flotte depuis le 29 au soir jusqu'au 31 au matin.

Un épais brouillard couvrit tout à coup les deux armées, qui, ne s'apercevant que dans des moments d'éclaircis, restèrent dans l'inaction.

Le brouillard s'étant dissipé le 31 à midi, les deux flottes se découvrirent à sept milles de distance.

La ligne françoise étoit formée; mais

1795. ne voulant pas s'exposer à manœuvrer devant l'ennemi qui paroissoit déterminé à rester stationné, elle tint le vent, et la journée se passa sans combat.

La nuit fut employée en préparatifs, et le caractère de chaque nation s'y montra. L'ordre et le silence régnèrent du côté des Anglois; de l'autre, on but et l'on chanta.

A sept heures du matin l'amiral anglois fit le signal pour se porter sur la ligne ennemie, et pour que chaque vaisseau gouvernât de manière à combattre bord à bord le vaisseau ennemi qu'il auroit en face. L'amiral anglois saisit une ouverture qui lui permit d'approcher l'amiral françois à la *hanche*. Celui-ci soutint avec une grande perte cette position désavantageuse, avant de pouvoir présenter le côté à son ennemi. Les deux armées étoient alors si près l'une de l'autre, qu'on se battoit au pistolet. Le combat fut long et meurtrier; lorsqu'il cessa, les deux flottes étoient très-maltraitées.

Mais la flotte françoise l'étoit incomparablement davantage.

Pendant deux heures *la Montagne*, au milieu de cinq vaisseaux ennemis, enveloppée de flammes et de fumée, fut invisible pour le reste de la flotte. Enfin les bâtiments, désemparés, ne gouvernant

plus, arrivèrent, et se trouvèrent hors de la ligne. 1795.

Sept vaisseaux françois restèrent en cet état sur le champ de bataille, et furent amarinés par l'ennemi.

Le *Vengeur* coula à fond avec une partie de son équipage.

Jamais deux flottes n'avoient montré plus d'acharnement.

On savoit à Londres que l'ordre avoit été donné à l'amiral Villaret-Joyeuse, en cas qu'il eût été vainqueur, de faire voile immédiatement pour la rade de Spithead.

Ces mots : *La mort ou la victoire*, étoient écrits en lettres d'or sur des pavillons de soie bleue, arborés en différents endroits des vaisseaux républicains.

L'émulation produite par les succès de nos armées de terre avoit inspiré à nos marins une résolution d'enthousiasme. Ils avoient juré de revenir vainqueurs ou de s'ensevelir dans les flots.

La victoire des Anglois fut complète. Depuis la bataille de la Hogue, notre marine n'avoit pas reçu d'échec plus considérable. On n'a aucun reproche à faire à l'amiral Villaret-Joyeuse, qui commandoit la flotte, moins que Jean-Bon-Saint-André, qui lui donnoit des ordres à lui-même. Mais on dut sentir alors la grandeur de la perte que nous avions faite par l'éloigne-

1795. ment et la proscription des officiers de la marine royale; et nos ennemis eux-mêmes furent forcés de convenir que, sans la désorganisation que les événements de la révolution avoient introduite dans notre armée navale, il n'est pas certain que la victoire fût restée de leur côté.

Il est temps de rentrer dans l'intérieur de la France, dont le tableau va nous offrir des scènes, moins terribles peut-être, mais non moins affligeantes que celles qui ont fixé notre attention dans les premiers jours de la convention.

Tableau de l'intérieur.

Le règne de la terreur étoit passé : celui de l'anarchie commençoit; et je ne sais si l'un est plus désirable que l'autre. Le sang ne couloit plus sur les places publiques, on n'entendoit plus retentir les cris de mort du matin au soir, on ne craignoit plus d'être arrêté dans son lit. Mais sur les places publiques régnoit le silence des tombeaux, les rues étoient encombrées de mendiants, les boutiques restoient désertes ou fermées; tous les intérêts étoient froissés, toutes les lois muettes, tous les cœurs découragés, et, pour comble de misère, le peuple mouroit de faim.

La disette s'étoit annoncée peu de temp[s] après le 9 thermidor. Elle avoit son prin[ci]cipe, non pas précisément dans le manqu[e] des denrées, mais dans la crainte qu'[o]

avoit d'en manquer. Le premier effet de cette crainte est *l'accaparement.* Ceux qui ont le moyen d'acheter du blé en achètent, et le cachent. Les pauvres murmurent, meurent de faim, ou se soulèvent. 1795.

Les pauvres avoient été nourris gratuitement pendant les jours de la terreur : ils étoient des auxiliaires que la tyrannie retenoit à sa solde, et qu'elle payoit avec un morceau de mauvais pain.

Mais une fois la tyrannie renversée, les auxiliaires devinrent inutiles, et leur solde fut une charge sans bénéfice.

On auroit voulu la supprimer tout à fait; on se contenta de la diminuer. Le peuple fut réduit, pendant plusieurs semaines, à deux onces d'un pain noir, mal cuit et malsain.

Tous les partisans de la tyrannie n'étoient pas tombés avec elle : ceux qui lui avoient survécu conservoient l'espoir de la relever par la misère du peuple. Ils commencèrent par lui insinuer d'aller *demander du pain* à la convention, et ils finirent par lui crier sur les places publiques d'aller *demander du pain et la constitution de* 93: Ces cris devinrent bientôt le signal de la révolte.

Le gouvernement, qui n'avoit ni force ni direction, ne savoit ni punir ni récom-

1795. penser. Chaque jour des lois de circonstance manifestoient son embarras, chaque jour le discrédit des assignats annonçoit une banqueroute prochaine, chaque jour la dépravation du peuple augmentoit avec sa misère. Le plus froid égoïsme étoit réduit en système, la bonne foi étoit tournée en ridicule. Sous le nom de *divorce*, la prostitution étoit devenue légale, et le suicide étoit populaire. Jamais, depuis Louis XIV, la France n'avoit cueilli plus de lauriers qu'à cette époque, jamais elle n'avoit brillé d'un plus grand éclat militaire, tandis que, dans son intérieur, jamais, depuis Charles VI, la nation n'étoit tombée dans un tel degré de misère et d'abaissement.

C'étoit précisément à cette extrémité que l'attendoient les prétendus *patriotes de* 93, pour reprendre sur elle l'empire que le 9 thermidor leur avoit enlevé.

Ici commence cette longue série de complots ténébreux, de conspirations ouvertes, et de soulèvements populaires qui ont agité la France pendant près d'une année, et lui ont fait presque autant de mal que la tyrannie sanguinaire qui l'avoit précédée. Cet état n'étoit pas naturel; il fut produit et entretenu par des agents secrets, qui n'ont jamais été reconnus, mais qui ont été soupçonnés. La foiblesse du

gouvernement, qui paroissoit en être la cause, n'en étoit que le voile et le prétexte. Et les jacobins, qu'on vit toujours sur la brèche et aux premiers rangs de l'insurrection, n'en étoient probablement que les instruments aveugles, ou tout au plus que les acteurs secondaires. 1795.

Mouvements populaires.

Les premiers symptômes du mouvement populaire que l'on préparoit de longue main, se manifestèrent, suivant l'usage, 1°. par des groupes, au milieu desquels un orateur faisoit un tableau lamentable des misères du peuple, et une critique amère des opérations du gouvernement; 2°. par des chansons patriotiques et des complaintes en prose et en vers contre les riches et les accapareurs; 3°. par des libelles à deux sous, qu'on jetoit dans les boutiques, et qu'on distribuoit à la porte des spectacles. Dans les rues et sur les places publiques, des femmes ivres d'eau-de-vie, et des hommes à longue barbe demandoient du pain et la constitution de 93.

La convention crut devoir prendre enfin quelques mesures de sûreté. Elle rappela Pichegru des armées, et le mit à la tête de la garde nationale de Paris. Syeyes proposa, et l'assemblée adopta un décret qui déclaroit que, dans le cas où la convention seroit dissoute par une insurrection

1795. populaire, elle se réuniroit à Châlons-sur-Marne.

Insurrection. Ces mesures n'effrayèrent point les conspirateurs, dont le plan commenca à se développer le 6 germinal an 3 (27 mars 1795). Un rassemblement d'hommes et de femmes, qui se faisoient précéder par une bannière, sur laquelle on lisoit : *Les droits de l'homme et la constitution de* 93, et qui se faisoient suivre par tous ceux qu'ils rencontroient dans les rues, s'avançoit vers les Tuileries, et annoncoit le dessein de *faire un* 31 *mai*. Ce jour-là, ils n'arrivèrent pas jusqu'au château. La fermeté de quelques officiers municipaux suffit pour les arrêter en chemin. Ils s'en retournèrent, mais en déclarant qu'ils ne tarderoient pas à revenir.

Journée du 8 germinal an 3. En effet, le surlendemain, les hommes des faubourgs se rassemblèrent en plus grand nombre, et, munis d'instructions plus précises, ils arrivèrent tumultueusement aux portes de la convention, qu'ils se firent ouvrir, en menaçant de les enfoncer. Ils entrèrent dans la salle au moment où l'on délibéroit de quelle manière on les recevroit. Ils entrèrent en criant : *Du pain et la constitution de* 93.

Le désordre étoit au comble dans l'assemblée. Les anciens partisans de Robespierre, du haut des bancs, connus sous le

nom de *la montagne,* animoient le peuple du geste et de la voix. 179

Pendant ce temps-là, le tocsin sonnoit à la Ville : et, dans les sections, on *battait la générale;* on appeloit aux armes tous les citoyens. Deux bataillons choisis, et conduits par Legendre, arrivèrent au pas de charge, et s'arrêtèrent aux portes de la salle, en attendant l'ordre d'y pénétrer. Le choc entre eux et les factieux pouvoit être sanglant; mais les chefs de ceux-ci s'aperçurent qu'ils étoient les plus foibles, et donnèrent le signal de la retraite. Elle se fit aussitôt, et sans obstacle, de part et d'autre.

Dès que la convention fut délivrée de leur présence, elle rechercha, et n'eut pas de peine à reconnoître ceux de ses membres qui avoient favorisé l'insurrection. Sans désemparer, elle décréta d'accusation, et condamna à la déportation quatorze de ceux qui s'étoient montrés les plus ardents et les plus coupables. C'étoient les députés Léonard Bourdon, Amar, Thuriot, Cambon, Crassous, Levasseur, Choudieu, Duhem, etc....... Ils furent aussitôt livrés aux gendarmes, qui devoient les conduire au château de Ham, en Picardie. Ils n'étoient pas encore hors de la ville, que la populace, instruite de leur sort, et excitée par leurs amis, s'ameuta, courut après eux, les arracha des

1796. mains des gendarmes, et les reconduisit en triomphe à l'assemblée. Ce moment pouvoit être celui d'un affreux massacre. La peur contint un des deux partis; la prudence guida l'autre. Il n'y eut pas une goutte de sang répandue. La même force armée qui avoit déjà délivré une fois la convention de la présence des rebelles, s'empara de rechef des quatorze députés condamnés à la déportation, et les fit partir sur-le-champ pour leur destination, sous l'escorte d'un bataillon.

Ce coup de vigueur rendit pour quelque temps la tranquillité à la ville et à l'assemblée. Mais à peine un mois étoit-il écoulé, qu'on apprit les détails d'un nouveau complot, dont les auteurs avoient pratiqué des intelligences dans les prisons de Paris, et avec les François réfugiés en Angleterre. Ils devoient soulever les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; ils avoient rassemblé des armes en plusieurs endroits, etc. Le plan fut découvert et déconcerté. On trouva les armes dans les maisons indiquées, on intercepta les lettres adressées aux prisonniers, on saisit quelques chefs dans les souterrains où ils délibéroient.

Alors le gouvernement fut certain qu'il y avoit contre lui une conspiration en permanence, dont les chefs restoient con-

stamment cachés dans l'ombre du peuple, qu'ils soulevoient à volonté, qu'ils calmoient et irritoient tour à tour avec les mots magiques de *constitution de* 1793. Il s'agissoit de rompre le charme, et de prouver à la multitude ignorante et séduite que cette constitution de 93 étoit impraticable. Mais l'entreprise étoit délicate, et n'étoit pas sans danger. Lanjuinais s'en chargea, et osa dire le premier à la tribune que cette fameuse constitution de 93, dont on se servoit depuis trois ans pour tromper et soulever le peuple, étoit incompatible avec la liberté, parce qu'il n'y a point de liberté *là où il n'y a nulle division dans les pouvoirs*. 1795.

C'étoit annoncer deux chambres; c'étoit une idée nouvelle pour des républicains chatouilleux qui craignoient de voir dans une de ces chambres des pairs, des aristocrates, une noblesse. Lanjuinais ne fut pas interrompu par des murmures; mais le silence qui suivit sa motion prouva qu'elle étoit intempestive.

Afin d'y accoutumer les esprits, on employa un moyen connu de tous les partis, et qui réussit toujours entre des mains habiles, celui des adresses. On fit arriver successivement à la barre de la convention, des sections de Paris et des départements, des députations et des adresses,

12.



1795. dont les unes rejetoient ouvertement la constitution de 93, et les autres réclamoient une constitution dans laquelle les pouvoirs fussent divisés.

Lorsque les meneurs de l'assemblée crurent, par ce moyen, s'être assurés de son assentiment, Thibaudeau monta à la tribune, développa le principe posé par Lanjuinais, démontra l'insuffisance des pouvoirs accordés au gouvernement, et la nécessité de lui donner une force proportionnée à l'action qu'il devoit exercer. En même temps qu'il parloit de diviser les pouvoirs, il osa dire qu'il falloit concentrer l'autorité; et la plupart de ses auditeurs, qui ne comprirent que la moitié de son discours, s'effarouchèrent en croyant y voir les premiers symptômes d'un gouvernement monarchique; on l'écouta sans impatience, mais on lui refusa les honneurs de l'impression.

Le discours de Thibaudeau et ceux de ses collègues qui furent prononcés dans le même sens, étoient, suivant eux-mêmes, des stratagèmes politiques qui, en faisant dépasser à l'opinion le point où l'on vouloit qu'elle s'arrêtât, servoient à l'y ramener insensiblement. Ils demandoient plus qu'ils ne vouloient obtenir, afin que l'assemblée crût avoir accordé moins qu'on ne lui demandoit.

Un comité fut chargé de présenter un plan de constitution. Il parut plus populaire que celui de Thibaudeau. C'étoit un pas de fait : il en restoit beaucoup à faire ; et à mesure que le comité s'approchoit du but, le parti d'opposition redoubloit d'efforts pour le faire manquer. Chaque jour les délibérations étoient brusquement troublées par quelques motions insensées ou perfides. Chaque jour voyoit naître de nouvelles contestations dans l'assemblée et de nouvelles alarmes dans la ville. Souvent on entendoit battre la générale, sans savoir à quel ennemi on avoit affaire. Alors les sections prenoient les armes, les fonctionnaires publics se rendoient à leur poste, et les députés dans leur salle. C'étoit la plupart du temps de fausses alertes, mais qui fatiguoient les agents de police et qui tenoient les mécontents en haleine. 1795.

Les distributions de pain servoient souvent de motif aux murmures du peuple, et de prétexte à ses attroupements séditieux. Les arrivages de subsistances étoient lents et difficiles. Les marchands de blé et de farine, inquiets de la dépréciation des assignats, n'en vouloient plus échanger que pour de l'or. Les paysans refusoient le papier-monnoie, et toute l'autorité du gouvernement étoit insuffisante pour en maintenir le cours. On fit des lois

1795. contre les paysans et contre les accapareurs ; elles restèrent sans exécution. La distribution du pain *au maximum* (1) ne fut, le 17 germinal, que d'une once et demie par tête. Mais ce qui prouve que ce n'étoit pas le pain qui manquoit, c'est qu'on s'en procuroit autant qu'on vouloit à 20 fr. la livre.

Journée du 1er. prairial. Le 1er prairial (20 mai 1795), la séance s'étoit ouverte sous des auspices tranquilles en apparence. Un membre monte à la tribune et dit : La révolte s'organise ; vos comités me chargent de vous l'annoncer, et de vous lire le manisfeste que voici :

« Le peuple, considérant que le gouvernement le fait impitoyablement mourir de faim, que sa conduite est arbitraire et tyrannique ; considérant qu'on ne peut exister sous un pareil régime ; considérant que, par l'abus le plus énorme des pouvoirs, les citoyens ont été massacrés ou emprisonnés pour avoir osé demander du pain, ou pour avoir émis leur opinion sur

(1) On appeloit ainsi la taxe de la police et le paiement déterminé en assignats, lequel paiement de quatre sous la livre de pain, étoit réputé de si peu de valeur, que les boulangers dédaignoient de le recevoir. Pour avoir l'explication de ceci, nous sommes obligés de dire que la dépréciation des assignats étoit telle alors, qu'au prix marchand le pain valoit 20 francs la livre, la viande 40 fr., la chandelle 100 fr., le beurre 70 fr., une paire de souliers 400 fr., une paire de bottes 2000 fr., etc.... Peu de temps après, le louis d'or s'éleva à 24,000 fr.

la constitution ; considérant que les gendarmes ont été tirés de nos armées pour asservir le peuple : arrête que *l'insurrection est le plus saint et le plus sacré des devoirs ;* qu'aujourd'hui, sans plus différer, tous les citoyens des sections se porteront en masse à la convention pour demander du pain et l'abolition du gouvernement révolutionnaire, dont chaque section abuse pour opprimer le peuple ; la proclamation, dans le jour, de la constitution de 1793 ; la destruction du gouvernement actuel et son remplacement ; l'arrestation de tous les membres qui le composent, et la mise en liberté de tous les citoyens arrêtés et détenus pour avoir demandé du pain ; la convocation des assemblées primaires pour le 25 prairial, afin de renouveler les autorités constituées, et de remplacer la convention par une assemblée nationale et législative au 25 messidor ; et pour l'exécution, afin d'assurer le respect dû aux représentants de la nation, les barrières de Paris seront fermées : ceux des représentants entraînés hors de leur poste seront réunis à la convention ; les personnes et les propriétés seront mises sous la sauvegarde du peuple, qui s'emparera de la rivière, du télégraphe, du canon d'alarme et des tambours. 1795.

« Il sera formé un comité composé d'un

1795. commissaire de chaque section, pour délivrer des passeports à ceux qui doivent sortir de Paris pour l'approvisionner. Les citoyens employés à l'arrivage des subsistances pourront seuls en sortir. Les canonniers, les gendarmes, les troupes à pied et à cheval qui se trouvent à Paris ou dans les environs, sont invités à se rallier sous les drapeaux du peuple. Tout agent du gouvernement, ou autre fonctionnaire public, qui tenteroit de s'opposer à l'insurrection, sera regardé comme ennemi du peuple et traité comme tel. Tout pouvoir non émané du peuple est suspendu : en conséquence, tout fonctionnaire et agent du gouvernement qui n'abdiquera pas à l'instant les fonctions du gouvernement sera regardé comme tyran ou partisan de la tyrannie, et traité comme ennemi du peuple, ainsi que tout homme qui proposeroit de marcher contre le peuple.

« Le mot de ralliement des insurgés est *du pain et la constitution de* 93. Les drapeaux porteront cette légende, et tous ceux qui ne l'auront pas à leur chapeau seront regardés comme affameurs du peuple. Le peuple ne se rasseoira que lorsqu'il aura rétabli l'ordre dans les subsistances, consolidé la liberté, mis en activité la constitution de 93. Il sera fait une

adresse aux armées pour les instruire des motifs de l'insurrection et de ses succès. » 1795.

Il étoit évident qu'un plan conçu, rédigé et publié avec autant de précaution, n'étoit plus un acte d'insurrection soudaine, produite par l'exaltation de la colère ou par l'entraînement du fanatisme. C'étoit le résultat d'une profonde combinaison : il prouvoit que tous les malheureux qu'on avoit arrêtés, dans les journées précédentes, comme chefs de complot, n'étoient que de vils mannequins, ou tout au plus des agents secondaires.

Cette lecture étoit à peine finie, que les applaudissements bruyants et réitérés des tribunes avertirent l'assemblée qu'elle étoit déjà entourée d'ennemis. Il fallut employer la force pour faire évacuer ces tribunes insolentes. André Dumont proposa à ses collègues de renouveler le serment de défendre les droits de l'assemblée, ou de mourir à leur poste. L'assemblée se leva tout entière en signe d'adhésion.

Alors on vint présenter au nom du comité des mesures de défense contre l'attaque qui se préparoit. Voici les principales :

« La ville de Paris fut rendue responsable de la sûreté de la représentation nationale. Tous les citoyens en âge de porter les armes furent appelés, et tenus de se rendre à leurs sections. Tout chef d'at-

1795. troupement *fut mis hors la loi. La convention se déclara en permanence.* On adressa une proclamation aux citoyens de la capitale ; huit députés, parmi lesquels on distinguoit Henri Larivière et Lahaye, furent chargés de la porter aux sections..... »

Tout à coup un bruit tumultueux se fait entendre aux portes de la salle. Elles sont enfoncées ; des femmes, des furies, se précipitent en foule au milieu des députés, criant *du pain et la constitution de* 93, et mêlant à leurs cris des imprécations et des menaces.

Vernier présidoit : il essaya de calmer leur fureur en leur disant : « Le pain que vous demandez est l'objet de notre constante sollicitude. Vos cris ne hâteront pas l'arrivage des subsistances, ils ne feront que le retarder. » Cette foible réponse, loin d'intimider les hardies poissardes auxquelles elle s'adressoit, ne fit que les encourager. Leurs cris recommencèrent, et à leurs vociférations se joignirent celles des tribunes.

Le tumulte alloit en augmentant. Vernier, intimidé, quitta le fauteuil, et fut remplacé par André Dumont. Celui-ci le fut bientôt après par Boissy-d'Anglas, qui donna immédiatement l'ordre de repousser la force par la force.

Les gendarmes firent évacuer les tribunes, et repoussèrent les séditieux jusqu'au vestibule, qu'on appeloit la *salle de la liberté*. Là, le choc fut violent, parceque la foule qui arrivoit de dehors fermoit toutes les issues à la foule qui sortoit. Plusieurs députés s'y portèrent en armes. Auguis, l'un d'eux, y parut le sabre à la main, et à la tête d'une troupe armée; il se jeta sur le point où la résistance étoit la plus opiniâtre, saisit un des chefs, qu'il sauva de l'indignation des soldats, en le conduisant dans la salle de l'assemblée. 1795.

« Le sanctuaire des lois a été violé, s'écria-t-il en y rentrant; mais vous ne voulez pas que le sang coule.

— Non, lui répondit-on de toutes parts.

— Hé bien, répliqua-t-il, on répand au-dehors qu'ici vous avez fait égorger des femmes! »

Le fait étoit faux; mais il servoit la cause de ceux qui en faisoient circuler la nouvelle.

Dans cette première attaque, combinée suivant le plan que nous avons vu plus haut, la première irruption des femmes n'avoit été essayée que pour jeter le trouble dans l'assemblée, et servir de prétexte à des calomnies, dont l'effet est toujours d'autant plus prompt, qu'elles sont plus absurdes.

1795. Les colonnes réunies dans les faubourgs avoient suivi de près les femmes. De toutes parts on crioit : *Aux armes !* Les portes de l'assemblée furent forcées pour la seconde fois ; trois coups de fusil furent tirés dans la salle, dont l'enceinte ne tarda pas à être remplie par des hommes armés de piques, et criant avec emportement : *A bas les scélérats ! Vive la montagne !* Un homme, plus hideux que les autres, portoit un chapeau énorme, sur lequel étoient écrits à la craie ces mots : *Du pain et la constitution de* 93. Le député Kervelegan ayant voulu jeter à bas cette ridicule enseigne, fut assailli à coups de sabre, et alla tomber grièvement blessé aux pieds du président ; mais les gendarmes eurent encore une fois la force de se rendre maîtres de la salle, et d'en chasser les rebelles.

En même temps Féraud, un des députés qui étoient employés à l'arrivage des subsistances, et qui s'étoit dévoué à ce dangereux service, fut vivement attaqué dans les corridors, poursuivi à coups de pique, et achevé d'un coup de pistolet dans la poitrine. Les brigands lui coupèrent la tête, la promenèrent dans les rues, et la rapportèrent dans la salle, quand ils s'en furent rendus les maîtres pour la troisième fois.

Boissy-d'Anglas étoit resté au fauteuil, assis, la tête couverte, en butte aux plus effrayantes menaces, mais impassible. Chaque membre resta, comme lui, immobile sur son siége. Les délibérations furent suspendues. 1795.

Bientôt un nouveau tumulte se fait entendre aux portes, et une nouvelle troupe armée entre en battant la charge. La salle est envahie sans retour. Les députés, chassés de leurs bancs, demeurent confondus pêle-mêle avec des femmes ivres et des fous furieux. La tête de Féraud, fixée au haut d'une pique, est placée en face du président, et sous ses yeux.

Boissy-d'Anglas jette un regard de consternation sur cet horrible tableau; mais reportant ensuite les yeux sur les assassins, il les regarde en silence; il les attend sans frayeur, et les arrête par la fermeté de sa contenance. La plupart de ses collègues s'étoient retirés.

Une plus longue résistance devenoit inutile; il se retira après eux, et la salle de la convention resta au pouvoir des rebelles. Maîtres du fauteuil et de la tribune, ils s'écrièrent : *Délibérons*.

Romme, député et montagnard, monte à la tribune au bruit des applaudissements de la multitude armée, et ce qu'il proposa fut admis sans discussion et sans forma-

1795. obéit. Le même orateur demanda que tous les décrets que les factieux avoient rendus fussent rapportés. — Cela est inutile, s'écria Thibaudeau, ils sont nuls de fait, il suffit de les jeter au feu.

Le calme étoit tout-à-fait rétabli; la convention décréta que tous ceux de ses membres qui avoient pris part aux délibérations des factieux, seroient mis sur-le-champ en état d'arrestation, et passeroient à la barre sous la garde des gendarmes. Cette mesure décisive comprit les députés dont les noms suivent : Romme, qui avoit occupé la tribune, et proposé des décrets au nom des rebelles; Le Carpentier, connu par ses massacres dans les départements de la Manche et d'Ille-et-Villaine; Pinet, l'oppresseur de la Biscaye et des provinces espagnoles conquises par les François; Borie, l'émule sanguinaire de Collot-d'Herbois; Fayau, un des fléaux de la Vendée; Duquesnoy, aussi féroce que Joseph Lebon, dont il fut le complice; Bourbotte, ami et conseil du fameux Rossignol, l'un des bourreaux de septembre; Rhul, qui disoit, comme Marat, que la France ne jouiroit de sa liberté que lorsqu'elle seroit délivrée de tous les prêtres et de tous les nobles; Soubrany, jeune homme exalté par l'amour de la liberté; Goujon, auquel on n'eut à reprocher que

ses liaisons avec les conspirateurs ; Peyrard, ancien garde du corps, et l'un des plus fougueux ennemis de la monarchie, etc.... Ils furent arrêtés, au nombre de vingt-neuf, traduits devant les tribunaux, et condamnés, les uns à une détention temporaire, les autres à mort. Quelques uns de ces derniers, après avoir entendu leur arrêt, se poignardèrent sur le banc des accusés, et moururent avec le même courage et le même sang-froid que les Girondins qu'ils avoient envoyés à l'échafaud l'année précédente. 1795.

Tout paroissoit fini. La nuit étoit avancée. Les comités étoient rentrés en exercice, et avoient repris leur autorité. La convention crut donc pouvoir, sans danger, suspendre sa séance, et aller prendre quelque repos. Ce court intervalle ne fut pas perdu pour ses ennemis. Ceux-ci, échappés au premier choc des sections, s'étoient réfugiés à l'Hôtel-de-Ville, avoient nommé une municipalité, et arrangé le plan d'une autre attaque.

Journée du 2 prairial.

Dès que le jour parut, ils détachèrent un parti d'ouvriers, qui, traînant quatre pièces de canon, s'avancèrent jusqu'à la place du Carrousel. Les comités, pris au dépourvu, furent obligés de parlementer, de promettre le redressement de tous les

1795. torts, et de jeter quelque argent au milieu de ces mercenaires ; ils les déterminèrent à se retirer.

Mais en se retirant ils arrachèrent des mains de la gendarmerie l'assassin du député Féraud, qui déjà étoit arrivé au pied de l'échafaud ; ils le placèrent au milieu d'eux, comme dans une place de sûreté, et l'emmenèrent dans le faubourg Saint-Antoine, où leurs amis se rassembloient derrière de forts retranchements. L'affaire étoit plus engagée que jamais, et tout annonçoit que le sang étoit prêt à ruisseler dans les rues de Paris.

La convention se rassembla à la hâte, fit demander un prompt rapport à ses comités ; et, reconnoissant l'éminence du danger qu'elle couroit, elle jugea qu'elle n'avoit plus de mesures à garder avec des brigands qui n'en gardoient plus avec elle.

Les habitans de Paris, guidés par le seul instinct de leur conservation, étoient depuis le matin sous les armes, mais se tenoient dans leurs sections respectives. La convention chargea trois de ses membres, Delmas, Gillot, et Aubri, de rallier les bons citoyens, d'en former une armée, d'en nommer le général et les officiers, et de marcher sans délai contre les rebelles.

Une armée de trente mille hommes fut

bientôt formée. Pichegru en fut nommé le commandant. Son nom seul valoit une autre armée. Il ne perd pas un instant; il fait avancer ses canons et ses mortiers, il cerne le faubourg, et lorsque toutes ses dispositions sont faites, il envoie aux rebelles un parlementaire, chargé de leur déclarer « que si, dans une heure, ils n'ont pas livré toutes leurs armes, et, de plus, les chefs de la révolte, ils n'ont plus de grace à espérer; le faubourg sera bombardé, et toutes les maisons réduites en cendres. » 1795.

Cette menace terrible, faite par un homme qui ne menaçoit pas en vain, produisit son effet. Avant que l'heure donnée fût écoulée, toutes les armes étoient déposées, le faubourg soumis, et les chefs de la révolte amenés devant le général.

Parmi ces chefs, on remarquoit Bouchote, ancien ministre de la guerre, espèce de mannequin docile entre les mains des plus ardents révolutionnaires; Pache, ancien maire de Paris, que madame Roland a très bien peint dans ses Mémoires, en le représentant comme un vil et odieux tartufe; Marchant, échappé aux suites de la conspiration d'Hébert; Audouin, méchant écrivain, et rédacteur d'un *Journal universel;* Héron, l'un des agents de l'ancien comité de sûreté géné-

1795. rale (1)..... Ils furent tous traduits devant une commission militaire, qui condamna les uns à la détention, les autres à la déportation, un petit nombre à la peine de mort.

La réflexion fit naître l'indulgence après la victoire. La convention se doutoit qu'il y avoit dans ces complots dirigés contre elle des moteurs étrangers qui avoient un égal intérêt à se défaire et des vainqueurs et des vaincus; qui ne tendoient qu'à la décimer en la divisant, et qui avoient formé le projet de la détruire par elle-même.

Ce n'étoit pas la première fois qu'on lui avoit tendu ce piége : elle l'évita cette fois-ci, et se contenta de prendre les précautions nécessaires à la sûreté publique, comme à la sienne.

Elle établit un camp d'abord dans le jardin même des Tuileries, puis dans la plaine des Sablons, dans le lieu même où campèrent, un an auparavant, les jeunes satellites de Robespierre, connus sous le nom d'*élèves de la patrie*. Elle fit désarmer les faubourgs, et fermer les clubs, foyers continuels de murmure et de ré-

(1) Ces hommes, qui jetèrent alors un certain éclat, sont aujourd'hui complètement oubliés. Les réputations que fait l'esprit de parti s'élèvent et tombent avec lui. C'est une vérité constante qu'il faut répéter quelquefois, pour expliquer l'énigme et dissiper la vapeur de quelques réputations de nos jours. (1818.)

volte. Elle décréta que les femmes seroient désormais exclues des tribunes de l'assemblée, et que les hommes n'y seroient admis qu'avec des cartes personnelles et délivrées par ses comités.... 1795

Lorsque cette longue et menaçante crise fut apaisée, les comités de gouvernement proposèrent, et la convention adopta le projet d'une pompe funèbre en l'honneur du député Féraud, assassiné par les rebelles. Mirabeau, Félix Lepelletier, et Marat avoient obtenu les mêmes honneurs, sans gagner plus d'estime dans l'opinion publique. Les hommes sages de la convention ne l'ignoroient pas; mais ils crurent devoir cet hommage moins à la mémoire du défunt, qui ne fut toute sa vie qu'un être fort obscur, qu'à l'honneur du parti dont sa mort inopinée avoit servi les intérêts.

Quelques personnes ont pensé que ses assassins s'étoient mépris, et vouloient tuer Fréron, autre député, bien autrement connu, et auquel les montagnards ne pardonnèrent jamais, ni le rôle qu'il joua dans la journée du 9 thermidor, ni les opinions qu'il défendit dans un journal intitulé l'*Orateur du peuple*. Cela est aujourd'hui fort indifférent.

Mais il ne l'est peut-être pas d'interrompre un moment notre récit pour exa-

1795. miner la question de savoir si les Anglois furent les principaux instigateurs des troubles dont nous venons de rendre compte, et s'ils se mêloient autant de nos affaires qu'on les en accusoit alors.

Qu'ils s'en soient occupés dans leur intérêt, cela n'est pas douteux. Qu'ils aient plus ou moins contribué à entretenir nos divisions intestines, cela n'est pas encore sans vraisemblance, et peut s'établir sur plus d'un motif. 1° Parcequ'ils furent souvent nos ennemis, et toujours nos rivaux; 2° parcequ'ils avoient à se venger du parti que nous avions pris dans la guerre des États-Unis; 3° parcequ'ayant un grand intérêt à nous affoiblir, leur politique naturelle doit tendre à nous diviser; 4° enfin parceque dans toutes les guerres de la révolution les Anglois se sont toujours mis en première ligne contre nous, et n'ont pas cessé d'être l'ame secrète de toutes les coalitions. Voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour justifier l'opinion de ceux qui les accusent de n'être pas étrangers à nos troubles domestiques.

Mais, de ce qu'ils nous ont fait du mal comme à leurs ennemis, s'ensuit-il qu'ils nous aient fait tout celui que nous avons souffert? Est-il nécessaire de recourir à leur intervention pour expliquer la na-

ture, et pour trouver la cause de tous les désordres dont nous avons à nous plaindre, et qui prennent évidemment leur source dans nos passions, dans nos débats, dans notre corruption, dans notre aveuglement, etc...? Non, l'histoire impartiale ne les accusera pas plus de la mort de Louis XVI, qu'elle n'accusa de celle de Charles Ier les François du dix-septième siècle. Elle n'aura point recours à leur politique pour expliquer les insurrections de prairial, quand elle peut en trouver la cause dans les partis mêmes qui divisoient la convention, et principalement dans la conduite tortueuse et les faux plans des thermidoriens, et dans l'opposition et les ressentiments des partisans de Robespierre. 1795.

Les Anglois étoient d'ailleurs trop embarrassés chez eux, à l'époque où nous sommes arrivés, pour s'occuper avec quelque suite de nos divisions intestines. L'esprit révolutionnaire faisoit dans les trois royaumes des progrès qui alarmoient sérieusement M. Pitt. En se rendant au parlement, le roi avoit été insulté grièvement, attaqué dans sa voiture, assailli à coups de pierres, manqué d'un coup de fusil à vent. Le peuple avoit crié : *A bas Georges ! Point de roi !* La chambre des communes étoit devenue un foyer de dis-

1795. cordes ; la chambre des pairs avoit suspendu toutes ses délibérations pour s'occuper exclusivement des dangers qui menaçoient la constitution.

La conquête de la Hollande avoit étourdi le ministère, et fournissoit tous les jours de nouvelles armes au parti de l'opposition. L'opposition demandoit, avec presque toute la nation, la fin d'une guerre dont le poids insupportable retomboit tout entier sur l'Angleterre. Il ne fallut rien moins que l'adresse, le talent, tout le génie de M. Pitt pour calmer l'effervescence de la multitude, pour imposer silence à ses cris, et sur-tout pour faire cautionner par le parlement un emprunt de six millions sterling que l'Autriche demandoit à la Grande-Bretagne. C'étoit une forme de subsides toute nouvelle, et en même temps fort adroite : car elle avoit le double avantage d'imposer silence à l'opposition, et de retenir l'Autriche dans l'intérêt de la coalition.

En vain M. Fox, à la tête de l'opposition, fit former les chambres en comité secret, pour examiner l'état actuel de la nation ; en vain il traça, dans un discours éloquent, l'effrayant tableau de sa situation au-dehors, par la défection de ses alliés ; au-dedans, par l'énormité de la dette publique, le fardeau des taxes, et la

disette qui se faisoit sentir. Le parti ministériel l'emporta : les ouvertures de paix furent rejetées, et les subsides pour la continuation de la guerre furent accordés. 1795.

D'un autre côté, la diète de Ratisbonne sollicitoit vivement l'empereur de faire cesser une guerre qui ruinoit l'Allemagne autant que ses états héréditaires. Mais l'empereur, qui venoit de s'assurer des subsides de l'Angleterre, avoit résolu de tenter encore une fois le sort des armes. Il pressoit ses préparatifs sur les bords du Rhin, et encore plus en Italie, car il prévoyoit que c'étoit en Italie que les François alloient porter cette année une grande partie de leurs forces.

L'Italie tout entière étoit dans cet état de fermentation sourde qui précède les orages. Tous les petits souverains de cette contrée trembloient au seul nom des François, en faveur desquels leurs sujets faisoient alors des vœux sincères.

La situation du royaume de Naples étoit devenue extrêmement précaire. Les principes de la révolution françoise y germoient d'une manière effrayante ; le roi étoit bon jusqu'à la foiblesse ; la reine vouloit être ferme jusqu'à la sévérité. De là, deux partis se formoient à la cour, comme dans la ville. Les familles les plus distinguées étoient divisées, et quelques unes

1795. étoient entrées dans un complot qui tendoit à changer la forme actuelle du gouvernement. Le complot fut découvert. On arrêta le gouverneur de la ville, le chef de l'école militaire, plusieurs employés de la secrétairerie d'état, et deux femmes d'un rang élevé.

Telle fut la première étincelle de l'incendie qui a, pendant vingt ans, ravagé ce beau pays. Des vengeances rigoureuses et impolitiques révoltèrent les esprits, que des mesures plus sages ou plus adroites auroient pu ramener. On choqua ouvertement, on effraya sans retour cette raison publique, qui se répandoit insensiblement chez toutes les nations et dont les Napolitains commençoient, comme les autres, à entrevoir les rayons et à sentir le besoin.

Les armées françoises, dites *des Alpes* et *de l'Italie*, étoient alors réunies sous un seul chef, qui avoit reçu du comité de salut public l'ordre de se tenir sur la défensive.

Guerre d'Italie.

L'armée ennemie, forte de cent cinquante-cinq mille hommes, se composoit de quarante-cinq mille Autrichiens, dix mille Napolitains, cent mille Piémontois, y compris les milices et les *Barbets*.

On appelle ainsi les habitants sauvages des Alpes, connus dans toutes les guerres d'Italie, et renommés par leur adresse et

leur légèreté dans la guerre des montagnes. 1795.

Le général Kellermann commandoit l'armée françoise, ayant sous ses ordres Masséna, qui appuyoit sa droite au poste de Vado; et Moulins, qui tenoit à sa gauche les passages du Mont-Cénis et du Mont-Saint-Bernard.

Il entroit dans le plan offensif de l'ennemi de couper la ligne des François, en séparant l'aile droite du centre, et par cette opération d'intercepter leurs communications avec Gênes, et d'en ouvrir une, pour son compte, avec la flotte angloise qui croisoit dans ces parages.

A cet effet, les Autrichiens portèrent de grandes forces sur le poste de Vado, que défendoit Masséna. Ils furent repoussés deux fois; leur troisième attaque fut plus heureuse. Après un combat de huit heures, Masséna fut contraint de céder, et de se replier sur Final. Cette retraite dérangea le plan de Kellermann, qui, avant de songer à reprendre le terrain perdu, résolut d'attendre les renforts que Schérer lui amenoit de l'armée des Pyrénées.

Pendant deux mois les opérations de la campagne ne furent de part et d'autre que des escarmouches et des surprises avec des succès variés. Mais le général

1795. françois atteignit une partie de son but en couvrant le comté de Nice, et en conservant les passages dont il avoit besoin pour reprendre l'offensive.

Cette guerre de poste, si difficile et si nécessaire dans les montagnes; cette tactique de marches, de positions et de reconnoissances, où la tête agit plus que les bras, où la pensée dirige toujours l'action et décide le succès, où le succès n'est pas marqué par des affaires d'éclat que la renommée publie; cette tactique, disons-nous, avoit été singulièrement perfectionnée par les généraux Bourcet, Berthier, et Andréossi, qui servirent tous les trois dans l'armée d'Italie.

Le 4 vendémiaire, le général Schérer arriva à l'armée d'Italie, dont il prit le commandement. La campagne se prolongea pendant l'hiver, et fut liée par des événements de peu d'importance aux grands succès qui ouvrirent la campagne suivante, sous le commandement de Buonaparte.

Guerre sur le Rhin.

Avant de nous en occuper, nous devons porter nos regards sur le Rhin, où deux cent mille hommes sur chaque rive passèrent trois mois à manœuvrer, à s'observer, à déployer tout ce que l'art de la guerre a de ressources et de stratagèmes. Le temps n'étoit pas encore venu, mais

il n'étoit pas éloigné, où un général habile 1795.
autant qu'audacieux alloit trouver le secret de terminer les plus importantes guerres en trois mois, de gagner des batailles en coupant les armées de son ennemi, et de rendre vaines, par son activité, les savantes manœuvres étudiées à l'école des Turenne et des Montécuculli.

Pichegru commandoit en personne l'armée du haut Rhin et dirigeoit en même temps tous les mouvements de l'armée de Sambre-et-Meuse et de celle du Nord, que commandoit le général Jourdan.

Il avoit en tête deux des plus habiles généraux autrichiens, le général Wurmser, dont l'armée occupoit la rive opposée à celle qu'occupoit la sienne; et le général Clairfait, dont l'armée s'étendoit depuis Manheim jusqu'à Dusseldorff.

Quoique tous les princes de l'empire parussent engagés dans cette guerre, l'Autriche seule y mettoit du zèle, du courage et de la bonne foi; elle seule en supportoit le poids.

Les états prussiens en Westphalie formèrent un cordon de neutralité que leur armée gardoit, en couvrant la droite des armées de l'empire.

Plusieurs princes, entre autres l'électeur palatin, négocioient déjà leur paix particulière avec le comité de salut pu-

1795. blic. On négocioit avec activité au milieu des plus redoutables préparatifs de la guerre.

La diète de Ratisbonne avoit accepté la médiation du roi de Prusse, et demandoit le *statu quo*, c'est-à-dire que toutes choses fussent remises au même état qu'avant la guerre. Le comité de salut public exigeoit, pour première condition du traité, que le Rhin servît de limites aux deux empires. Cette condition fut refusée, et les armées françoises reçurent l'ordre de passer le Rhin. Le 17 fructidor, à trois heures du matin, le général Jourdan passa le fleuve sur trois points, à Neuwied, à Bonn et à Dusseldorff, tandis que Pichegru le passoit à Manheim.

Cette opération fut si habilement combinée, qu'elle n'éprouva aucun obstacle, qu'elle ne coûta pas un homme. Elle étoit le résultat des plans de Carnot et des manœuvres de Pichegru. Il régnoit alors entre le comité de salut public et les généraux un accord si parfait et une telle harmonie, que, sur un développement de plus de cent cinquante lieues, nos armées ne paroissoient former qu'un seul corps, animé, conduit et dirigé par le même esprit et par une seule volonté.

Après avoir chassé les troupes peu nombreuses qui étoient devant lui, Jourdan

s'avança rapidement et prit position sur le Mein. Il comptoit sur la ligne de neutralité de la Prusse. Mais les Autrichiens ne se firent aucun scrupule de la violer ; ils tournèrent l'armée de Jourdan, à qui cette manœuvre fit perdre la tête et les avantages de sa position. Après de légers combats il se retira précipitamment sur Cologne, et cette retraite se fit dans le plus grand désordre. La perte en hommes fut peu considérable, mais les suites en furent désastreuses. 1795.

M. de Clairfait, qui, dans cette campagne, déploya de grands talents, voyant les François en pleine déroute, abandonna leur poursuite, laissa un corps peu nombreux devant Dusseldorff, se porta à marches forcées sur Mayence, entra le soir dans cette ville à la tête d'un corps d'élite, en sortit le lendemain à la pointe du jour, et attaqua vivement la ligne de circonvallation. Les François, qui n'apprirent son arrivée qu'en voyant son armée se déployer entre eux et une ville qu'ils assiégeoient depuis deux mois, furent obligés d'abandonner à la hâte leurs travaux, leurs canons et leurs équipages, pour éviter un plus grand malheur (1).

(1) Il est juste et même nécessaire de remarquer que Pichegru, qui devoit protéger la droite de l'armée de Jourdan, ne put ou ne voulut pas faire son *devoir*; et, par

1795. Les mouvements combinés de Clairfait et de Wurmser contraignirent également Pichegru d'abandonner Manheim à ses propres forces, de se retirer de l'autre côté du Rhin et de prendre position à Landau. Ainsi la fin de cette campagne, qui avoit commencé d'une manière si brillante et promettoit tant de succès, fut très malheureuse pour la France, et rejeta nos armées sur les points d'où elles étoient parties quatre mois auparavant.

Nous allons rentrer avec elles, et voir ce qui se passe dans l'intérieur.

Les esprits, fortement ébranlés par les mouvements populaires des premiers jours de plairial, commençoient à se calmer, lorsqu'un événement d'un autre genre s'empara de l'attention publique, et partagea vivement les opinions. Louis XVII mourut au Temple. Les uns, et c'étoit le plus grand nombre, pensèrent que sa mort étoit la suite des mauvais traitements qu'il avoit essuyés dans sa prison. Les autres voulurent bien se persuader qu'elle avoit été hâtée par la politique ombrageuse des comités, et qu'elle étoit la suite immédiate d'un breuvage empoisonné.

Histoire et mort de Louis XVII.

Louis XVII, né à Versailles le 27 mars

cette faute, dont nous verrons le motif plus bas, il fut en grande partie la cause de l'échec qu'éprouva l'armée de Jourdan devant Mayence.

1785, avoit reçu à sa naissance le titre de *duc de Normandie*, qu'il quitta pour celui de *dauphin*, lors de la mort de son frère aîné, Louis-Xavier, décédé à Meudon, le 4 juin 1789. 1795.

Il étoit âgé de sept ans lorsque la catastrophe de ses augustes parents l'entraîna avec eux du palais des Tuileries dans la prison du Temple.

Il étoit doué d'une figure charmante. Il annonçoit un esprit juste, et toute la bonté de son père. Hélas! c'étoit une fleur précoce que l'orage devoit flétrir avant le temps, et qui n'étoit pas destinée à porter des fruits.

Les malheurs de sa famille avoient développé de bonne heure sa sensibilité et son intelligence. Dans les premiers mois de sa captivité, le roi voulut la cultiver lui-même, en lui donnant des leçons d'histoire, de langue latine et de géographie; et voici quelle étoit la distribution des heures et des occupations de ces illustres prisonniers.

Le roi se levoit régulièrement à six heures. Après son lever, Cléry, son valet-de-chambre, se rendoit chez la reine, où couchoit le jeune prince, et faisoit sa toilette.

A neuf heures, la reine, ses enfants et Madame Élisabeth, montoient dans l'appartement du roi, pour déjeûner.

1793. A dix heures, toute la famille redescendoit chez la reine et y passoit la journée. Alors le roi donnoit des leçons à son fils, tandis que de son côté la reine s'occupoit de l'éducation de Madame Royale (1).

A une heure, lorsque le temps étoit beau, les commissaires de la municipalité, geoliers farouches de la famille royale, lui permettoient d'aller se promener une heure dans le jardin. Pendant la promenade, le jeune prince s'exerçoit au ballon, au palet, à la course et aux jeux de son âge.

A deux heures, la famille royale remontoit dans la tour et dînoit frugalement. La reine tâchoit d'oublier ses chagrins, et donnoit à son mari et à ses enfants l'exemple d'une sérénité qu'elle étoit loin de ressentir au fond du cœur.

Après le repas, LL. MM. faisoient une partie de piquet ou de trictrac, pendant laquelle les deux enfants causoient ou jouoient à quelques jeux.

A quatre heures, le roi prenoit une heure de repos, pendant laquelle le reste de la famille lisoit, travailloit et gardoit le plus profond silence.

Lorsque le roi étoit réveillé, Cléry ve-

(1) Madame Royale, aujourd'hui duchesse d'Angoulême, avoit alors quinze ans, étant née le 19 décembre 1778.

noit donner au jeune prince, sous les yeux de son père, des leçons d'écriture et d'arithmétique. 1795.

Vers la fin du jour, toute la famille, rangée autour d'une table, entendoit une lecture, que faisoit la reine, de quelque bon livre d'histoire, de morale ou de littérature. Cette lecture, quelquefois interrompue par les réflexions du roi, duroit jusqu'à huit heures; alors on servoit à M. le dauphin son souper, pendant lequel le roi s'amusoit à faire deviner à sa famille des énigmes tirées des anciens *Mercures de France*.

On couchoit le dauphin à neuf heures et demie; la reine ou Madame Élisabeth restoient alternativement auprès de son lit, tandis que le roi soupoit.

Après souper, le roi alloit embrasser ses enfants, donnoit la main à la reine et à Madame Elisabeth, en signe de *bonsoir*, et remontoit dans son appartement.

Quelque différente que fût une telle vie de celle de Versailles, au milieu de la plus brillante cour de l'univers, elle étoit encore supportable, on peut dire même qu'elle étoit douce en comparaison de celle qui la suivit, lorsque le roi d'abord fut séparé de sa famille, lorsque la reine ensuite fut séparée de son fils, lorsque ce malheureux fils enfin fut livré aux soins affreux de l'in-

1795. fame Simon, cordonnier, alors membre de la commune de Paris (1).

Malgré son extrême jeunesse, le dauphin sentoit vivement la douleur de son horrible captivité, et il laissa plus d'une fois échapper avec impatience les signes de cette douleur.

Un des commissaires de cette odieuse commune, nommé Mercerant, jadis maçon, d'un caractère grossier et d'une humeur atrabilaire, trouvant que le dauphin n'avoit pas pour lui le respect qu'il croyoit mériter, s'en formalisa, et lui dit avec brutalité : « Sais-tu bien, Capet, que la liberté nous a rendus tous libres, et que nous sommes tous *égal?* »

« *Egal* tant que vous voudrez, lui répondit le jeune prince en riant, mais pour *libres* cela n'est pas vrai. »

Vers la fin de décembre 1793, la femme de son farouche gardien tomba malade, M. Naudin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, fut appelé au Temple pour la soigner. Il prescrivit un régime ; et au moment où il se retiroit, Simon, qui étoit à table, voulut obliger le jeune prince à chanter des couplets infames. Le prince ne répondit

(1) Cet homme fut compris dans la proscription que la convention prononca contre la commune de Paris le 9 thermidor, et subit avec elle un supplice trop doux pour les crimes qu'il avoit commis.

que par des larmes. Le monstre se lève, le prend par les cheveux et lui dit avec un accent infernal : *Crapaud, si tu ne chantes, je t'écrase.* Témoin de cette violence, M. Naudin s'élance sur le bourreau, lui arrache sa victime et lui dit : *Scélérat ! que veux-tu faire ?*

Le lendemain M. Naudin revint, et trouva l'enfant seul, qui, en lui présentant deux poires qu'on venoit de lui donner pour son goûter, lui dit avec des yeux pleins de larmes : *Je ne puis vous offrir que cela ; vous me feriez bien de la peine, si vous les refusiez !* M. Naudin les reçut, en baisant la main qui les lui offroit.

Lorsqu'il fut arraché pour la dernière fois des bras de sa mère (le 3 juillet 1793), il ne cessa de pleurer pendant deux jours et deux nuits. Il ne cessa de la redemander ; et à qui s'adressoit-il ? à cet exécrable Simon, à cet homme crapuleux que la commune lui avoit donné pour instituteur. Tout porte à croire que les meurtriers du père, craignant la vengeance du fils, avoient résolu sa mort, mais que n'osant ni le faire juger parce qu'il étoit trop jeune, ni l'empoisonner, parce que personne ne voulut prendre un tel crime sur sa responsabilité, ils arrivèrent au même but, en attaquant sourdement les principes de sa

1795. vie par les mauvais traitements de toute espèce qu'ils lui firent endurer.

L'âge, l'innocence et la beauté du jeune prince ne purent toucher l'inflexible geolier. Sa femme et lui, aussi méchants l'un que l'autre, employèrent des moyens infames pour anéantir les forces physiques et morales de leur prisonnier. Ils voulurent lui faire partager leurs opinions révolutionnaires, leurs viles habitudes, et leurs goûts crapuleux. L'enfant n'entendoit plus qu'un langage obscène, et ne voyoit que des images dégoûtantes. On l'employoit aux occupations les plus basses. On lui coupa les cheveux, on le coiffa d'un bonnet rouge, on le revêtit d'une carmagnole, et on lui dit : *Eh bien ! Capet, te voilà devenu jacobin comme nous*. On le frappoit sans pitié quand il n'obéissoit pas assez vite aux ordres de ses geoliers. Simon se faisoit servir par lui ; et un jour il faillit à lui crever un œil d'un coup de serviette. Un autre jour il lui jeta un chandelier à la tête....

A toutes ces atrocités, comment répondoit l'auguste enfant ? par une résignation sans bornes et par des larmes continuelles.

Simon lui ayant demandé ce qu'il feroit, s'il devenoit roi : *Je vous pardonnerois*, répondit-il.

Les traitements barbares dont nous ve-

nons de parler n'alloient pas assez vite au but que se proposoient ses lâches assassins : ils imaginèrent de l'abrutir par un régime diététique tout-à-fait digne de leurs habitudes. 1795.

Ils le forcèrent de boire du vin, qu'il ne goûtoit d'abord qu'avec répugnance ; et puis ils finirent par l'enivrer tous les jours avec des liqueurs fortes.

L'éloignement de Simon ne fit pas cesser les tourments du prince ; ce qui prouve que, malgré sa grossièreté naturelle, Simon n'étoit que l'exécuteur fidèle des ordres de la commune et de la convention.

Le prince fut renfermé seul dans une chambre obscure, qu'il étoit obligé de balayer, s'il vouloit y conserver quelque propreté ; il couchoit sur un mauvais grabat, qui n'étoit jamais remué, et au milieu des ordures que personne n'enlevoit. Ne changeant jamais de linge, il éprouva bientôt toutes les suites d'une affreuse malpropreté, qui, jointe à la plus mauvaise nourriture et à un défaut absolu d'exercice, devoit nécessairement achever de détruire sa foible constitution.

Toute communication avec le dehors lui étoit interdite. Il ne voyoit pas même la main avare (1) qui lui faisoit passer ses

(1) *Mémoires historiques de Louis XVII*, par M. Eckard.

1795. mets grossiers par une espèce de tour pratiqué entre sa chambre et celle de ses gardiens. Il n'entendoit d'autre bruit que celui des verroux, d'autre voix que celle des barbares qui, par un raffinement de cruauté, le réveilloient la nuit, et lui crioient d'heure en heure, *Capet, dors-tu ?*... Quelle force auroit pu résister à de si longues souffrances ? Il y succomba.

Ses forces s'affoiblissoient tous les jours, et les progrès de sa maladie furent si rapides, que la municipalité crut devoir en prévenir le comité de sûreté générale.

Celui-ci chargea trois de ses membres, MM. Armand de la Meuse, Mathieu et Reverchon, d'aller vérifier les faits, de constater l'état de la santé du prince, et d'en faire un rapport. Ce rapport n'a été rendu public que long-temps après. En voici un extrait :

« Nous arrivâmes à la porte sous l'affreux verrou de laquelle étoit renfermé le fils innocent du feu roi.

« Nous trouvâmes le prince assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étoient éparses beaucoup de cartes à jouer ; quelques unes étoient pliées en forme de boîte et de caisse ; d'autres élevées en châteaux ; il étoit occupé de ces cartes lorsque nous entrâmes ; il ne quitta pas son jeu.

« Il étoit vêtu d'un habit neuf à la mate-

lotte d'un drap couleur ardoise ; sa tête étoit nue ; son lit se composoit d'une couchette sans rideaux, placée derrière la porte : le linge nous en parut beau et bon. 1795.

« Au pied de ce lit étoit un autre lit sans *coucher* ; les commissaires de la commune nous dirent que c'étoit celui d'un savetier, nommé Simon, que la municipalité, avant la mort de Robespierre, avoit placé dans la chambre du prince, pour le servir et le garder. On sait avec quelle atroce barbarie ce monstre s'acquitta de ses fonctions.

« On sait comment il se jouoit du sommeil de son prisonnier ; que, sans égard pour son jeune âge, pour lequel le sommeil est un besoin si impérieux, il l'interrompoit la nuit, en lui criant : *Capet ! Capet !...* Le prince répondoit : *Me voilà, citoyen.* — Approche que je te voye, répliquoit le tigre. L'agneau approchoit, et d'un coup de pied le bourreau étendoit sa victime par terre, en lui disant : *Va te recoucher, louveteau.*

« Ceci est connu ; mais nous avons dû le répéter, parce que les commissaires, en nous en faisant le récit sur les lieux, en ont redoublé pour nous l'intérêt et l'horreur (1).

« Après avoir reçu ces affreux détails, nous nous approchâmes du jeune prince,

(1) Extrait du rapport de M. Armand de la Meuse.

1795. sur lequel nos mouvements et notre conversation ne paroissoient faire aucune impression.

« Je lui dis que le gouvernement, instruit trop tard du mauvais état de sa santé, et du refus qu'il faisoit de prendre de l'exercice, et de répondre aux questions qu'on lui faisoit, nous avoit envoyés auprès de lui pour les lui renouveler en son nom, pour lui offrir les visites d'un médecin, et lui procurer tous les objets de délassement, de distraction et de guérison qu'il pourroit désirer. Je le priai de vouloir bien nous répondre.

« Pendant que je lui adressois ce discours, il me regardoit fixement, sans changer de position; il m'écoutoit avec l'apparence de la plus grande attention; mais pas un mot de réponse.

« Alors je repris mes propositions, comme si j'eusse pensé qu'il ne m'avoit pas entendu, et je continuai ainsi :

« Je me suis peut-être mal expliqué, Monsieur, ou peut-être ne m'avez-vous pas entendu : mais j'ai l'honneur de vous demander si vous désirez un cheval, un chien, des oiseaux, des joujoux de quelque espèce que ce soit, un ou plusieurs compagnons de votre âge; je suis chargé de vous offrir tout cela et de plus de vous prier de prendre de l'exercice, qui est

nécessaire à votre santé. J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge ; je n'en reçus pas un mot de réponse, pas même un signe ou un geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi, et qu'il me regardât avec une *fixité* étonnante qui exprimoit la plus grande indifférence. Alors je me permis de prendre un ton plus prononcé, et j'osai lui dire : 1795.

« Monsieur, tant d'opiniâtreté à votre âge est un défaut que rien ne peut excuser. Elle est d'autant plus étonnante que notre visite n'a d'autre objet que d'apporter quelque adoucissement à votre situation, de vous donner des soins, de vous offrir des secours. Comment voulez-vous qu'on y parvienne, si vous refusez toujours de répondre et de dire ce qui vous convient ? Est-il un autre moyen de vous le proposer ? Ayez la bonté de le dire, et nous nous y conformerons.

« Toujours le même regard fixe et la même attention, mais pas un seul mot.

« Je repris : Quelle réponse voulez-vous, Monsieur, que nous fassions au gouvernement, qui nous envoie devers vous ? Répondez-nous, nous vous en supplions ; ou bien nous finirons par vous l'ordonner.

« Pas un mot, et toujours la même contenance et le même regard.

1795. « J'étois au désespoir et mes collègues aussi. Ce regard sur-tout avoit un caractère si prononcé d'indifférence et de résignation, qui sembloit nous dire : *Que m'importe ? Achevez votre victime* (1).

« Mon cœur étoit gonflé de douleur. J'essayai l'effet du commandement ; et, me plaçant auprès du prince, je lui dis : *Monsieur, donnez-moi la main.* Il me la donna sur-le-champ ; et je sentis en la touchant une tumeur au poignet.... *L'autre main, Monsieur.* Il la présenta de même (2).

« Permettez, Monsieur, que je touche vos jambes et vos genoux. Il se leva. Je trouvai les mêmes tumeurs aux deux genoux et sous le jarret.

« Ainsi placé, le jeune prince avoit le maintien du rachitisme. Ses jambes et ses cuisses étoient longues et menues, les bras de même, le buste court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleur ; les cheveux longs et bruns, chatains-clairs. — *Maintenant, Monsieur, ayez la complaisance de marcher.* Il le fit aussitôt, en allant

(1) Et ce regard disoit la vérité.

(2) Ce qui prouve au moins qu'il n'avoit pas perdu l'ouïe, ni toute intelligence.

vers la porte qui séparoit les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ. 1795.

« *Monsieur, ayez la bonté de marcher encore, et un peu plus long-temps.*

« Silence et refus. Il resta sur son siége, les coudes appuyés sur la table. Ses traits ne changèrent pas un seul instant, pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là, et comme si je n'eusse rien dit. Mes collègues ne dirent pas un mot pendant toute cette scène, nous nous regardions saisis d'étonnement et de chagrin; nous faisions quelques pas l'un vers l'autre pour nous communiquer nos réflexions, lorsqu'on apporta le dîner du prince.

« Une écuelle de terre rouge, contenant un potage noir, couvert de quelques lentilles; dans une assiette de la même espèce, étoit un petit morceau de bouilli sec et retiré, dont la mauvaise apparence annonçoit la mauvaise qualité; une seconde assiette, remplie de lentilles; et dans une troisième étoient six châtaignes brûlées: un couvert d'étain, point de couteau, et point de vin. Tel fut tout le service. Tel étoit l'ordre du conseil de la commune, nous dirent les commissaires.

« Mes collègues et moi nous leur expri-

1795. mâmes par nos regards toute notre indignation ; et pour leur épargner, en présence du prince, les reproches qu'ils méritoient je leur fis signe de sortir, je les suivis, et leur dis ce que je pensois sur le détestable dîner du jeune prisonnier. Ils me répétèrent que c'étoit l'ordre de la municipalité, et que c'étoit encore pis avant eux.

« Nous ordonnâmes que cet ordre de choses fût changé, et qu'on servît à l'instant même des friandises et du fruit. J'envoyai chercher du raisin, qui est fort rare dans cette saison,

« Ces ordres étant donnés, je rentrai dans la chambre du prince. Il avoit tout mangé, Je lui demandai s'il étoit content de son dîner ; — point de réponse ; s'il aimoit le raisin ; — point de réponse. Un instant après le raisin arriva, on le plaça sur la table, et il le mangea sans rien dire. — Je le priai de me dire s'il en desiroit encore : — point de réponse,

« Il ne nous fut plus permis de douter alors que toutes nos tentatives pour obtenir une réponse, seroient inutiles. Je finis en disant : « Il est bien fâcheux pour nous de penser que nous vous déplaisons, Désirez-vous que nous nous retirions ? » — Point de réponse. Nous sortîmes, en fai-

sant les plus tristes réflexions sur un silence aussi obstiné, et sur la situation morale et physique du jeune prince. » 1795

Nous avons cru devoir donner quelque étendue à cet extrait du rapport des commissaires de la convention, et parcequ'il établit d'une manière incontestable l'état d'imbécillité physique et morale où l'avoient réduit les traitements barbares qu'il essuyoit depuis quinze mois (1), et parcequ'il détruit sans ressource l'espoir des factieux qui veulent toujours nous montrer l'image de Louis XVII dans la figure de tous les imposteurs qui osent prendre son nom.

Peu de jours après cette visite, et dans le courant du mois de mai, les comités se décidèrent à envoyer auprès du jeune prince M. Desault, un des premiers chirurgiens de Paris, lequel, dès sa première visite, ne dissimula pas qu'il étoit trop tard, et que l'état de dépérissement du malade rendoit sa guérison presque impossible; il n'en proposa pas moins de

(1) On a prétendu que le silence du jeune prince étoit la suite d'une résolution héroïque, prise par un enfant de dix ans dans le dessein de témoigner avec plus d'énergie le dédain ou l'horreur que lui inspiroient les membres de la convention et ceux de la municipalité. Nous croyons que c'est une erreur, mais une erreur bien excusable et qui a pris sa source dans le vif intérêt que les malheurs inouis de ce jeune prince ont inspiré à tous les cœurs françois.

1795. faire transporter sur-le-champ le malade à la campagne, où il espéroit qu'un traitement suivi, des secours appropriés et un air pur pourroient prolonger pendant quelques mois sa débile existence.

Les comités ne prirent aucun parti sur cette proposition. Desault employa toutes les ressources que son zèle et son talent lui suggérèrent pour améliorer la situation du malade. Mais lui-même mourut le premier juin, sans qu'on ait jamais su la cause de cette mort soudaine et inattendue.

Le 5, MM. Pelletan et Dumangin, l'un chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et l'autre premier médecin de l'hôpital de Santé, furent nommés pour le remplacer auprès du prince. Leur première ordonnance fut de faire transporter le jeune malade dans le salon du concierge, dont les fenêtres donnoient sur le jardin. La vue du soleil et de la verdure parut adoucir un moment ses souffrances. Il sourit quelquefois, mais il ne parla pas davantage. Dans la journée du 7, il éprouva un évanouissement, qui annonçoit sa fin prochaine, et, le 8 à deux heures après midi, il cessa de vivre et de souffrir.

Le lendemain, le député Sevestre, le même qui, un an auparavant, avoit dit à

la tribune que *cet enfant ne seroit jamais majeur*, fit, au nom du comité de sûreté générale, le rapport suivant : 1795.

« Depuis quelque temps le fils de Capet étoit incommodé par une enflure au genou droit, et une autre au poignet gauche ; le premier floréal (20 avril) les douleurs augmentèrent, le malade perdit l'appétit, et la fièvre survint ; le fameux Desault, officier de santé, fut nommé pour le voir et le traiter. Ses talents et sa probité nous répondoient que rien ne manqueroit aux soins qui sont dus à l'humanité.

« Cependant la maladie prenoit des caractères très graves. Desault mourut et fut remplacé par les citoyens Pelletan et Dumangin. Leurs bulletins d'hier, à onze heures du matin, annonçoient des symptômes inquiétants pour la vie du malade ; et à deux heures et un quart de l'après-midi, nous avons reçu la nouvelle de la mort du fils de Capet. Le comité de sûreté générale nous a chargé de vous en informer. Tout est constaté (1). »

Le lendemain MM. Dumangin et Pelletan, accompagnés de MM. Janroi oncle et Lassus, procédèrent à l'ouverture du

(1) On sera moins surpris de la froide sécheresse avec laquelle ce rapport est rédigé, quand on saura que l'auteur avoit voté la mort du roi.

1795. corps, après avoir constaté que c'étoit bien le même individu auquel ils donnoient des soins depuis quelques jours; leur procès-verbal porte « qu'ils ont reconnu dans toute l'habitude du corps une maigreur générale qui est celle du marasme, le ventre tendu et météorisé, une tumeur sous le genou droit et une autre au poignet gauche; une sérosité purulente dans les parois du ventre, les intestins parsemés d'une grande quantité de tubercules de grosseur différente, les poumons adhérant à la plèvre dans toute leur surface, le cœur pâle, etc., etc. Tous ces désordres, ajoutent-ils, sont évidemment l'effet d'un vice scrophuleux, auquel on doit attribuer la mort de l'enfant (1). »

Le 10, c'est-à-dire deux jours après la mort du jeune prince, le sieur Dussert, commissaire de police de la section du Temple, accompagné de deux commissaires civils, se rendit à huit heures et demie du soir à la tour du Temple, conformément à un arrêté du comité de sûreté générale, pour en faire enlever le corps, qu'ils trouvèrent découvert.

En leur présence, il fut mis dans un cercueil de bois, et transporté sur-le-

(1) Ce procès-verbal est signé des quatre médecins ci-dessus dénommés, et porte la date du 21 prairial an 4, jour qui répond au 9 juin 1795.

champ, et sans aucune cérémonie, au cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine. 1795.

Ainsi mourut, à l'âge de dix ans et deux mois, Louis XVII, victime déplorable de nos troubles civils, comme l'avoient été avant lui ses augustes parents.

Le 4 juillet suivant, le prince de Condé annonça ce triste événement à son armée par la proclamation que voici :

« Messieurs, à peine les tombeaux de l'infortuné Louis XVI, de son auguste compagne et de leur respectable sœur, se sont-ils refermés, que nous les voyons se rouvrir encore pour réunir à ces illustres victimes l'objet le plus intéressant de notre amour, de nos espérances et de nos respects. Le jeune rejeton de tant de rois, dont la naissance seule paroissoit assurer le bonheur de ses sujets, puisqu'il étoit formé du sang de Henri IV et de celui de Marie-Thérèse, vient de succomber sous le poids de ses fers et de sa cruelle existence.

« Ce n'est pas la première fois que j'ai eu à vous rappeler qu'il est de principe que le *roi ne meurt point en France*. Jurons donc à ce prince auguste qui devient aujourd'hui notre roi, de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour lui prouver cette fidélité sans bornes,

1795. cette soumission entière, cet attachement inaltérable que nous lui devons à tant de titres, et dont nos ames sont pénétrées.

« Nos vœux vont se manifester par ce cri qui part du cœur, et qu'un sentiment profond a rendu si naturel à tous les bons François; ce cri qui fut toujours le présage comme le résultat de vos succès, et que les régicides n'ont jamais entendu sans stupeur et sans remords.

« Après avoir invoqué le Dieu des miséricordes pour le roi que nous perdons, nous allons prier le Dieu des armées de prolonger les jours du roi qu'il nous donne, et de raffermir la couronne de France sur sa tête, par des victoires, s'il le faut, et plus encore, s'il est possible, par le repentir de ses sujets, et par l'heureux accord de sa clémence et de sa justice.

« Messieurs, le roi Louis XVII est mort, vive le roi Louis XVIII ! »

Louis XVIII adressa de son côté à ses sujets une proclamation, dont nous allons citer quelques passages....

« Les impénétrables décrets de la Providence, en nous appelant au trône, ont établi une conformité frappante entre les commencements de notre règne et ceux de Henri IV, comme s'ils eussent voulu nous avertir de prendre cé grand roi pour modèle. Nous imiterons donc sa noble

franchise, et nous commencerons par vous ouvrir notre cœur. Nous avons trop long-temps déploré les fatales circonstances qui nous imposoient un pénible silence; mais aujourd'hui qu'il nous est permis d'élever la voix, écoutez-nous. 1795.

« Notre amour pour vous est l'unique sentiment dont nous soyons animés : notre cœur obéit avec délices aux conseils de la clémence; et puisqu'il a plu au ciel de nous réserver comme Louis-le-Grand, pour rétablir dans notre royaume le règne de l'ordre et des lois; comme lui, nous voulons, à l'aide de nos fidèles sujets, remplir cette tâche sacrée, en unissant la justice à la bonté...

« Les triomphes de l'armée prouvent que jamais le courage ne s'éteindra dans le cœur des François, mais cette armée ne sauroit rester plus long-temps l'ennemie de son roi. Elle a conservé son antique bravoure; elle reprendra sa première vertu; elle entendra la voix de l'honneur et du devoir, et suivra leurs conseils. Non, nous ne saurions en douter, le cri de *vive le roi* succédera à des clameurs séditieuses, et nos fidèles sujets viendront autour du trône combattre encore pour sa défense, et lire dans nos regards l'oubli du passé. »

La tour du Temple renfermoit encore une illustre prisonnière, Marie-Thérèse

1795. de France, fille aînée de Louis XVI et sœur du jeune infortuné qui venoit d'y mourir si misérablement. Echappée comme par miracle à l'échafaud, renfermée, depuis près de trois ans, dans une chambre obscure, privée de tout ce qui pouvoit lui faire chérir la vie, elle avoit conservé son noble caractère, et senti redoubler son courage.

Echange de Madame Royale.

La convention se ressouvint que cette princesse existoit, et que, ne pouvant par l'effet de la loi salique succéder au trône de son père, sa liberté ne devoit causer aucun ombrage aux meurtriers de ses parents.

Depuis les journées de prairial, les jacobins avoient perdu leur audace, et la France jouissoit de la liberté que le 9 thermidor lui avoit fait entrevoir. Une députation de la ville d'Orléans vint à la barre de la convention, demander que « l'orpheline du Temple ne restât pas plus longtemps *condamnée à vivre dans les lieux fumants encore du sang de sa famille.* »

Cette pétition fut très bien accueillie de l'assemblée, et applaudie de toute la ville. On proposa à l'Autriche un traité d'échange, qui fut accepté ; et bientôt après Treilhard annonça qu'aussitôt que les cinq représentants du peuple, livrés avec le général Beurnonville aux troupes impériales, par le général Dumouriez, seroient

rentrés en France, on remettroit la fille de Louis XVI à l'envoyé de l'Autriche. 1795.
Ce traité fut exécuté fidèlement de part et d'autre; les cinq députés et le général Beurnonville furent rendus aux François; et le 19 décembre 1795, jour anniversaire de sa naissance, la princesse sortit de la tour du Temple.

La marquise de Soucy, sous-gouvernante des enfants de France, fut chargée de l'accompagner. Pour éviter l'éclat, la princesse voyagea sous le nom de *Sophie;* mais elle fut bientôt reconnue; et depuis Paris jusqu'à Huningue, elle reçut partout les hommages dus à sa haute naissance et à ses longues infortunes. Partout l'esprit public s'amélioroit, et, par une réaction salutaire, la convention elle-même rentroit insensiblement dans les voies de la justice, et vouloit mettre un terme à la révolution.

Constitution de l'an 3.

L'oubli avoit dévoré, en moins de trois ans, deux constitutions *confiées à la loyauté et au patriotisme du peuple françois*. Pour donner de la stabilité au nouveau gouvernement, il en falloit une troisième, car on pensoit généralement qu'une nation ne pouvoit plus être ni libre, ni heureuse, sans une charte constitutionnelle. C'étoit un démenti formel donné à l'histoire de tous les âges, mais c'étoit l'évangile du jour.

1795. Le 18 avril 1795, M. Cambacérès fit un rapport sur les lois organiques de la nouvelle constitution. La convention nomma pour examiner cet objet important une commission de onze membres, savoir MM. Cambacérès, Syeyes, Merlin de Douay, Reveillère-Lépeaux, Daunou, Creuzé-Latouche, Louvet, Lesage d'Eure-et-Loir, Thibaudeau, Boissy-d'Anglas et Berlier, tous hommes instruits, et dont la conduite politique garantissoit la sagesse des opinions.

Le 23 juin, Boissy-d'Anglas, au nom de ses collègues, lut, dans un discours préliminaire, les principes qui avoient dirigé leur travail. Ce discours, dont la lecture dura trois heures, fut écouté avec un grand intérêt, et reçut des applaudissements, auxquels l'esprit de parti fut tout-à-fait étranger.

La constitution, dont il fit ensuite lecture, parut à tous les hommes sages de l'assemblée, non, ce qu'on pouvoit faire de mieux, mais ce qui étoit le plus convenable dans les circonstances où la France se trouvoit.

Hors de l'assemblée, les hommes d'état furent plus sévères; ils pensèrent d'abord que la déclaration des droits qui précédoit la constitution étoit au moins une précaution superflue, si elle n'étoit pas une

instruction dangereuse. Quatre années de troubles, d'insurrections et d'anarchie, avoient suffisamment prouvé le danger de toujours proclamer les *droits du peuple*, sans jamais lui parler de ses devoirs. 1795.

Depuis vingt-cinq ans, le faux principe d'égalité naturelle, et le système erroné des *droits du peuple* étoient consacrés dans les conversations de café, dans les jeux du théâtre, dans les édits des magistrats, et jusque dans les délibérations des gouvernants. Ce levier étoit nécessaire pour soulever le poids d'une ancienne monarchie; mais il blessa toujours les mains qui osèrent s'en servir.

L'assemblée constituante commit une faute irréparable par sa fameuse *déclaration des droits*. Pouvoit-elle oublier que ce n'est pas du *bonheur commun*, mais bien de la *défense commune* et du bonheur individuel que doivent s'occuper les législateurs et les gouvernements?

Si le but de la société étoit le *bonheur commun*, qui plus que Robespierre et Babeuf auroit bien mérité de la patrie? Qui a plus souvent et plus éloquemment parlé des *droits du peuple* et *du bonheur commun*, que ces deux scélérats?

Si le *bonheur commun* étoit le but de la société, il n'y a pas de tyran, si féroce qu'il fût, qu'on pût convaincre de tyrannie,

1795. car il n'y en a pas qui ne puisse prouver qu'une combinaison de malheurs plus ou moins étendus, plus ou moins affreux, est un moyen d'arriver tôt ou tard à ce but éventuel.

La nouvelle constitution avoit un autre inconvénient, c'est qu'elle n'offroit aucune garantie de sa durée; parceque ses fondateurs avoient négligé de contre-balancer les pouvoirs, de manière à éviter les collisions fréquentes et les chocs violents. Le corps législatif et le directoire paroissoient deux athlètes vigoureux jetés dans l'arène pour se partager, plutôt que pour maintenir, des pouvoirs mal définis, et qui tôt ou tard devoient se livrer un combat à mort. Si la lutte se terminoit par des décrets, le corps législatif devenoit une autre *convention*; si les baïonnettes décidoient la question, le gouvernement militaire remplaçoit la république.

Le troisième inconvénient de la nouvelle constitution, c'est que ses auteurs ne prirent aucun moyen de surveillance dans le choix des hommes destinés à la protéger. Et ce ne fut pas faute de lumières, car le rapporteur les avoit suffisamment avertis, en terminant ainsi son discours.

« Si le peuple fait de mauvais choix, s'il accueille l'intrigue qui l'obsède, et néglige le mérite qui le fuit; s'il nomme des admi-

nistrateurs sans propriétés, des juges sans expérience, des législateurs sans vertu; s'il se livre encore à un démagogisme féroce et insensé; s'il prend des Marat pour ses amis, des Fouquier-Tainville pour ses magistrats, des Chaumette pour ses municipaux, des Henriot pour chefs de sa force armée, des Vincent, des Ronsin pour ses ministres, des Robespierre et des Châlier pour ses idoles : si même, sans faire des choix aussi infames, il n'en fait que de médiocres; s'il n'élit pas exclusivement de vrais et de francs républicains, alors, nous vous le déclarons solennellement et à la France entière qui nous écoute, tout est perdu. Le royalisme reprend son audace, le terrorisme ses poignards, le fanatisme ses torches incendiaires; la liberté est anéantie, la république renversée, la vertu n'a plus pour elle que le désespoir et la mort; et il ne vous reste plus à vous-mêmes qu'à choisir entre l'échafaud de Sidney, le glaive de Caton et la ciguë de Socrate. »

1795.

Jamais de plus sages conseils ne furent et plus vivement applaudis et plus vite oubliés.

Les assemblées primaires furent convoquées pour l'acceptation de la nouvelle constitution. La France, ébranlée jusque dans ses fondements par les terribles se-

1795. cousses qu'elle avoit essuyées depuis six ans, et attentive à tout ce qui se passoit dans une assemblée qui avoit souvent frustré ses espérances, crut voir le moment où elles alloient se réaliser, où elle alloit retrouver ses forces et la liberté. Hélas ! elle fut encore abusée. Le grand changement qui va s'opérer tout à coup sur notre scène politique, mérite une attention particulière, et demande, pour être compris, des explications préliminaires.

Depuis l'établissement de la convention tous les partis qui l'avoient ou divisée ou subjuguée, crioient également : *Vive la république !* Mais tous ces cris n'étoient pas également sincères : ils servoient aux uns à couvrir des pensées qu'il n'étoit pas permis de révéler, aux autres à masquer des projets qu'il eût été dangereux de publier. Dans tous les partis se trouvoient des hommes profondément dissimulés qui, n'osant servir leur cause que sous des bannières étrangères, ne s'occupoient que des moyens de précipiter dans de fausses mesures le parti qu'ils avoient l'air de servir ; en un mot, il y avoit des royalistes déguisés dans le parti des terroristes, et des terroristes cachés dans celui des républicains.

Les conventionnels républicains, qui

n'ignoroient pas le secret de cette alliance, et qui n'étoient pas assez forts pour la combattre en face, crurent qu'ils en détruiroient l'effet en mettant les partis aux prises, et en les faisant combattre l'un contre l'autre. C'est ainsi qu'après les journées de prairial, le parti royaliste gagna en force ce que perdit le parti terroriste; aux journées de vendémiaire, celui-ci prit sa revanche, et les royalistes succombèrent. Mais ce système de contrepoids qui nécessite un mouvement continuel, ne conduit au repos que par des frottements qui usent tous les ressorts, ou par la lassitude qui paralyse toute l'action, et dans les deux cas, laisse tomber le gouvernail dans les mains du premier ambitieux qui osera s'en emparer. 1795.

La constitution de 1795, malgré ses imperfections, renfermoit un grand nombre de dispositions qui sembloient devoir garantir la France des malheurs dont elle accusoit les constitutions précédentes. Les royalistes eux-mêmes la regardèrent comme une transition supportable vers un ordre de choses que la nécessité devoit amener tôt ou tard.

Décrets des 5 et 13 fructidor.

Mais les espérances avouées par la sagesse, et celles que suggéroient tous les genres d'ambition s'évanouirent également, quand on apprit le dessein qu'avoit

1795. la convention de présider elle-même à l'essai de son nouvel ouvrage.

Les 5 et 13 fructidor, elle rendit deux décrets par lesquels elle déclaroit que *deux tiers de ses membres feroient nécessairement partie du nouveau corps législatif.*

Une vive opposition éclata de toutes parts contre ces décrets. La liberté des opinions n'avoit jamais été plus grande qu'à cette époque. On se permit de tout dire à une assemblée qui se permettoit de tout faire. On se servit, pour l'attaquer, de ses propres armes. Les orateurs d'une des quarante-huit sections de Paris osèrent dire à sa barre :

Mécontentement de Paris.

« Méritez notre choix, ne le commandez pas. Vous avez exercé une puissance sans bornes ; vous avez réuni tous les pouvoirs, celui de faire les lois, celui de les reviser, celui de les changer, celui de les faire exécuter. Cet ordre de choses doit cesser. »

On lui disoit dans une autre adresse : « Quoi ! une tyrannie de trois ans, la tyrannie la plus sanglante qui ait encore effrayé le monde, ne suffit pas à cette assemblée ambitieuse ? Est-elle faite pour se soumettre au cours paisible des lois, cette convention qui ne connut que le despotisme et la servitude ? Quelle garantie nous offre-t-elle de sa sagesse ? un mé-

lange de proscripteurs et de proscrits, qui tour-à-tour ont passé de l'un à l'autre de ces rôles. Tant de crimes ont été commis ! Puniront-ils les coupables ? Mais ceux-ci les dénonceront comme leurs complices. Pardonneront-ils ? Mais le pardon sera flétri dans leur bouche. Avec eux l'effroi se perpétuera en Europe, et avec l'effroi, la guerre. La guerre sera donc éternelle ? » 1795.

C'étoit avec ce degré de chaleur et d'amertume que les sections de Paris exprimoient leurs alarmes sur les décrets des 5 et 13 fructidor.

Mais la convention, que menaçoient d'une guerre prochaine des reproches aussi graves, ne pouvoit négliger le soin de sa défense ; elle répondit :

« Des hommes qui sourioient de pitié au nom de la *souveraineté du peuple* affectent aujourd'hui de s'en montrer les plus zélés défenseurs ! Ils disent qu'*il est affreux* de priver le peuple de ses droits. Nous le disons avec eux, mais de plus nous pensons que les décrets du 5 et du 13 fructidor doivent en assurer l'exercice, en maintenant la constitution dans toute sa vigueur.

« Le moyen de la maintenir, c'est de laisser dans le corps législatif un nombre d'hommes suffisant pour résister aux factieux de tous les partis ; un nombre d'hom-

1795. mes intéressés à consolider le nouveau gouvernement (1).

« Si le corps législatif est entièrement renouvelé, il arrivera ce qui est arrivé à la fin de l'assemblée constituante, qui perdit son ouvrage en le laissant à la merci d'hommes nouveaux.

« Un autre système de révolution s'établira : on poursuivra avec acharnement tous les soutiens de la république, tous les patriotes de 89, tous les défenseurs de la patrie.

« Mais quels sont donc ceux qui nous pressent de renouveler la convention ?

« Des ambitieux qui espèrent se mettre à sa place ; des scélérats qui veulent rétablir l'anarchie et venger la mort de Robespierre ; des fanatiques de royauté qui veulent venger celle de Louis XVI ; des agitateurs qui, craignant de voir porter la lumière au milieu de leurs immenses fortunes, ont besoin pour l'étouffer d'exciter de nouveaux troubles..?

« François ! n'êtes-vous pas las de troubles, et désabusés des innovations ?

« N'êtes-vous pas effrayés de cette mo-

(1) Ce qu'on voit ici, on l'a vu dans tous les temps. C'est toujours au nom des *droits du peuple* qu'on l'asservit. C'est toujours sous prétexte de maintenir les constitutions qu'on en viole les articles fondamentaux.

bilité d'opinion qui vous entraîne et vous perd ?

« N'êtes-vous pas indignés contre ces écrivains qui naguère encore étoient aux genoux de Robespierre, vantoient sa justice, sa modération, son humanité, son patriotisme, et qui osent traiter aujourd'hui de *brigands*, d'*usurpateurs* et de *tyrans*, les hommes auxquels ils doivent la vie et la liberté ? »

En examinant de sang-froid tout ce qui fut dit alors en faveur de l'un et de l'autre parti, voici ce que nous avons recueilli de plus raisonnable.

Les sections de Paris avoient raison de réclamer la cessation d'un pouvoir monstrueux, qui avoit pris son origine, et n'avoit dû sa prolongation qu'à nos troubles civils et aux désordres de l'anarchie.

La convention de son côté n'avoit pas tort de vouloir retenir une puissance qui la mettoit à l'abri de la plus terrible responsabilité. Elle citoit l'exemple de l'assemblée constituante qui fit la faute énorme d'abandonner à des mains étrangères le soin de l'œuvre de ses mains.

Peut-être ne prévit-elle dans l'opposition qui se manifestoit, ni autant de force, ni autant de persévérance qu'elle en trouva. Elle supposa qu'un grand déploiement de forces militaires suffiroit pour contenir

1795. cette jeunesse parisienne, qui paroissoit si animée contre elle, après lui avoir témoigné, l'année précédente, un dévouement sans bornes.

Le foyer de l'effervescence étoit dans la section dite *Le Pelletier*, de tout temps connue par son opposition aux systèmes des jacobins.

Cette section, située au centre de Paris, et dans laquelle le commerce et le luxe entretiennent l'aisance et les moyens d'éducation, renfermoit un grand nombre de jeunes gens susceptibles d'élévation dans les idées, mais susceptibles aussi d'enthousiasme et d'exaltation dans les opinions.

La disposition du décret qui, contre tous les principes, appeloit les armées à délibérer, excita de toutes parts les plus vives réclamations.

La convention s'étoit arrangée de manière que le vœu des armées précédât, et par conséquent entraînât celui des citoyens.

« Les députés en mission auprès des armées, disoit le décret, se concerteront dans le plus court délai avec le général en chef et tous les généraux de division, pour assembler tous les défenseurs de la patrie et leur donner lecture de l'acte constitutionnel etc. »

« Voilà, répondoient les ennemis de la

convention, comment on se prépare à nous soumettre au régime d'un gouvernement militaire! Voilà comment des hommes coupables ou imprudents fraient le chemin aux armées qui voudront un jour proclamer Vitellius ou Galba; un empereur, ou un dictateur perpétuel!... » Et l'événement ne tarda pas à justifier la prophétie. 1795.

L'armée campée sous les murs de Paris envoya son acceptation; on s'y attendoit: les sections n'en protestèrent qu'avec plus de force et contre les décrets des 5 et 13 fructidor, et contre la réunion d'un camp sous Paris. Deux députations parurent tout-à-coup à la barre de l'assemblée, et dans une adresse pleine d'amertume, elles se plaignirent des mesures que la convention prenoit pour sa défense, sans se douter que leur adresse même en prouvoit la nécessité.

La convention, arrivée à la fin d'une carrière dans laquelle elle s'étoit trouvée tout à-la-fois agent et victime des crimes les plus atroces, n'étoit pas tranquille sur le sort qui lui étoit réservé, aussitôt qu'elle auroit déposé l'autorité qui la protégeait. Ce n'étoit pas dans un moment d'aussi grande irritation qu'elle pouvoit se résoudre à cette abdication; elle n'avoit d'asile que dans la continuation de cette autorité, et de ressources que dans la force. La convention se met en défense.

1795. Ses adversaires l'avoient maladroitement réduite à l'alternative, ou de se voir anéantie avec son ouvrage, ou de soutenir l'un et l'autre par les armes. Il étoit aisé de prévoir qu'une assemblée accoutumée depuis trois ans au pouvoir absolu, prendroit ce dernier parti.

Mais, une fois pris, elle devoit croire en même temps qu'elle n'avoit plus rien à ménager contre des ennemis qui se proposoient de la traiter sans ménagement. Elle ne se contenta pas des soldats qu'elle avoit fait venir pour sa défense, elle alla chercher des alliés jusque dans les cachots, et parmi ces terroristes qu'elle avoit combattus et défaits dans les journées de prairial. Cette dernière mesure fut une faute, et mit le comble à ses iniquités.

Les villes voisines et les départements éloignés étoient livrés aux mêmes troubles et aux mêmes divisions que Paris. Des émeutes et des soulèvements avoient eu lieu à Evreux, à Châteauneuf, à Mantes, à Chartres... Dans cette dernière ville, un député, nommé Le Tellier, fut entouré de factieux, et aima mieux se brûler la cervelle que de signer une proclamation rédigée par eux et dans des vues criminelles. Dans les départements du midi, les terroristes recommençoient leurs menées, les vexations et les crimes de 93.

Dans ceux de l'ouest, les chouans se portoient aux plus cruels excès contre les patriotes et les acquéreurs de biens nationaux : à Saint-Gilles et à Guingamp, sur les côtes du nord, les Anglois débarquoient des émigrés, des armes, des libelles et des munitions.... 1795.

Dans ce désordre général, et au milieu de tous ces périls, la convention retrouva encore une fois ses forces et son énergie. Nous devons même remarquer que jamais son pouvoir ne parut plus étendu, jamais elle ne fut mieux obéie, qu'alors que ses dispositions législatives et constitutionnelles étoient plus vivement contrariées, et son existence plus grièvement compromise.

Elle ne se dissimuloit pas qu'elle avoit à lutter contre une opinion fixe et bien prononcée, tandis qu'elle n'étoit soutenue que par une opinion vague, flottante et entièrement dépendante des circonstances : c'est ce qui la détermina à se rendre à tout prix maîtresse des élections et de l'événement.

Journ du 13 vendémiaire

Un arrêté des sections avoit ordonné aux électeurs de se réunir au Théâtre-François (faubourg Saint-Germain) : un décret de la convention ordonna la dispersion de cette assemblée illégale. Mais, au moment où les membres du département chargés

1795. de l'exécution de ce décret, se présentèrent pour en faire la lecture, la foule sortit de l'enceinte du théâtre, entoura les magistrats, éteignit les flambeaux, et par des huées, des cris, des violences même, empêcha qu'elle n'eût lieu.

Les comités de la convention, instruits de ces voies de fait, envoyèrent aussitôt un détachement de troupes de ligne pour dissiper l'émeute, et s'assurer de la personne des électeurs. Mais à l'arrivée des soldats les électeurs avoient pris la fuite, et l'émeute étoit dissipée.

Le signal étoit donné. Les sections prirent les armes, et commencèrent par s'emparer d'un dépôt de chevaux et de deux pièces de canon qui furent envoyés à la section *Le Pelletier*, devenue le quartier-général de l'insurrection.

La convention ordonna que cette section seroit cernée et désarmée, et chargea le général Menou de cette expédition délicate et difficile. Il s'en acquitta lentement et mal; il fut destitué et remplacé par Barras. La section *Le Pelletier*, voulant procéder comme la convention, avant de tirer l'épée, publia un manisfeste de guerre, dans lequel elle disoit :

« Qu'avez-vous fait depuis la convocation des assemblées primaires ? Vous avez attenté à la souveraineté du peuple par

vos décrets des 5 et 13 fructidor ; vous nous avez investis de troupes pour nous effrayer ; vos comités ont revomi dans la société tous les agents et tous les suppôts de la terreur ; vous avez applaudi à votre barre à leurs pétitions incendiaires ; vous avez marqué des victimes et renouvelé les proscriptions de Marat et de la Montagne. Jetez les yeux sur vous-mêmes : vos vêtements sont teints du sang de l'innocence. Des milliers de vos commettants égorgés, des villes détruites, le commerce anéanti, la probité proscrite, la famine organisée, le trésor public dilapidé.... Voilà votre ouvrage !.... »

1795.

Quand on tient un pareil langage, il faut le soutenir les armes à la main, il ne reste d'autre arbitre que l'épée. Ce fut aussi l'épée qui décida la question.

Le 12 vendémiaire, la générale battit dans toutes les rues : les sections s'avancèrent et s'emparèrent des issues qui conduisoient aux Tuileries. Elles étoient commandées par le général Danicamp, brave soldat, bon officier, mais qui fut constamment contrarié dans ses dispositions militaires par des bourgeois exaltés, par des journalistes ambitieux, et même par des conventionnels déguisés en sectionnaires.

Ses ordres étoient ou mal compris ou

1795. mal exécutés. Les troupes qu'il commandoit étoient nombreuses, mais mal armées, et encore plus mal disciplinées. Il voyoit avec douleur l'impossibilité de mettre de l'ensemble dans son attaque, et il craignoit avec raison l'issue d'un combat qui pouvoit coûter autant de larmes aux vainqueurs que de sang aux vaincus. Il essaya des moyens de conciliation; il adressa aux comités une lettre tout à la fois ferme et modérée, et qui fut le sujet d'un rapport à la convention. Le rapport étoit suivi d'une proclamation pacifique, rédigée d'après les propositions du général Danicamp. Lanjuinais, Boissy-d'Anglas et plusieurs autres membres de l'assemblée, appuyèrent le rapport, applaudirent à la proclamation. Ce fut en vain : les jacobins vouloient la guerre; la guerre fut résolue.

Barras, secondé par le général Carteaux et par le jeune Buonaparte, prenoit contre les sections les mesures militaires les plus énergiques. Carteaux, connu par quelques succès dans la guerre contre les Lyonnois, fut chargé de défendre et de protéger la rive droite de la rivière, et le passage des ponts; Buonaparte, alors inconnu, mais dévoré d'ambition, et jaloux de se faire connoître à tout prix, fut employé principalement à protéger la convention

contre les sections du nord, et à diriger l'artillerie. 1795.

La journée du 13, jusqu'à cinq heures après midi, se passa de part et d'autre en mouvements sans but, en délibérations tumultueuses, en alarmes renouvelées à chaque instant. L'exaltation étoit à son comble; mais tous sentoient confusément le danger d'un premier coup de feu, au milieu de tant de matières combustibles. Chacun se promettoit de faire son devoir, en se battant courageusement: mais personne n'osoit, personne ne vouloit prendre sur soi le tort d'une agression téméraire, qui pouvoit avoir des suites épouvantables.

Au terme où les choses étoient parvenues, les ennemis secrets de la France devoient se prévaloir du succès, quel qu'il fût. Rien, en effet, ne pouvoit leur paroître plus agréable que de détruire la convention par les Parisiens, ou de se venger des Parisiens par la convention. Mais la grande majorité des François en avoit conservé l'esprit et le caractère, et gémissoit de la déplorable nécessité où nous avoient réduits les débats précédents.

A cinq heures le feu commença (1). Les

(1) Dire comment et de quel côté fut tiré le premier coup de fusil est aujourd'hui la chose du monde la plus indifférente; mais ce fut pendant long-temps un pro-

1795. sections s'étoient mises en bataille dans la rue Saint-Honoré, ou plutôt s'y étoient entassées. Trois mauvaises pièces de canon composoient toute leur artillerie. Le premier choc fut impétueux ; mais l'artillerie de la convention, nombreuse et bien servie, braquée à l'entrée des rues qui débouchent dans celle de Saint-Honoré, fit un ravage épouvantable sur cette multitude mal armée et mal organisée. Alors l'action se divisa en autant de parties qu'il y avoit de rues autour du château. On combattoit sur tous les points d'un quartier, sans savoir ce qui se passoit dans l'autre. On se battoit sur les quais, sur les ponts, au Carrousel, et dans les rues Saint-Honoré, Vivienne et de Richelieu. L'artillerie placée sur les quais de la rive droite foudroyoit les bataillons des sections rangés sur la rive gauche. Carteaux, qui de ce côté commandoit l'armée de la convention, n'exécutoit ses ordres qu'à regret. Il fit diriger le tir des canons sur les toits, plutôt pour effrayer la multitude, que pour la mitrailler : mais le sang couloit par torrents du côté de Saint-Roch et de la rue Saint-Honoré où commandoit Buonaparte.

Partout les troupes de la convention

blème historique auquel on attacha une grande importance.

restèrent maîtresses du champ de bataille. Les rangs de l'armée parisienne s'éclaircirent peu à peu ; à huit heures du soir l'armée sectionnaire étoit en pleine déroute, le champ de bataille couvert de morts, Paris dans l'épouvante, et la convention plus puissante que jamais. 1795.

La convention triomphe.

Elle n'abusa pas de sa victoire ; si elle déploya pendant quelques jours un certain appareil de rigueur, ce fut plutôt dans le dessein de maintenir la tranquillité publique que dans celui de se venger. Des commissions militaires furent instituées pour juger les chefs de l'insurrection, mais presque tous leurs jugements furent rendus par contumace ; les condamnés, foiblement poursuivis, purent se mettre en sûreté, et deux victimes seulement furent immolées à la politique du vainqueur (1).

Le règne de la *terreur,* qu'on avoit entrevu dans le réarmement des terroristes, avoit trop effrayé la convention elle-même pour qu'elle en permît le retour. Rassurés de ce côté, les Parisiens se soumirent sans opposition et sans délai à toutes les conditions que le vainqueur leur imposa.

(1) MM. Lemaître et Lebois : le premier, ancien secrétaire-général du conseil des finances, dans les papiers duquel on trouva une correspondance avec un comité d'émigrés établi à Bâle ; le second avoit présidé la section du Théâtre-François, l'une des plus animées contre la convention.

1795. Ainsi la garde nationale fut désarmée sans réclamation; les compagnies d'élite connues sous le nom de *grenadiers* et de *chasseurs* furent supprimées.

L'état-major fut remplacé par un commandant temporaire, et cette place fut confiée à Buonaparte.

Le premier usage que l'assemblée fit de son triomphe, fut de hâter la fin de ses travaux. Tous les partis étoient enfin d'accord sur ce point, et réclamoient la constitution, comme un terme à tous les genres de calamités qui affligeoient la France. Quelques incidents retardèrent l'accomplissement de ces vœux et faillirent causer de nouveaux troubles.

Soit que de nouvelles découvertes eussent donné lieu à de nouvelles inquiétudes, soit que des espérances trompées fussent le motif secret et peut-être inaperçu de ceux qu'elles agitoient, on annonça des complots royalistes et des conspirations d'émigrés. On effraya l'assemblée, on lui demanda des mesures de rigueur; mais Thibaudeau, secondé par Daunou et par La Reveillère-Lépeaux, s'y opposa avec énergie, maîtrisa les opinions, et il ne résulta de ce mouvement inattendu que la trop fameuse *loi du 3 brumaire* (25 octobre 1795), loi d'exception contre laquelle les amis de la liberté n'ont cessé de

protester, et dans laquelle les amis de la révolution avoient placé leur salut. En voici les principaux articles. 1795.

« Ne pourront exercer aucune fonction législative, judiciaire, ni municipale jusqu'à la paix générale, les individus qui ont signé ou provoqué des mesures séditieuses et contraires aux lois;

« Les émigrés, leurs pères, fils et petits-fils, frères, beaux-frères, alliés au même degré, ainsi que les oncles et neveux d'émigrés, sous peine d'être bannis de France à perpétuité.

« Les lois de 1792 et 1793, contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, seront exécutées dans les vingt-quatre heures, sous peine de deux années de fers pour les fonctionnaires publics qui les négligeront.

« Les femmes d'émigrés, même divorcées et non remariées à l'époque de la publication de la présente loi, les mères, belles-mères, filles, belles-filles des mêmes émigrés, non remariées et âgées de plus de vingt-un ans, seront tenues de se retirer dans la huitaine, et jusqu'à la paix générale, dans la commune de leur domicile habituel en 1792. Elles y resteront sous la surveillance de la municipalité, et ce, à peine de deux ans de détention, etc., etc. »

1795. Il est évident que cette loi tyrannique avoit été dictée par la peur. Ses auteurs crurent qu'ils pourroient s'en faire un rempart contre une réaction royaliste, et ne songèrent pas que la violence appelle la violence; et que nul rempart ne peut mettre à l'abri d'une réaction de la justice, que le temps amène inévitablement.

Nous ne savons pas d'ailleurs si leur intention fut de braver l'opinion publique, en apposant, pour ainsi dire, le cachet du crime sur une longue série d'opérations criminelles; mais s'ils eurent la pensée de se faire regretter, en jetant, par cette loi, dans le cœur du gouvernement qui les remplaçoit, des semences de division, de tyrannie et d'actes arbitraires, on peut dire que la moitié de leurs vues fut accomplie : ces semences germèrent promptement; et ils purent se féliciter d'avoir porté une atteinte mortelle à leur constitution, avant même qu'elle eût vu le jour. Cette loi, connue dans la législation révolutionnaire sous le nom du 3 *brumaire*, fut proclamée le 25 octobre 1795. Le lendemain la convention déclara que sa session étoit finie. Elle avoit duré trente-sept mois.

Que d'événements mémorables ont signalé ce court espace de temps! Je ne sais si, dans l'histoire d'aucun peuple, on

pourroit trouver une époque plus fertile en crimes et en vertus, en scélérats et en héros. Mais je pense qu'aucune autre n'a offert aux méditations du philosophe et de l'homme d'état un spectacle plus étonnant et plus digne de leur attention : je n'en connois aucune autre où le crime se soit montré avec plus d'audace, et où la vertu ait remporté des triomphes plus éclatants; aucune où la nature humaine ait paru plus inexplicable et la fortune plus inconstante; où la crainte et l'espérance, la douleur et la joie, le bien et le mal se soient trouvés plus souvent aux prises, et remplacés plus soudainement. 1795.

On a vu dans tous les temps des conquérants et des factieux; les hommes se renouvellent, et non les événements. Placez Vergniaud à la tribune d'Athènes, Moreau dans les plaines d'Arbelles, et Robespierre dans l'île de Caprée, et vous aurez un autre Tibère, un autre Alexandre, un autre Démosthènes.

Mais où trouverez-vous des journées semblables à celles du 21 janvier, du 31 mai, du 9 thermidor, du 2 prairial, et du 13 vendémiaire ?

Dans quel autre temps verrez-vous le même peuple, d'un côté tremblant et prosterné devant dix démagogues, et de l'autre

[illegible] puissance [illegible] premier [illegible] invariable [illegible] Elle [illegible] dans sa course irrésistible comme celle du temps (1).

Les cabinets de l'Europe se sont étrangement mépris sur le principe, la nature et l'effet de ce grand événement. Les uns ont pensé qu'il ne seroit qu'une émeute que l'autorité auroit toujours la force de réprimer quand elle en auroit la volonté. Les autres n'y ont aperçu qu'un moyen d'affoiblir ou d'humilier la France, dont la prospérité toujours croissante excitoit leur jalousie.

Aucun n'a voulu voir le foyer d'un incendie préparé de longue main, et qui devoit tôt ou tard se communiquer aux deux mondes. De là les fautes sans nombre qui ont été commises de tous côtés. De là ces résultats inconcevables qui ont confondu tous les calculs et trompé toutes les espérances.

Lorsque toutes les puissances de l'Europe se confédérèrent contre la France seule, contre la France dépourvue d'a-

(1) « Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution françoise, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles, qui marche invariablement à son but, qui rejette également Charette, La Fayette et Robespierre. »

M. Le Mestre, *Considérations sur la France.*

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

TROISIÈME ÉPOQUE.

DIRECTOIRE : DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE JUSQU'AU 18 FRUCTIDOR.

PLUS on étudie la convention, plus on s'étonne de la durée de son existence. Elle 1795.
paroissoit grandir en proportion des efforts qu'on faisoit pour l'écraser; et jamais elle ne fut plus grande que lorsque toutes les puissances de l'Europe, sans en excepter la France, étoient coalisées contre elle.

Il nous semble que c'est moins dans le talent des hommes qui gouvernèrent cette assemblée que dans l'esprit général de la révolution qu'il faut chercher la solution de ce problême historique.

La révolution seule, plus forte que

1794. toutes les puissances qui l'ont attaquée, a été la première et l'invariable cause de ses succès. Elle a tout fait, tout brisé, tout entraîné dans son cours, irrésistible comme celui du temps (1).

Esprit de la révolution.

Les cabinets de l'Europe se sont étrangement mépris sur le principe, la nature et les effets de ce grand événement. Les uns ont pensé que ce n'étoit qu'une mutinerie que l'autorité auroit toujours la force de réprimer, quand elle en auroit la volonté. Les autres n'y ont aperçu qu'un moyen d'affoiblir ou d'humilier la France, dont la prospérité, toujours croissante, excitoit leur jalousie.

Aucun n'y voulut voir le foyer d'un incendie préparé de longue main, et qui devoit tôt ou tard se communiquer aux deux mondes. De là les fautes sans nombre qui ont été commises de tous côtés. De là ces résultats inconcevables qui ont confondu tous les calculs et trompé toutes les espérances.

Lorsque toutes les puissances de l'Europe se confédérèrent contre la France seule, contre la France dépourvue d'al-

(1) « Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution françoise, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles, qui marche invariablement à son but, qui rejette également Charette, La Fayette et Robespierre. »

M. Le Mestre, *Considérations sur la France*.

liances au-dehors, et déchirée au-dedans 1795.
par une guerre civile, contre la France désorganisée, livrée à l'anarchie, et dévorée par tous les genres de fléaux; qui pouvoit croire à sa résistance? qui pouvoit prévoir qu'attaquée sur toutes ses frontières, et gangrenée dans son intérieur, non-seulement elle conserveroit l'intégrité de son territoire, mais qu'elle en étendroit les limites, et qu'elle seroit conquérante, quand tout présageoit qu'elle alloit être conquise?

On doit se rappeler qu'au commencement de cette lutte de toutes les puissances contre une, il sembloit qu'il n'y eût de difficultés que sur le partage des dépouilles de celle-ci. Et c'est précisément ce qui assura son triomphe. La pression que la France éprouva de la part de l'ennemi étranger tendit tous les ressorts de sa vie intérieure. La nécessité de défendre ses foyers enflamma le patriotisme de ses enfants. La destruction de toutes les branches d'industrie produisit des nuées de combattants; le besoin créa des soldats, la guillotine les fit marcher, le fanatisme les rendit intrépides. Le succès en fit des héros.....

En sorte que ce qui devoit étouffer la révolte, fut précisément ce qui l'affermit; qu'une guerre étrangère entreprise trop

1795. tard, poursuivie trop mollement, et dirigée par des intérêts mal entendus, devint plus nuisible qu'utile au rétablissement de la monarchie, et qu'au total rien n'a mieux servi la révolution, que la réunion mal assortie de ses nombreux ennemis.

Dans le principe, des retards funestes, un engourdissement général, une stupeur aveugle donnèrent à la contagion révolutionnaire tout le temps de fermenter dans son foyer, d'étendre ses progrès au loin, de devenir irremédiable dans ses effets.

Ni l'intérêt que devoit exciter la position terrible où Louis XVI se trouva dès le mois de juillet 1789, ni le danger de laisser s'enraciner une doctrine qui mettoit la révolte en principe, et faisoit de l'insurrection *le plus saint des devoirs*, ni l'établissement d'une association régicide au centre de l'Europe, ni le régicide lui-même, ne firent sur les cabinets une impression assez vive pour les faire sortir de leur funeste apathie... Ne craignons pas de le répéter; ils ne virent dans les désordres de la France que la ruine d'un état dont la prospérité excitoit leur jalousie. Ils envisagèrent avec une sorte de complaisance ce que la suite de ces désordres pouvoit avoir d'utile à leur agrandissement, au lieu de considérer avec effroi ce que son exemple avoit de pernicieux pour l'ordre social.

Lorsqu'enfin les révolutionnaires eurent, à force de crimes, d'insultes et d'invasions, forcé les puissances étrangères à sortir de leur honteuse inaction, il n'y avoit, dans leur intérêt bien entendu, qu'un système à suivre; celui du rétablissement de la monarchie en France. Et pour cela elles devoient se confédérer généreusement et sans aucun retour sur elles-mêmes : elles devoient former une association de prévoyance, afin de réprimer les effets, et de prévenir les suites d'une doctrine éversive de tous les trônes : elles devoient donner, quand il en étoit temps encore, des secours généreux à une noblesse malheureuse et persécutée pour la cause des rois : elles devoient apprendre aux peuples que jamais ils ne peuvent, sans danger pour eux, traîner leur souverain de la contrainte à l'opprobre, et de l'opprobre à l'échafaud (1) : elles devoient enfin prendre la marche qui, dans cette hypothèse, pouvoit inspirer une plus grande terreur : car la terreur seule peut détruire ce que la terreur a fait. 1796.

(1) « La vie de tout individu est précieuse pour lui; mais la vie de celui de qui dépendent tant de vies, celle d'un souverain, est précieuse pour tous. Un crime a-t-il fait disparoître une tête couronnée; à la place qu'elle occupoit il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite. »

SHAKESPEARE, *Hamlet*, acte 3, scène 8.

1795. Elles devoient donc marcher droit sur Paris, et arriver dans cette ville par les voies les plus courtes et les plus accessibles.

Tel fut aussi le premier plan de la coalition. Mais après avoir franchi la frontière, après avoir pénétré jusqu'au-delà de la ligne défensive de cette même frontière, et lorsque l'armée combinée, que commandoit un des plus grands généraux de l'Europe (1), n'étoit plus qu'à quarante-cinq lieues de Paris, lorsque l'épouvante y glacoit déjà tous les cœurs, lorsque les chefs de la révolte ne songeoient plus qu'à se dérober par la fuite aux peines qu'ils avoient méritées (2), tout à coup une rétrogradation incompréhensible fit évanouir, en un moment, l'espoir qu'on avoit conçu, depuis six mois, de terminer la guerre et la révolution en une seule campagne.

Etoit-ce bien pour cela qu'on avoit rassemblé à si grands frais une armée si nombreuse? Etoit-ce pour négocier avec Dumouriez et pour rétracter le manifeste

(1) Le feld-maréchal duc de Brunswick, ami, élève et général de Frédéric II.

(2) Voyez plus haut ce que nous avons insinué plutôt que raconté du projet que les meneurs de la révolution conçurent à cette époque d'acheter l'île de Candie, du grand-seigneur, pour aller s'y établir et se mettre à couvert des poursuites de la justice humaine.

du duc de Brunswick, que les Prussiens s'étoient avancés jusque dans les plaines de la Champagne? 1795.

Les alliés avoient formé le projet de relever le trône de France, et ils parurent jouir de sa chute; après s'être vantés du dessein de restaurer une grande monarchie, ils ne craignirent pas de laisser paroître celui de la démembrer. Ils s'étoient annoncés comme auxiliaires, ils se conduisirent en conquérants; ils venoient combattre l'oppression, et ils ne rougirent pas d'être oppresseurs!

La prise de Valenciennes au nom de l'empereur, celle de la Corse au nom de l'Angleterre, l'abandon des braves Lyonnois et de cette loyale Vendée qui avoit osé arborer le double étendard de la religion et de la royauté, n'ont que trop prouvé que les puissances étrangères ne s'entendoient pas mieux entre elles sur les opérations militaires que dans leurs vues politiques. Et c'est ainsi qu'une guerre qui devoit être toute de générosité, d'honneur et d'intérêt général, devint une guerre de cupidité, de vues étroites et d'intérêts privés.

Les traités de paix qui suivirent cette guerre désastreuse n'eurent pas de plus nobles motifs, ni de plus heureux effets. Ce fut moins au vœu de ses sujets qu'à

1795. la crainte de Kosciusko, que le roi de Prusse céda, en signant le premier sa paix particulière avec la république françoise. On ne peut dire encore aujourd'hui par quel funeste entraînement le roi d'Espagne ne rougit pas de traiter avec les assassins du chef de sa maison. Les plus grands princes désertèrent, l'un après l'autre, la cause royale, qu'ils avoient d'abord embrassée avec ardeur; et les petits princes d'Allemagne et d'Italie n'eurent d'autre parti à prendre que celui de suivre un si mauvais exemple.

Le peuple anglois, qui, pour être moins frivole que les autres, n'en est pas moins peuple, demandoit aussi la paix à l'époque de l'établissement du directoire, il la demandoit à grands cris, et sans s'inquiéter si elle étoit possible, et si, en la faisant, on pouvoit, sans déshonneur, abandonner la cause des Bourbons et celle de la monarchie. Le parti de l'opposition, uniquement occupé du besoin de renverser les ministres, argumentoit avec chaleur de cette disposition populaire, qu'il avoit provoquée et qu'il alimentoit par ses discours, en attribuant à la guerre la cherté du pain, qui se faisoit sentir en Angleterre comme en France. Les ministres eux-mêmes, ébranlés par des contretemps inattendus, harcelés par des cla-

meurs toujours croissantes, finirent par céder au vœu du peuple, disant qu'on pouvoit traiter avec plus de confiance avec un gouvernement qui paroissoit plus régulier, qui montroit plus de modération dans sa conduite, et qui offroit plus de garantie dans ses principes. 1795.

Les François demandoient aussi la paix, et la demandoient en vain à ceux qui, s'étant placés à leur tête, s'étoient chargés de leurs intérêts. Qu'est-il besoin d'ajouter que jamais l'esprit public n'eut moins de force que dans ce prétendu gouvernement républicain, dont le premier avantage étoit, dit-on, d'être gouverné par son influence?

Les hommes d'ailleurs qui ont bien observé les François pendant la révolution, n'ignorent pas qu'ils s'occupoient fort peu de diplomatie et des rapports de leurs intérêts avec les intérêts des puissances étrangères. La guerre même n'attiroit fortement leur attention que dans les moments passagers où la nouvelle d'une grande victoire ou d'une déroute honteuse donnoit une forte secousse à tous les esprits.

Leurs yeux, toujours fixés sur les rives de la Seine, ne se portoient que rarement sur celles du Rhin. Faut-il s'en étonner? Les insurrections, les complots, les assas-

1795. sinats judiciaires, les luttes des factions les unes contre les autres, la rapidité de leurs vicissitudes, les catastrophes du 21 janvier, du 31 mai, du 9 thermidor, du 13 vendémiaire, étoient autant de météores redoutables qui attiroient et fixoient tous leurs regards.

Cependant le caractère national perçoit de temps à autre au milieu des nuages épais qui tendoient à l'obscurcir. De temps à autre de frivoles distractions faisoient oublier les plus graves intérêts. On vit plus d'une fois le peuple de Paris passer en un instant des emportements de la fureur aux démonstrations de la plus folle gaieté; danser le lendemain d'une révolte; courir le soir au spectacle, après avoir pris les armes le matin; et s'indigner contre ses tyrans, en chantant leurs vices et leurs sottises.

Il demandoit la paix, et il en avoit besoin; mais ceux qui le gouvernoient avoient besoin de la guerre. La guerre leur étoit nécessaire, soit pour assurer leur nouvelle existence, soit pour éloigner la responsabilité qu'ils redoutoient, soit pour retenir aux frontières sept à huit cent mille hommes, que la paix les eût forcés de licencier, qu'il étoit dangereux de désarmer, et qu'il étoit impossible de satisfaire. La guerre fut donc résolue et continuée par le nou-

veau gouvernement, sur le même pied et par les mêmes motifs qu'elle avoit été entreprise par la convention. 1795.

Le nouveau gouvernement se composoit, 1°. d'un pouvoir exécutif, qui, sous le nom de *directoire*, devoit être exercé par cinq hommes, un desquels devoit sortir et être remplacé tous les ans; 2°. d'un pouvoir législatif, divisé en deux conseils, sous le nom de *conseil des cinq cents* et de *conseil des anciens* : le premier étoit chargé de proposer et de discuter la loi; le second avoit le droit de la sanctionner ou de la rejeter. Constitution de l'an 3.

Les auteurs de cette création politique disoient qu'elle offroit l'image de l'intelligence humaine dans sa perfection : savoir, de l'imagination qui invente, dans le conseil des cinq cents; de la sagesse qui mûrit, dans le conseil des anciens; et du mouvement qui donne la vie, dans le directoire exécutif. Mais, si l'auteur de la nature n'avoit pas établi plus de rapports entre l'imagination, le jugement et la volonté de l'homme, que nos législateurs n'en mirent ici dans les trois parties de leur machine politique, l'homme n'eût été qu'un être fort imparfait, et n'eût jamais rempli sa destination.

Par une organisation monstrueuse, la convention avoit réuni tous les pouvoirs;

1795. par un excès contraire, les nouveaux législateurs avoient séparé les pouvoirs de manière qu'ils ne conservèrent aucune des affinités que le bien de l'état exige, et que recommandoit l'expérience de tous les siècles.

Dans aucun des états connus, les pouvoirs ne sont entièrement séparés : partout ils sont liés par un intérêt commun, et entremêlés dans une certaine mesure. La constitution de l'an 3 offroit le premier modèle d'une indépendance absolue dans leur exercice. Il en résulta d'abord un schisme ouvert entre eux, ensuite des combats à outrance et des déchirements scandaleux; enfin une mort honteuse, au bout de cinq ans de convulsions et d'épuisement.

On peut se rappeler qu'avant de se dissoudre la convention avoit, *dans sa prudence*, décrété que les deux tiers de ses membres resteroient dans le corps législatif qui devoit lui succéder; et que l'autre tiers seroit élu par les assemblées primaires.

Cette disposition excita une grande rumeur contre ses auteurs; mais elle fut littéralement exécutée.

Il étoit à craindre que le nouveau tiers, nommé pour ainsi dire à l'embouchure du canon de vendémiaire, ne se ressentît de

son origine, et n'apportât à l'assemblée des opinions timides, ou trop conformes à celles des conventionnels. Il n'en fut rien : telle étoit l'horreur qu'inspiroit généralement cette convention, que les assemblées primaires, quoique réunies par ses ordres, et prévenues par ses instructions, élurent presque partout des hommes disposés à contrarier ses vues et à combattre ses opinions. 1795.

Aussitôt que le corps législatif fut réuni, et à peu près complet, il s'occupa de la nomination des cinq directeurs. De cette opération dépendoit l'assiette du gouvernement; elle devoit être l'objet des plus hautes méditations de l'assemblée. Elle fut le résultat de la plus fausse des combinaisons politiques; c'est-à-dire d'une transaction entre tous les partis qui avoient régné tour à tour sous le nom de la *convention*, et qui n'avoient pas perdu l'espoir de régner encore. Les choix tombèrent sur MM. Barras, La Reveillère-Lépeaux, Le Tourneur de la Manche, Reubell et Carnot.

M. Barras dut sa nomination aux thermidoriens et à la victoire qu'il venoit de remporter sur les sections de Paris. Il avoit la réputation d'un homme de plaisir, mais ce n'étoit pas un homme sans adresse. A l'abri de sa conduite révolutionnaire, il

1795. cachoit des vues politiques qui échappèrent à ses collègues, et dont le succès a prouvé la justesse.

M. La Reveillère-Lépeaux dut la sienne aux débris du parti de la Gironde, et peut-être aussi à ses vertus privées. Il étoit studieux, fidèle en amitié, bon père de famille et républicain de bonne foi. Mais il n'avoit ni assez d'étendue dans l'esprit, ni assez d'élévation dans l'âme pour la place éminente qu'on lui offrit en cette occasion. Et quelque chose qu'on dise pour louer ou pour excuser sa conduite, on n'effacera jamais ni la réputation d'*homme de parti* qu'il mérita par la journée du 18 fructidor, dont il fut le principal auteur; ni le ridicule dont il se couvrit en essayant de fonder une secte religieuse sous le nom de *Théophilantropie*.

M. Le Tourneur de la Manche fut nommé par le parti modéré des régicides. Excepté son vote dans le procès de Louis XVI, on ne lui reproche aucun des crimes qui en ont été la suite. Dans le court espace de son règne directorial, il ne fit ni bien ni mal. Il eut le bon esprit de quitter la place le premier, et de se faire oublier depuis.

M. Carnot fut choisi par les anciens comité de la convention. S'ils crurent trouver en lui un enfant de la Montagne,

et le protecteur des jacobins, ils se trompèrent. Carnot, révolutionnaire dans l'assemblée, devint homme d'état, administrateur habile et patriote modéré lorsqu'il parut à la tête du gouvernement. 1795.

M. Reubell, connu par la rudesse de ses manières, et par une sorte d'entêtement dans ses opinions, fut choisi par ceux des membres de l'assemblée qui haïssoient le plus les rois, et qui croyoient que cette haine étoit le premier caractère des républicains. Sa conduite comme directeur ne démentit pas celle qu'il avoit tenue dans la convention.

Les auteurs de la constitution de l'an 3 ne manquoient pas de lumières, mais ils manquèrent de force. Ils avoient eu le projet de conserver dans leur ouvrage quelques unes des anciennes institutions, dont l'expérience garantissoit la sagesse, ou du moins de les combiner avec les idées nouvelles qui germoient de toutes parts. S'ils n'atteignirent pas leur but, ce ne fut pas tout-à-fait leur faute; ils eurent souvent la main forcée par des hommes plus habiles ou plus puissants, qui n'avoient pas perdu l'espoir de ressaisir les rênes de l'autorité : placés entre leur conscience et la révolution, dans la crainte de tout perdre, ils furent contraints plus d'une fois de faire le sacrifice de leur conscience.

1795. Le pouvoir législatif, qui au premier coup d'œil paroissoit sagement balancé par la création des deux conseils, n'en portoit pas moins dans son sein le germe de sa destruction. Par l'effet du double système qui avoit présidé à sa composition, il y étoit resté deux partis bien distincts, dont l'un ne tarda pas à montrer sa prédilection accoutumée pour les lois révolutionnaires, et l'autre s'attacha fortement aux lois constitutionnelles.

D'un autre côté, dans l'administration confiée au pouvoir exécutif, les agents étoient à la nomination du peuple, et leur destitution à la merci du directoire. De là naquit une guerre sourde et renouvelée à chaque instant entre le pouvoir qui nommoit et celui qui destituoit : de là les faveurs qui devinrent le prix des complaisances ; de là cette odieuse vénalité, qui fit, de tous les bureaux des ministres, autant de marchés publics, où chaque place eut son tarif, où chaque employé n'étoit qu'un agent de change et un courtier de corruption.

Tous ces désordres n'arrivèrent pas tout à coup ; nous devons même dire, à la louange des directeurs, qu'ils s'annoncèrent avec l'intention de les prévenir ou de les réprimer. Dans le manifeste de leur installation, ils disoient :

« Réprimer d'une main vigoureuse toutes les factions, éteindre tout esprit de parti, anéantir tout désir de vengeance, faire régner la concorde, ramener la paix, régénérer les mœurs, rouvrir les sources de la reproduction, ranimer l'industrie et le commerce, étouffer l'agiotage, remettre l'ordre social à la place du chaos inséparable des révolutions, procurer enfin à la république françoise le bonheur et la gloire qu'elle attend, voilà la tâche du directoire exécutif. Elle sera l'objet de toutes ses sollicitudes et de sa constante méditation. » 1795.

Nous n'étions pas tenus de croire à toutes ces promesses; il y en avoit même quelques unes dont il étoit facile de prévoir l'inexécution. Mais nous étions las d'innovations, et nous avions plus besoin de parer notre avenir des charmes de l'espérance, que d'y porter la lumière par nos tristes prévoyances.

Tout imparfaite qu'elle étoit, avons-nous dit, la constitution de 1795 mit un terme momentané à l'anarchie. Les premiers pas du directoire furent incertains, mais ils eurent pour objet la tranquillité publique. S'il ne put calmer les esprits, il contint les partis pendant quelque temps; il réussit même, sinon à dissiper, au moins à étourdir les inquiétudes de la nation.

Les François passèrent d'une extrémité

1795.

Tableau des mœurs du temps.

à l'autre : à peine étoient-ils sortis de l'engourdissement de la terreur, qu'ils se laissèrent entraîner à l'ivresse de la folie. Ils se jetèrent avec avidité sur des jouissances dont ils étoient privés depuis long-temps; ils donnèrent des fêtes publiques, de bruyants concerts, des repas splendides, des bals magnifiques. *Ils dansèrent sur des tombeaux*, suivant une expression du temps. Jamais on ne vit à Paris autant de spectacles, de jardins publics, de restaurateurs, de limonadiers et de marchandes de modes.

C'étoit une sorte de phénomène que ce luxe extraordinaire et cette prodigieuse variété d'amusements, nés pour ainsi dire du sein de nos agitations politiques, pendant une guerre désastreuse, et à la suite d'une révolution qui sembloit ne devoir laisser dans le cœur des uns que des remords; dans celui des autres, que des regrets; dans la mémoire de tous, que des souvenirs affligeants.

Nous ne pouvons nous rappeler aujourd'hui sans étonnement cet appareil d'opulence qu'étaloient sur des ruines toutes les classes de la société; cet esprit d'insouciance et de légèreté qui s'étoit emparé de nous tous après des événements si graves, et cette soif inextinguible de l'or unie aux plus folles dissipations.

Un jour suffisoit pour créer des fortunes colossales, dont les propriétaires alloient, deux jours après, mourir à l'hôpital ou se précipiter dans la rivière. 1795.

Tous les jours, et dans tous les quartiers de la ville, le son de quelques violons discordants appeloit dans les tavernes, converties en salles de bal, les artisans, les laquais et les grisettes, tandis que les riches salons du faubourg Saint-Germain et de la Chaussée-d'Antin, métamorphosés en temples du plaisir, se remplissoient toutes les nuits de jeunes merveilleux et de femmes aussi fraîches que les graces, et aussi légèrement vêtues.

Ce fut dans ce temps-là que deux femmes célèbres par leur beauté osèrent se montrer au jardin des Tuileries, sans autre vêtement qu'une tunique dont la légère transparence laissoit voir aux regards étonnés jusqu'à la tendre couleur de leur peau (1).

« Comment, disoit alors un médecin témoin de cette indécente vanité, pourrois-je garder le silence sur les maux que multiplie chaque jour la nouvelle mode adoptée par les femmes, et qui me paroît aussi contraire à l'intérêt de leur santé qu'à celui de leur amour-propre?

« Comment pourrai-je effacer de ma

(1) Mesdames T. et R.

1795. mémoire cette jeune personne qui, brillante de toutes les grâces et de toute la force de la jeunesse, jouissant à six heures du soir de la plus belle santé, est entraînée, sous le costume de la presque nudité, dans ces fêtes que l'on pourroit avec raison comparer aux *saturnales* des Romains, et rentre à minuit saisie de froid, la gorge sèche, la poitrine oppressée, déchirée par une toux violente, et perdant bientôt la raison, en proie au feu dévorant de la fièvre, ne recevant, de l'art du médecin qu'elle implore, de légers soulagements que pour expier, dans les longues souffrances de la phthisie, et dans une fin prématurée, l'imprudence d'avoir exposé à tous les regards ce que l'intérêt de sa santé lui ordonnoit de couvrir, et ce que la modestie lui prescrivoit de voiler? »

Ces plaintes, que le docteur Desessarts exprimoit avec cette force, et n'exagéroit pas, étoient en vain répétées par des parents, par des amis, par le petit nombre d'hommes sages qui ne se laissoient point entraîner par le torrent de la mode.

Une dame de N..... mourut à vingt ans, à la suite d'un bal où, quinze jours après ses couches, elle n'avoit pas craint de se montrer presque nue. Dans le même temps, les demoiselles de J.... et de C...., âgées

l'une de seize ans et l'autre de dix-huit, 1795.
subirent le même sort, et furent enlevées, par la même cause, à la tendresse de leurs parents.

Un autre abus non moins funeste aux mœurs, le divorce, étoit devenu si commun, qu'il avoit cessé d'être un scandale. Le mariage n'étoit plus qu'un arrangement civil et un concubinage légal. Hommes et femmes se marioient avec la condition de divorcer si, au bout d'un an, leurs humeurs et leurs caractères ne se convenoient pas. Hommes et femmes divorçoient, en s'avouant réciproquement qu'ils alloient se remarier l'une avec son amant, et l'autre avec sa maîtresse!

L'opinion publique, qui jadis étoit un frein moral, n'existoit plus. La vie sociale avoit perdu toute son influence depuis qu'on avoit réduit la morale en analyse; et substitué des principes abstraits à des traditions respectables. La législation, qui devoit remplacer cette autorité de convention, étoit détournée de sa source, et jamais la France n'avoit été si près de la servitude passive que dans le moment où elle croyoit jouir de la plus grande liberté. Ce qu'on nommoit jadis *la société* étoit détruit; les sociétés particulières avoient été dispersées sous le régime de la terreur, et n'avoient pas encore eu le

1795. temps de se reconnoître. Les réunions publiques n'étoient qu'un assemblage confus d'individus sans confiance et sans intimité, qui cherchoient le plaisir, ou fuyoient l'ennui, et qui craignoient, souvent avec raison, de trouver des espions de police dans leurs voisins. Les réunions privées, qui commencoient à se former, se composoient de gens liés par les mêmes opinions, qui se dédommageoient de leurs pertes par le plaisir si doux de murmurer en commun contre les dépositaires de l'autorité. L'urbanité, la politesse, l'élégance des mœurs et des manières, bannies pendant trois ans, n'étoient pas encore rappelées. Les arts avoient disparu avec elles : le vandalisme avoit dévasté les dépôts des sciences et des lettres ; tous les talents, vendus aux partis, se ressentoient de leur avilissement. Plusieurs années se passèrent sans qu'il parût un bon livre ; la littérature s'étoit réfugiée dans les journaux ; les journaux, multipliés à l'infini, étoient devenus un besoin de première nécessité (1).

Si dans les salons on cherchoit à éviter tout ce qui rappeloit le ton, les souvenirs et les images de la révolution ; dans les

(1) En 1796, un relevé de la poste aux lettres prouve qu'elle transportoit tous les jours dans les provinces quatre-vingt-quinze mille feuilles périodiques.

tavernes et dans les cafés, tout retraçoit ces images et ces souvenirs; et jamais on ne vit autant de cafés et de tavernes. 1795.

Les spectacles étoient suivis avec une sorte de fureur; et lorsque les divers partis ne s'y battoient pas pour des chansons ou pour des opinions, toutes les classes étoient confondues et se tutoyoient amicalement au parterre de l'Opéra, comme à celui de Nicolet.

Le peuple, qui n'alloit autrefois qu'aux petits spectacles du boulevard, alloit dans ce temps-là applaudir Dugazon aux François, Juliet à Feydeau, et Laïs à l'Opéra.

Le peuple n'en étoit pour cela ni meilleur musicien, ni plus instruit, mais il n'étoit pas encore revenu des fausses idées d'égalité dont on l'avoit leurré pendant trois ans; et la cherté de la main-d'œuvre, effet d'une mauvaise police, autant que de l'incertitude du signe monétaire, avoit répandu parmi les ouvriers une aisance momentanée qui tourna au préjudice de leurs mœurs, et leur permit de satisfaire leurs penchants pour les débauches grossières, en même temps que leur curiosité pour des plaisirs qui n'étoient jadis réservés qu'aux premières classes de la société.

Le moyen de remédier à tous ces désordres! il n'y avoit plus ni lois, ni reli-

1795. gion. Les lois nouvelles étoient contestées, ou méconnues. Les temples catholiques restoient fermés, et l'on continuoit de persécuter les prêtres, en les signalant sans distinction comme des ennemis du nouvel ordre de choses, comme des fanatiques ou des contre-révolutionnaires.

Nouvelles persécutions.

M. Merlin, ministre de la justice, répétoit contre eux, dans des instructions adressées aux maires et aux agents nationaux, toutes les calomnies qu'Hébert et Chaumette avoient répandues avant lui.

« Les prêtres, disoit-il, accoutumés à publier effrontément ce qu'ils ne pensent pas, vivent de mensonges, d'intrigues et de conspirations. Ils sont, suivant l'occasion, souples, fiers, insinuants, audacieux, toujours calmes, toujours maîtres de leur physionomie et de leurs mouvements.

« Les prêtres sont les ennemis les plus dangereux de la révolution. Méprisés par les hommes forts, ils s'en vengent sur les foibles, qu'ils dominent. Ils les conduisent, entre le ciel et l'enfer, au but qu'ils se sont proposé, et vers lequel ils se portent avec cette constance opiniâtre que nourrit la vengeance ou le fanatisme. Que vos regards n'abandonnent pas un seul instant ces instruments de meurtres, de royalisme et d'anarchie, et que la loi qui comprime, qui frappe et qui déporte tous

les réfractaires, reçoive une prompte et entière exécution. » 1795.

Désolez leur patience, disoit-il encore; expression atroce et qui peint tout à-la-fois l'homme qui s'en est servi, et le temps où un magistrat osa s'en servir; elle lui fut vivement reprochée par ceux des patriotes qui conservoient encore quelque respect pour eux-mêmes. L'un de ceux-ci écrivoit :

« J'abhorre le fanatisme, et je crois que celui de l'irréligion mis à la mode par les Marat et le père Duchesne est le plus funeste de tous. Je pense qu'il ne faut pas tuer les hommes pour les forcer de croire, et qu'il ne faut pas les tuer pour les empêcher de croire : je pense que chacun de nous, en politique comme en religion, doit compatir aux foiblesses des autres, puisque chacun de nous a les siennes. Je pense enfin qu'il faut laisser les préjugés s'user par le temps, quand on ne peut pas les guérir par la raison (1). »

Les émigrés n'étoient pas plus épargnés que les prêtres dans les instructions de M. Merlin, et dans celles du directoire.

« Ils ont armé l'univers contre leur patrie, disoit le directoire; ils ont fait la Vendée et les massacres du midi. Ils ont trempé leurs mains parricides dans le sang

(1) Mémoires de L. M. N. Carnot.

1795. de leurs frères. Ce sang ne s'effacera plus. Marqués au front comme le premier parricide, ils sont, comme lui, condamnés à errer sans cesse : maudits, comme lui, dans le monde entier, vagabonds comme lui, ils ne reposeront que dans le tombeau. La malédiction qui pèse sur leurs têtes souille et flétrit les lieux qu'ils habitent. En quelque lieu qu'un de ces parricides s'arrête, il s'y commet un crime.

« Déployez contre ces assassins la toute-puissance nationale; qu'ils soient forcés de ployer sous la loi ou de sortir du territoire françois. Et s'ils ont l'audace d'y rester malgré vous, il faut que *la terre les dévore*. »

De pareilles instructions, données par les chefs du nouveau gouvernement, n'annonçoient nullement des intentions pacifiques, et démentoient cruellement les espérances que la nation, toujours prompte et légère, avoit conçues d'après leurs premières proclamations. Cependant les jacobins, dont elles révéloient les vœux secrets, perdoient chaque jour une partie de leur influence. Ils n'avoient plus pour eux ni l'égide de l'opinion dominante, ni le talisman de la terreur : mais ils avoient à défendre leurs têtes menacées par d'innombrables ennemis. Ils craignoient une réaction terrible, dont ils voyoient tous

les éléments se réunir et prêts à les accabler ; ils durent rassembler toutes leurs forces pour s'en garantir. 1795.

Déjà la vengeance avoit organisé, dans le midi de la France, des sociétés secrètes, dans lesquelles on trouvoit à-la-fois des accusateurs, des juges, et des bourreaux. Compagnies de Jésus.

Les compagnies de Jésus et du Soleil, qui nous ont paru, dans le temps, des fables atroces, et qui ne sont que trop prouvées aujourd'hui, ont pris leur origine dans les massacres que l'on commit, dans les prisons de Lyon et de Marseille, sur des hommes accusés d'avoir eu part aux longues cruautés qui ensanglantèrent et dépeuplèrent ces deux villes.

Dans les départements du Var, de Vaucluse, du Rhône, des Bouches-du-Rhône, etc., il se forma des associations telles qu'il en exista en Allemagne, dans le quatorzième siècle, sous le nom de *Tribunal de Dieu*, et en Italie dans le temps des Guelphes et des Gibelins : l'objet de celles dont nous parlons étoit d'exterminer les jacobins. Ce fut un art nouveau en France que celui d'assassiner. On apprit à poignarder dans les ténèbres et à lancer le stilet avec adresse. Les ruines de Toulon, de Lyon, et de Bedoin devinrent le tombeau de ceux qui les avoient entassées, et le prétexte d'une foule de vengeances

1795. particulières. Il y eut des *suspects de terrorisme*, comme il y en avoit eu de *royalisme*. Un homme étoit frappé d'un coup mortel, dans son lit, dans la rue, en plein théâtre; pour empêcher toute espèce de poursuites contre l'assassin, il suffisoit de dire de sa victime : *C'est un jacobin; c'est un terroriste.* Les victimes étoient traînées dans le Rhône, et il n'en étoit plus question. Ce fut sous l'invocation sacrilége de *compagnie de Jésus* que se forma cette société d'assassins qui avoit sa caisse, ses chefs, sa discipline et ses registres!

Le directoire, qui n'eut jamais la force de la réprimer, eut la lâcheté de rejeter ses crimes sur des prêtres isolés, sur des femmes d'émigrés, et sur quelques malheureux nobles qui n'avoient d'autres torts que de déplorer la perte de leurs priviléges et de leurs biens.

Le nouveau tiers commence à paroître.

Les propriétaires si cruellement traités par les jacobins, et pendant long-temps privés de la parole, l'avoient recouvrée depuis la mort de Robespierre, et s'en servoient souvent pour contrôler les actes du directoire, pour résister à l'oppression de ses agents, et pour encourager de leurs applaudissements les membres du corps législatif qui défendoient leurs droits. Les membres du corps législatif dont nous parlons étoient principalement ceux du

nouveau tiers. Ils commençoient à se faire remarquer par le zèle avec lequel ils défendoient les principes de la justice et de l'humanité ; ils étoient venus avec le dessein d'employer tous leurs efforts pour les faire triompher. Mais chaque fois qu'ils dénonçoient un abus, un crime ou une erreur, ils avoient cent ennemis à combattre ; chaque fois qu'ils proposoient une loi salutaire, ils étoient étourdis de mille réclamations de la part des ennemis de l'ordre et des lois. Leur position étoit fort critique. Et, en leur rendant la justice que les contemporains leur ont refusée, l'histoire doit dire qu'il étoit extrêmement difficile de faire mieux et plus qu'ils n'ont fait. 1795.

Les honnêtes gens de cette assemblée étoient placés entre deux écueils, entre des royalistes aveugles et passionnés, qui vouloient tout précipiter, au risque de tout perdre ; et des jacobins forcenés, qui avoient résolu de tout perdre plutôt que d'abandonner leurs fonctions et leurs têtes. Que devoient, que pouvoient faire des hommes sages, tels que MM. Boissy-d'Anglas, Portalis, Siméon, Vaublanc, Aubri, Delahaye, Camille Jordan, Barthelemy, Henri Larivière, Duplantier, etc., etc. ? Ils devoient étudier toujours, et quelque-

1795. fois employer la tactique de leurs adversaires. Ils devoient invoquer sans cesse la constitution contre les hommes qui pouvoient à chaque instant opérer une nouvelle révolution. Ils devoient se garantir également de l'influence, et de ceux qui vouloient venger la mort de Louis XVI, et de ceux qui espéroient prendre la place de Robespierre. Et une preuve qu'ils ont fait ce qu'ils ont dû, c'est que, placés entre les deux partis extrêmes, ils ont mérité leur haine et leurs reproches. Ils ont été accusés de royalisme par les jacobins, et de jacobinisme par les royalistes exagérés. Tel sera, dans tous les temps, le sort des hommes assez froids pour reconnoître la raison, au milieu des cris de l'esprit de parti, et assez généreux pour en prendre la défense, à leurs risques et périls.

Etat des finances. Un des plus grands maux de la situation présente, parceque de celui-là en découloient beaucoup d'autres, c'étoit la détresse du trésor public. Il n'y avoit ni modération dans les dépenses, ni régularité dans les recettes. Les lois sur cette matière étoient si multipliées, si vagues, et si obscures, que les percepteurs eux-mêmes n'y comprenoient rien, et que les imposables n'y vouloient rien entendre. D'un autre côté, les valeurs étoient si

variables et si fugitives que le produit des impositions s'évanouissoit au moment qu'on le touchoit. 1795.

Au mois de décembre 1795, il y avoit en circulation de 32 à 33 milliards d'assignats. Au mois de janvier 1796 il fut décrété qu'on s'arrêteroit à 40 milliards : et au moment où ils furent démonétisés, leur émission se portoit à 45 milliards !

Emprunt forcé.

Le corps législatif s'occupa de cet objet. Après des débats qui durèrent plus de quinze jours, le 19 frimaire (10 octobre) on décréta un emprunt de 600 millions, valeur métallique, imposable sur les citoyens les plus aisés, dont on fit seize classes, lesquelles devoient payer, en proportion de leurs revenus, depuis 50 francs jusqu'à 6,000 francs.

Un extrait du rapport du ministre des finances, qui proposa ce décret, en expliquera l'urgence et les motifs.

« Le ministre de la guerre a déjà exposé, à plusieurs reprises, les besoins que les armées manifestent de toutes parts. C'est en conséquence de ces besoins que j'ai mis à sa disposition une partie des valeurs, en papier de commerce, qui sont actuellement à la trésorerie.

« Le directoire n'ignore pas l'élévation du louis sur la place : toute espèce de négociation est d'une extrême difficulté. Il

1795. n'a pas été possible aujourd'hui d'y vendre du papier pour l'Espagne, le seul que la trésorerie possède en ce moment.

« A cinq heures du soir, j'ai fait proposer à tous les capitalistes qui ont du numéraire, d'en négocier sur-le-champ, parceque demain nous avons besoin de 600,000 francs.

« D'un autre côté, nous allons nous occuper de changer notre papier sur l'Espagne, soit contre des espèces, soit contre un papier qui ait cours aux armées. Nous faisons tout ce qu'il est possible de faire: mais nous ne pouvons créer des ressources aussi promptes que les besoins.

« Le zèle du directoire et son dévouement au bien de la république ne suffisent pas pour la sauver : il lui faut des moyens, et ces moyens n'existent qu'en payant.

« Quels paiements pouvons-nous effectuer? L'arriéré des dépenses grossit chaque jour. Déjà, avant que le produit de la nouvelle fabrication d'assignats soit sensible, la connoissance qu'on a d'une nouvelle papeterie destinée à les multiplier produit à la bourse les effets les plus funestes.

« Si dans deux jours nous gagnons pour le nombre d'assignats à verser en

acquittement, nous perdrons autant et plus par leur dépréciation. 1795.

« En quatre lignes voici la situation du trésor public.

« Il doit 72 millions en numéraire, et n'a pas une pièce d'or de disponible.

« 20 millions de papier *magon*, sur l'Espagne, exigent du temps pour se placer.

« *100 millions d'assignats par jour ne suffisent pas au tiers des besoins* (1) !

« 1,500 millions qui seront payés dans cette décade ne feront qu'une foible sensation.

« Voilà, citoyens directeurs, le tableau déchirant que mon devoir m'oblige à mettre sous vos yeux....

Signé FAYPOULT. »

Voici le décret qui s'ensuivit :

Art. 1. Pour subvenir aux besoins de la patrie, il sera fait un appel de fonds en forme d'emprunt sur les citoyens aisés de la république.

2. Cet emprunt ne pourra porter que sur le quart le plus imposé ou le plus imposable des citoyens de chaque département.

3. Les administrations de département

(1) *Cent millions d'assignats par jour ne suffisent pas au tiers des besoins!* L'imagination recule devant cette phrase.

1795. sont chargées de désigner sans délai les citoyens *obligés*, en vertu de l'article précédent, de fournir à l'emprunt.

4. Les prêteurs seront distribués, dans l'ordre de leurs facultés, en seize classes, etc.

5. Cet emprunt sera payé en numéraire métallique, ou en matières d'or et d'argent : à défaut de métaux, les grains, appréciés au cours de 1790, seront reçus comme ceux de la contribution foncière et conduits dans les magasins de la république. Les assignats seront également reçus en place du numéraire *pour le centième de leur valeur nominale.*

6. Les sommes seront exigibles, un tiers dans la dernière décade de nivose, et le reste dans le mois de pluviose suivant.

« Les citoyens en retard de paiement seront condamnés par les administrations de département à une amende du dixième de la somme due, par chaque décade de retard.... » C'étoit donc un impôt sous le nom d'*emprunt* que le gouvernement ajoutoit aux impôts ordinaires. Mais, tout pressant, tout onéreux qu'il fut, il étoit loin de suffire aux besoins de l'état.

Mandats territoriaux. « Peu de temps après, le gouvernement proposa et les conseils adoptèrent un nouveau papier-monnoie qu'on nomma *mandats territoriaux*, dont la valeur nominale

fut fixée à trente fois celle des assignats, c'est-à-dire que 1,000 fr. en mandats valoient 30,000 fr. en assignats. 1795.

« Cette mesure, disoit le directoire, nous reporte au même état de fortune et de puissance où nous étions dans les premiers jours de la révolution.... »

Le directoire s'abusoit. On étoit au temps où la même feuille de papier changeoit de valeur et de nom d'heure en heure. L'agiotage s'emparoit de toutes ces valeurs idéales, d'où il arrivoit que personne ne connoissoit sa fortune et qu'un malheureux rentier qui avoit 1,000 écus de rentes se trouvoit payé avec 10 francs en numéraire : un cordonnier payoit son loyer d'un an avec une paire de bottes; et un épicier, le sien, avec un pain de quatre livres de sucre : la bonne foi, l'honneur et la délicatesse, disparurent de toutes les transactions. Tous ou presque tous les débiteurs remboursèrent les dettes les plus sacrées en papier-monnoie, qui n'avoit plus de valeur. Ce bouleversement général fut une des principales causes de la profonde immoralité dont on se plaignoit avec raison, et dont les effets se font encore ressentir aujourd'hui. Quand le discrédit du papier-monnoie fut au comble, on en donnoit des rames entières aux fournisseurs et aux créanciers du

1795. trésor public. Ceux-ci payoient en même monnoie les biens nationaux qu'ils avoient achetés, et devinrent en peu de temps des *millionnaires*, aux dépens de l'état et de la justice.

Epuisement de a France.

L'état s'épuisoit, et n'avoit aucun moyen de réparer ses forces. Il n'existoit plus ni industrie, ni commerce. Nos vaisseaux pourrissoient dans nos ports, et les bras et les machines étoient sans activité dans les ateliers. De quarante fabriques de savon qui existoient à Marseille avant la révolution, il n'y en avoit plus que six à cette époque. Les manufactures de Lyon et de Rouen étoient sans travail. Nous n'avions plus de marchandises nationales à échanger contre les marchandises étrangères. Nous étions obligés de payer celles-ci en numéraire, ou de nous en passer.

Toutes ces causes réunies devoient exciter beaucoup de désordres dans l'administration, et beaucoup de mécontentement dans les esprits. Sous la monarchie, elles eussent occasioné une commotion générale, et mis l'état en péril. Les armées, qui manquoient de tout, de vivres, d'habillement et d'argent, se seroient révoltées ou dissoutes. Rien de tout cela n'arriva sous le mauvais gouvernement du directoire.

Ce n'est pas que les mécontents n'aient

souvent tenté de renverser ce gouvernement : mais, la plupart des conspirateurs n'étoient que des maladroits, ou des imbécilles, qui payèrent de leur tête des entreprises imprudentes, et aussi mal exécutées que mal conçues. 1796.

Le directoire, inquiet des résistances que lui opposoit souvent l'esprit public, caressoit ou menaçoit alternativement les partis, suivant qu'ils étoient plus ou moins redoutables. Les royalistes, moins à craindre, parcequ'ils n'avoient pas de plan, furent aussi ceux qui furent traités avec moins d'indulgence. De temps à autre, on renouveloit les mesures de persécution que le comité de salut public avoit ordonnées contre eux.

Le 21 janvier 1796, on célébra l'anniversaire de l'assassinat de Louis XVI. Dans le corps législatif, on prêta un nouveau serment de haine à la royauté.

Threillard, président du conseil des cinq cents, prononça à ce sujet un discours, dans lequel on remarqua le passage suivant : Fautes directoi

«Peuple! *tu voulus être libre* : la royauté ouvrit aussitôt sa boîte funeste, et vomit sur toi tous les maux de la terre. *Tu voulus être libre!* la royauté te fit la guerre ; la royauté projeta de t'affamer ; la royauté souffla dans ton sein les méfiances, les

haines et les plus funestes divisions. Haine immortelle à ce fléau! »

De son côté, Reubell, président du directoire, alla au Champ-de-Mars avec ses collègues, monta sur une estrade, et « rappela la vengeance sur la tête de tous ceux qui ne jureroient pas avec lui une haine immortelle aux rois. » Il déclara « que le successeur de Louis, si jamais il en avoit un, n'arriveroit en France que l'ame remplie de fureur, et avec un bras armé du glaive exterminateur. » Il ajouta « que les émigrés étoient l'horreur et le mépris de l'univers; qu'ils ne respiroient que vengeance, et qu'ils brûloient d'une soif de richesses qui ne s'étancheroit jamais. »

Ces phrases banales et usées par Marat, Hébert et Robespierre, n'eussent été que ridicules dans la bouche d'un simple citoyen; mais dans celle du président du directoire et du président du corps législatif, elles étoient atroces, parcequ'elles avoient pour objet d'entretenir les divisions entre les royalistes et les républicains, et de faire détester un gouvernement qui sembloit ne respirer que haine et vengeance.

Dans le même temps, Merlin de Douai, ministre de la justice, obligea tous les directeurs de spectacle de faire chanter sur

le théâtre des airs patriotiques; on se moqua de son ordonnance; on fredonnoit au parterre le *Réveil du peuple*, tandis qu'on chantoit la *Marseilloise* sur la scène : nouvelle source de querelles, de combats et de proscriptions. 1796.

Ainsi ce gouvernement n'étoit ni assez fort pour se faire craindre, ni assez bon pour se faire aimer. Il se trompoit également, et quand il croyoit pouvoir régner par la terreur sur une nation qui en avoit secoué le joug, et quand il essayoit de réchauffer son patriotisme par des fêtes burlesques, des chansons grossières et des déclamations frénétiques.

On verra le peuple prendre désormais fort peu de part aux convulsions qui continuèrent d'agiter l'état. L'expérience, qui l'avoit désabusé des honneurs de sa *souveraineté*, avoit appris en même temps à ses chefs à se passer de son intervention. Ainsi l'histoire de la révolution va cesser d'être celle de la nation pour n'être plus que celle des partis qui s'en disputeront les dépouilles. Le moment d'ailleurs étoit arrivé où toute l'attention alloit se porter sur les armées, et où l'intérêt de la gloire devoit, pendant quelque temps, absorber tous les autres.

Ce fut dans le mois de mars 1796 que

1796. s'ouvrit en Italie cette campagne si célèbre, qui jeta tant d'éclat sur nos armes, et plaça Buonaparte, dès son début, au rang des premiers capitaines du monde. Mais avant d'en commencer le récit, nous devons jeter un coup-d'œil sur nos armées du Rhin.

Après les journées de prairial, Pichegru, qui, dans cette circonstance, avoit rendu d'importants services à la convention et sauvé Paris de la fureur des jacobins, demanda et obtint la permission de retourner à son poste.

Il ne restoit plus que Mayence à conquérir, pour assurer à la France la barrière du Rhin; et il appartenoit à celui qui étoit rentré victorieux dans les lignes de Weissembourg, de s'emparer d'une place que les travaux successifs des François, des Prussiens et des Autrichiens avoient rendue la première forteresse de l'Europe. Mais la lenteur, et, osons le dire, la mollesse qu'il mit dans les approches de cette place, fit croire aux ennemis, qui avoient une haute idée de ses talents militaires, qu'il avoit éprouvé des dégoûts secrets, qu'il n'agissoit qu'à contre cœur, et qu'il seroit possible de le détacher du parti républicain : ils ne se trompoient pas. On le sonda avec précaution, on le tenta par des promesses magnifiques; on le séduisit

par l'espoir de rétablir, avec les Bourbons sur le trône, la tranquillité en France, et la paix en Europe. 179

Les premiers agents de cette négociation, obscurs et sans crédit, ne méritoient guère sa confiance. Naturellement froid et observateur, Pichegru ne s'avança que lentement dans les sentiers d'une politique ténébreuse, et qui n'étoit pas sans danger pour lui. Pour dissiper ses doutes, et l'attacher sans retour à sa personne, le comte de Lille (Louis XVIII) lui écrivit de sa propre main, la lettre que voici : Défec d Piche

A Riegel, 24 mai 1796.

« Il me tardoit beaucoup, monsieur, de pouvoir vous exprimer les sentiments que vous m'inspirez depuis long-temps, et l'estime particulière que j'avois pour votre personne : mais jaloux de prévenir jusqu'aux moindres accidents qui auroient pu troubler votre tranquillité, et compromettre les intérêts précieux qui vous sont confiés, j'ai différé jusqu'à ce jour de vous écrire. Je cède à ce besoin de mon cœur, et c'en est un pour moi de vous dire que j'avois jugé, il y a dix-huit mois, que *l'honneur de rétablir la monarchie françoise vous étoit réservé*.

« Je ne vous parlerai pas de l'admiration que j'ai pour vos talents et pour les grandes

1796. choses que vous avez exécutées. L'histoire vous a déjà placé au rang des grands généraux, et la postérité confirmera le jugement que l'Europe entière a porté sur vos victoires et sur vos vertus.

« Les capitaines les plus célèbres ne durent, pour la plupart, leurs succès qu'à une longue expérience de leur art; et vous avez été, dès le premier jour, ce que vous n'avez cessé d'être pendant tout le cours de vos campagnes. Vous avez su allier la bravoure du maréchal de Saxe au désintéressement de M. de Turenne et à la modestie de M. de Catinat : aussi puis-je vous dire que vous n'avez point été séparé, dans mon esprit, de ces noms si glorieux dans nos fastes. M. le prince de Condé vous a marqué à quel point j'avois été satisfait des preuves de dévouement que vous m'avez données, et combien j'ai été touché de la fidélité avec laquelle vous servez ma cause; mais ce qu'on n'a pu vous exprimer, comme je le sens, c'est le désir, c'est l'impatience que j'éprouve de publier vos services et de vous donner des marques éclatantes de ma confiance.

« Je confirme, monsieur, les pleins-pouvoirs qui vous ont été transmis par M. le prince de Condé; je n'y mets aucune borne, et vous laisse entièrement le maître de faire et d'arrêter tout ce que vous

jugerez nécessaire à mon service, compa- 1796.
tible avec la dignité de ma couronne, et convenable aux intérêts de l'état.

« Vous connoissez, monsieur, mes sentiments pour vous ; ils ne changeront jamais. *Signé*, LOUIS. »

Une lettre si flatteuse fixa toutes les irrésolutions de Pichegru, et le confirma dans le dessein de se dévouer au service de son roi. Mais pouvoit-il répondre de son armée ? Il n'ignoroit pas que Dumouriez, non plus brave, mais plus adroit que lui, avoit échoué dans cette difficile entreprise. Il la tenta, mais sans empressement, comme sans fruit. Il gagna des officiers ; il laissa relâcher la discipline, si nécessaire aux armées, mais il ne put jamais affoiblir le patriotisme de ses soldats, que tant de victoires avoient exalté.

Il n'ignoroit pas davantage que la cour de Vienne, mécontente d'un projet dont on lui avoit fait un mystère, cherchoit à le traverser par tous les moyens possibles, et dans son inquiète politique avoit fait prier le comte de Lille de s'éloigner des bords du Rhin ; toutes ces lenteurs et toutes ces difficultés lui firent comprendre de plus en plus la nécessité de ne pas aller plus vite que les événements.

Cette circonspection fut mise par les

1796. républicains sur le compte d'une trahison; et par les royalistes, sur celui d'une fausse politique. Le directoire, mécontent, avec raison, de ce qu'il avoit laissé à découvert l'armée de Jourdan, qu'il étoit chargé d'appuyer, accueillit avec complaisance les bruits qui coururent à ce sujet; mais il ne put en obtenir la preuve. Trop foible d'ailleurs pour sévir d'une manière éclatante contre un général défendu par l'opinion publique et par la confiance des armées, il se contenta de le rappeler, et de lui offrir, comme dédommagement, l'ambassade de Suède, qu'il refusa.

Tout est inexplicable dans cette affaire. On ne conçoit ni pourquoi Pichegru ne mit pas, dans sa défection, l'activité qui devoit la faire réussir; ni pourquoi le roi en fit un mystère à l'Autriche, qui devoit en profiter comme lui; ni pourquoi l'Autriche y mit des obstacles, quand elle en fut instruite. On ne conçoit pas davantage la raison qui fit destituer Pichegru, s'il étoit innocent de la trahison dont on l'accusoit; ni celle qui empêcha qu'on l'envoyât devant un conseil de guerre, s'il étoit coupable.

La grande question seroit, avant tout, de savoir si Pichegru trahit ses devoirs, en abandonnant le service de la république pour celui du roi.

Cette question peut rester long-temps indécise : car il n'est pas temps encore de prononcer entre la révolution et la monarchie. Nous sommes trop près de l'événement pour le juger avec impartialité. 1796.

Quant à la gloire militaire, et même à la popularité de Pichegru, l'une et l'autre survécurent à des échecs dont il étoit la cause, et dont il fut le réparateur. Il obtint un armistice honorable, qu'il dut à l'éclat imposant de son nom, et qu'il fit valoir comme un hommage indirect que l'Autriche rendoit à la république françoise.

Il désigna et il obtint, pour son successeur, le général Moreau, dont les talents militaires s'étoient développés à son école. On ignore encore si Moreau partageoit ses principes, et s'il connoissoit ses correspondances secrètes : mais il est certain que, dans le premier cas, il fut assez habile pour en effacer les traces, et dans le second, assez discret pour les ensevelir dans un profond oubli.

Moreau, né à Morlaix en 1761, fut destiné à la robe par ses parents; mais, entraîné par un goût décidé pour l'état militaire, il s'engagea à l'âge de dix-huit ans : son père le racheta, et il continua ses études de droit. Son esprit et ses talents l'avoient rendu le maître de ses camarades; il joua un rôle principal dans la petite Comm… ceme… de Mor…

1796. guerre qui s'éleva en 1788, entre la cour et les parlements. En 1792, il prit parti dans le bataillon des volontaires de son département, et fut employé dans l'armée du nord. Il s'y fit remarquer, et fut élevé, en 1793, au grade de général de brigade. Devenu général de division en 1794, sur la demande de Pichegru, il servit sous les ordres de ce grand capitaine, et se distingua aux siéges de Menin, d'Ypres, de Bruges et de Nieuport. Pendant la célèbre campagne de 1794, qui soumit la Hollande à la France, il commandoit l'aile droite de l'armée de Pichegru, et il contribua aux succès rapides de ce général, auquel il succéda, quand celui-ci alla prendre le commandement des armées du Rhin et de la Moselle. Ce fut alors que Moreau arrêta un excellent plan de défense pour la Hollande, qu'il communiqua aux généraux Daëndels et Dumonceau, dont on a fait depuis et mal-à-propos honneur à Carnot.

Nous le verrons bientôt développer tout son talent et arriver au plus haut degré de sa réputation, dans le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle, lorsqu'à la tête de celle d'Italie, Buonaparte commençoit la sienne.

Les premiers pas de celui-ci furent des pas de géant : nous allons le voir, dans sa nouvelle carrière, effacer la honte de ses

premières années, par de grandes vues, des talents du premier ordre, des négociations heureuses, et des exploits militaires comparables à tout ce que l'histoire ancienne et moderne nous offre de plus étonnant. 1796.

Première campagne de Buonaparte.

Il arriva à Nice, le 29 mars 1796, et trouva une armée découragée, exténuée, manquant de solde, de vêtements et de subsistances. Il rassemble ses soldats, leur parle avec amitié, leur communique le feu qui l'anime, leur promet des vivres, des vêtements, de l'argent, et assigne le tout sur la première victoire qu'ils remporteront. Vingt jours après, il acquitta tous ses engagements à Montenotte.

Le général Beaulieu commandoit l'armée austro-sarde, forte de plus de cent mille hommes, dont une partie couvroit Turin. L'armée françoise ne comptoit pas plus de soixante mille combattants, et s'étendoit sur une ligne d'environ vingt lieues, depuis Savone, où s'appuyoit sa droite, jusqu'aux débouchés qui couvroient le comté de Nice. Cette ligne passoit sur les hauteurs des Apennins, et occupoit, dans son développement, tous les postes importants qui dominoient ce vaste amphithéâtre, descendant de position en position sur toutes les montagnes secondaires, jusqu'aux plaines du Piémont. De

1796. ces hauteurs tomboient des torrents qui, sillonnant leur flanc, ont creusé des vallées profondes et ouvert des passages aux marches des voyageurs et des armées. Placé sur ces hauteurs, Buonaparte en saisit d'un coup-d'œil les rapports, en combina les obstacles et les avantages. C'est de là que, jetant ses yeux sur l'Italie, il en médita la conquête, et dit à ses soldats, ainsi qu'Annibal l'avoit dit aux siens: « Camarades, voyez-vous ces riches contrées qui sont à vos pieds? Elles vous appartiennent, nous allons en prendre possession (1). »

Il plaça un corps de cinq mille hommes à Voltri, et prolongea sa gauche jusqu'à Garezzio. Son centre étoit fortifié par les positions de Montenotte et de Montelesimo. Il ne doutoit pas que l'action ne s'engageât par l'attaque de Voltri, qui fut en effet attaqué par dix mille Autrichiens soutenus par le feu d'une escadre angloise qui longeoit la côte. Mais les moyens insuffisants que l'ennemi employa à cette attaque firent juger au général françois qu'elle n'étoit qu'une feinte, pour attirer toute son attention de ce côté, tandis que ses grands efforts se porteroient sur le centre.

Il envoya au général Cervoni l'ordre de

(1) Voyez ci-après sa proclamation.

se retirer à l'entrée de la nuit de sa position devant Voltri, et de venir, à marches forcées, appuyer son centre. Il avoit deviné juste. Dès le lendemain matin le général Beaulieu en personne et à la tête de quinze mille hommes d'élite, attaqua le centre de l'armée françoise à Montenotte, et emporta d'abord tous les postes retranchés jusqu'à la dernière redoute, que défendoit le général Rampon, avec quinze cents grenadiers. La résistance de celui-ci devoit donner au général en chef le temps d'exécuter un mouvement, duquel dépendoit la victoire. Rampon, au milieu du combat, fit faire à ses soldats le serment *de mourir tous dans la redoute*. 1796.

Ces élans manquent rarement leur effet. Tandis que Beaulieu redoubloit d'efforts contre ce poste, dont l'importance lui paroissoit décisive, puisqu'il coupoit la ligne françoise, Buonaparte, secondé par les généraux La Harpe et Masséna, se portoit sur le flanc et derrière l'ennemi et attaqua les deux côtés avec une égale impétuosité, contre laquelle les Impériaux ne purent tenir. Leur retraite laissa les François maîtres des hauteurs qui commandoient la plaine, et des débouchés par lesquels on y descendoit.

Cette retraite se fit en bon ordre. Les François poursuivirent l'ennemi de poste Bataille de la Bormida.

1796. en poste. Le 25 à la pointe du jour, les deux armées se retrouvèrent en présence, séparées seulement par la rivière de Bormida. Dans cette nouvelle position, Augereau, à la gauche, cernoit le château de Cosseria; Masséna, à la droite, tenoit les hauteurs de Dégo; et La Harpe, au centre, occupoit les environs de Cairo. Le général Beaulieu attaqua vivement le centre et fut repoussé; immédiatement après ce succès, une partie des troupes françoises se porta rapidement vers la droite, où devoient se frapper les coups décisifs. La division de La Harpe forma trois colonnes serrées, qui passèrent la Bormida, sous le feu de l'ennemi, et l'attaquèrent de front et sur les flancs. Cette action brillante fut décisive; Beaulieu, pressé de tous côtés, se retira sur Acqui, en abandonnant ses équipages et son artillerie.

D'un autre côté les divisions de la gauche, conduites par Serrurier, après avoir forcé les gorges de Millesimo, s'avançoient contre le général Colli, qui commandoit la partie de l'armée austro-sarde destinée à couvrir Turin. Le plan de Buonaparte étoit de se porter sur Mondovi et de se placer entre cette armée et la capitale du Piémont, qu'elle devoit protéger. Ce plan hardi et même téméraire lui réussit. La cour de Turin, effrayée à l'approche de

l'armée républicaine, n'attendit plus son salut que des négociations. 1796.

Au génie de la guerre, le général françois, malgré sa jeunesse, joignoit déjà la connoissance des hommes et celle des affaires. Il négocia en vainqueur habile qui sait profiter de ses avantages, et en politique adroit qui sait ménager l'amour-propre des vaincus.

À cette époque commence la longue série d'imprudences et d'erreurs que commirent successivement toutes les cours de l'Europe, aveuglées qu'elles étoient tour-à-tour par une extrême présomption et par un extrême découragement. L'armée piémontoise n'étoit encore ni défaite, ni découragée; l'armée autrichienne étoit en position à Acqui, et attendoit de nombreux renforts du Tyrol et de la Lombardie : tous les états d'Italie étoient debout. Un mouvement de deux marches pouvoit rétablir les communications entre les armées alliées. Turin, ville fortifiée, pouvoit recevoir en garnison toute l'armée sarde. Un siége, nécessairement long, lui assuroit, dans le temps, un puissant allié; mais les successeurs d'Amédée se reposoient, depuis un demi-siècle, dans l'oubli des fatigues de la guerre, et les peuples, heureux par leurs soins, mais énervés par une longue paix, en desiroient la continuation,

Soumission du Piémont.

1796. et s'inquiétoient peu du prix qu'elle devoit coûter. Une levée en masse, copiée timidement sur celles qui s'opéroient en France, produisit beaucoup de désertions, et très peu de bataillons : la peur gagna tous les esprits : on espéra sauver la cour, en sacrifiant l'état.

Les dispositions pacifiques que le vainqueur avoit habilement laissé entrevoir furent saisies avec empressement dans un conseil disposé à la complaisance par intérêt, par goût, par crainte et surtout par l'espoir du repos.

Aux premières conditions qui lui furent offertes avec timidité, Buonaparte ajouta les siennes, qui, sans être trop humiliantes en apparence, n'en étoient pas moins dures en effet ; et la cour se crut trop heureuse de s'y soumettre, sans se déplacer. Toutes les villes de sûreté du Piémont, Coni, Exiles, Suse, Château-Dauphin, Tortone, Alexandrie, furent le gage de l'armistice, et livrées au vainqueur. A ce prix, le roi eut la permission de rester dans sa capitale et d'y faire aux généraux françois les honneurs de sa cour.

Le pouvoir du directoire se borna à signer ce traité, qui fut l'ouvrage du pouvoir militaire, et qui peut être regardé comme son premier acte d'indépendance. De ce jour aussi, l'opinion publique s'accoutuma à

l'idée de l'autorité militaire. L'éclat éblouissant de la gloire, le style hardi des rapports officiels, l'âge du général, les avantages réels des succès, qui passoient toutes les espérances, tout concourut à détourner les regards des intérêts civils et de la chose publique, pour les fixer sur les champs de bataille et sur un seul homme. La balance des destinées, après une oscillation violente, parut s'arrêter un moment, perdit insensiblement l'équilibre, et pencha bientôt, sans contre-poids, vers un nouvel ordre de choses. 1796.

On ne peut guères douter que Buonaparte n'eût dès lors mûri de vastes projets sur l'Italie, quand on lit avec quelque attention la proclamation qu'il adressa à ses soldats, peu de jours après la bataille de Mondovi, et avant celle de Lodi. On y retrouve et les premières pages de son histoire, et les principaux traits de son caractère. Nous en avons conservé le texte, parceque cet homme extraordinaire veut être connu par ce qu'il a dit, autant que par ce qu'il a fait. Projets de Buonaparte.

« Soldats, vous avez en quinze jours remporté six victoires, pris vingt-un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places fortes, conquis la plus riche partie du Piémont. Vous avez fait quinze cents prisonniers, tué ou blessé

1796. plus de dix mille hommes. Vous vous êtes jusqu'ici battus pour des rochers stériles. Illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie, vous égalez aujourd'hui, par vos services, l'armée conquérante de Hollande et du Rhin. Dénués de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les phalanges de la liberté étoient seules capables de souffrir ce que vous avez souffert. Graces vous en soient rendues, soldats ! la patrie reconnoissante vous devra sa prospérité. Et si, vainqueurs de Toulon, vous présageâtes l'immortelle campagne de 1795, vos victoires actuelles en présagent une plus belle encore.

« Les deux armées qui naguère vous attaquèrent avec audace fuient épouvantées devant vous ; les hommes pervers qui rioient de votre misère et se réjouissoient dans leurs pensées des triomphes de vos ennemis, sont aujourd'hui confondus et tremblants (1).

« Mais, il ne faut pas vous le dissimuler, soldats, vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste encore à faire.

« Ni Turin, ni Milan ne sont à vous ; les cendres des vainqueurs des Tarquins sont

(1) Ce sont les royalistes qu'il désigne dans cette phrase.

encore foulées par les assassins de Basseville. 1796.

« Vous étiez dénués de tout au commencement de la campagne : vous êtes aujourd'hui abondamment pourvus. Les magasins pris à vos ennemis sont nombreux. L'artillerie de siége et de campagne est arrivée : soldats ! la patrie a droit d'attendre de vous de grandes choses : justifierez-vous son attente ?

« Les plus grands obstacles sont franchis, sans doute, mais vous avez encore des combats à livrer, des villes à prendre, des rivières à passer. En est-il d'entre vous dont le courage s'amollisse ? En est-il qui préféreroit de retourner sur le sommet de l'Apennin et des Alpes, essuyer patiemment les injures des barbets ? Non ; il n'en est pas, parmi les vainqueurs de Montenotte, de Millesimo, de Dégo et de Mondovi : tous brûlent de porter au loin la gloire du peuple francois : tous veulent humilier ces rois orgueilleux qui osoient méditer de nous donner des fers : tous veulent dicter une paix glorieuse, et qui indemnise la patrie des immenses sacrifices qu'elle a faits : tous veulent, en rentrant dans leurs foyers, pouvoir dire avec orgueil : *J'étois de l'armée d'Italie.*

« Amis, je vous la promets, cette conquête : mais il est une condition qu'il faut

1796. que vous juriez de remplir, c'est de respecter les peuples que vous allez délivrer; c'est de réprimer les pillages horribles auxquels se portent des scélérats suscités par nos ennemis (1); sans cela vous ne seriez point les libérateurs des peuples, vous en seriez les fléaux : vous ne seriez pas l'honneur du peuple françois, il vous désavoueroit. Vos victoires, votre courage, vos succès, le sang de nos frères morts aux combats, tout seroit perdu, même l'honneur et la gloire.

« Peuples d'Italie! l'armée françoise vient pour rompre vos chaînes; le peuple françois est l'ami de tous les peuples, venez avec confiance au-devant de nous. Vos propriétés, votre religion et vos usages seront respectés : nous ferons la guerre en ennemis généreux. Nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent. »

Cette proclamation mérite d'être lue avec attention.

Pendant que l'armistice se négocioit à Turin, le général autrichien s'occupoit à couvrir la Lombardie, en se fortifiant sur la rive gauche du Pô.

(1) Il y a une grande perfidie dans cette phrase, par laquelle l'auteur annonçoit d'avance que les prêtres, les nobles et les royalistes seroient convaincus ou du moins accusés du pillage des châteaux, des palais et des églises, qui devoit enrichir le général en chef et ses lieutenants.

1796. attaqua Lodi, que Beaulieu fit évacuer, en prenant position derrière l'Adda, qu'on ne pouvoit traverser que sur le pont de Lodi. Ce pont a cent toises de long; et trente pièces de gros calibre en défendoient les approches. Le passage du Pô avoit été surpris, celui de l'Adda ne pouvoit être emporté que par l'intrépidité des soldats.

Lorsque la tête de la colonne y arriva, il y eut un moment d'hésitation. Les généraux s'élancèrent en avant des grenadiers. Berthier, Masséna, Cervoni, d'Allemagne, Lannes, donnèrent l'exemple et se précipitèrent sur les batteries au milieu des feux croisés de la mousqueterie et de l'artillerie, et les enlevèrent au pas de charge : rien ne put arrêter, ni ralentir leur marche impétueuse : une fois maîtres du pont, la ligne ennemie fut enfoncée par l'impulsion de cette masse formidable, dont l'apparition soudaine frappa l'ennemi d'une terreur panique. Tout ploya devant elle. La défaite fut bientôt une déroute; il ne fallut rien moins que le sang froid et l'habileté du général Beaulieu pour rallier les débris épars de son armée.

Prise de Milan. Bientôt une députation de la ville de Milan vint apporter jusqu'à Lodi les clefs de cette capitale. Masséna y entra avec l'avant-garde; le jour suivant Buonaparte

y fit son entrée solennelle aux acclamations d'un peuple immense, qui ne cessoit de répéter : *vivent les François ! vive la liberté !* L'arbre qui en étoit le symbole fut planté, au milieu des fêtes et des réjouissances publiques : tous les *insignes* du gouvernement autrichien furent renversés. 1796.

Dès le moment du passage du Pô, le duc de Parme (1) s'empressa de racheter son pays par des contributions en or, en chevaux, en subsistances, en objets de luxe, en chefs-d'œuvre des arts. Ces riches dépouilles furent envoyées à Paris avec celles qu'on avoit enlevées à Milan et à Turin ; parmi ces dépouilles on remarquoit le Saint-Jérôme du Dominiquin, pour lequel le général en chef demandoit les *honneurs du Muséum*.

Le traité avec le grand duc de Toscane (2) fut signé aux mêmes conditions. Le duc de Modène (3) se retira à Venise avec ses trésors, et laissa les François disposer de ses états.

(1) Ferdinand, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, né le 18 juillet 1751, marié, en 1769, avec Marie Amélie de Lorraine, archiduchesse d'Autriche.

(2) Ferdinand III, né le 8 mai 1769, à qui son père Léopold céda le grand duché de Toscane, lorsqu'il fut nommé empereur en 1791.

(3) Ferdinand, archiduc d'Autriche, à qui sa femme Béatrix d'Est, dernière héritière de la maison de ce nom, apporta le duché de Modène en dot.

1796. L'armée d'Italie, augmentée de celle des Alpes, étoit alors dans l'état le plus florissant, et forte de cent vingt mille hommes : voici quelles étoient ses positions. Masséna à la tête d'une division fut chargé d'investir Mantoue ; une autre division suivoit la retraite de Beaulieu dans le Tyrol : une troisième contenoit les *fiefs impériaux* près l'état de Gênes : une quatrième s'avançoit sur les états du pape : le général en chef, du château de Milan, signoit des armistices, négocioit des traités, créoit des républiques, et surveilloit toutes les opérations militaires.

Les opérations de l'armée d'Italie devoient être, dans le principe, coordonnées avec celles des armées du Rhin, mais leur rapidité devança, sans les rompre, toutes les mesures prises d'avance.

L'armée du Nord, commandée par Beurnonville (1), étoit à la fois destinée à cou-

(1) Pierre Viel de Beurnonville, né en 1752, à Champignoles en Bourgogne, fut destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, et entraîné par son penchant à l'état militaire. Il s'embarqua sur l'escadre de M. de Suffren, servit dans l'Inde comme soldat, devint major de la milice de l'Isle-de-France ; revint dans son pays, servit sous Dumouriez, qui l'appelait son *Ajax* ; fut ministre de la guerre sous la convention ; prisonnier des Autrichiens, échangé contre la fille de Louis XVI ; général de l'armée du Nord sous le directoire, sénateur sous Buonaparte, membre du gouvernement provisoire lors de l'arrivée des armées étrangères, ministre d'Etat, pair, et enfin maréchal de France en 1816.

vrir la Belgique et la Hollande, et à appuyer la gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan. Moreau commandoit sur le Haut-Rhin. 1796.

Armées d'Allemagne.

Le mouvement général devoit commencer par la gauche de ce front de bataille sur une ligne de près de deux cents lieues de développement. L'armée du Rhin occupoit la rive gauche près de Strasbourg, où elle devoit passer le fleuve ; mais pour mettre les autres armées en ligne avec elle, il falloit commencer par chasser l'ennemi de tous les postes dont il s'étoit emparé sur cette rive, après les revers de la dernière campagne.

Depuis ceux qu'elle avoit éprouvés en Italie, l'Autriche avoit adopté un nouveau système de guerre, lequel consistoit à soutenir ses positions retranchées, à en préparer de nouvelles en arrière ; à disputer le terrain pied à pied, à diriger chaque retraite vers un poste reconnu d'avance : par ce moyen, ses généraux n'essuyoient que des désavantages prévus, et jamais de désordres ni de déroutes complètes. Ce plan défensif fut très bien soutenu, tant qu'une partie des armées françoises resta en-deçà du Rhin. Mais Moreau ayant passé ce fleuve à Strasbourg, et Jourdan entre Coblentz et Andernach, l'archiduc Charles, qui commandoit l'armée autrichienne,

1796. inférieure en nombre, fut obligé d'abandonner rapidement toutes ses positions. Moreau se porta en avant, prit Offenbourg, engagea, à Renchen (28 juin 1796), une action qui fut soutenue avec constance, dévouement et un grand courage par l'armée du prince de Condé. Dans les actions journalières qui suivirent celle-ci, la loyauté militaire se mit au-dessus des lois républicaines. Les émigrés qui tomboient au pouvoir des François, condamnés à être fusillés par les lois de la république, étoient toujours renvoyés en liberté par les généraux : on se battoit franchement de part et d'autre, et on n'assassinoit plus les prisonniers.

Succès de Moreau.

La victoire de Renchen ouvrit l'entrée des montagnes Noires aux armées françoises. L'avant-garde de Jourdan, commandée par Kléber et Lefebvre, obtint un avantage à Neukirchem, et cerna la forteresse de Kœnigstein, tandis que la droite de la même armée se portoit sur Mayence. Ces mouvements combinés avec ceux de Moreau avoient pour objet d'éloigner l'ennemi de la rive droite du fleuve, et d'isoler les deux places importantes de Mayence et de Manheim.

L'archiduc Charles, pressé sur ses deux flancs, prit alors le seul parti qui lui restoit dans le système défensif qu'il avoit

adopté, celui de concentrer ses forces entre le Mein et le Neker : mais déjà les François n'étoient plus qu'à huit lieues de Stuttgard, et le prince de Wurtemberg, qui voyoit ses états près d'être envahis, les sauva, en demandant la paix; plusieurs princes de l'empire imitèrent son exemple. 1796.

A la suite d'une conférence qui fut tenue à Pyrmont, où se rendit le roi de Prusse, les intérêts du corps germanique furent réglés d'après les circonstances impérieuses où l'on se trouvoit, et il fut arrêté que les princes, membres de cette ligue, se retireroient du théâtre de la guerre : cette détermination laissa la maison d'Autriche abandonnée à ses seules forces.

Dans ce nouvel ordre de choses, l'archiduc se borna à défendre la Bavière et les pays héréditaires, en se repliant sur le Danube. Des émeutes populaires avoient effrayé la cour de Vienne. Le peuple, assemblé tumultueusement devant l'hôtel du ministre Thugut, avoit demandé *la paix*, avec des cris menaçants. On fut obligé d'employer la force armée pour dissiper ces attroupements.

L'Autriche demanda une suspension d'armes ; Moreau la refusa. Toutes les divisions de son armée étoient en ligne, et s'avançoient en mesure : à la droite, le

1796. général Férino côtoyoit les revers des montagnes de la Forêt-Noire, et devançant la marche de l'armée, se rapprochoit du lac de Constance, menaçoit la forteresse de Bregentz et les gorges du Tyrol. Les positions les plus formidables de l'ennemi étoient dépassées et tournées sans aucune victoire éclatante, et par le seul effet d'une marche savamment combinée. Les divisions commandées par des chefs habiles dans la science du commandement, étoient répandues sur un front de plus de soixante lieues; toutes se soutenoient efficacement, en agissant isolément.

L'archiduc avoit pris une position connue par sa force, en avant du village d'Etlingen. Moreau l'attaqua; il fut repoussé quatre fois; la cinquième charge réussit: l'archiduc se retira en bon ordre (9 juillet 1796); Moreau entra dans Ulm, tandis que Jourdan, qui n'avoit plus d'ennemis devant lui, poursuivit ses avantages sur le haut Mein, et dans cette marche aussi rapide qu'inconsidérée, son aile droite, qui devoit se tenir à la hauteur de l'aile gauche de Moreau, la dépassa de plusieurs journées, et se trouva tout-à-fait à découvert; cette faute impardonnable, parce que c'étoit la seconde de cette espèce que le général Jourdan commettoit, eut pour les deux armées les suites les plus funestes.

Soit que la retraite précipitée des Autrichiens ait été un piége tendu au général françois, soit plutôt que l'archiduc, en voyant les fautes de celui-ci, en ait habilement profité, il est certain que c'est de là qu'il faut dater les revers terribles de cette campagne, qui reportèrent en peu de jours le théâtre de la guerre, des rives du Danube, sur les bords du Rhin. 1796

Moreau, entré le 22 août à Augsbourg, avoit porté ses avant-postes jusqu'à deux lieues d'Ingolstadt; Jourdan avoit les siens à trois lieues de Ratisbonne. En jetant les yeux sur une carte, on voit que l'armée du Rhin étoit sur le point de faire sa jonction avec celle d'Italie. Cette position rendoit les François presque maîtres de l'Allemagne. Ils étoient, suivant l'expression d'un grand capitaine de ce temps-là, *à cheval sur les deux routes qui conduisoient à Vienne.* Déjà l'archiduc Charles avoit porté l'alarme dans cette capitale, en quittant son quartier-général d'Inspruck.

Jamais Vienne n'avoit été aussi sérieusement menacée, depuis le siége qu'elle avoit soutenu contre les Turcs, en 1683. Elle dut alors son salut à Sobieski, son allié. Ce fut à Jourdan, son ennemi, qu'elle en fut redevable dans cette dernière circonstance.

Le prince Charles venoit de recevoir un

1796. puissant renfort de Hongrie : il divise son armée en deux, dont une partie reste aux prises avec Jourdan : avec l'autre, il repasse le Danube, attaque Bernadotte qui commandoit l'aile droite de l'armée françoise, le presse vivement, et le force à une retraite.

Elle se fit d'abord en bon ordre sur Nuremberg : mais l'archiduc, profitant de l'ouverture qu'il venoit de se ménager, se jeta brusquement sur les derrières de Jourdan, qui, coupé par cette manœuvre, et menacé d'être enveloppé, se replia en désordre sur Amberg.

Là, il fut attaqué de front par le général Wantsleben, et sur ses flancs par l'archiduc. Il fut battu, et poursuivi jusqu'à Pfortzeim, où il croyoit pouvoir prendre position ; mais il essaya vainement de s'y rallier.

Au premier bruit de ces revers, Moreau accourut pour les réparer. Il passe le Leck, attaque et bat à Friedberg le général La Tour (24 août 1796). Le combat fut brillant et glorieux pour l'armée de Moreau ; mais il ralentit sa marche, lui fit perdre du monde, et ne sauva pas Jourdan.

Le prince Charles, qui avoit remporté sur celui-ci une seconde victoire à Wurtzbourg, chargea ses lieutenants de le poursuivre, tandis que lui, revenant sur ses

pas, essaya de prendre à revers l'armée de Moreau. 1796.

Belle retraite de Moreau.

Moreau étoit dans une situation très critique. Pressé entre deux armées, et incertain s'il devoit s'ouvrir un passage à travers celle du prince Charles, ou s'il entreprendroit de rejoindre celle de Buonaparte en Italie, son coup d'œil d'aigle lui découvrit que le premier de ces projets étoit impraticable, et que, depuis la défaite de Wurtzbourg, le second étoit sans objet. Il n'hésita pas un instant, et se décida, malgré tous les obstacles, à ramener son armée sur le Rhin. Les obstacles étoient grands et nombreux : il avoit à traverser plus de cent lieues d'un pays ennemi, coupé par des rivières, occupé par deux armées victorieuses, et dont tous les habitants étoient soulevés et armés contre lui.

Une fois sa résolution prise, rien ne put la faire changer, rien ne l'arrêta. En quatre marches, il arriva sur l'Iller. Ce fut là qu'il eut besoin de tout son génie et de tout son sang-froid. Il étoit cerné de toutes parts : en tête, par l'armée du général La Tour; sur sa droite, par les corps combinés de Froslich et de Condé; sur sa gauche, par le corps de Nauendorfs, tandis qu'une armée de trente mille hommes s'étoit emparée de tous les débouchés de la

1796. Forêt-Noire, par lesquels seuls il pouvoit faire sa retraite.

Dans cette terrible position, Moreau ne vit de salut que dans la victoire. Il prit son parti sur-le-champ : au lieu d'attendre l'ennemi, il résolut de l'attaquer. Il se mit en bataille à Biberach (2 octobre 1796). Admirablement secondé par ses lieutenants Saint-Cyr, Desaix et Ferino, il tint en respect les deux armées qu'il avoit sur les flancs ; il attaqua vigoureusement celle du général La Tour, l'enfonça et la tailla en pièces. La victoire fut complète. Quatre mille prisonniers, soixante officiers, dix-huit pièces de canon, deux drapeaux en furent le gage et le prix. Le général La Tour, rejeté au-delà de l'Iller, cessa pendant quelques jours de le harceler ; il put continuer sa marche avec moins d'inquiétude. Mais il s'en falloit beaucoup que toutes les voies fussent aplanies. On continuoit de le poursuivre et d'attaquer tantôt son aile gauche et tantôt son arrière-garde. Chacun de ses pas étoit marqué par une action, et chaque action par un succès, qui lui coûtoit toujours quelques uns de ses braves. Il passa le Danube à sa source, et arriva sur la rive droite du Rhin. Mais il falloit tenir cette rive avec des forces inférieures, ou tenter de repasser le fleuve en présence d'un ennemi victorieux. Ces

deux partis avoient également leurs dangers. Son armée manquoit de vivres et de vêtements, mais non de courage. Après des prodiges de valeur et de fermeté, elle arriva vis-à-vis d'Huningue, et repassa lentement le Rhin à la vue d'un ennemi deux fois plus nombreux, mais qu'arrêtèrent sa contenance, ses dispositions, et peut-être aussi le respect et l'admiration qu'elle dut exciter dans l'ame de ses ennemis. 1796.

Cette retraite est regardée par tous les gens du métier comme le chef-d'œuvre des plus savantes combinaisons de la guerre, et comme le fait d'armes qui honore le plus la mémoire de Moreau.

Tandis que les succès et les revers se balançoient en Allemagne, tandis que Buonaparte continuoit de triomphet en Italie, la France qui, de tous côtés, présentoit aux étrangers des armées formidables et la plus imposante attitude, étoit livrée dans l'intérieur aux plus méprisables intrigues, et faillit à succomber sous l'effort d'une poignée de scélérats obscurs, dont les noms sont à peine connus aujourd'hui, et dont l'audace ne seroit pas croyable, si elle n'étoit attestée par tous les contemporains. 1797.

La plupart des conjurés étoient d'anciens membres des comités révolution-

1797. naires, des complices de Marat, des échappés de prisons, tous gens de la lie du peuple, regrettant vivement le régime de 1793, qui les faisoit vivre si joyeusement aux dépens des riches. Ces misérables avoient formé, et ils furent sur le point d'exécuter le projet d'égorger, dans une nuit, les ministres, les directeurs, les conseils et cinq à six mille des principaux habitants de Paris.

Conjuration de Babeuf.

Gracchus Babeuf, le chef apparent de cette horde de brigands, qui ne respiroient que meurtre et pillage, étoit lui-même un brigand très obscur, qui avoit été arrêté avec Hébert, et qu'on ne s'étoit pas donné la peine de frapper. Il s'annonça comme le vengeur de Robespierre; il composa des pamphlets, dans lesquels il reproduisoit les vœux atroces de Marat et du père Duchêne. La police ne donna qu'une foible attention à ces pamphlets; et on délibéroit gravement dans les conseils et au directoire sur la question de savoir si des provocations au meurtre et au pillage étoient des écrits séditieux.

L'auteur de ces pamphlets, qu'un gouvernement plus ferme eût fait arrêter comme un fou, acquit une certaine importance par l'audace et l'impunité avec lesquelles il osoit tracer publiquement ses plans de conspiration, ses listes de pros-

cription, ses principes éversifs de toute société. On a peine à croire aujourd'hui que dans une feuille périodique qu'il rédigeoit sous le titre de *Tribun du peuple*, il osât imprimer chaque jour des articles semblables à celui qu'on va lire. 1797.

« La société est une caverne, l'harmonie qui y règne est un crime. Que vient-on vous parler de lois et de propriétés ? Les propriétés sont le partage des usurpateurs, et les lois l'ouvrage des plus forts. Le soleil luit pour tout le monde, et la terre n'est à personne. Allez donc, ô mes amis, déranger, bouleverser, culbuter cette société qui ne vous convient pas. Prenez partout ce qui vous conviendra. Le superflu appartient de droit à celui qui n'a rien.

« Ce n'est pas tout, *frères et amis*; si l'on opposoit à vos généreux efforts des barrières constitutionnelles, renversez sans scrupule et les barrières et les constitutions; égorgez sans pitié les tyrans, les patriciens, le million doré, tous les êtres immoraux qui s'opposeroient à votre bonheur commun.

« Vous êtes le peuple, le vrai peuple, le seul peuple digne de jouir des biens de ce monde. La justice du peuple est grande et majestueuse comme lui : tout ce qu'il fait est légitime, tout ce qu'il ordonne est sacré. »

1797. Comment un homme qui écrivoit ces épouvantables sottises, put-il être un moment dangereux? Il n'avoit ni talent, ni fortune; comment se fit-il un parti? Il falloit tout le désordre de ces temps-là pour lui procurer des complices, et toute la foiblesse du directoire pour les craindre.

Lorsque après l'établissement du directoire, tous les hommes sensés sentirent le besoin de l'ordre et des lois, ceux qui n'avoient vécu que de crimes et d'anarchie se trouvèrent abandonnés à eux-mêmes; ils se rallièrent dans les souterrains. La plupart étoient des ouvriers de la dernière classe du peuple, qui n'avoient ni propriétés ni occupation; ils devinrent une troupe de sicaires, dévoués à quiconque leur donnoit des espérances et de l'eau-de-vie.

Les chefs qui les achetoient à ce prix, étoient eux-mêmes soit des hommes médiocres, qui n'avoient pu trouver place dans le nouveau gouvernement, et avoient des besoins ou des ressentiments à satisfaire; soit des agents de l'opposition royaliste ou étrangère, qui, cachés derrière la toile, faisoient mouvoir ces hideux pantins, afin d'arrêter le mouvement révolutionnaire par ses excès, et de dégoûter la nation du gouvernement républicain.

Le directoire avoit permis le rétablisse-

1797.

ment des sociétés populaires. Tous les anciens jacobins se réunirent au Panthéon; et là, comme dans leur ancienne salle de la rue Saint-Honoré, ils se crurent une puissance : ils délibérèrent sur les affaires publiques, déclamèrent contre le gouvernement, proposèrent des plans de constitution, des destitutions, des remplacements... Leurs séances se prolongeoient bien avant dans la nuit. Quelques uns y venoient armés; d'autres se plaignoient de ce qu'on n'attaquoit pas le directoire. L'un d'eux proposa une nuit de marcher sur-le-champ contre le palais du Luxembourg, d'en forcer la garde, et d'égorger les directeurs dans leurs lits...... De tels propos ne pouvoient rester long-temps ignorés. Le gouvernement en fut instruit, et fit fermer l'antre où ils étoient applaudis. Ce n'étoit pas assez; il devoit faire arrêter ceux qui les tenoient.

Restés libres, les conjurés se réunirent en d'autres lieux, formèrent des associations secrètes et des conciliabules où tout ce que la fureur de l'esprit de parti, l'ambition déçue, l'orgueil blessé ont de plus violent, fut proposé et adopté comme plan de *bonheur commun* et de défense légitime. Les factieux nommèrent un *directoire de salut public*, des commissaires et des agents dans l'intérieur, et des correspon-

1797. dants pour les provinces. Ils parvinrent à corrompre la légion de police destinée à veiller à la sûreté de la ville, mais composée en général de fort mauvais sujets. Se croyant assurés du peuple des faubourgs, et dirigés par Babeuf, ils résolurent d'agir ouvertement, et d'opérer un soulèvement, à l'aide duquel ils comptoient se rendre maîtres de la ville et du gouvernement. La nuit du 22 floréal fut l'époque fixée pour cet événement.

Mais ils étoient observés de près, sans qu'ils s'en doutassent. Tous leurs mouvements étoient suivis. Cochon, ministre de la police, avoit reçu à leur sujet tous les renseignements qui lui étoient nécessaires, soit pour empêcher l'exécution de leurs desseins, soit pour s'emparer de leurs personnes. Babeuf et la plupart de ses complices furent arrêtés le 21. On trouva dans le domicile du premier une énorme liasse de papiers qui constatoient l'atrocité de son projet, autant que l'absurdité de ses moyens. Dans le nombre de ces pièces, qui furent imprimées par ordre du gouvernement, il en est une que nous croyons devoir transcrire, parce qu'elle donne une idée assez juste de l'esprit de la conjuration et du caractère des conjurés. En voici la copie exacte et figurée :

Pièce trente-quatrième de la conspiration. 1797.

Plan de la conspiration.

« Tuer les cinq,

« Les sept ministres,

« Le général de l'intérieur et son état-major,

« Le commandant temporaire et son état-major.

« S'emparer des salles des anciens et des cinq-cents.

« Faire main-basse sur tout ce qui s'y rendroit.

« S'emparer des barrières, et ne laisser sortir qui que ce soit sans des ordres formels et précis.

« S'emparer du télégraphe et du cours de la rivière.

« S'emparer de Meudon, et des quatre-vingts pièces d'artillerie qui s'y trouvent;

« La poudrerie de Grenelle;

« Les dix-huit pièces de canon qui sont dans le jardin des Feuillants;

« La trésorerie nationale et l'arsenal.

« S'assurer des ponts.

« Les tyrans abattus, une chose impor-
« tante, c'est d'empêcher l'entrée dans Pa-
« ris d'aucun corps de troupes. Les braves
« défenseurs de la patrie seront invités
« par une proclamation à se rendre indi-
« viduellement parmi nous.

1797. « Il sera pourvu à leur paie d'une ma-
« nière grande et digne d'un peuple qui « punit les rois et les tyrans.

« On organisera de petites armées révolutionnaires qui seront chargées de protéger l'approvisionnement de Paris.

« Les tyrans abattus, il faut opérer aussitôt l'insurrection du peuple et le pousser à se venger lui-même de ses ennemis.

« L'autorité insurrectionnelle prononcera la dissolution de toutes les autorités civiles et militaires, et la peine de mort contre tout homme qui se prétendroit revêtu d'un autre pouvoir que celui qui est émané du peuple : il sera à l'instant mis à mort.

« Il est essentiel et même capital que des actes semblables aient lieu. Il faut qu'une fois l'épée tirée, le fourreau soit jeté au loin. Il faut prévenir toute réflexion de la part du peuple. Il faut que le peuple fasse des actes qui l'empêchent de rétrograder.

« Partout où l'on voudroit tenter de la résistance, il faudra que le fer et la flamme en tirent une vengeance éclatante.

« Tous les étrangers seront sommés de se rendre en arrestation au chef-lieu de leurs sections respectives, sous peine d'être mis à mort sur-le-champ.

« Seront également mis à mort tous les

individus armés contre le peuple : leurs dépouilles appartiennent au peuple. 1797.

« Le peuple sera mis, dans l'instant même de l'insurrection, en possession de logements sains et commodes.

« On expédiera dans les départements des commissaires et des hommes dévoués au parti populaire.

« On enverra à Sallicetti l'ordre de faire arrêter tous les généraux traîtres de l'armée d'Italie.

« On enverra à Jourdan un homme intelligent et brave, avec lequel il se concertera pour faire arrêter tous les mauvais officiers.

« On arrêtera Hoche.

« Les boulangers de toutes les sections fabriqueront du pain avec tout ce qu'ils ont de farine : ceux qui manqueront à cet ordre seront accrochés sur-le-champ à la lanterne la plus voisine de leur boutique.

« Tout citoyen sera sommé, sous peine de mort, de porter chez le boulanger le plus voisin de sa maison toutes ses provisions de blé, de farine et de graines quelconques.....

« Il y aura des visites domiciliaires très-rigoureuses.

« Les barrières resteront fermées pendant trois jours, etc., etc. »

Tel étoit le plan de cette conspiration !

1797. Tels étoient les projets de ces exécrables bandits! Nous dormions sur le cratère d'un volcan.

Ce n'est donc pas sans raison que, dans son message au corps législatif, en date du 21 floréal, le directoire s'exprimoit en ces termes :

« Citoyens législateurs,

« Un horrible complot devoit éclater demain matin, dès la pointe du jour. Son objet étoit de renverser la constitution françoise, d'égorger le corps législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées de Paris, et livrer cette grande commune au pillage général et aux plus affreux massacres.

« Le directoire exécutif, informé du lieu où les chefs de cette conspiration étoient rassemblés, et tenoient leur comité de révolte, a donné des ordres pour les arrêter. Plusieurs d'entre eux l'ont été en effet, et c'est avec douleur que nous vous apprenons que parmi eux se trouve un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant délit.

« *Signé* Carnot, *président.*

L'arrestation de Babeuf suspendit, mais n'arrêta pas le cours des insurrections.

Les factieux, exilés des clubs, avoient établi leurs séances dans les cabarets. Ils s'invitoient réciproquement par différents signaux, et quelquefois au son du cor, à de sinistres orgies, où leur démence, excitée par l'abus des liqueurs fortes, sourioit à l'idée d'un massacre général, et applaudissoit à l'invention des stratagèmes qui pouvoient le provoquer. 1797.

Souvent ils exposoient au premier essai, comme au premier péril des mouvements séditieux qu'ils méditoient, les femmes déhontées qu'ils avoient long-temps associées à leurs fureurs.

On vit plus d'une fois ces espèces d'Euménides courir dans les faubourgs, dans les marchés, dans les ateliers, et criant audacieusement et impunément : *Allons forcer la tour du Temple; allons délivrer Babeuf.*

Un jour les citoyens de Paris furent effrayés par un bruit de pétards qui se fit entendre à la fois dans presque tous les quartiers de la ville; chacun sort de chez soi, et, sous ses pas, chacun trouve des cocardes blanches; sur les monuments publics, un drapeau blanc; au coin des maisons, des proclamations de Louis XVIII..... On fut effrayé, on crut voir la contre-révolution qui s'avançoit au milieu des torrents de sang..... Hé bien! tout cela étoit controuvé, tout étoit tran-

1797. quille : un homme est arrêté au moment où il tiroit un de ces pétards ; on l'interroge ; on apprend qu'il est un ancien membre des comités révolutionnaires. Il avoue que ce prétendu complot de royalistes n'est qu'un stratagème inventé par les patriotes pour soulever la multitude, et, à l'aide de ce soulèvement, délivrer Babeuf et ses complices.

Les anarchistes n'étoient pas découragés par leurs défaites ; ils traitoient de puissance à puissance avec le gouvernement. Vaincus, et non soumis, ils continuèrent de se rassembler, de conspirer et de menacer.

Camp de Grenelle. L'évasion du député Drouet (1), la lenteur avec laquelle on poursuivoit le procès de Babeuf, la division qu'on apercevoit dès-lors dans le directoire (2), les indiscrétions des royalistes, tout concouroit à exciter l'insolence des conjurés, tout sembloit favoriser leurs espérances. Il leur manquoit un levier, celui de l'armée ; ils ne désespérèrent pas de la corrompre, et commencèrent par s'introduire dans le

(1) Maître de poste de Sainte-Menehould, qui fit arrêter Louis XVI à Varennes : il fut arrêté lui-même en 1796, et renfermé à l'Abbaye, d'où il s'échappa, dans l'occasion dont il s'agit, et à l'aide de ses complices.

(2) On se doutoit dès ce temps-là, et on a eu depuis la certitude que les anarchistes avoient un complice secret parmi les directeurs.

camp de Grenelle, que le gouvernement entretenoit sous divers prétextes. Là ils buvoient, mangeoient et fraternisoient avec les soldats, auxquels ils promettoient généreusement de l'avancement, des épaulettes et de l'argent, pour peu que ceux-ci voulussent les aider à renverser le joug des cinq tyrans. 1797.

Le directoire, instruit de ces manœuvres, les faisoit surveiller depuis quelque temps, et avoit résolu d'y mettre un terme. Pour mieux assurer le succès de ses mesures, le ministre de la police parut fermer les yeux sur les conjurés, laissa prendre au complot tous ses développements, et ne se montra qu'au moment décisif de l'exécution.

Dans la nuit du 24 au 25 fructidor, les conjurés, qui en avoient passé une partie dans les cabarets, se réunirent sur la place de la Bastille, se partagèrent en deux bandes, dont l'une marcha vers le camp de Grenelle, et l'autre vers le palais du directoire. Ceux-ci trouvèrent la garde sous les armes; au lieu de l'accolade fraternelle qu'ils s'attendoient à recevoir, ils sentirent la pointe des baïonnettes sur leurs poitrines; se voyant découverts, ils prirent la fuite avec précipitation.

Les autres arrivèrent bientôt jusqu'au camp, et y pénétrèrent sans obstacle, soit

1797. qu'ils eussent des intelligences avec les postes avancés, soit que ceux-ci eussent reçu l'ordre de ne leur opposer aucune résistance. Ils entrèrent aux cris de *vive la constitution de* 93! *meurent les tyrans du peuple!*

A ces cris, la générale bat, les soldats prennent les armes, les officiers ordonnent de faire main-basse sur l'ennemi. L'ennemi, à moitié ivre ou hébété de surprise, se laissoit égorger sans se défendre. Il étoit possible de n'en pas laisser échapper un seul. On eut pitié d'eux, le carnage cessa, on arrêta tous ceux qui ne furent pas tués.

Pendant ce temps-là, les habitants de Paris, ensevelis dans le plus profond sommeil, étoient loin de songer à ce qui se passoit à leurs portes. Ils n'apprirent ces terribles nouvelles qu'à leur réveil, et ils les apprirent par une proclamation de la police, qui leur révéla et la nature du complot et les noms des coupables.

Le procès des coupables fut bientôt fait. Les six principaux furent condamnés à mort; on remarquoit parmi eux trois ex-conventionnels, Javoque, Huguet et Cusset (1).

(1) Javoque, député de Saône et Loire, a voté la mort du roi, et avoit dit à la tribune que c'est une vertu dans les républiques que de dénoncer son propre père.

Huguet, évêque constitutionnel de la Creuse, a voté la mort du roi.

La haute cour nationale, après de longs débats, avoit aussi prononcé sur le sort de Babeuf et de ses complices. 1797.

Babeuf et Darthé seuls furent condamnés à mort (1), et se poignardèrent au tribunal, après avoir entendu leur sentence. Les autres furent condamnés à la déportation.

Babeuf, dont le nom étoit si fameux il y a vingt-cinq ans, et est tout-à-fait oublié aujourd'hui, ne mériteroit pas d'occuper une place dans l'histoire que nous écrivons, s'il ne nous fournissoit l'occasion de placer ici une observation qui n'est pas sans intérêt dans les circonstances actuelles.

C'étoit un homme sans talent, sans fortune et sans considération. Comment donc osa-t-il former le projet de renverser un gouvernement qui faisoit alors trembler tous les rois sur leurs trônes? Comment vint-il à bout de produire un véritable ébranlement dans l'opinion publique, à jeter une sorte de terreur dans les esprits, à traiter de puissance à puissance avec le directoire? Entre ses moyens apparents

Cusset, député de Saône et Loire, et marchand de soieries à Lyon, a voté la mort du roi, et l'exécution dans les vingt-quatre heures.

(1) Darthé, avocat ou procureur à Saint-Pol, en Artois, avant la révolution, montra un grand caractère dans ce procès.

1797. et son but, il n'y avoit aucune sorte de proportion. Ce n'étoit pas avec cinq ou six cents misérables de son espèce, des cordonniers, des perruquiers, des rémouleurs, des porte-faix (1)..... qu'il pouvoit renverser la constitution de l'an 3, le directoire, les deux conseils et la république.

Le fait est qu'il n'étoit que l'instrument aveugle et l'agent visible d'une puissance invisible qui ne se repose jamais, et qui n'a pas cessé d'agir en France depuis plus d'un demi-siècle.

L'Europe tourmentée par la démocratie.

Ni les trésors ni les armées ne peuvent lui servir de barrière. Elle épuise les uns, elle séduit les autres, elle environne les Etats, elle pénètre dans les familles, elle corrompt toutes les classes, elle assiége les trônes, elle en sape les fondements : et les rois ne pourront éviter désormais d'être ensevelis sous leurs ruines qu'en faisant alliance avec elle, ou en changeant leur rôle de rois contre celui de conquérants.

Cette puissance redoutable, c'est la *démocratie*. Voltaire, Rousseau, Fréret, Helvétius, les encyclopédistes et les économistes en ont jeté les fondements, vers le milieu du dernier siècle, en attaquant sans discrétion les préjugés de toute espèce, et

(1) Voyez les *pièces du procès*, imprimées à l'imprimerie nationale, en un gros vol. in-8°. Frimaire an 5.

sans scrupule les principes les plus sacrés; elle s'est fortifiée de tous les crimes et de tous les succès de la révolution françoise, qui fut son ouvrage et son chef-d'œuvre. 1797.

C'est elle qui a renversé le trône et l'autel en Europe, et a déjà rendu maîtres de la France les hommes les plus coupables de la France. C'est elle qui a élevé et renversé tour à tour Mirabeau, Robespierre et Buonaparte; c'est elle qui règne depuis vingt-cinq ans dans tous les colléges, dans toutes les académies, dans tous les ateliers; c'est elle qui dicte et fait lire toutes ces brochures incendiaires qui occupent aujourd'hui les tribunaux et les cent bouches de la renommée; c'est elle enfin qui a persuadé à Babeuf, à Mallet, à Carbonneau, et à tant d'autres ignobles conspirateurs, qu'ils étoient appelés à corriger les abus des gouvernements, à soulager les peuples, et à changer les destinées du monde.

Continuation de la guerre d'Italie.

Nous avons laissé Buonaparte à Milan, rédigeant des constitutions, signant des armistices, et négociant des traités de paix.

Il ambitionnoit alors le titre de *pacificateur*. Ce titre seul pouvoit le distinguer de tous ses rivaux de gloire militaire. Ce fut à cette époque qu'il fit sur Livourne, à Modène et dans l'Etat de l'église, ces

1797. expéditions rapides qui ne donnoient pas le temps à la réflexion de les juger, et qui forcèrent le grand duc de Toscane, le duc de Modène et le pape à recevoir toutes les conditions qu'il voulut leur imposer. Son but alors étoit moins d'étendre ses conquêtes que de s'assurer la soumission des pays qu'il avoit déjà conquis. Dans l'expédition qu'il méditoit contre les Etats héréditaires d'Autriche, il auroit voulu ne rien laisser derrière lui qui pût l'inquiéter. Il prit à cet effet toutes les précautions que son génie fécond en ressources lui inspira; mais il n'en prit pas assez.

A peine avoit-il quitté Milan, que toute la Lombardie se souleva. Le peuple de Milan prit les armes, massacra quelques François dans les rues, et força les autres à se réfugier dans la citadelle. Celui de Pavie fit prisonnière toute la garnison françoise. Les autres villes suivirent cet exemple. Le tocsin sonnoit dans les campagnes. Tous les paysans couroient aux armes.

Le général revint en hâte sur ses pas. Pour apaiser la révolte de Milan, il lui suffit de rentrer dans cette ville avec l'archevêque; et, pour la punir, il se contenta d'imposer une forte contribution aux habitants.

Mais à Pavie la résistance fut opiniâtre

et la punition sévère. Il fit enfoncer les portes à coups de canon, fusiller la municipalité, piller les maisons riches, et brûler un des faubourgs. Il demanda en outre deux cents otages. 1797.

Cette mesure des otages lui parut doublement avantageuse, et parcequ'elle lui garantissoit la soumission des villes, et parcequ'elle lui épargnoit des garnisons.

Il étoit près de marcher sur Rome, dont il accusoit le gouvernement d'avoir, sinon excité, au moins favorisé le soulèvement de la Lombardie; mais il fit réflexion que la forte ville de Mantoue n'étant pas soumise à ses armes, et l'armée autrichienne se grossissant tous les jours dans le Tyrol, il couroit le risque de se laisser enfermer dans la presqu'île par un ennemi supérieur, et maître des débouchés. Il s'arrêta, et se contenta, pour le moment, d'exiger du saint-père deux de ses provinces, une partie des chefs-d'œuvre qui ornoient sa capitale, et trente millions en argent.

Le général Wurmser avoit repris l'offensive: son début fut on ne peut pas plus brillant. Il n'eut qu'à paroître pour s'emparer successivement de Vérone, de Salo, de Brescia, de Peschiéra, etc. Il s'approcha de Mantoue, dont il fit lever le siége;

il menacoit d'aller reporter le théâtre de la
1797. guerre dans le Milanez.

Buonaparte l'observoit. Il pouvoit arrêter sa marche en lui livrant bataille. Cette idée étoit toute simple pour un général accoutumé à vaincre. Mais pouvoit-il, et devoit-il risquer tous ses trophées dans une seule action ? Il conçut l'idée plus heureuse de partager ses forces, et de livrer autant de combats que l'ennemi avoit de positions militaires : l'exécution de ce projet fut aussi rapide que la pensée.

Augereau attaqua et emporta le poste de Castiglione; Masséna celui de Lonado; Junot celui de Salo. Le concert des généraux et la valeur des troupes assurèrent partout la victoire aux François.

Le sort de l'Italie n'étoit pas encore décidé. Wurmser avoit sous Mantoue une armée de quarante mille hommes, dont quinze mille de cavalerie.

Buonaparte réunit toutes les divisions de la sienne, et le 18 thermidor (6 août) les deux armées se trouvèrent en présence. Il y eut d'abord de l'hésitation de part et d'autre. Wurmser couvroit Mantoue, et desiroit être attaqué. Buonaparte attendoit Serrurier, et ne vouloit pas livrer bataille avant son arrivée. Dès que celui-ci parut, l'attaque commença au centre, et au pas de

charge. L'action ne fut pas longue, toute la ligne ennemie se mit en retraite d'abord sur le Mincio, ensuite dans le Tyrol. Le lendemain Masséna reprit Peschiéra et Serrurier Vérone. L'armée françoise rentra dans toutes ses positions, et l'Italie jouit d'un moment de repos. 1797.

Le nom de *Vérone* nous rappelle un événement de peu d'importance en lui-même, mais qui intéresse trop les François pour être passé sous silence.

MONSIEUR quitte l'Italie.

Lorsqu'après la mort de Louis XVI les François ne songeoient encore qu'à défendre leurs frontières, et nullement à conquérir l'Italie, MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, en quittant Turin, s'étoit arrêté à Vérone, où il croyoit pouvoir attendre en paix la décision de son sort, sous la protection de la république de Venise. Il y fut d'abord très-bien accueilli, on voulut même lui rendre des honneurs que sa prudence ne lui permit pas d'accepter. Mais le sénat de cette ville, naturellement ombrageux, et de plus intimidé par les premières victoires de Buonaparte, ne tarda pas à faire prier son hôte royal de sortir de son territoire. A cette prière incivile, le prince répondit « qu'il en sortiroit sans regret, mais qu'il exigeoit avant son départ qu'on rayât du livre d'or les six noms de sa famille qui avoient daigné s'y

faire inscrire, et de plus qu'on lui rendît
1797. l'épée que son aïeul Henri IV avoit donnée à la république. »

La première proposition ne souffrit aucune difficulté : quant à la seconde, le sénat répondit qu'il rendroit l'épée qu'on lui demandoit quand on lui remettroit les six millions qui avoient été prêtés sur ce gage.

Que l'emprunt fût réel ou imaginaire, étoit-ce bien le moment d'en réclamer le remboursement? C'étoit une insulte gratuite faite à un prince malheureux. L'insulte et la lâcheté ne sauvèrent pas le sénat de sa chute, et refroidirent l'intérêt qu'elle pouvoit inspirer.

De Vérone le prince se rendit à l'armée de Condé sur le Rhin, et offrit d'y servir en qualité de volontaire : malgré un titre si modeste, et malgré les vives représentations de l'archiduc Charles, MONSIEUR n'eut pas la permission de rester à l'armée, et ce fut la cour de Vienne qui la refusa !

Errant de contrée en contrée, et poursuivi par des malheurs de toute espèce, MONSIEUR arriva à Dillingen, où il fut blessé à la tête d'un coup de fusil tiré par un assassin. On n'a jamais connu, ni apparemment voulu connoître l'auteur de cet attentat ; mais le prince n'en parut pas

alarmé, et il chercha à rassurer les amis 1797.
qui l'entouroient, en leur disant gaiement : *mes amis, je me porte bien.* Il se retira à Blankembourg, petite ville de la haute Saxe, où il s'occupa principalement de correspondre avec quelques François de l'intérieur restés fidèles à sa cause.

Je ne sais si c'est aux indiscrétions de cette correspondance, ou bien aux injonctions secrètes de la part du vainqueur de l'Italie, ou bien encore à la peur qu'inspiroit le directoire, qu'il faut attribuer l'ordre que le cabinet de Vienne fit signifier à son hôte infortuné, de chercher ailleurs qu'en Allemagne l'asile qu'il avoit trouvé en Saxe.

Mais cet ordre arriva, et le prince fugitif fut obligé de quitter l'Allemagne au milieu de l'hiver, et d'aller se réfugier à Mittaw, dont Paul Ier, empereur de Russie, lui fit offrir le château, avec une pension de six cents mille roubles.

Il y arriva au commencement de l'année 1799, avec la reine, le duc et la duchesse d'Angoulême; et bientôt après, il y fut rejoint par le cardinal de Montmorency, les ducs d'Aumont et de Fleury, les comtes de Cossé et d'Avaray, les marquis de Jaucourt et de La Chapelle, etc.

La reine avoit auprès d'elle la comtesse de La Tour d'Auvergne; et la duchesse de

1797. Sérent étoit auprès de madame la duchesse d'Angoulême.

Rien n'étoit plus simple et plus modeste que cette petite cour, qui, douze ans auparavant, étoit la plus magnifique de l'Europe.

Suite de la campagne d'Italie.

Il faut la quitter, pour retourner en Italie. Le général Wurmser occupoit une forte position sur l'Adige; il en fut délogé par le général Masséna, qui entra le lendemain dans la ville de Trente. C'étoit la première fois qu'une armée françoise avoit pénétré jusque-là.

Wurmser, jugeant qu'il ne pouvoit faire usage de sa cavalerie dans les gorges du Tyrol, résolut d'en sortir, et, par une manœuvre hardie, de se reporter, par Vérone, sur Mantoue, dont la possession seule pouvoit assurer celle de la Lombardie aux François. Aussitôt il partage son armée en deux, en laisse une moitié dans le Tyrol, pour en disputer les passages à Masséna; et, avec l'autre, il arrive brusquement à Bassano.

Buonaparte avoit deviné son dessein: il quitte tout pour le traverser, et il arrive presque aussitôt que lui à Porto-Legnano. Tout ce que l'audace et la ruse ont de ressources fut ici employé des deux côtés pour l'attaque et pour la défense.

Pendant quatorze jours consécutifs, les

troupes furent en mouvement, firent des marches forcées, livrèrent des combats sanglants. Wurmser faillit une fois être pris; mais il vint à bout de son entreprise : il arriva à Mantoue et s'y renferma avec dix mille hommes, restes de cette armée nombreuse qu'il avoit conduite avec autant de courage que d'habileté, mais qui devoit céder à l'ascendant de la fortune et d'un génie supérieur. 1797.

La tête se fatigue à suivre ces marches et contre-marches, ces combats meurtriers, ces triomphes renouvelés tous les jours. Nous n'avons point parlé de la bataille d'Arcole, qui dura deux jours, et dans laquelle le général en chef paya de sa personne comme le plus brave de ses grenadiers; ni des journées de *Rivoli*, de *Saint-Georges*, de *la Favorite*, etc., qui firent couler des torrents de sang des deux côtés, sans aucun résultat définitif. Il falloit toute la force de tête de Buonaparte, tout son courage, toute son activité, et en même temps une armée infatigable comme la sienne, pour résister aux efforts extraordinaires que fit l'Autriche dans cette campagne éternellement mémorable (1).

(1) On peut en lire les détails dans l'excellent ouvrage intitulé : *Précis des Evénements militaires*, ou Essais historiques sur les campagnes de 1799 à 1814, par M. le comte Mathieu Dumas.

1797. Guerre avec le pape.

Nous avons à parler d'une autre guerre, plus facile et moins glorieuse pour le vainqueur; de celle que Buonaparte fit au pape, quelques mois après lui avoir vendu la paix, au prix de deux provinces et d'une contribution de trente millions.

Le saint-père, il est vrai, n'avoit pas été fidèle à toutes les conditions qu'on lui avoit imposées. Craignant, et non sans raison, les progrès toujours croissants que les opinions révolutionnaires faisoient dans ses états, et cédant aux instances réitérées de la cour de Vienne, qui lui reprochoit son alliance avec les ennemis de la religion, il promit, au défaut des armes qu'il n'avoit pas, d'unir tous ses vœux à ceux de la coalition. Les François interceptèrent une dépêche, dans laquelle le cardinal Busca, gouverneur de Rome, écrivoit au cardinal Albani, nonce à Vienne, *qu'il falloit allumer une guerre générale contre les François, et appeler tous les peuples à la défense de la religion.*

Buonaparte fit semblant de prendre à la lettre cette déclaration menaçante, et de croire que Rome avoit encore le pouvoir de soulever les nations, et de faire des croisades. Il chargea le général Victor de conduire une armée dans les états du pape, et d'employer toutes les ressources de son talent pour prévenir la guerre reli-

gieuse dont il étoit menacé. Il publia, en même temps, une proclamation, dans laquelle il annonça *qu'en allant punir des scélérats hypocrites, il protégeroit la religion et les peuples*. A la suite de cette proclamation, on lisoit un arrêté qui promettoit *de maintenir dans leur état actuel les prêtres, les religieux et tous les ministres du culte, s'ils se conduisoient selon les préceptes de l'évangile*. 1797.

Cette guerre ne fut ni longue ni meurtrière. Elle ne fut pas même exempte d'une teinte de ridicule. Les troupes du pape ne soutinrent pas la vue des troupes françoises. Tandis qu'elles fuyoient comme une troupe de daims timides devant le général Victor, Buonaparte, guidé par une adroite politique, voulut conserver quelques ménagements avec le chef de l'église. Il ordonna à son lieutenant de s'arrêter : et il écrivit au cardinal Mattei une lettre pleine d'égards, dans laquelle il lui disoit que le saint-père pouvoit encore sauver sa capitale et lui-même, en se retirant sur-le-champ de la coalition, en cédant la Romagne, Ancône et les deux légations de Ferrare et de Bologne, et en lui délivrant la somme de quinze millions, et seize cents chevaux. A ces conditions il auroit la paix. Le saint-père les trouva fort dures, refusa d'abord d'y souscrire, et déclara que,

1797. *quoi qu'il dût lui en coûter, il n'auroit pas la lâcheté de faire ce pas rétrograde.*

La nécessité l'y contraignit. Il signa en gémissant le traité de Tolentino (1), il écrivit au vainqueur une lettre pleine de soumission, et reçut de Buonaparte, peu de jours après, la réponse que voici :

« Très saint-père,

« Je dois remercier votre sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donné la peine de m'écrire. La paix entre la république françoise et votre sainteté est signée. Je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier. J'engage votre sainteté à se défier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement gouverner par des passions haineuses, qui entraînent toujours la perte des états. Toute l'Europe connoît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de votre sainteté. La république françoise sera, je l'espère, une des amies les plus vraies de Rome.

« J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à votre sainteté l'estime et la vénération que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au désir

(1) Le 19 février 1797.

que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, les preuves de respect et de vénération avec lesquels je suis, etc. 1797.

« Signé BUONAPARTE. »

Buonaparte s'occupoit alors à donner une nouvelle forme de gouvernement à la Lombardie, et prit pour modèle celle qui régissoit la France. République cisalpine.

Les Milanois furent invités à la liberté par des proclamations *libérales*, par des assemblées primaires, par des chants patriotiques, des fêtes nationales, et la formation d'un corps de troupes destiné à défendre leur *nouvelle patrie*.

Dans toutes ces dispositions civiles, le conquérant laissa voir le germe de son goût et de ses talents pour l'administration : il étoit déjà fort habile dans l'art de commander aux opinions. Il sut ménager avec adresse celle d'un peuple dont il se proposa, plus tard, d'améliorer les destinées, en venant y fixer les siennes. Il est même probable que dès-lors il avoit conçu une partie des projets qu'il a développés depuis, et qu'il songeoit à s'assurer dans l'attachement de ce même peuple un asile contre les vicissitudes humaines et la légèreté des François.

Quoi qu'il en soit, Mantoue, qui venoit de capituler, assuroit sa conquête nou-

1797. velle et lui ouvroit le chemin de Vienne.

Alors il vouloit sincèrement la paix. Il savoit qu'il ne la trouveroit qu'aux portes de la capitale de l'Autriche. Sa grande ambition étoit de joindre à la gloire du conquérant de l'Italie celle de pacificateur de l'Europe ; et il faut convenir que, dans un moment où les calamités de la guerre avoient fatigué tous les peuples, il y avoit dans cette ambition une belle pensée et une politique profonde : il y avoit de plus de grandes probabilités de succès. Il sentoit ses forces ; il étoit doué d'une volonté ferme, d'une infatigable activité, et du talent de se faire obéir. Personne ne sut mieux que lui mouvoir et diriger les forces dont il disposoit.

Mais avant de parler de cet événement, nous avons à rendre compte de ceux qui se sont passés à cette époque, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur de la France, et que le désir de ne pas interrompre le récit d'une campagne presque unique dans les annales de la guerre nous a forcés de laisser en arrière.

La Corse, que le général Paoli avoit livrée aux Anglois en 1794, revint à la France en 1797.

Les Anglois prirent leur revanche peu de temps après, en s'emparant de l'île d'Elbe, qui leur offroit un mouillage plus

sûr que l'île de Corse ; mais, dans le même temps, ils furent sur le point de ressentir dans leurs propres foyers l'effet des désordres révolutionnaires que leur fausse politique entretenoit en France. 1797.

Troubles en Angleterre.

Une insurrection générale éclata sur toutes leurs flottes. Les autorités militaires furent méconnues, les officiers chassés de presque tous les vaisseaux. Les matelots, restés maîtres du champ de bataille, demandoient une haute solde, ou menaçoient de conduire leurs vaisseaux dans les ports de France. Dans cette extrémité, les vieux amiraux sortirent de leurs retraites, et vinrent dans les différentes rades montrer aux marins leurs cheveux blancs et leurs cicatrices ; ils promirent satisfaction ; tout rentra dans l'ordre, et les chefs furent livrés au supplice.

Ce fut alors que l'Irlande, toujours inquiète, se souleva presque tout entière contre un joug que, depuis long-temps, elle trouvoit insupportable. Elle demanda à partager les franchises de l'Angleterre, dont elle ne partageoit que les charges. Le ministère y envoya des troupes et des commissaires. On combattit et on négocia. Les Irlandois, souvent battus, obtinrent une partie de ce qu'ils demandoient, et attendirent du temps la réparation de l'autre

1797. partie de leurs griefs. Adresse et fermeté furent toute la politique de M. Pitt.

Dans ces circonstances, l'Angleterre éprouva les avantages de sa constitution, et recueillit les bienfaits de son esprit public. Cet esprit étoit le résultat d'un siècle d'expérience, fondée sur la plus solide de toutes les bases, sur l'intérêt personnel, dont la masse réunie et bien entendue forme l'intérêt général. Le peuple pouvoit se livrer à des fureurs momentanées, et les matelots à des emportements séditieux; les propriétaires, les capitalistes, les négociants, les manufacturiers, tous créanciers de l'état, savoient que leur fortune étoit inséparable de la fortune publique; et toutes les fureurs de la démocratie, tous les efforts de l'esprit de parti, tous les débats de l'opposition parlementaire se taisoient, en venant échouer devant cette grande considération.

Cependant les ministres pensèrent qu'ils devoient céder momentanément au vœu du peuple, qui réclamoit hautement la paix. Ils envoyèrent à Paris lord Malmesbury en proposer les conditions : après l'échange de plusieurs notes, qui annonçoient de part et d'autre peu de bonne foi, ou des prétentions trop élevées, tout-à-coup le directoire fit signifier au plénipoten-

tiaire anglois que les négociations étoient rompues, et que son séjour en France étoit vu de mauvais œil. 1797.

L'Autriche fit une tentative de même espèce, et qui n'eut pas plus de succès. La paix sembloit incompatible avec l'existence du directoire.

Mort de Catherine II.

La mort de Catherine II délivra la république françoise d'une dangereuse et puissante ennemie, et enleva à la Russie un des plus grands souverains qui aient paru sur le trône. Cette princesse n'avoit jamais aimé la France, dont elle étoit jalouse; mais les François étoient pour elle ce que les Grecs avoient été pour Alexandre. Passionnée pour la renommée, elle flattoit tous les écrivains d'une grande réputation, dans l'espoir d'en être flattée à son tour. Elle invita plusieurs fois Voltaire à venir dans ses états; elle proposa à d'Alembert de se charger de l'éducation de son fils; elle fit venir Diderot à Saint-Pétersbourg; elle écrivoit ou faisoit écrire des lettres charmantes à tous nos hommes célèbres; elle accordoit des pensions à quelques uns; et avec ces manières pleines de grace et de coquetterie elle obtint ce qu'elle desiroit. Les philosophes la placèrent au rang des plus grands monarques.

Sans changer ses inclinations, la révo-

1797. lution françoise changea ses procédés. Elle abjura tout à-la-fois, les philosophes et les François : elle frémit à l'idée de voir les rois soumis à leurs sujets ; elle défendit dans ses états l'introduction des journaux, des livres et des marchandises de France ; elle fit signifier à M. de Ségur, ambassadeur françois à Pétersbourg (1), l'ordre de quitter la Russie, et lui dit quand il alla prendre congé d'elle : « Je suis fâchée, Monsieur, de votre éloignement ; mais je suis *aristocrate*, et je dois faire mon métier. »

Catherine accéda au traité de Pilnitz, et joignit à la flotte angloise douze vaisseaux de ligne et huit frégates. Elle venoit de promettre à la coalition une armée de quatre-vingt mille hommes, lorsqu'elle mourut d'une attaque d'apoplexie, le 17 novembre 1796, à l'âge de soixante-sept ans.

Elle avoit reçu la veille, par un vaisseau de Lubeck, la nouvelle que le général Moreau avoit été forcé de repasser le Rhin ; elle écrivit à ce sujet à M. de Cobentzel, ambassadeur d'Autriche auprès

(1) Louis-Philippe, fils aîné du maréchal de Ségur, ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1786, et à Berlin en 1792, député au corps législatif en 1802, conseiller d'Etat en 1803, et grand-maître des cérémonies sous Buonaparte en 1805 ; fut nommé pair de France en 1820.

d'elle, un billet badin qui courut les sociétés, et qui étoit ainsi conçu : 1797.

« Je m'empresse d'annoncer à l'excellente excellence que les excellentes troupes de son excellente cour ont complètement battu les François. »

A l'âge de soixante-sept ans, Catherine avoit conservé des restes d'une grande beauté : elle étoit d'une taille moyenne, mais épaisse. Personne ne s'habilloit, ne se coiffoit, ne marchoit avec plus de grace. Dans son intimité, la confiance et la gaieté qu'elle inspiroit éternisoient auprès d'elle les jeux et les plaisirs. Elle mettoit tout le monde à l'aise; mais en public, c'étoit une autre femme. Elle paroissoit impératrice dans toute sa majesté, et on la nommoit avec raison la *Sémiramis du nord*.

Son règne fut heureux et brillant pour elle et pour sa cour. Mais s'il faut compter le bonheur des peuples pour quelque chose dans l'évaluation du mérite des souverains, il faudra beaucoup rabattre de la brillante réputation que les flatteurs de la Russie et les philosophes françois ont faite à Catherine II.

Chaque général, chaque gouverneur, chaque ministre étoit un despote particulier : les titres, les graces et la justice,

1797. vaise administration et l'avidité de ses maîtresses avoient dissipé le trésor du grand Frédéric.

Ses infirmités, qui augmentoient de jour en jour, augmentèrent aussi son indifférence sur les orages qui grondoient autour de lui. Les *illuminés* s'étoient emparés de son esprit, et, par des promesses trompeuses, l'entretenoient dans l'espoir de recouvrer une santé que l'abus des plaisirs lui avoit enlevée sans retour. Enfin l'hydropisie s'étant totalement déclarée, il mourut le 17 novembre 1797, regretté de sa famille et de quelques amis, qui rendoient justice à ses qualité privées et à sa bienfaisance, mais ne laissant après lui aucun souvenir de gloire, ni aucune trace de grandeur.

Retraite de Washington.

Vers le même temps, Washington, fondateur de la liberté des Etats-Unis d'Amérique, venoit de donner au monde un grand exemple de modération, en abdiquant la magistrature suprême, qu'il avoit exercée pendant huit ans, à la satisfaction de tous ses concitoyens.

Lorsqu'il avoit accepté les fonctions de président, les Etats-Unis, épuisés par une longue guerre, étoient dans une situation déplorable. A la fin de son administration, il laissa les affaires dans l'état

le plus florissant. L'agriculture, le commerce, le crédit public et la considération nationale, étoient portés au plus haut point de splendeur. 1797.

Washington, parvenu alors à sa soixante-dixième année, annonça publiquement l'intention d'abdiquer ses honneurs et ses pouvoirs, et celle de rentrer dans la vie privée. A cet effet, et peu de temps avant celui où il devoit être réélu pour la troisième fois, il adressa à ses concitoyens un manifeste très-remarquable, dans lequel il disoit :

« Amis et concitoyens,

« Le moment approche où vous devez vous occuper du soin d'élire un nouveau chef pour administrer le gouvernement exécutif des Etats-Unis. Dés à présent même, cherchez quel est le citoyen qui vous paroîtra le plus propre à un emploi si important. Pour donner à vos suffrages toute la latitude nécessaire, je dois vous informer de la résolution que j'ai prise. *Je vous prie de ne pas me mettre au nombre de ceux que vous pouvez honorer de votre choix.*

« Deux fois vos suffrages m'ont porté à la place que j'occupe; deux fois j'ai fait le sacrifice de mes plus doux penchants pour satisfaire à mon devoir et obéir à vos

1797. vœux. J'espère qu'on ne désapprouvera pas le dessein que j'ai formé de rentrer dans la vie privée.

« Mais au moment où je vais me séparer de vous, vous accueillerez avec bienveillance quelques idées qui sont le fruit de profondes méditations, et dont je crois important que vous vous occupiez.

« Identifiés avec la liberté, je n'ai pas besoin de vous en recommander l'amour. Vous chérissez à présent cette unité de gouvernement qui fait de vous une nation. Tenez à ce principe, il est le fondement le plus durable de votre indépendance. On emploiera toutes les ressources de l'intrigue et toute l'obstination de la malveillance pour l'affoiblir....

« Ayez le plus grand respect pour le gouvernement que vous avez établi; conformez-vous à ses lois. Tout obstacle apporté à l'exécution des lois, toute combinaison, toute association qui tend à les éluder est destructive du principe fondamental de la société civile. Les factions s'organisent à l'ombre des débats; elles y puisent toute leur force, et bientôt la volonté d'un parti se trouve substituée à la volonté nationale.

« Sachez résister à l'esprit de parti, si vous voulez conserver votre liberté; sa-

chez résister au désir des innovations, qui se masque toujours sous le vain prétexte de la perfectibilité. 1797.

« Sachez que le temps seul et l'habitude sont nécessaires pour apprécier un gouvernement; que l'expérience est la règle la plus sûre pour juger les constitutions; et qu'une disposition légère à changer à tout moment le gouvernement d'un état, d'après de simples hypothèses, mène à la confusion.

« N'oubliez pas que, dans un pays aussi vaste que le nôtre, le gouvernement a besoin de toute sa vigueur et de toute sa force; que, sous un gouvernement fort, avec des pouvoirs sagement balancés, la liberté n'a jamais rien à craindre, et qu'un gouvernement qui recule devant les factions, et qui ne peut retenir les citoyens sous l'empire des lois, n'est que l'ombre d'un gouvernement, et n'en mérite pas le nom.

« Faut-il vous parler de l'esprit de parti? Cet esprit est malheureusement inséparable de la nature humaine; mais c'est dans les gouvernements populaires qu'il se montre avec le plus d'animosité.

« Une faction en écrase une autre; de là l'esprit de vengeance et les maux les plus affreux. Tous les siècles, tous les pays en ont fourni des exemples terribles.

1797. Cet état de choses est lui-même le plus affreux despotisme qui puisse peser sur les peuples, et il finit par s'organiser d'une manière permanente.

« Les discussions sur les affaires publiques sont utiles dans les pays libres, elles imposent de la circonspection aux gouvernants; elles les forcent à se renfermer dans les limites de la constitution....

« Parmi les institutions qui peuvent conduire un peuple au plus haut degré de prospérité, la religion tient le premier rang. Elle est la base de tous nos devoirs, soit comme hommes, soit comme citoyens; il n'y a point de patriotisme sans religion; et pour s'en convaincre, il suffit de se demander ce que deviendroient la propriété, la réputation, la vie des citoyens, si le sentiment de l'autorité religieuse n'accompagnoit plus les serments qu'on exige dans nos cours de justice. N'admettons pas aisément, je dis plus, repoussons l'opinion par laquelle on prétend que la morale peut se passer de religion. Quelque influence qu'on veuille accorder à une éducation soignée sur les esprits d'une trempe particulière, la raison, d'accord avec l'expérience, nous dit qu'il n'y aura jamais ni mœurs, ni morale chez un peuple sans religion, etc. »

Cette adresse étoit l'expression des der-

niers adieux d'un père tendre à ses enfants, et d'un grand homme à ses concitoyens; elle fut reçue partout avec des témoignages de la plus sincère reconnoissance et des plus vifs regrets. 1797.

Comblé de gloire et d'années, Washington rentra avec simplicité dans l'obscurité de la vie privée; et, non moins grand que Cincinnatus, ce fut au milieu des travaux de la campagne et dans ses humbles foyers domestiques qu'il attendit comme lui la palme de l'immortalité qu'il avoit méritée par ses vertus autant que par ses talents.

Libre de tout emploi et de tous les soins qu'entraînent les affaires publiques, il aimoit trop son pays pour être indifférent à ses intérêts. Ce ne fut donc pas sans chagrin qu'il apprit les insultes réitérées que le directoire françois avoit faites aux Etats-Unis dans la personne de leurs ministres plénipotentiaires, M. de Monroë et le général Pinkney, dont l'un fut renvoyé avec dureté, et l'autre ne fut pas reçu.

Mais, fidèle au système de modération qu'il avoit adopté pendant son administration, il conseilla à son successeur, M. Adams, de demander des explications, et de se mettre en mesure de repousser des hostilités plus ouvertes, si elles avoient lieu.

1797. Dans ses relations extérieures, le directoire ne connoissoit point l'art des ménagements, et n'en faisoit aucun cas. Ses membres s'étoient tacitement, mais inégalement partagé les soins du gouvernement. L'un dirigeoit la guerre, l'autre la police, celui-ci la diplomatie, celui-là les finances : de sorte que l'autorité suprême se composoit de cinq dictatures partielles, dont les limites mal tracées excitoient souvent des controverses animées, et devoient amener tôt ou tard un schisme éclatant.

Radiations des émigrés. Les plaintes qui s'élevoient de toutes parts contre la *loi des émigrés* forcèrent le corps législatif à accélérer le travail des *radiations ;* et nous devons dire qu'il s'en occupa avec zèle et dans l'intérêt de la justice. Mais il en confia malheureusement le soin au directoire, qui ne s'en occupa qu'avec négligence et dans l'intérêt de tous les prévaricateurs qui l'entouroient.

Le directoire ne prononçoit de *radiations* que sur le rapport du ministre de la police ; et celui-ci ne faisoit de rapports que d'après ceux qui lui étoient remis par des commis infidèles et des agents mercenaires.

Il falloit donc acheter, et souvent à haut prix, le droit de rentrer dans sa famille ; il falloit solliciter pendant des mois en-

tiers une audience de ces *Séjans* subalternes, qu'on ne pouvoit aborder que les mains pleines d'or, ou avec des protestations d'estime que le cœur désavouoit. 1797.

Discussion sur loi du brumai

Les deux conseils, dont la majorité rentroit insensiblement dans les voies de la justice, avoient manqué l'occasion d'arrêter ce cours de prévarications publiques, et d'adoucir sans danger la législation sur les émigrés, dans la discussion qui s'éleva sur la *loi du* 3 *brumaire*. On peut se rappeler qu'un des articles de cette loi révolutionnaire excluoit de toutes les fonctions publiques les émigrés rentrés et leurs parents jusqu'au quatrième degré. Les jacobins ne vouloient pas perdre les avantages qu'ils recueilloient de cette horrible injustice. Aussi dès qu'il fut question dans l'assemblée d'une révision, d'une modification, d'un nouvel examen de cette fameuse loi, ils s'y opposèrent avec chaleur; ce fut un brandon de discorde jeté au milieu des partis. La discussion fut longue et très-animée.

Lamarque, Treilhard, Louvet et Jean-de-Bry, soutenoient la nécessité de conserver cette loi dans toutes ses dispositions. *En rapporter, en modifier une seule*, disoient-ils, *c'est faire le procès à la révolution; c'est présenter la gorge aux poignards des royalistes.*

1797. D'un autre côté, Henri Larivière, Lemerer, Boissy-d'Anglas, Jard-Panvilliers et Portalis, demandoient avec non moins de zèle et plus de raison le rapport d'une loi incompatible avec la constitution; d'une loi qui rappeloit et consacroit toutes les injustices du comité de salut public; d'une loi enfin qui livroit la France au pillage, et toutes les places aux jacobins.

Malgré ces justes réclamations, la loi fut maintenue, sauf quelques modifications qui n'en changeoient pas l'esprit.

Les journaux prirent une grande part à cette querelle; et la hardiesse avec laquelle ils s'expliquèrent à ce sujet prouvoit au moins un commencement d'esprit public: ce ne fut qu'un éclair.

Puissance des journaux.

Les journaux étoient alors une puissance, et jouissoient d'une grande liberté. Cette époque fut celle de la révolution où l'on put mieux apprécier les avantages et reconnoître les abus de la liberté de la presse. Chaque jour plusieurs écrivains descendoient dans l'arène pour donner au public le spectacle que les boxeurs donnent dans les rues de Londres; chaque jour voyoit éclore une diatribe nouvelle contre un gouvernement qui n'avoit ni le secret de se faire craindre, ni le talent de se faire aimer; chaque jour le gouvernement faisoit arrêter un ou plusieurs de

ces écrivains téméraires, que l'instruction judiciaire faisoit remettre en liberté le lendemain. 1797.

Les journaux étoient rangés sous deux bannières opposées, comme les partis dont ils défendoient l'esprit et les opinions.

Sous la bannière des jacobins, *l'Ami des Lois, les Patriotes de* 89, *la Sentinelle* et le *Journal des Hommes libres*, étoient ceux qui avoient le plus d'influence dans leur parti (1).

Sous celle des royalistes, on remarquoit *la Quotidienne, le Censeur des Journaux, le Messager du Soir* et les *Nouvelles politiques* (2).

La plupart des rédacteurs avoient de l'esprit et du talent, mais encore plus d'amour-propre et de légèreté. Dans leurs querelles particulières, ils substituèrent toujours l'invective à la raison; et, dans les discussions politiques, l'esprit de parti à l'amour du bien public. Ils attaquoient sans ménagement les actes du gouver-

(1) Les rédacteurs les plus connus des journaux jacobins étoient les sieurs Antonelle, Méhée, Réal, Poultier, Louvet, Thurot, Charles de Hesse, Giraud, etc.

(2) MM. Suard, Isidore Langlois, Michaud, Gallais, La Harpe, Fontanes, Charles Lacretelle, Bertin, etc.... rédigeoient les journaux qui défendoient les anciennes doctrines de la politique et de la morale, et par cette raison étoient réputés *royalistes*.

1797. nement, et souvent les actions privées des gouvernants, sans nul respect pour les bienséances. Qu'arriva-t-il? les gouvernants, après avoir essayé vainement de réprimer par les tribunaux ces insolentes provocations, finirent par n'écouter que leurs ressentiments, et par se venger d'une manière atroce de ceux qu'ils n'avoient pu faire punir par les lois (1).

Depuis leur dernière catastrophe au camp de Grenelle, les jacobins n'attaquoient plus le directoire à force ouverte, mais ils l'entouroient secrètement de leurs créatures, ils lui inspiroient leurs résolutions, ils l'excitoient à l'injustice, ils l'engageoient dans de fausses mesures; et cette manière de lui faire la guerre étoit beaucoup plus dangereuse que la première.

Ils ne cessoient, par exemple, de répéter, soit dans leurs journaux, soit dans leurs dénonciations particulières, que les royalistes triomphoient par-tout, qu'ils formoient la grande majorité de la nation, et qu'on ne pouvoit user de trop de sé-

(3) La liberté absolue de la presse est une calamité publique, quand elle n'est pas une chimère. Il n'y a point de gouvernement qui puisse tenir un an contre un si puissant ennemi; et j'en suis si convaincu, qu'entre cette liberté de tout écrire et le silence le plus absolu, je n'hésiterois pas un instant à me déclarer pour le dernier de ces inconvénients.

vérité contre eux. Cette imputation étoit tout à-la-fois une imposture et une sottise. 1797.

La grande majorité des François n'aspiroit qu'après le repos, et se seroit soumise volontiers au nouveau gouvernement, si les gouvernants avoient voulu respecter la justice et la constitution.

Il ne faut pas s'y méprendre, il n'y avoit pas autant de royalistes qu'on le disoit, dans le sens qu'il faut attacher à ce mot. Mais on appeloit de ce nom tous ceux qui n'aimoient pas la révolution, et c'étoit à-peu-près toute la nation.

Conspiration royaliste.

Dans le petit nombre de ceux qui rêvoient le rétablissement de la monarchie, les uns, et c'étoient les plus sages, n'attendoient que du temps l'accomplissement de leurs vœux; les autres, qui se croyoient assez forts pour hâter ce moment, prouvèrent par leur conduite qu'ils n'étoient que des fous, ou des intrigants.

Tels furent entre autres MM. Duverne-de-Presle, Proly, Brottier et Berthelot de La Villeurnoy, qui formèrent entre eux quatre le projet de renverser la république, et de rétablir Louis XVIII sur son trône. Tous étoient dépourvus du genre d'esprit et de talent nécessaires pour conduire une entreprise de cette importance.

Pour comble de maladresse, ils mirent

1797. dans leur confidence deux officiers-généraux qui étoient chargés, l'un de la garde de Paris, et l'autre de celle des conseils, et qui les trahirent. Cette échauffourée eut le succès qu'elle devoit avoir. Les auteurs furent arrêtés le 31 janvier 1797, traduits devant une commission militaire, et condamnés à mort. Eu égard à la franchise de leurs aveux, et probablement aussi à cause du peu de craintes qu'inspiroient des hommes aussi maladroits, la peine de mort fut commuée en celle de la réclusion.

Mort d'Amédée III, roi de Sardaigne.

Pour n'omettre aucun des événements de quelque importance qui ont signalé la fin de l'année 1796, nous devons placer ici la mort du roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, qui depuis un an étoit dévoré de chagrin et d'humiliations, qui ne régnoit plus qu'avec la permission du directoire, qu'on accusa de foiblesse et de jacobinisme, à cause du traité que les victoires de Buonaparte lui avoient arraché, mais qui n'en fut pas moins pendant vingt-trois ans un prince religieux, bienfaisant, et ami de ses peuples.

Continuation de la campagne d'Italie.

Le vainqueur de l'Italie étoit alors sur les bords de la Piave, et réfléchissoit aux moyens de s'ouvrir par les armes la route de Vienne sans avoir à craindre la Ca-

rinthie, la Carniole et les états de Venise, 1797.
qu'il laissoit sur ses derrières, et dont les dispositions à son égard étoient fort équivoques.

Pour l'exécution de son plan, il forma et mit en mouvement trois corps d'armée: l'un, sous le commandement de Joubert, devoit attaquer à gauche les passages qui conduisent à Inspruck; l'autre, sous celui de Masséna, devoit se porter à droite et marcher jusqu'à Trieste; le troisième, à la tête duquel il se mit, devoit culbuter le prince Charles, qui avoit remplacé le vieux général Wurmser.

Il falloit être aussi sûr que l'étoit Buonaparte des talents et du dévouement de ses lieutenants, pour former avec confiance, sur une ligne d'opérations de plus de quarante lieues de développement, une entreprise aussi hardie que celle d'aller attaquer l'Autriche dans ses états héréditaires, à travers des gorges difficiles, au milieu d'un peuple belliqueux; et laissant derrière lui des peuples nouvellement conquis, dont la soumission n'étoit rien moins qu'assurée. Le succès justifia son audace, et la victoire resta fidèle à ses drapeaux.

Son arrivée sur le Tagliamento fut marquée par un de ces avantages qui n'ont pas d'éclat, mais qui sont quelquefois sui-

1797. vis d'effets plus décisifs que ceux d'une bataille rangée. Les Autrichiens, surpris à l'improviste, furent battus et poussés vivement. Cette rencontre ouvrit aux François les portes de Gradisca et l'entrée des trois provinces, de Goritz, la Carniole et la Carinthie.

De leur côté, Masséna s'emparoit de Trieste, et Joubert d'Inspruck. Toutes les positions formidables qui sembloient garantir le cœur de l'Autriche étoient enlevées, tournées et dépassées. L'armée du prince Charles, affoiblie de plus de vingt mille hommes tués ou pris, découragée par ses défaites, devenoit une barrière impuissante. La cour de Vienne, ne se croyant plus en sûreté dans la capitale, songeoit à se retirer en Hongrie.

Bataille de Clagen-furt.

Le prince Charles se retiroit en bon ordre, et disputoit les dernières marches de l'armée françoise, sans autre but que de les retarder de quelques journées. Ayant trouvé non loin de Léoben un position avantageuse, il résolut de tenter encore une fois le sort des armes. Ce fut en vain. Toute son habileté et tout le courage de son armée échouèrent contre l'impétuosité françoise.

Nous transcrivons littéralement le rapport officiel de cette dernière affaire.

« La division du général Masséna, formant l'avant-garde, a rencontré les ennemis dans les gorges qui se trouvent entre Freisach et Neumarch. L'arrière-garde ennemie a été culbutée dans toutes les positions qu'elle a voulu disputer, et nos troupes s'acharnèrent à la poursuivre avec une telle vitesse, que le prince Charles fut obligé de faire revenir de son corps de bataille ses huit bataillons de grenadiers, qui font en ce moment l'espoir de l'armée autrichienne. Mais la deuxième d'infanterie légère, qui depuis son arrivée n'a cessé de se distinguer par son courage, ne ralentit pas son mouvement d'un seul instant, se jeta sur les flancs de droite et de gauche, dans le temps que le général Masséna, pour fouler la gorge, faisoit mettre en colonne les grenadiers de la dix-huitième et de la trente-deuxième. Le combat s'engagea avec fureur. C'étoit l'élite de l'armée autrichienne qui luttoit contre l'élite de notre armée. L'ennemi avoit une position superbe qu'il avoit hérissée de canons. Mais l'effet de ces précautions fut de retarder de quelques jours seulement la défaite de l'arrière-garde ennemie. Les braves grenadiers hongrois qui la composoient furent battus et mis en pleine déroute, malgré la plus valeureuse résistance. Ils laissèrent sur le champ de bataille six 1797.

1797. cents blessés et quinze cent cinquante morts (27 mars 1797). »

Ouverture de paix. Buonaparte étoit ainsi parvenu au terme glorieux qu'il s'étoit proposé dès l'ouverture de la campagne. L'avenir se dérouloit à ses yeux. Ses vastes projets n'étoient plus de simples rêves. L'instant de les accomplir étoit arrivé. Il savoit que le directoire vouloit tout obtenir, et que l'Autriche ne vouloit rien céder. Entre des prétentions si opposées, il conçut un moyen de rapprochement, et le projet hardi de se rendre l'arbitre du procès. Ce fut dans cette intention qu'il écrivit au prince Charles la lettre qu'on va lire.

Au quartier général de Clagenfurt, 11 germinal an 5.

« Monsieur le général en chef,

« Les braves militaires font la guerre et desirent la paix. La guerre ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous assez tué de monde? avons nous fait assez de mal à la triste humanité (1)? Elle réclame de tous côtés.

« L'Europe, qui avoit pris les armes

(1) Ce style, qui nous paroît aujourd'hui si peu convenable, et même un peu ridicule, étoit le style adopté par les réformateurs du temps, humains en paroles, cruels en action. Buonaparte avoit dès-lors assez d'esprit pour en sentir l'inconvenance, mais pas encore assez de force pour en changer le protocole.

contre la république françoise, les a posées. Votre nation reste seule; et cependant le sang va couler plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres : quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus, et il faudra bien qu'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions haineuses. 1797.

« Le directoire exécutif de la république françoise avoit fait connoître à sa majesté l'empereur le desir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples; l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée. N'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre? et faut-il, pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que nous continuions à nous égorger? Vous, monsieur le général en chef, qui, par votre naissance, approchez si près du trône, et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres et les gouvernements, êtes-vous décidé à mériter les titres de bienfaiteur de l'humanité entière et de sauveur de l'Allemagne?

« Ne croyez pas, monsieur le général en chef, que j'entende par-là qu'il ne vous est pas possible de la sauver par la force des armes; mais dans la supposition que

1797. les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne en sera-t-elle moins ravagée? Quant à moi, monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverois avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. Je vous prie de croire, monsieur le général en chef, aux sentiments d'estime et de considération distinguée avec lesquels je suis, etc.

« Le général en chef de l'armée françoise,

« Signé Buonaparte. »

Cette lettre exigeoit une réponse prompte et décisive. Les pouvoirs du prince Charles ne s'étendoient pas jusque-là. Il demanda pour tout délai le temps d'informer sa cour, et d'en recevoir de nouvelles instructions. La cour de Vienne étoit dans un état d'effroi qui ne permettoit ni de longues ni de sages délibérations.

Deux heures après l'arrivée du courrier expédié par le prince Charles, l'empereur nomma les généraux de Bellegarde et de Meerfeld pour aller, en qualité de ministres plénipotentiaires, convenir avec le général françois d'une suspension d'armes, et préparer, si cela étoit possible, les

bases d'un traité de paix qui ne fût pas déshonorant pour la maison d'Autriche. 1797.

Prélimi-naires de paix signé à Léoben

Les négociations s'ouvrirent à Léoben, furent suivies avec la franchise et l'activité que les militaires mettent dans leurs opérations, et se terminèrent le 29 germinal an 5 par une convention préliminaire, dont voici les trois articles principaux :

1° L'Autriche renonce à la possession et à la souveraineté des Pays-Bas.

2° L'Autriche reconnoît la république nouvelle établie dans la Lombardie.

3° Les limites de la république françoise, telles qu'elles ont été décrétées par la convention, sont irrévocablement fixées et reconnues par les parties contractantes.

Il n'étoit pas probable que l'Autriche fît d'aussi grands sacrifices que ceux des Pays-Bas et de la Lombardie, sans des dédommagements; mais l'article qui les déterminoit demeura secret, et ne fut connu qu'après la prise et la ruine de la république de Venise.

Pendant le cours des négociations, les deux armées sur le Rhin, commandées, l'une par Moreau, et l'autre par Hoche, passèrent le fleuve, reprirent l'offensive, et s'avancèrent rapidement dans l'intention de seconder les efforts de l'armée d'Italie, et d'aller, de concert avec elle,

1797.

dicter la paix dans les murs de Vienne.

Ce plan, concu avec hardiesse, confié à des généraux habiles, fut conduit avec autant de bonheur que de rapidité. Hoche gagna sur le général Werneck les batailles de Neuwied, d'Ukérath, d'Altenkirchen et de Diedorf (avril 1797) : Moreau, après avoir repris le fort de Kell, s'avançoit dans le duché de Wurtemberg ; les armées autrichiennes, affoiblies et découragées, se défendoient mal, se retiroient de poste en poste devant les armées françoises, dont rien ne sembloit désormais devoir arrêter le cours, lorsqu'arriva la nouvelle inattendue de la paix signée à Léoben.

Hélas ! cette paix tant desirée, et qui promettoit de consoler l'Europe de toutes ses pertes, entraîna celle de la république de Venise. Pour expliquer la cause de cet événement, nous sommes obligés de revenir un moment sur nos pas.

Fin de la république de Venise.

La république de Venise, essentiellement aristocratique, n'avoit jamais goûté les opinions démocratiques de la république françoise ; mais, foible et amollie par deux siècles de paix, elle avoit constamment refusé d'unir ses armes à celles de la coalition. Elle ne se refusoit pas toutefois au plaisir de manifester son opposition, quand il se présentoit une occasion de la manifester sans danger. Ainsi,

nous avons vu que *Monsieur*, frère de Louis XVI, qui, après la mort de ce monarque, avoit pris le titre de *régent du royaume*, étant venu s'établir à Vérone, la république de Venise s'empressa de le reconnoître en cette qualité, l'envoya complimenter, et, malgré l'*incognito* dont il vouloit s'envelopper, l'accueillit avec les honneurs dus à son rang. C'étoit au moins une inconséquence dans le système de neutralité que ce gouvernement avoit adopté. De plus, c'étoit une imprudence, dans l'état de foiblesse où il étoit depuis long-temps réduit, et lorsqu'il ne pouvoit douter que la république françoise prendroit sa conduite pour une insulte, et ne manqueroit pas l'occasion de s'en venger.

Quoi qu'il en soit, deux années s'étoient à peine écoulées depuis cette époque, lorsque l'armée françoise, en poursuivant les Autrichiens après le passage de l'Adda, entra avec eux sur le territoire de Venise. Buonaparte crut devoir rassurer, par une proclamation très pacifique, les habitants de Vérone et du Vicentin, que cette invasion avoit justement alarmés. Mais on commençoit déjà à se défier de ses promesses et de ses proclamations. Les paysans s'armèrent dans plusieurs villages, et furent aisément dispersés. Les esprits s'aigrirent, et l'on pouvoit dès-lors prévoir que, sans

1797. déclaration de guerre, la guerre alloit s'établir entre les deux républiques, et que celle de Venise en seroit infailliblement la victime.

Le provéditeur Nicolas Foscarini alla trouver Buonaparte au nom de son gouvernement, et lui demanda quelles étoient ses intentions. — *Mon intention*, répondit le général françois, *est de passer l'Adige sur le pont de Vérone.* Cette réponse menaçante effraya le sénat, qui prit de fausses mesures pour sa défense.

La population de la terre ferme, excitée secrètement par ses agents, irritée des excès commis par les maraudeurs de l'armée françoise, se souleva en masse. Venise et les lagunes furent bientôt encombrées des troupes arrivées de l'Istrie et de la Dalmatie, et des montagnards de l'Albanie accourus au secours de leur gouvernement. Le sénat eut le projet de confier le commandement de toutes ces forces au prince de Nassau, connu dans toute l'Europe par son brillant courage et par son ardeur téméraire à se précipiter au milieu de tous les périls (1). Ce projet eût pu sauver la république, ou du moins

(1) C'est ce même prince qui commandoit les batteries flottantes au siége de Gibraltar : c'est lui qui, à la tête d'une flottille russe, composée de bateaux plats, attaqua audacieusement, et détruisit entièrement une flotte ottomane en 1788.

en retarder la ruine; mais le cabinet de Vienne refusa d'y souscrire. Quel fut son motif? Il seroit affreux de penser que dès-lors il songeoit à se dédommager, par la possession de Venise, du sacrifice qu'il étoit obligé de faire de la Lombardie et des Pays-Bas. 1797.

Tandis que, dans son extrême embarras, le sénat passoit son temps à délibérer et à prendre des résolutions contradictoires, la contagion françoise gagnoit la terre ferme, l'esprit d'insurrection se manifestoit de tous côtés. Tout annonçoit une révolution prochaine.

Elle éclata d'abord dans Bergame et dans Brescia : Crême et Salo suivirent cet exemple. Bientôt toute la terre ferme fut inondée de François et d'insurgés. On se battoit dans les villes et dans les campagnes aux cris de *Vive la république françoise! Vive le lion de Saint-Marc*. Toutes les horreurs de la guerre civile s'unissoient à celles de la guerre étrangère.

S'il est permis de penser que Buonaparte avoit vu sans peine le commencement de cet affreux désordre, on peut croire aussi qu'il étoit loin d'en avoir prévu les dangers, et qu'il dut en craindre les suites. Autrement quel nom faudroit-il donner à la politique qui lui fit écrire la lettre suivante?

1797. Le général en chef de l'armée françoise au sérénissime doge de la république de Venise.

1er avril 1797.

« Toute la terre ferme de la sérénissime république de Venise est en armes. De toutes parts les paysans que vous avez armés et soulevés crient : *Mort aux François*. Plusieurs centaines de soldats de mon armée en ont déjà été victimes. C'est en vain que vous désavouez des rassemblements que vous-mêmes avez organisés. Croyez-vous que, dans le moment où je me trouve au cœur de l'Allemagne, je ne puisse pas faire respecter le *premier peuple de l'univers ?* Croyez-vous que les légions d'Italie souffriront les massacres que vous excitez ? Non. Le sang de mes frères d'armes sera vengé, etc. etc. »

A cette lettre, plus digne d'un khan de Tartares que d'un général françois, le doge fit la réponse qu'on va lire.

Louis Manini, par la grâce de Dieu, duc de Venise, au général Buonaparte.

15 avril 1797.

« Monsieur le général en chef,

« Dans la profonde douleur qu'a dû nous causer la lettre qui nous a été re-

mise par votre aide-de-camp, et qui nous instruit des fâcheuses impressions que vous avez reçues de notre conduite, nous concevons quelque consolation, en pensant qu'une voie nous est ouverte pour les effacer par une réponse prompte et décisive. 1797.

« Le sénat, monsieur le général, désire sincèrement de conserver la paix avec la république françoise. Il fait rechercher avec soin tous ceux qui ont osé commettre des assassinats sur des individus de l'armée françoise; et les mesures les plus efficaces ont été prises pour en découvrir les auteurs, et leur faire subir le châtiment qu'ils méritent.

« Deux députés vous sont envoyés, pour vous prier, monsieur le général en chef, d'intervenir auprès de votre gouvernement, afin de rétablir l'ordre et la paix dans les provinces de terre ferme.... »

Les négociations et les lettres restèrent également sans succès et sans réponse. L'aigreur étoit extrême de part et d'autre; et, de plus, un esprit infernal souffloit en secret tous les feux de la révolte d'une part, et de la vengeance de l'autre.

Un jour, la vengeance éclata d'une manière terrible dans la ville de Vérone. Le peuple, excité par d'infames proclamations, que tous les partis ont désa-

1797. vouées depuis, se souleva tout-à-coup aux cris de *Vive le lion de Saint-Marc! mort aux François!* Cent vingt François, qui se trouvoient alors dans cette ville, furent massacrés inhumainement. Les assassins n'épargnèrent ni les femmes ni les enfants.

Le crime ne resta pas long-temps impuni. Les innocents pâtirent pour les coupables; Vérone, reprise par les François, expia chèrement les fureurs de sa populace.

En vain le sénat de Venise offrit au général en chef toutes les réparations qu'il voudroit exiger; en vain on lui envoya des commissaires chargés de recevoir ses ordres : le général, qui venoit de signer les préliminaires de Léoben, répondit aux commissaires :

« Je ne puis, Messieurs, vous recevoir couverts du sang françois. Quand vous aurez fait remettre en mes mains l'amiral de Lido, le commandant de la tour de Vérone, et les inquisiteurs d'état qui dirigent la police de Venise, j'écouterai ce que vous avez à me dire pour votre justification. »

Après avoir envoyé cette réponse, le général partit pour Trévise. Le provéditeur Justiniani, commandant de la ville, et qui ne connoissoit pas encore les événements de Vérone, alla au-devant de lui, pour lui renouveller les protestations

d'estime et d'amitié de son gouvernement. 1797.
A peine avoit-il ouvert la bouche, que le général l'interrompant, lui dit : « Nos deux républiques, monsieur, sont en guerre. Je veux détruire la vôtre en peu de jours; quant à vous, partez dans deux heures, sous peine d'être fusillé. »

Le noble Vénitien surpris, mais non intimidé par une telle apostrophe, répondit avec fermeté : « Je suis ici par ordre du sénat; je ne quitterai pas mon poste sans être rappelé par lui. — *Eh bien*, répliqua le général avec un air d'indifférence, *vous serez fusillé.* »

Il ne fut cependant pas fusillé, mais il partit le lendemain pour aller chercher lui-même de nouvelles instructions sur sa conduite ultérieure. En arrivant sur le bord des lagunes, il trouva le général en chef en conférence avec les députés que le grand conseil lui avoit envoyés.

Ces conférences n'eurent aucun résultat, parceque Buonaparte se renferma constamment dans cette alternative : *Défendez-vous, ou abdiquez.*

Dans l'impossibilité de se défendre, le grand conseil prit la résolution d'abdiquer. L'abdication fut consommée par un traité signé à Milan le 16 mai 1797, et dont voici les principales dispositions :

« Le grand conseil, renonçant aux droits

1797. héréditaires de l'aristocratie, abdique la souveraineté, et reconnoît qu'elle réside dans la réunion des citoyens.

« La république françoise, voulant contribuer à rétablir la tranquillité dans la ville de Venise, *consent à y mettre une garnison*, afin d'y maintenir l'ordre et la sûreté des personnes et des propriétés... »

Quand ce traité, imposé par un vainqueur insolent, fut apporté à Venise, il n'y avoit plus de conseil pour le recevoir, ni de sénat pour le ratifier : toutes les autorités avoient disparu. La peur en avoit dispersé les membres. Une populace immense et mutinée s'étoit rendue maîtresse de tous les postes, de la salle du conseil, des archives, du trésor public, de l'arsenal, etc. Le lion de St.-Marc étoit abattu, les prisons de l'inquisition ouvertes. L'anarchie la plus complète désoloit cette malheureuse ville ; le 4 juin, le livre d'or fut brûlé au pied de l'arbre de la liberté. Les Esclavons, qu'on avoit introduits dans la ville pour la défendre, achevèrent de la perdre, et, sous prétexte de relever le lion de St.-Marc et les armoiries de la république, ils pillèrent les palais et les maisons bourgeoises : les bourgeois et le petit nombre de nobles qui n'avoient pas pris la fuite, craignant tout de la part d'une milice indisciplinée, ne virent d'espoir de

salut que dans cette armée françoise dont ils avoient tant redouté les approches. Les généraux Baraguay-d'Hilliers et Augereau entrèrent avec leurs colonnes dans la ville, qui les reçut comme des libérateurs. 1797.

Ces prétendus libérateurs mirent seulement plus d'ordre et de méthode dans le pillage. Ils s'emparèrent de l'arsenal, des armes, de la marine, des archives, des tableaux, des bibliothèques, des statues; du lion de St.-Marc, des chevaux de bronze que Dandolo avoit jadis conquis à Constantinople; et ne pouvant enlever les beaux palais Pisani, Foscarini, Loredano, Pezaro, Grimani, Cornaro, et tant d'autres ouvrages de l'immortel Palladio, ils les firent racheter par une imposition de 45,000,000 de francs; après quoi ils livrèrent à l'empereur d'Allemagne cette malheureuse ville, veuve de son gouvernement, dépouillée de toutes ses richesses, dépeuplée de ses principaux habitants, abreuvée de larmes et inondée de sang.

Ainsi finit, dans le mois de mai 1797, cette fameuse république de Venise, jadis si florissante, de tout temps renommée pour la sagesse de son régime intérieur, et dont le gouvernement remontoit jusqu'au sixième siècle de l'ère chétienne.

Du fond de ses lagunes, Venise lutta

1797. souvent avec succès contre les empereurs d'Allemagne, et contre ceux de Constantinople. Elle partagea avec les croisés l'honneur de la conquête et les dépouilles de cette dernière ville; elle fut pendant trois siècles la seule puissance maritime de l'Europe, et le seul entrepôt du commerce des trois parties du monde alors connu; son commerce étendit sa puissance avec ses richesses; elle avoit été long-temps maîtresse souveraine des belles îles de l'Archipel.

Sa rivalité avec Gênes, et la découverte du Cap de Bonne-Espérance, diminuèrent insensiblement les sources de sa prospérité. Depuis la ligue de Cambray (1508) elle a constamment déchu de sa grandeur; mais elle eut le bon esprit de ne pas lutter contre sa destinée, et resta protégée par son antique réputation. Cet état de choses pouvoit durer long-temps: pour le changer, il ne falloit rien moins qu'une révolution comme la nôtre, qui, semblable aux terribles avalanches, va renversant et détruisant tout ce qu'elle rencontre devant elle.

On ne doute plus aujourd'hui que la ruine de la république de Venise n'ait été comprise dans les articles secrets des préliminaires de Léoben, et que, d'après les conventions des hautes puissances con-

tractantes, son territoire n'ait été dès lors réservé à servir d'indemnité à la maison d'Autriche, pour la perte de la Belgique et de la Lombardie. 1797.

Que les chefs de la république françoise, tout en proclamant l'indépendance des peuples, aient vendu celui de Venise comme on vend un troupeau de moutons, nous avons par-devers nous tant de preuves de leur déloyauté, qu'une de plus ou de moins n'a pas le pouvoir de nous étonner: mais comment l'Autriche a-t-elle pu consentir à un tel marché? Certes, l'histoire remarquera un jour, avec plus de sévérité qu'il ne nous est permis d'en montrer aujourd'hui, que les souverains qui négocient et signent de pareils traités n'ont ni le droit de former de *saintes alliances*, ni celui de désapprouver les *gouvernements de fait*.

Si la république de Gênes échappa au même sort (1), c'est qu'à cette époque elle ne pouvoit être ni vendue, ni livrée à aucune puissance alliée du *directoire*, sans rompre l'équilibre que celui-ci avoit le projet et intérêt d'établir en Italie. Mais la forme de son gouvernement fut chan- Républque ligurienne.

(1) Elle n'y échappa alors que pour le subir quelques années plus tard. On ne peut s'empêcher de remarquer à cette occasion que la république françoise n'a pas laissé subsister une seule des six républiques qui existoient depuis plusieurs siècles en Europe.

1797. gée ; d'aristocratique qu'elle étoit, elle devint démocratique. Ce changement étoit préparé depuis long-temps par les missionnaires de la révolution qu'on appeloit *propagandistes*.

Dès l'année 1791, un des membres les plus distingués de cette société avoit été envoyé à Gênes avec un titre honorable et la commission secrète de corrompre l'esprit de la noblesse, et de semer dans la ville les germes de la révolution françoise qui devoient tôt ou tard étouffer ceux de l'aristocratie génoise, et entraîner la chute de ce gouvernement.

Le 13 mai 1797, le peuple de Gênes s'insurgea contre le sénat, et déclara que, las de son esclavage, il reprenoit l'exercice de ses droits. Le sénat, divisé d'opinions, délibéra, négocia et fléchit, au lieu de se défendre ; les insurgés, qu'avec un peu de fermeté il eût aisément dispersés, profitèrent de sa foiblesse, s'emparèrent de l'arsenal, armèrent la chiourme, ouvrirent les prisons, et proclamèrent leur indépendance.

Buonaparte, qui avoit favorisé ce mouvement, offrit sa médiation pour l'apaiser. Elle fut acceptée. D'après les instructions qu'il envoya, la noblesse fut abolie, la souveraineté du peuple reconnue, une nouvelle constitution acceptée aussitôt

que présentée (1). Et de toutes ces innovations se composa un amalgame de gouvernement, auquel on donna le nom de *république ligurienne;* on auroit pu lui donner avec plus de raison celui d'*annexe* de la république françoise. 1797.

Puissance de la république françoise.

Celle-ci étoit arrivée à son plus haut période de gloire, si on peut appeler *gloire* une célébrité acquise par toutes sortes de moyens. On ne peut nier au moins que sa puissance ne fût alors très-redoutable. A mesure qu'elle effaçoit par des victoires à l'extérieur la honte de ses procédés dans l'intérieur, elle paroissoit offrir dans sa force une garantie de sa durée. Ses armées la réhabilitoient dans l'opinion publique, qui à son tour se plaisoit à glorifier ses armées. Elle tenoit en ses mains les trophées de la victoire, les lauriers de la paix et la destinée de l'Europe.

(1) On ne sera pas fâché de lire un extrait de la lettre que Buonaparte écrivit à ce sujet au doge de Gênes.

« Sérénissime doge, vous trouverez ci-joints les noms des personnes que j'ai cru devoir choisir, comme les plus propres à former votre gouvernement provisoire. Ce sont MM. Jacques Brignolé, Charles Cambiaso, Louis Carbonara, Charles Serra, Luc Gentilé, Augustin Carretto, Emmanuel Balbi..... Je prie votre sérénité de leur faire connoître leur nomination, et de faire installer le gouvernement le 14 du courant. J'emploierai toutes les forces de la république françoise pour le faire respecter..... »

Il faut convenir que quinze ans après, lorsqu'il étoit maître de l'Europe, il ne parloit et n'écrivoit pas d'un ton plus absolu.

1797. L'Angleterre elle-même, malgré toute sa fierté, fut contrainte de céder à son influence, en renvoyant vers le directoire lord Malmesbury avec des instructions moins équivoques que la première fois, et des dispositions plus pacifiques. Les conférences s'ouvrirent à Lille sous des auspices en apparence très-favorables, mais qui, n'étant secondés par la bonne foi d'aucune des parties contractantes, ne tardèrent pas à se dissiper.

Ambassadeur turc à Paris.

A cette même époque, c'est-à-dire le 17 juillet 1797, Seid-Ali-Effendi, ambassadeur de la sublime Porte en France, arriva à Paris, et le 28 du même mois il eut sa première audience.

Le directoire affecta de donner le plus grand appareil à cette cérémonie. Cavalerie, infanterie, chevaux de main, carrosses, musique militaire, foule, rien n'y manqua.

Dans le milieu de la cour du Luxembourg s'élevoit un amphithéâtre en demi-cercle, décoré des statues de la Liberté, de l'Egalité et de la Sagesse. Dans la partie supérieure étoient placés cinq siéges pour les cinq directeurs; d'autres étoient disposés sur les parties latérales pour les ministres, les membres du corps diplomatique, du tribunal de cassation, etc.

Les élèves du Conservatoire étoient pla-

cés sur un orchestre à la droite de l'amphithéâtre. Des trophées de drapeaux étoient distribués autour de l'enceinte, et décorés de guirlandes de feuilles de chêne et de laurier. Un nombreux concours de spectateurs garnissoit les fenêtres et la cour du palais. 1797.

Le directoire et tout le cortége ayant pris place, l'ambassadeur s'avança au pied de l'amphithéâtre, prit des mains de son premier secrétaire le firman du grand-seigneur, qu'il baisa trois fois; et, après avoir fait trois saluts, prononça en langue turque le discours suivant :

« Le sultan qui règne aujourd'hui si glorieusement dans les états ottomans, souverain de deux continents et de deux mers, le très-majestueux, très-redoutable, très-magnanime et très-puissant empereur, dont la pompe égale celle de Darius, et la domination celle d'Alexandre, m'a chargé de présenter à ses sincères amis, la très-honorable et très-magnifique république françoise, cette gracieuse lettre impériale, remplie des sentiments de l'amitié la plus parfaite, et de l'affection la plus pure, et il m'a envoyé en ambassade auprès d'elle, pour augmenter, avec l'aide du Très-Haut, l'amitié et la bonne harmonie qui subsistent depuis si long-temps entre la sublime Porte et la France. S'il

1797. plaît à Dieu, pendant ma résidence, je n'aurai rien de plus à cœur que de chercher les moyens de resserrer les liens de cette amitié pure et sincère qui unit ces deux grandes puissances. »

Le citoyen Carnot, président du directoire, répondit :

« Monsieur l'ambassadeur de la sublime Porte, notre amie, le sultan Sélim, en vous envoyant pour le représenter comme son ambassadeur ordinaire près le gouvernement de la république françoise, lui donne un gage précieux de son amitié et de son desir d'entretenir sans altération les heureux rapports qui existent depuis si long-temps entre la France et l'empire ottoman. Le directoire exécutif n'oubliera rien, monsieur l'ambassadeur, pour vous convaincre qu'il partage un vœu si utile aux deux nations. »

Ce discours fut répété en langue turque à l'ambassadeur par l'interprète du directoire.

Les élèves du Conservatoire exécutèrent ensuite une symphonie, et chantèrent le Chant du Départ et l'Hymne à la Liberté.

L'espoir renaissoit dans tous les cœurs ; et toutes les apparences nous promettoient un avenir prospère. Un nouveau *tiers* venoit d'entrer dans le corps législ-

latif, et, pour la première fois depuis 1789, les assemblées électorales avoient été libres dans leurs choix, et avoient pu choisir leurs représentants parmi les hommes les plus sages et les plus éclairés de la nation. 1797.

Pichegru, nommé président du conseil des cinq-cents, et Barthélemy, membre du directoire, sembloient élus tout exprès pour introduire et maintenir la force dans l'exécution, la prudence dans les conseils et l'union entre les pouvoirs.

Avant-coureurs du 18 fructidor.

Apparences trompeuses! A peine respirions-nous, après tant d'années de dissensions civiles, que déjà on en préparoit de nouvelles. Déjà les uns craignoient ce qu'ils paroissoient désirer, et les autres désiroient avec ardeur ce qu'ils paroissoient craindre. Déjà le directoire, redoutant la surveillance des conseils, avoit formé le dessein de les assujettir à son pouvoir, en s'unissant aux armées contre eux.

Déjà les conseils, alarmés des desseins du directoire, songeoient à s'en garantir, et cherchoient vainement dans la constitution la barrière légale des deux pouvoirs.

Alors s'allumèrent à Paris deux grands foyers d'incendie dans deux clubs connus, l'un sous le nom de *Salm*, où se rassem-

1797. héréditaires de l'aristocratie, abdique la souveraineté, et reconnoît qu'elle réside dans la réunion des citoyens.

« La république françoise, voulant contribuer à rétablir la tranquillité dans la ville de Venise, *consent à y mettre une garnison*, afin d'y maintenir l'ordre et la sûreté des personnes et des propriétés... »

Quand ce traité, imposé par un vainqueur insolent, fut apporté à Venise, il n'y avoit plus de conseil pour le recevoir, ni de sénat pour le ratifier : toutes les autorités avoient disparu. La peur en avoit dispersé les membres. Une populace immense et mutinée s'étoit rendue maîtresse de tous les postes, de la salle du conseil, des archives, du trésor public, de l'arsenal, etc. Le lion de St.-Marc étoit abattu, les prisons de l'inquisition ouvertes. L'anarchie la plus complète désoloit cette malheureuse ville ; le 4 juin, le livre d'or fut brûlé au pied de l'arbre de la liberté. Les Esclavons, qu'on avoit introduits dans la ville pour la défendre, achevèrent de la perdre, et, sous prétexte de relever le lion de St.-Marc et les armoiries de la république, ils pillèrent les palais et les maisons bourgeoises : les bourgeois et le petit nombre de nobles qui n'avoient pas pris la fuite, craignant tout de la part d'une milice indisciplinée, ne virent d'espoir de

latif, et, pour la première fois depuis 1789, les assemblées électorales avoient été libres dans leurs choix, et avoient pu choisir leurs représentants parmi les hommes les plus sages et les plus éclairés de la nation. 1797.

Pichegru, nommé président du conseil des cinq-cents, et Barthélemy, membre du directoire, sembloient élus tout exprès pour introduire et maintenir la force dans l'exécution, la prudence dans les conseils et l'union entre les pouvoirs.

Avant-coureurs du 18 fructidor.

Apparences trompeuses! A peine respirions-nous, après tant d'années de dissensions civiles, que déjà on en préparoit de nouvelles. Déjà les uns craignoient ce qu'ils paroissoient désirer, et les autres désiroient avec ardeur ce qu'ils paroissoient craindre. Déjà le directoire, redoutant la surveillance des conseils, avoit formé le dessein de les assujettir à son pouvoir, en s'unissant aux armées contre eux.

Déjà les conseils, alarmés des desseins du directoire, songeoient à s'en garantir, et cherchoient vainement dans la constitution la barrière légale des deux pouvoirs.

Alors s'allumèrent à Paris deux grands foyers d'incendie dans deux clubs connus, l'un sous le nom de *Salm*, où se rassem-

1797. souvent avec succès contre les empereurs d'Allemagne, et contre ceux de Constantinople. Elle partagea avec les croisés l'honneur de la conquête et les dépouilles de cette dernière ville; elle fut pendant trois siècles la seule puissance maritime de l'Europe, et le seul entrepôt du commerce des trois parties du monde alors connu; son commerce étendit sa puissance avec ses richesses; elle avoit été long-temps maîtresse souveraine des belles îles de l'Archipel.

Sa rivalité avec Gênes, et la découverte du Cap de Bonne-Espérance, diminuèrent insensiblement les sources de sa prospérité. Depuis la ligue de Cambray (1508) elle a constamment déchu de sa grandeur; mais elle eut le bon esprit de ne pas lutter contre sa destinée, et resta protégée par son antique réputation. Cet état de choses pouvoit durer long-temps: pour le changer, il ne falloit rien moins qu'une révolution comme la nôtre, qui, semblable aux terribles avalanches, va renversant et détruisant tout ce qu'elle rencontre devant elle.

On ne doute plus aujourd'hui que la ruine de la république de Venise n'ait été comprise dans les articles secrets des préliminaires de Léoben, et que, d'après les conventions des hautes puissances con-

Dans celui-ci on croyoit avec plus de raison, et l'on essayoit de persuader au peuple que l'esprit du comité de salut public dirigeoit et animoit tous les membres du club de Salm. Ceux-ci votoient et agissoient dans le sens de la majorité du directoire; ceux-là dans le sens de la majorité des deux conseils. 1797

Barras, Rewbell et La Reveillère, qui formoient la majorité du directoire, s'étoient rendus maîtres de ses délibérations, et se proposoient de casser les élections de l'an 5, et de mutiler les conseils (1). Carnot et Barthélemy rejetèrent hautement ces mesures, et s'unirent de bonne foi à la majorité des conseils.

La majorité des conseils se composoit d'hommes honnêtes, mais dont une partie étoit dénuée de cette force, de ce courage que donnent une bonne conscience et une bonne conduite. Tandis que les plus beaux principes de morale et de droit public retentissoient à la tribune, on voyoit encore avec douleur triompher l'injustice dans la plupart des actes du gouvernement.

Les communications entre le directoire et les conseils avoient conservé aux yeux de la nation une harmonie apparente, lorsque l'aigreur secrète qui les animoit de-

(1) Il est reconnu aujourd'hui que Barras se jouoit des deux partis, et les trompoit également.

1797. puis long-temps éclata tout à coup dans les deux événements que nous allons raconter.

Trois ministres avoient tellement prévariqué, qu'un cri général s'étoit élevé contre eux. Le directoire s'étoit obstiné à les conserver. Il en avoit le droit; mais, dans ce cas-là, l'exercice rigoureux d'un droit n'est souvent qu'une grande faute. Les membres les plus distingués des conseils sollicitèrent vainement la destitution des prévaricateurs. Cette mesure étoit réclamée, non-seulement comme un acte de justice, mais encore comme un sacrifice à faire à l'amour de la paix.

Pour toute réponse, le directoire destitua les deux seuls ministres qui méritoient la confiance du public et des conseils, et conserva les trois autres.

L'insolent abus que le directoire fit de ses droits, dans une circonstance aussi remarquable, détermina les conseils à examiner de plus près en quoi consistoient ces droits, et de quelle manière il les exerçoit...... Cet examen conduisit à une découverte importante. On eut la certitude qu'au mépris de la constitution, le directoire avoit fait entrer des troupes dans *le rayon constitutionnel de Paris*.

Au nom des inspecteurs de la salle, *Aubry* vint annoncer à l'assemblée que

quatre régiments de chasseurs à cheval, détachés de l'armée de Sambre-et-Meuse, devoient arriver sous peu de jours à Corbeil, situé à sept lieues de Paris; ce qui étoit une infraction manifeste à la constitution, d'après laquelle une distance de douze lieues devoit séparer les troupes de ligne de la ville où siégeoit le corps législatif. Il y avoit même une peine de dix ans de fers portée contre celui des directeurs qui seroit convaincu d'une pareille transgression. 1797.

Doulcet-de-Pontécoulant demanda que, séance tenante, on fît à ce sujet un message au directoire, et qu'on attendît sa réponse sans désemparer.

Le directoire, traitant l'affaire fort légèrement, répondit d'abord qu'il n'avoit donné aucun ordre de cette nature; et dit ensuite « que la marche des troupes dont on s'effrayoit mal à propos, ne pouvoit être imputée qu'à l'inadvertance d'un commissaire des guerres. »

Cette réponse, loin de satisfaire ceux qui en demandoient une autre, leur parut un persiflage indécent, et leur fit craindre que le directoire, dédaignant de s'expliquer, ne fût déjà assez fort pour rejeter toute explication. Dès lors tout espoir de conciliation s'évanouit.

En même temps qu'une partie de l'ar-

1797. mée de Hoche s'étoit mise en marche sur Paris, ce général y fut appelé par ceux des directeurs qui formoient la majorité délibérante. Hoche arriva, ne se montra point en public, ne parut pas même au Luxembourg; mais il eut avec Rewbell et Barras plusieurs conférences secrètes, dans lesquelles on lui proposa d'abord de se mettre à la tête du mouvement que l'on préparoit; ensuite de le nommer ministre de la guerre. Il refusa courageusement ces deux offres, sortit de Paris sans prendre congé de personne, rejoignit son armée, et mourut quelques jours après (1).

Mort de Hoche.

On ne douta pas dans le temps qu'il ne fût mort empoisonné : des défaillances rapides, et d'autres symptômes, confirmèrent ces soupçons; on supposa qu'ayant refusé l'importante commission qu'on lui avoit offerte, on voulut ensevelir avec lui les secrets dangereux qu'on lui avoit confiés.

Nous rapportons ces bruits contemporains, seulement comme indices, et non

(1) Hoche, né dans la plus basse classe du peuple, ne dut qu'à lui-même tout ce qu'il devint par la suite. Il étoit sergent des Gardes-Françoises au moment de la révolution; il arriva successivement aux premiers grades militaires. Dans tous il montra une grande bravoure et autant d'activité que d'intelligence : mais à l'ambition qui le dévoroit il joignoit une vanité excessive qui le rendit parfois ridicule, et une roideur de caractère qui lui fit beaucoup d'ennemis.

comme preuves d'un crime heureusement très-rare en France, et dont il est difficile de constater la certitude. 1797.

Bientôt les rapports des commissions dénoncèrent la suite d'un plan d'attaque formé par le directoire. Une armée se réunissoit dans les environs de Reims : officiers et soldats disoient hautement qu'ils marchoient sur Paris *pour mettre les conseils à la raison.*

Pontécoulant parla sur ce sujet avec une modération et en même temps avec un ton de fermeté qui firent une grande impression sur les esprits. Le général Willot assura qu'il étoit question d'établir par la force un gouvernement militaire. Delarue, organe de la commission, ne laissa dans son rapport aucun doute sur une conspiration formée contre la liberté du corps législatif.

De nombreux avis, venus de presque tous les départements, annonçoient que les hommes redoutables, et connus pour n'apparoître que dans les grandes crises de la révolution, sortoient de leurs retraites, et marchoient ouvertement sur Paris. Des affiches menaçantes, et protégées par les agents de la police, rappeloient et le langage et les horreurs du 2 septembre. Nous en citerons une, afin de donner une idée des mœurs et de l'es-

1797. prit du temps dont nous retraçons la déplorable histoire.

ADRESSE AU DIRECTOIRE.

« Citoyens directeurs,

« De tous les animaux produits par le caprice de la nature, le plus vil est un roi, le plus lâche un courtisan, le pire de tous est un prêtre.

« Si vous craignez les royalistes, appelez l'armée d'Italie; elle aura bientôt balayé les prêtres, les courtisans et les rois. Nous poursuivrons les assassins de la liberté jusque dans la garde-robe de Georges III, et nous ferons subir au club de Clichy le même sort qu'à celui du Raincy (1). »

La catastrophe approchoit : elle étoit préparée sans trop de mystère, mais avec beaucoup d'habileté, tandis que la défense, quoique légale et régulière, étoit foible, incertaine et embarrassée de tous les obstacles qui devoient la rendre sans effet.

(1) Ce chef-d'œuvre de bêtise et d'atrocité étoit souscrit des noms de la 21e. demi-brigade d'infanterie; et l'on sait que l'adresse avoit été faite et imprimée dans les caves de l'hôtel de Salm, rendez-vous des plus effrénés jacobins. Ce genre de fraude, qui seroit un faux punissable dans tous les temps, n'étoit qu'un jeu dans ce temps-là.

1797.

Causes secrètes du 18 fructidor.

Le 18 fructidor an 5, journée qui répond au 4 septembre 1797, journée fameuse dans nos annales révolutionnaires, fut doublement funeste à la France; d'abord en renversant de fond en comble l'espérance des royalistes, ensuite en remettant en question le système détesté de la république.

La veille, toute la France étoit hautement royaliste : le lendemain toute la France resta muette de terreur devant huit à dix mille prétendus *patriotes* qui se disoient *républicains*.

Avant de dire les causes d'un changement aussi soudain que déplorable, disons celles qui, après cinq ans d'anarchie, avoient concouru à rappeler et à réchauffer les souvenirs de la monarchie dans le cœur des François. 1°. Le profond avilissement dans lequel tomba, dès sa naissance, la cour établie au Luxembourg, relevoit à tous les yeux et faisoit valoir par comparaison l'éclat et les avantages de la cour de Versailles. 2°. En réclamant avec autant de vigueur que de talent les principes de la saine politique, de la justice et de la religion, les députés du nouveau tiers ne laissoient point ignorer que ces principes, méconnus par le gouvernement républicain, avoient toujours été respectés par le gouvernement monarchique. 3°. En

1797. répétant dans leurs journaux les discours de ces députés, huit ou dix excellents écrivains les commentoient, les développoient, les appuyoient de leurs propres observations, fondées sur l'expérience et la raison. Mais, de toutes ces causes, la plus efficace étoit la conduite exécrable des révolutionnaires pendant le régime de la terreur; régime dont chaque jour annonçoit et faisoit craindre le retour, et contre le retour duquel les royalistes n'avoient qu'un moyen de s'armer, celui de rétablir la monarchie.

Ce fut aussi contre ce rétablissement que leur instinct prévoyoit, que les révolutionnaires résolurent de rallier toutes leurs forces, et de livrer un combat à mort aux royalistes, plutôt que de tomber vivants entre leurs mains.

Tous les moyens leur parurent bons pour se soustraire à l'échafaud qu'ils croyoient avoir mérité. Ils oublièrent leurs querelles particulières; ils firent un appel à toutes les passions et à tous les crimes; ils évoquèrent les ombres de Marat, de Robespierre et de Danton; ils formèrent un faisceau redoutable par son intensité.

Les révolutionnaires sont incomparablement moins nombreux que les royalistes; mais les royalistes, qui n'ont jamais su faire à la monarchie d'autre sacrifice que celui de leur vie, sont incomparablement

moins forts que les révolutionnaires. Ceux-ci savent faire à propos le sacrifice de leurs opinions. 1797.

La division qui règne constamment parmi les royalistes les livre sans défense à toutes les surprises, et les expose à autant d'échecs qu'ils éprouvent d'attaques.

Deux ou trois mots d'ordre suffisent pour rallier tous les révolutionnaires autour d'un centre commun : *La patrie est en danger; la liberté est menacée; les royalistes triomphent*, etc. A ces mots, tous les patriotes s'entendent, se reconnoissent et se rejoignent d'un bout de l'univers à l'autre : montagnards et girondins, feuillants et jacobins, constituants et conventionnels, libéraux et indépendants, tous accourent au rendez-vous, tous oublient leurs ressentiments personnels, tous consentent à effacer les nuances d'opinion qui les distinguent.

Mais où est le quartier-général des royalistes? quels sont leurs points de ralliement, leurs mots d'ordre, leur centre de bataille? qu'y a-t-il de commun entre les royalistes de 88 et ceux de 90; entre les membres du bureau de *Monsieur* et ceux du prince de Condé; entre l'abbé Maury, à la tribune de l'assemblée constituante, et le cardinal Maury, nommé archevêque de Paris, entre M. de Lally-Tolendal, dé-

fenseur courageux des émigrés, et M. de
1797. Lally-Tolendal, pair de France et partisan de la loi des élections de 1817?

Entrez dans dix salons du faubourg St.-Germain, et vous entendrez dix opinions différentes sur la monarchie, sur le monarque, sur la charte, sur les ministres. Sur cent royalistes, vous n'en trouverez pas deux d'accord, je ne dis pas sur tous les points, mais sur les points essentiels : et vous n'en trouverez pas un qui ne se croie exclusivement appelé à relever le trône et à sauver la France!

Pour se défendre contre les royalistes, ou pour les attaquer, les révolutionnaires n'ont pas besoin de se déguiser ni de cacher leurs armes; ce qui rend leur action plus prompte et leurs coups décisifs : au lieu qu'en attaquant comme en se défendant, les royalistes sont obligés de cacher leur allure et leurs motifs; ce qui les met toujours en fausse position, ce qui entrave leurs opérations, ce qui fait constamment échouer leurs desseins.

Les révolutionnaires ont, dans tous les instants de leur vie, une pensée prédominante, celle de leur coulpe. Cette pensée les tourmente dans leur vie privée, mais les tient en haleine dans leur vie publique; elle excite leur vigilance, échauffe leur zèle, et leur donne toujours la force de

subordonner à l'intérêt de leur cause les jalousies de métier, les anciens ressentiments et les rivalités nouvelles. Nous avons vu les montagnards descendre dans la plaine pour abattre Robespierre ; nous avons vu les girondins s'unir aux dantonistes pour repousser les sections royalistes du 13 vendémiaire. 1797.

Les royalistes sont bien éloignés de cette politique. Dominés par une folle vanité, aussi jaloux de faire remonter leurs opinions à la séance royale du 20 juin que leur noblesse au treizième siècle ; sans cesse occupés des services qu'ils ont rendus et du prix qu'ils en attendent, ils ne sont en défiance que de leurs alliés ; ils songent moins à repousser les coups de leurs ennemis qu'à mesurer la distance qui les sépare des modérés et des constitutionnels. Ils songent encore à épurer leurs rangs, et non à les grossir ; à rappeler leur gloire passée, et non à profiter des occasions présentes ; à classer dans l'ordre des crimes punissables les fautes et les erreurs inévitables dans une grande révolution, plutôt qu'à les oublier.

N'avons-nous pas ouï dire à tel marquis récemment arrivé de Londres qu'il falloit pendre tous les membres de la convention ? Ne répète-t-on pas encore dans plusieurs salons, qu'en remontant sur son

1797. trône, le roi pouvoit et devoit rétablir les parlements, la noblesse et le clergé?

Avec plus ou moins d'aigreur ils envisagent du même coup-d'œil toutes les phases de la révolution, et confondent dans la même proscription tous les hommes qui ont eu le malheur de prendre un rôle dans ce grand drame politique. Ils ne font pas plus de grâce à Carnot, qui les a protégés pendant trois ans, qu'à Rewbell, qui les a tourmentés pendant toute sa vie; à l'abbé Morellet, qui a défendu les parents des émigrés, qu'à Chazal, qui les envoyoit mourir à l'hôpital; à Moreau, qui refusa l'emploi de ses grands talents à Buonaparte, qu'à Murat, qui lui consacra tous les siens.

Etrange aveuglement! détestable politique! C'est en raisonnant, c'est en agissant ainsi que les royalistes ont toujours perdu leur cause avec tous les moyens, avec les plus belles occasions de la gagner. C'est en raisonnant et en agissant ainsi qu'ils réussirent à faire de la journée du 18 fructidor, qui devoit éclairer leur triomphe, une journée de deuil et de désolation, une journée dont les suites funestes se font ressentir encore aujourd'hui, même après la *restauration*.

La veille de cette journée, à huit heures au soir, la commission du conseil des

anciens se rassembla aux Tuileries. L'auteur de cette histoire y fut appelé ; et, parmi les vingt membres qui composoient cette assemblée, il remarqua particulièrement MM. Rovère, qui la présidoit, Portalis, Pichegru, Willot, Aubry, Tronçon-Ducoudray, Delarue, Lemarchand-Gomicourt, Couchery, etc. 1797.

La discussion dont nous allons rendre compte est si peu connue, et a eu tant d'influence sur nos destinées, que nous pensons que d'en rendre compte avec détail, ce n'est pas nous écarter de notre plan, ni rompre aucune des proportions que nous nous sommes imposées dans le cours de cet ouvrage.

Conseil tenu la veille du 18 fructidor.

M. Rovère, président (1). Nous voici rassemblés, messieurs, peut-être pour la dernière fois, afin de délibérer sur les dangers qui nous menacent individuellement et collectivement. Le temps presse. Tous les rapports s'accordent à nous annoncer que nous serons attaqués cette nuit même. Depuis quinze jours, le directoire ne dissimuloit ni ses projets ni ses préparatifs : mais depuis vingt-quatre heures, il a jeté le masque. Il a fait arrêter les généraux Raffet et Malo. Son palais est entouré de

(1) M. de Rovère, marquis de Fonvielle, député des Bouches-du-Rhône à la convention, mort à Cayenne en 1798. Il avoit voté la mort du roi.

1797. canons. Augereau, arrivé ce matin avec une division de l'armée d'Italie, a reçu de Buonaparte l'ordre précis de protéger le directoire, et de dissoudre ce qu'il appelle les *conseils du roi de Vérone*.

Il ne s'agit pas de savoir de qui Buonaparte a reçu le droit de protéger le directoire et de dissoudre les conseils; mais il importe que les menaces, le ton et l'attitude de ce jeune ambitieux ne nous ôtent ni le sentiment de notre dignité personnelle, ni la faculté de nous expliquer sans crainte sur la situation des choses, sur les ressources qui nous restent, et sur les moyens de les employer sans délai. Voilà, messieurs, quel est l'objet de votre délibération.

M. Aubry (1). J'ai lu les rapports dont le président vient de parler : s'ils sont exacts, nous serons attaqués avant le lever du soleil. La première question qui se présente à notre délibération est donc celle-ci : Avons-nous le moyen de résister? Je sais que l'ennemi est prêt; j'ignore si nous le sommes. Je sais que l'ennemi a des intelligences dans notre camp; j'ignore si nous en avons dans le sien. Je sais que

(1) M. Aubry, député du département du Gard à la convention, étoit avant la révolution capitaine d'artillerie : il est mort à l'âge de quarante-neuf ans sur le vaisseau qui le ramenoit de Cayenne en Europe.

nous avons pour nous la charte et l'opinion publique; mais vous savez aussi bien que moi que ce sont de foibles remparts contre des canons et des baïonnettes. Je demande donc, avant tout, si nous avons des baïonnettes et des canons; et, sur cette question, il convient d'avoir l'avis des deux généraux qui sont ici présents. 1797.

Le général Pichegru (1). Je suis venu ici, messieurs, pour recevoir vos ordres, et non pour vous donner des renseignements. Vous connoissez mieux que moi l'esprit de Paris. Si j'en crois les apparences, cet esprit est bon, il est à nous. Toute la jeunesse est pleine d'ardeur, et ne demande qu'à marcher contre l'ennemi. Mais où est l'ennemi? Ayez le courage de le désigner; remontez à la source du mal; nommez-en les auteurs; et j'ose vous assurer qu'ils seront mal défendus et par leurs baïonnettes et par leurs canons. Tel est mon avis.

Le général Willot (2). Voici le mien. Déclarez-vous franchement, messieurs; proclamez votre opinion; *mettez ensuite l'ennemi hors la loi.* Avec deux cents hommes que j'ai à ma disposition, je réponds du directoire et de votre salut.

(1) Le général Pichegru, député du département du Doubs, mort étranglé dans la tour du Temple.

(2) Le général Willot, député des Bouches-du-Rhône.

1797. *M. Tronçon-Ducoudray* (1). Quelque pressant que soit le danger, il ne l'est pas au point de nous faire oublier les lois et la constitution. Rien ne nous autorise à repousser la violence par la violence. Nous avons pour nous la constitution, les tribunaux et l'opinion publique. Si le directoire s'est rendu coupable de haute trahison, en se mettant en guerre avec les deux conseils, les conseils ont le droit et le temps de le mettre en état d'accusation. Mais nous qui sommes rassemblés ici pour délibérer sur nos moyens de défense, nous n'avons ni le droit de faire des lois, ni celui de mettre le *directoire hors la loi*; c'est par une dénonciation régulière, que je me propose de faire demain aux conseils, que nous parviendrons.....

Une voix. Demain il ne sera plus temps.

M. Tronçon-Ducoudray. Je demande en attendant que, séance tenante, nous envoyions un message aux citoyens Carnot et Barthélemy, afin d'en obtenir des renseignements plus positifs que ceux que nous avons sur les projets du directoire, et de se réunir à nous, si ces projets sont tels qu'on les signale dans les rapports.

Lemarchand-Gomicourt (2), *avec hu-*

(1) M. Tronçon-Ducoudray, avocat de Paris, et député du département de la Seine.

(2) Député de la Somme.

1797

meur. Ce sont toutes ces demi-mesures qui nous perdent. Nous délibérons quand il faudroit agir. Qu'ai-je besoin de délibérer pour détourner le poignard qu'un brigand me porte sur la poitrine ? à quoi servira le message dont on vient de nous parler ? Des deux directeurs qui sont dans nos intérêts, l'un, absent depuis trente ans, toujours occupé d'affaires étrangères à la révolution, ne connoît ni les hommes ni les choses qui nous occupent dans ce moment ; l'autre est dans une fausse position, et ne peut vous donner ni conseils ni renseignements utiles.

M. Portalis (1). Les études et le caractère de M. Barthélemy le rendent sans doute plus propre aux mystères de la diplomatie qu'aux manœuvres de la révolution ; mais cela ne l'empêche ni de voir ni d'entendre ce qui se dit et ce qui se fait autour de lui. J'en dis autant de M. Carnot ; s'il a beaucoup tardé à dénoncer les complots de ses collègues, s'il ne s'est pas mis ouvertement à la tête de ceux qui défendent aujourd'hui la constitution, c'est moins sa faute que celle d'un parti dont la soudaine résurrection, les nombreuses indiscrétions, les menaces extravagantes, et surtout les souvenirs implacables, lui

(1) Avocat au parlement d'Aix avant la révolution, député de la Seine, et depuis ministre des cultes.

1797. révélèrent ce qu'il avoit à craindre, et le mirent dans la fausse position où il se trouve; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse le consulter, si toutefois le temps des consultations n'est pas passé.

M. Couchery (1). Le temps des consultations est passé, et nous ne devons plus compter que sur nous-mêmes. C'est une duperie que de se défendre avec des lois contre des hommes qui nous attaquent avec des poignards. La conspiration du directoire n'est plus un mystère : c'est une tyrannie nouvelle qui s'élève, et non-seulement personne ne se met en devoir de l'arrêter, mais elle trouve des encouragements et des complices jusqu'au sein de nos assemblées..... (Murmures.) Oui, messieurs, de nos assemblées. La peur ou l'ambition ont pénétré dans les deux conseils, et fait de nombreux partisans au directoire. Le directoire est désormais trop avancé pour reculer volontairement. Si nous n'opposons pas la force à la force, si nous n'acceptons pas les offres du général Pichegru et les secours du général Willot, nous sommes perdus, et perdus sans ressources. Lorsque vous n'aurez plus dans vos intérêts ni généraux, ni tribunaux, ni écrivains, quelle résistance opposerez-vous à celui qui viendra chez vous

(1) M. Couchery, député du département du Doubs.

à la tête d'une armée victorieuse, et vous dira, comme Cromwell : *Sortez, misérables, le Seigneur n'a plus besoin de vous ; il a choisi d'autres instruments pour accomplir son ouvrage ?.....* 1797.

M. Rovère. Je pense, messieurs, que ce n'est ni avec de sinistres prophéties, ni avec des insinuations criminelles qu'on parviendra à nous donner des lumières et du courage. De tous les avis que je viens d'entendre, celui de M. Tronçon-Ducoudray est celui qui me paroît mériter le plus de considération : je vais le mettre aux voix.....

Tandis que le président recueilloit les voix, le général Pichegru, qui refusa de donner la sienne, dit à celui qui raconte ces faits : Allez-vous-en ; vous n'avez plus rien à faire ici. — Et vous, général ? — Moi, je reste pour assister au dénouement......

Le directoire avoit à sa disposition les soldats, les jacobins et la trésorerie. La trésorerie fournissoit l'argent que l'on répandoit dans les faubourgs et dans les casernes. Les soldats et les ouvriers avoient promis le secours de leurs bras, et le directoire s'étoit engagé à leur donner en retour deux heures de pillage à Paris. Journée du 18 fructidor.

Les jacobins, tacticiens habiles, savoient également calomnier, menacer et

1797. frapper leurs ennemis suivant les temps et leurs intérêts.

Quelles étoient les forces des conseils ? Ils avoient de leur côté la constitution, les meilleurs écrivains, la justice et l'opinion publique : mais qu'est-ce qu'une constitution sans garantie, des journaux sans esprit public, et une opinion sans interprète ?

Les constitutionnels de bonne foi étoient en petit nombre dans les deux conseils. Les jacobins et les royalistes leur tendoient à chaque pas des piéges, qu'ils croyoient éviter en se jetant tour à tour dans l'un ou l'autre parti.

Tel qu'il étoit composé, le corps législatif tendoit, par la seule force des choses, à un acheminement vers l'ordre et la justice. Il ne pouvoit ignorer que sa force morale reposoit tout entière sur l'estime publique, mais que notre salut et le sien dépendoient du courage avec lequel il défendroit ses droits.

Au lieu d'invoquer de vaines lois contre un ennemi qui n'en reconnoissoit aucune, il devoit s'élever au-dessus de toutes les considérations, et s'emparer des armes qu'on aiguisoit contre lui.

M. Pastoret (1) disoit vainement à la tribune : *Nous opposerons la force de la*

(1) Député de Paris à la 3e législature.

1797.

justice à celle des canons; la partie étoit trop inégale. Il falloit faire arrêter, juger sommairement et punir sans délai les chefs de la révolte, ainsi que Willot et Pichegru en avoient ouvert l'avis. Rovère et Tronçon-Ducoudray s'y opposèrent par des raisons fondées sur leurs opinions, bien plus que sur la constitution. Il arriva ce qui devoit arriver : ils se perdirent avec la constitution.

Il sembloit qu'un esprit de vertige se fût répandu dans cette assemblée, qui d'ailleurs ne manquoit ni d'hommes d'esprit, ni d'hommes de courage. Mais la plupart manquoient de caractère et d'habileté. Il y avoit parmi eux beaucoup de petits intérêts privés qui nuisoient à l'intérêt général; de petits partis obscurs, qui ne surent jamais se rallier à un centre commun ; de petites vanités récalcitrantes, qui se disputoient les honneurs de la tribune et ne songeoient nullement aux dangers de la patrie.

Le 17 fructidor, la formation de la garde nationale fut décrétée, et devoit s'effectuer le lendemain. Le lendemain on devoit encore achever l'organisation des grenadiers du corps législatif, ordonner l'éloignement des troupes que le directoire avoit fait venir pour sa défense, et prendre des

1797. mesures définitives pour mettre le directoire en état d'accusation.

Il n'y eut point de lendemain pour les conseils. Le directoire, plus diligent, les prévint : les troupes qu'il avoit fait venir d'Italie, et qui étoient casernées à Vincennes et à Meudon, entrèrent pendant la nuit dans la ville, et s'emparèrent de tous les postes extérieurs, sans bruit et sans brûler une amorce.

Le 18, à quatre heures du matin, trois coups de canon, tirés sur le Pont-Neuf, donnèrent le signal de l'attaque des Tuileries (1). Les troupes s'avancèrent toujours sans bruit, et prirent poste, la droite à l'Hôtel-de-Ville, la gauche aux Champs-Élysées, le centre dans les jardins du château.

Le général Augereau, qui commandoit cette odieuse expédition, alla lui-même à la caserne des grenadiers du corps législatif, et cria en y entrant : *Etes-vous républicains ?* Sur leur réponse affirmative, il destitua leur commandant ; et, faisant l'office d'un simple gendarme, il lui mit la main sur le collet de son habit, en lui disant : *Je t'arrête au nom de la loi.*

On ne sait pourquoi Ramel, qui ne man-

(1) C'étoit aux Tuileries que se réunissoient les commissions des deux conseils.

quoit pas de résolution, ne fit aucune résistance. Ses grenadiers n'en firent pas davantage, et rendirent les armes. 1797.

Escorté d'un fort détachement, Augereau marcha vers la salle de la commission, où étoient encore rassemblés la plupart des membres dont nous avons parlé plus haut. — Citoyens, dit-il en entrant, je vous arrête au nom du diréctoire.

Soldats, s'écria M. Delarue, l'un des membres de la commission, oserez-vous porter la main sur le général Pichegru ? Les soldats, étonnés, se regardèrent avec hésitation. — Hé bien, dit Augereau en s'avançant, je l'arrêterai moi-même. Dans le moment où Delarue se précipitoit entre Pichegru et Augereau, avec l'intention de brûler la cervelle à celui-ci, il fut blessé lui-même d'un coup de baïonnette; cinquante soldats se jetèrent sur Pichegru, qui, sans songer à se défendre, fut également blessé; tous furent arrêtés, excepté le général Mathieu Dumas : à la faveur de son habit militaire, il eut le bonheur de se sauver. M. Lafont-Ladebat, président du conseil des anciens, fut arrêté dans sa maison. M. Murinais fut arrêté dans la rue. Tous furent conduits à la tour du Temple.

Le commodore Sydney-Smith, prisonnier de guerre, alla au-devant d'eux, et leur dit avec un ton plein de respect : Mes-

sieurs, nous étions ennemis hier : vous
1797. étiez membres du gouvernement. Vous êtes malheureux aujourd'hui, j'ose vous demander votre amitié.

Cependant, au bruit du canon d'alarme, deux cents députés, qui n'étoient d'aucune des deux factions ennemies, se levèrent remplis d'inquiétudes, traversèrent les rues désertes de la ville, et arrivèrent dans leurs salles respectives. Là, ils reçurent du directoire l'ordre d'aller se réunir, les uns au théâtre de l'Odéon, les autres à l'École de médecine. Un tel ordre étoit un outrage, et avoit, de plus, l'air d'une mystification. — Est-ce que nous avons des ordres à recevoir du directoire ? s'écria un des députés. A ces mots, vingt-cinq grenadiers parurent l'arme au bras, s'avancèrent au pas de charge, et dès-lors toute résistance cessa.

Les habitants de Paris, que le bruit du canon n'avoit pas réveillés, ne se doutoient pas encore à huit heures du matin de la révolution qui changeoit leur destinée. Ils n'apprirent cette nouvelle que par les crieurs publics, et par les affiches nombreuses dont les murs avoient été tapissés pendant la nuit.

L'une de ces affiches avoit pour titre : *La grande conspiration du royaliste Pichegru ;* l'autre : Les grandes révélations

du portefeuille d'Entraigues ; une troisième : *Les grandes sollicitudes du directoire pour la conservation des propriétés ;* une quatrième : *Les grandes défenses, sous peine de mort, de crier* VIVE LE ROI, VIVE D'ORLÉANS. 1797.

Les grandes sollicitudes du directoire pour la conservation des propriétés ne laissoient pas que de fournir matière à réflexion, alors que le directoire avoit promis le pillage de Paris à ses troupes, et qu'il donnoit l'exemple de la violation la plus criminelle, en mutilant la représentation nationale.

Les grandes révélations du portefeuille de M. d'Entraigues restèrent pour nous une énigme jusqu'au moment où nous apprîmes que M. d'Entraigues, l'un des commissaires du roi pour la correspondance de l'intérieur, avoit eu la maladresse de se laisser arrêter par les François à Venise, et la maladresse plus grande de ne pas brûler son portefeuille, lequel étoit tombé entre les mains du général Buonaparte.

La grande conspiration du royaliste Pichegru étoit, de toutes ces affiches, celle qui étoit rédigée avec plus d'art, ou, si l'on veut, avec plus de perfidie : les accusations qu'elle renfermoit étoient au moins appuyées de faits qui étoient publics, et de conjectures qui n'étoient pas sans vrai-

1797. semblance. Ce fut aussi celle qui excita le plus de curiosité, et servit le mieux les intérêts du directoire.

La veille encore, le nom de Pichegru retentissoit avec honneur à toutes les oreilles; le lendemain, ce nom, accolé à celui de *traître*, n'étoit plus prononcé qu'avec indignation par les uns, et avec douleur par les autres.

La veille, il eût été difficile et même dangereux d'arrêter Pichegru dans les salles du Luxembourg (1), et le lendemain on auroit pu le fusiller impunément au milieu de la garde nationale de Paris.

Telle est la destinée des hommes en révolution : un tour de roue les porte au faîte des grandeurs, un autre tour les précipite dans le néant.

Tandis que le directoire, entouré de troupes et de canons, éprouvoit autant d'alarmes qu'il en causoit; tandis qu'il bravoit, avec une sorte de désespoir, la raison publique et le vœu national, la ville étoit plongée dans une sorte de stupeur. Ses nombreux habitants regardoient d'un œil effaré ce grand mouvement qui s'opéroit devant eux, sans eux, et, disoit-on, pour eux. Ils avoient l'air d'assister à un drame lugubre, dont ils redoutoient le dénouement sans le prévoir.

(1) Palais où siégeoit le gouvernement directorial.

Cet engourdissement de toutes leurs facultés fit bientôt place à de mortelles inquiétudes, quand ils entendirent les crieurs publics annoncer le décret qui déclaroit *royalistes, traîtres à la patrie, et conspirateurs coupables de mort*, tous ceux qui s'étoient rangés du côté des conseils; tous ceux qui refusoient de reconnoître l'autorité suprême du directoire; tous ceux qui trouvoient dans la constitution des arguments contre la journée du 18 fructidor..... 1797.

Une commission choisie dans les conseils, parmi ceux de leurs membres qui étoient le plus dévoués au directoire, fut chargée d'examiner les pièces de la *conspiration royaliste* : c'étoit ainsi qu'on nommoit la foible résistance que les conseils avoient opposée à la conspiration du directoire. *Væ victis!*

L'examen n'en fut pas long, et le rapporteur qui en rendit compte dès le lendemain proposa et fit adopter sans discussion un décret en quarante articles, parmi lesquels il y en avoit un qui annuloit les opérations électorales de quarante-neuf départements; un autre qui établissoit quatre-vingt-dix commissions militaires, chargées de juger les royalistes et les émigrés; un autre qui proscrivoit, sous peine de mort, tous les individus de la

1797. maison de Bourbon; un autre qui condamnoit à mort tout François qui, émigré ou non, mais inscrit sur une liste d'émigrés, n'évacueroit pas le territoire françois dans un temps très-court; un autre, enfin, qui condamnoit à être déportés à Synamary deux directeurs, deux généraux, cinquante-trois députés et vingt-sept journalistes.

C'est dans cette loi, digne du comité de salut public, que les *triumvirs* (c'est ainsi qu'on nommoit Rewbell, Barras et La Reveillère-Lépaux) placèrent leur salut et celui de leurs amis (1).

Ce qui, dans leur loi, fut leur ouvrage personnel, ou en quoi ils furent aidés par les jacobins, n'est pas facile à démêler aujourd'hui, parce que dans les crises de la nature de celle-ci, ce ne sont pas les hommes foibles qui sont les moins cruels. Mais dès lors on jugea très-bien que les mesures que le directoire prenoit pour sa défense, n'étant pas en proportion avec les dangers qu'il avoit à craindre, étoient un piége qu'on lui tendoit; lui étoient suggérées par de faux amis qui le caressoient

(1) C'est ainsi qu'avant eux leurs devanciers, fondateurs de ce régime anomal, avoient placé leur salut dans la *loi du 3 brumaire*. C'est ainsi qu'après eux les héritiers de leur puissance ont cru trouver un asile dans la *loi des élections* du 5 février 1817. Le temps fait justice de toutes ces prétentions.

pour le perdre, qui n'étoient venus à son secours que pour le renverser et se mettre à sa place; et cette conjecture se vérifia le 30 prairial an 7. 1797.

Des quatre-vingt-quatre prétendus conspirateurs qui, par cette loi, furent condamnés à aller mourir dans les déserts de Synamary, il n'y en eut que dix-sept qui se laissèrent prendre et conduire à leur destination; voici leurs noms : MM. Barthélemy, Aubry, Job-Aymé, Blain, Bourdon de l'Oise, Delarue, Gilbert-Desmolières, Pichegru, Willot, Lafont-Ladebat, Murinais, Barbé-Marbois, Rovère, Tronçon-Ducoudray, Delaville-Heurnoy, Dossonville et Ramel (1).

M. Carnot avoit pris la fuite une heure avant celle où il devoit être arrêté. Quand on a lu ses *mémoires* avec attention, on reste convaincu que, s'il n'avoit pas eu le malheur de voter la mort du roi, il auroit eu ce jour-là l'honneur de sauver la France. M. Carnot.

Parmi les reproches qu'on lui a faits, je n'en connois pas de plus répandu ni de plus mal fondé que celui d'avoir favorisé le plan des triumvirs, soit en ne le com-

(1) Dans le nombre des journalistes qui furent condamnés à la même peine, on distinguoit MM. Suard, Fontanes, La Harpe, Gallais, Langlois, Royou, Michaud, Richer-Serisy, etc.

1797. battant pas avec plus de vigueur dans le conseil du directoire, soit en ne le dénonçant pas plus tôt au corps législatif, qui en eût fait justice.

Si M. Carnot n'opposa pas plus de résistance aux plans criminels de ses collègues; s'il tarda trop à dénoncer au corps législatif les complots qui tendoient à le dissoudre; en un mot, s'il ne se mit pas ouvertement à la tête du parti contraire à celui du directoire, ce ne fut de sa part ni lâcheté ni trahison. Il connoissoit assez les hommes pour savoir que les royalistes ne lui pardonneroient jamais son vote régicide; et les royalistes connoissoient si peu leurs intérêts, que, loin de chercher à dissiper ses défiances, ils ne craignirent pas de les augmenter par leurs incriminations.

M. Carnot étoit réellement dans *une fausse position*, comme l'observoit très-bien M. Lemarchand-Gomicourt. Placé entre deux partis, dont l'un étoit décidé à ne jamais lui pardonner ses anciennes opinions, dont l'autre lui faisoit un crime capital de ses opinions actuelles, il ne pouvoit ni avancer, sans voir reluire sur sa tête le glaive vengeur des rois, ni reculer, sans tomber sous le poignard des jacobins.....

Que pouvoit-il faire? qu'eussent fait à

sa place les hommes qui le condamnent aujourd'hui avec autant de légèreté que d'injustice ? 1797.

L'histoire rapporte que, dans une position à-peu-près semblable, Thémistocle se tira d'embarras en se laissant mourir de faim : M. Carnot fit mieux, et fit bien; il vécut pour des temps plus favorables.

M. Barthélemy.

Moins heureux que lui, malade et pris au dépourvu, Barthélemy fut arrêté dans son lit, et conduit au Temple avec les membres des deux commissions.

Quelles durent être douloureuses les réflexions que fit cet honnête homme, en se trouvant renfermé sous les verrous, dans la même chambre d'où Louis XVI étoit sorti naguère pour aller à l'échafaud !

Absent depuis trente ans de son pays, et presque toujours occupé d'affaires étrangères à la révolution, il avoit vu de loin passer ses orages, ses crimes et ses auteurs.

Sa conduite uniforme et sage, ses talents diplomatiques, ses mœurs douces, son esprit conciliateur, lui avoient mérité, dans ses diverses missions, l'estime des souverains avec lesquels il avoit eu des rapports, la reconnoissance de ses compatriotes, dont il avoit toujours défendu les intérêts avec autant d'habileté que de succès, et jusqu'à l'oubli du soupçonneux et farouche Robespierre, qui ne

1797. lui crut sans doute pas assez de talents pour le craindre.

On assure que la douceur de son caractère, et son genre d'esprit, s'arrangeoient mieux des mystères de la diplomatie que des soucis du gouvernement; et nous n'avons pas de peine à le croire.

Le vœu de la nation hautement prononcé, le choix du corps législatif, l'amour inné qu'ont tous les hommes pour leur pays, le désir si naturel de concourir à son bonheur, peut-être aussi l'ambition d'une place éminente, ambition bien légitime, quand elle a le bien public pour objet; tels furent ses motifs, ou si l'on veut, tel est le mauvais génie qui l'inspira.

Il céda. Il quitta un pays où il étoit heureux et honoré, heureux par le bien qu'il y faisoit, honoré par la reconnoissance publique, par l'estime et par l'amitié de tous les honnêtes gens.

Il revint en France, qu'il traversa au milieu des acclamations de tous ses habitants. De Bâle à Paris il n'aperçut que des yeux satisfaits, il n'entendit que des bénédictions touchantes; et ce spectacle, qui lui rappela la fin de la ligue et les commencements de Henri IV, put lui faire croire qu'un autre Henri IV mettroit bientôt fin à la révolution.

Hélas! cette flatteuse illusion dura peu

de temps ! Un mois s'étoit à peine écoulé, qu'aux applaudissements d'un peuple aimant et sensible, avoient succédé les regards féroces et les menaces insolentes des anarchistes. Au lieu de l'affection générale dont il se croyoit l'objet, il ne vit plus que des cabales, des jalousies, des ressentiments et des fureurs. Au bout de deux mois il voguoit sur une mer inconnue et pleine d'orages, sans pilote et sans boussole. Le 18 fructidor arrive. L'orage éclate ; il est frappé : et, au lieu du vainqueur de la ligue, qu'il appeloit de tous ses vœux, il n'aperçoit que l'étendard effrayant de la révolution. 1797.

Vers les cinq heures du soir, le bruit se répandit que le faubourg Saint-Antoine marchoit au Luxembourg *pour le protéger contre les royalistes*. Ce bruit étoit sans fondement. Mais il est vrai que deux ou trois cents bandits mal vêtus, armés de piques, et traînant deux pièces de canon, traversèrent une partie de la ville dans le plus hideux de tous les cortéges, et allèrent offrir leurs bras au directoire, *pour en finir*.

Ces derniers mots n'étoient pas équivoques, et annonçoient assez clairement le projet d'égorger les prisonniers du Temple. Le directoire eut peur. Il ne voulut ni les voir ni les entendre. On leur jeta

1797. quelques poignées d'écus, et on les congédia avant la nuit.

Cette nuit fut pleine d'alarmes. Les habitants craignoient également le pillage et le feu. Les soldats bivouaquoient sur les ponts et sur les places, murmurant tantôt contre les royalistes, qu'ils étoient venus, disoient-ils, *mettre à la raison*, et tantôt contre le directoire, qui retenoit leurs bras et n'accomplissoit pas ses promesses. Cependant il n'y eut ni pillage, ni incendie. Peu-à-peu les alarmes se dissipèrent; les affaires et les plaisirs reprirent leur cours ordinaire : et telle est la légèreté des Parisiens, que deux jours après, cette journée qui les avoit si fort consternés, qui les avoit privés de leur liberté, qui avoit failli faire de leur ville un champ de carnage, n'étoit plus qu'une nouvelle de gazette et un sujet de conversation.

Ce n'est pas qu'on n'en plaignît les victimes nombreuses : mais la pitié qu'elles inspiroient n'alloit pas jusqu'à troubler le sommeil ou les plaisirs de ceux qui l'éprouvoient; ce n'est pas qu'on ajoutât la moindre foi aux calomnies dont le directoire peu généreux ne cessoit d'accabler son ennemi par terre : mais cette incrédulité souvent accompagnée de mutinerie, n'empêchoit ni de payer l'impôt, ni d'obéir.

Pour dissiper une partie des préven-

tions que le public s'obstinoit à garder contre lui, le directoire publia une lettre du général Moreau au directeur Barthélemy ; lettre dans laquelle le général dénonçoit comme traître son maître et son ami Pichegru. La voici : 1797.

Le général en chef de l'armée de Rhin et Moselle au citoyen Barthélemy, membre du directoire.

Au quartier-général de Strasbourg 19 fructidor an 5.

« Citoyen directeur,

« Vous vous rappelez sûrement qu'à mon dernier voyage à Bâle je vous instruisis qu'au passage du Rhin nous avions pris un fourgon au général Kinglin, contenant deux ou trois cents lettres de sa correspondance. Celles de Witterbach en faisoient partie ; mais c'étoient les moins importantes. Beaucoup de ces lettres sont en chiffres : on s'occupe à les déchiffrer ; ce qui sera long.

Pichegru dénoncé par Moreau.

« Personne n'y porte son vrai nom ; de sorte que beaucoup de François qui correspondent avec Kinglin, Condé, d'Enghien et autres, sont difficiles à découvrir.

« J'étois décidé à ne donner aucune publicité à cette correspondance, puisque la paix étant présumable, il n'y avoit plus de dangers à craindre pour la république.

1797. « Mais voyant à la tête des partis qui font actuellement tant de mal à notre pays, un homme jouissant d'une place éminente, et destiné à jouer un grand rôle dans le rappel du *prétendant*, j'ai cru devoir vous en instruire, pour que vous ne soyez pas dupe de son feint républicanisme; que vous puissiez faire éclairer ses démarches et vous opposer aux coups funestes qu'il peut porter à notre pays, puisque la guerre civile ne peut qu'être le but de ses projets.

« Je vous avoue, citoyen directeur, qu'il m'en coûte infiniment de vous instruire d'une telle trahison, d'autant plus que celui que je vous fais connoître a été mon ami, et le seroit sûrement encore, s'il ne m'étoit connu. Je veux parler du représentant du peuple Pichegru; il a été assez prudent pour ne rien écrire; il ne communiquoit que verbalement avec ceux qui étoient chargés de la correspondance, qui faisoient part de ses projets, et qui recevoient ses réponses.

« Il est désigné sous plusieurs noms, et entre autres sous celui de *Baptiste*. Un chef de brigade nommé Badouville lui étoit attaché, et désigné sous le nom de *Coco*: il étoit un des courriers dont il se servoit, ainsi que les autres correspondants. Vous devez l'avoir vu à Bâle.

« Le grand mouvement devoit s'opérer au commencement de la campagne de l'an 4 ; on comptoit sur des revers, à mon arrivée à l'armée, qui, mécontente d'être battue, devoit redemander son ancien chef, qui alors auroit agi d'après les instructions qu'il avoit reçues. 1797.

« Il a dû recevoir 900 louis pour le voyage qu'il fit à Paris à l'époque de sa mission : de là vient son refus de l'ambassade de Suède. Je soupçonne la famille Lajolais d'être dans cette intrigue..

« Il n'y a que la grande confiance que j'ai en votre patriotisme et en votre sagesse qui m'a déterminé à vous donner cet avis. *Les preuves en sont plus claires que le jour; mais je doute qu'elles puissent être judiciaires* (1).

« Je vous prie, citoyen directeur, de vouloir bien m'éclairer de vos avis dans une affaire aussi épineuse. Vous me connoissez assez pour croire combien a dû me coûter cette confidence : il n'a pas fallu moins que les dangers que court mon pays pour vous la faire. Ce secret est entre cinq personnes : les généraux De-

(1) On ne reconnoît point dans cette dernière phrase le grand sens de Moreau ; ce qui pourroit faire douter que le reste de la lettre fût son ouvrage. Il y a eu tant de faussaires dans ces temps malheureux, que nous aimons mieux en supposer un de plus, qu'accuser Moreau d'une lâcheté réfléchie.

1797. saix, Reignier, un de mes aides-de-camp et un officier chargé de la partie secrète de l'armée, qui suit continuellement les renseignements que donnent les lettres qu'on déchiffre.

« Recevez l'assurance de l'estime distinguée et de mon inviolable attachement.

« *Signé* MOREAU. »

Si Moreau a réellement écrit cette étrange lettre, il faut croire qu'il y avoit plus de zèle que de lumières dans son patriotisme; ou bien avouer qu'elle est sans excuse : en le supposant même aussi franc républicain que grand général, il resteroit encore les questions de savoir, 1° si on lui avoit confié, ou s'il avoit surpris le secret de Pichegru; 2° s'il ne devoit pas à la patrie de le révéler plus tôt, ou à l'amitié de ne le révéler jamais.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette révélation ne lui fit pas d'honneur dans l'esprit des hommes désintéressés, et qu'il fut accablé de reproches de tous les côtés. Les proscrits l'accusèrent d'avoir trahi l'amitié, et les proscripteurs de n'être venu à leur secours qu'après la victoire. Ceux-ci ne lui tinrent aucun compte de sa dénonciation tardive, ne lui épargnèrent pas les dégoûts, et finirent par l'obliger de prendre sa retraite.

Nous verrons, dans la quatrième époque de cette histoire, les funestes effets de la journée du 18 fructidor, sur les mœurs, sur les lois, sur la constitution, sur les destinées de la France; mais, avant de terminer celle-ci, nous devons parler de l'influence qu'elle eut sur l'esprit des soldats. 1797.

En appelant les armées à son secours, le directoire se mit à leur discrétion; et nous verrons qu'avant deux ans il en sera la victime.

Dans cet intervalle il eut souvent l'occasion de reconnoître sa faute, mais il avoit perdu le pouvoir d'en arrêter les suites.

C'est une erreur commune à tous les gouvernants sans génie, de croire qu'en payant plus libéralement les soldats ils en seront mieux servis.

Le second des Scipions donna 25 sous de gratification à ses soldats après la prise de Carthage, et en resta l'idole. Antoine donna 2,500 francs aux siens avant la bataille d'Actium, et il en fut abandonné.

Jamais les soldats prétoriens, même sous l'empire des Gordiens, ne reçurent une si haute paye que les soldats de la garde du directoire, après le 18 fructidor.

Aussi les prétoriens, dans leur plus grande licence, ne montrèrent jamais plus d'insolence que les soldats dont nous par-

1797. lons. Il faut citer un fait à l'appui d'une imputation aussi extraordinaire.

Le 25 nivose an 5, c'est-à-dire quatre mois après le 18 fructidor, trente soldats entrèrent à dix heures du soir dans le salon de Garchi, fameux glacier de la rue de Richelieu; c'étoit l'heure où, à la chute du spectacle, le salon étoit le plus brillant. Sans nulle dispute préliminaire, sans avoir été offensés en aucune manière, les trente soldats tombèrent à coups de sabre sur les tables, sur les garçons de café, sur les hommes, sur les femmes, brisant tout, prenant hardiment ce qu'ils ne brisoient pas, mettant en fuite ceux qu'ils n'avoient pas blessés, et se retirant tranquillement au milieu de la garde qu'on étoit allé chercher, et qui s'ouvrit pour les laisser passer.

Le lendemain 26, le député Beraud dénonça le fait au conseil des cinq-cents, et le peignit des couleurs que l'indignation lui suggéra. Il ne dissimula ni les craintes qu'il inspiroit, ni le nom des auteurs qu'on soupçonnoit. Il accusa notamment Sottin, ministre de la justice, comme un de ceux dont il importoit le plus *d'examiner la conduite*.

Cet acte de vigueur auroit dû ranimer celle de l'assemblée; mais la voix de l'orateur se perdit dans les airs: aucun senti-

ment ne répondit au sien. Lorsqu'il eut fini, le président proposa froidement, et, avec le même sang-froid, l'assemblée décida qu'on feroit demander, par un message au directoire, des renseignements sur un fait public, authentique, et sur lequel il ne restoit pas le moindre doute dans l'esprit de ceux qui en avoient entendu la dénonciation. 1797.

Les choses en restèrent là pendant deux jours : le troisième jour, le directoire daigna faire savoir aux conseils que l'aventure dénoncée par Beraud n'étoit *qu'un accident très-ordinaire, un simple résultat de rixes élevées entre des républicains et des royalistes, et de plus une juste punition infligée à ceux-ci par ceux-là*. (Texte du message.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE
DES ÉPOQUES ET SOMMAIRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

SECONDE ÉPOQUE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

